This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

H9
un317
dlt

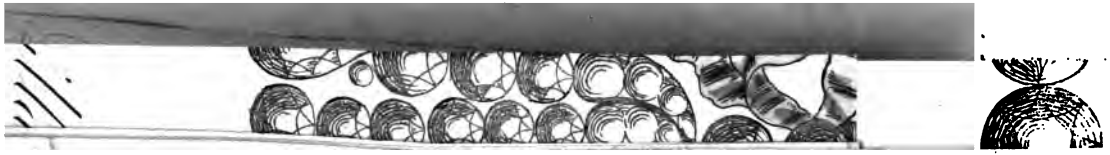

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE.

Tous les Exemplaires de cet ouvrage doivent porter la signature du Libraire Éditeur.

Cet ouvrage se trouve également :

A PARIS, { Chez DELAUNAY, Libraire, Palais-Royal.
—— MONGIE, aîné, boulevard Poissonnière, n° 7.

Agen. — Noubel, imprimeur-lib.
Amiens. — Allo, *id.*
Angers. — Fourrier-Mame, *id.*
Angoulême. — Tremeau et Comp.
Arras. — Topino, libraire.
Auxerre. — François-Fournier.
Bayonne. — Gosse.
Besançon. — Deis, aîné.
Blois. — Aucher-Eloy.
Bourges. — Gille.
Brest. — Fournier-Despierriers.
Bordeaux. — Veuve Bergeret.
Caen. — Auguste Lecrenne.
Calais. — Leleu.
Châlons-sur-Saône. — Dejussieux.
Clermont-Ferrand. — Thibaut-Landriot.
Colmar. — Pannetier.
Dijon. — Lagier.
Grenoble. — Durand.
Havre (le). — Duchosal, commissionnaire.
Lyon. — Bohaire, Maire.
Le Mans. — Belon, Pesche.
Marseille. — Les frères Camoins-Chaix.
Montpellier. — Sevalle.
Montauban. — Laforgue.
Nantes. — Busseuil.
Nanci. — Veuve Bontoux.
Perpignan. — Tastu, père et fils.
Poitiers. — Catineau.
Reims. — Barbier-Bosne.
Rennes. — Kerpen, Mollieix.
Riom. — Salles.
Rochelle (La). — C. Bouyer.
Rouen. — Frère, Renault.
Saint-Etienne. — Jourgeon.
Sainte-Ménéhould. — Mainbourg.
Strasbourg. — Levrault, Fevrier.
Toulon. — Belue, Aug. Aurel.
Toulouse. — Vieusseux, aîné.
Tours. — Madame Legier-Homo.
Valence. — Dourille, Marc-Aurel.
Verdun. — Benit.
Vesoul. — Delaborde.

ÉTRANGER.

Aix-la-Chapelle. — Laruelle fils.
Berlin. — Schelesinger.
Breslau. — T. Korn.
Bruxelles. — Demat, Lecharlier.
Fribourg (Suisse). — A. Eggendorfer.
Genève. — Paschoud.
Lausanne. — Fischer.
Londres. — Bossange.
Milan. — Rodolpho-Vismara.
Moscou. — Gautier.
Naples. — Borel.
Neufchâtel (Suisse). — Gerster.
Pétersbourg. — Graff.
Turin. — Pic.
Varsovie. — Glucsberg et Comp.
Vienne (Autriche). — Gerold.
Wilna. — Zawadzki.

DE L'IMPRIMERIE DE ÉT. IMBERT,
RUE DE LA VIEILLE-MONNAIE.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE

DEPUIS 1760 JUSQU'EN 1806 — 1810,

PAR UN CONTEMPORAIN IMPARTIAL,

FEU M. L'ABBÉ GEORGEL,

Jésuite, ancien Secrétaire d'ambassade et Chargé d'affaires de France à Vienne, grand-vicaire de l'Évêché de Strasbourg et vicaire-général de la grande-aumônerie de France sous le prince Louis de Rohan, Cardinal Évêque de Strasbourg, etc.;

PUBLIÉS PAR M. GEORGEL,

Ancien Avocat au Parlement de Nanci, à la Cour de Trèves, et à la Cour de cassation, Neveu et Héritier de l'Auteur.

..... *et quorum pars magna fui.*
VIRG., Enéide II.

AVEC LA GRAVURE DU FAMEUX COLLIER.

DEUXIÈME ÉDITION, REVUE ET CORRIGÉE.

TOME PREMIER.

PARIS.

ALEXIS EYMERY, Libraire, rue Mazarine, n° 30.

1820.

AVERTISSEMENT

DU

LIBRAIRE-ÉDITEUR.

Il ne nous appartient pas de prononcer sur le mérite de l'ouvrage que nous livrons au public : nous osons croire cependant que les récits d'un témoin qui a pu voir de près se former les ressorts, se développer la marche du grand drame politique retracé dans ses mémoires, ne seront point sans intérêt.

Nous nous bornerons ici à faire connoître les soins que nous avons pris pour augmenter en faveur de ces mémoires, les chances de succès que nous avons cru pouvoir nous en promettre.

Nous plaçons en tête une notice biographique sur M. l'abbé Georgel; elle servira

naturellement d'introduction à l'ouvrage que publie M. son neveu. Le lecteur ne sera pas fâché de faire en quelque sorte connoissance avec le nouvel écrivain qui paroît à son tribunal; il en sera mieux disposé à écouter ses récits; il aura pu calculer et régler avec lui-même le degré de confiance qu'il voudra leur accorder.

Nous ne nous dissimulons pas que si la foule d'anecdotes piquantes que ces mémoires renferment sur les personnages les plus marquans de la fin du dix-huitième siècle, est faite pour exciter la curiosité, la critique, d'un autre côté, ne voudra les recevoir qu'avec discernement: nous sommes les premiers à reconnoître la nécessité de cette circonspection. Nous avons cru néanmoins qu'il ne nous appartenoit pas de corriger nous-mêmes l'auteur que nous livrons au public; nous aurions craint de mutiler, d'une main imprudente ou trop sévère, un ouvrage écrit avec beaucoup de hardiesse et de liberté, mais dans lequel, par cette raison même, il est impossible qu'il ne se soit pas glissé de ces erreurs

que l'esprit de parti propage, et qui prennent si aisément à des yeux prévenus les couleurs de la vérité. Dans ce cas, et pour concilier tous les intérêts, nous nous sommes décidés à ajouter au texte quelques notes explicatives ou correctives destinées à rectifier des renseignemens peu exacts, ou tout à fait erronés; à mitiger les formes tranchantes de certaines assertions fortement empreintes du cachet des passions révolutionnaires; à réformer enfin l'injuste sévérité de ces accusations haineuses, que, dans le calme de la raison, on repousseroit avec dédain, mais dont l'exagération même, au milieu de toutes les agitations d'un orage politique, ne séduit que trop souvent les meilleurs esprits par un faux air de courage et de dévouement.

Afin que le remède fût proportionné au mal, nous avons confié la rédaction de ces notes à un esprit sage, modéré, versé dans l'histoire de notre temps, et surtout impartial. Nous avons cru trouver ces précieuses qualités réunies dans M. P***, as-

socié correspondant de la société royale des antiquaires de France, et membre de l'académie de Nanci. C'est à lui que nous avons remis l'exécution de la tâche importante et délicate que nous nous sommes imposée. Les lecteurs approuveront sans doute les soins que nous avons pris pour mériter leurs suffrages.

NOTICE

SUR FEU

M. L'ABBÉ GEORGEL,

ANCIEN GRAND-VICAIRE

De M. le Cardinal LOUIS DE ROHAN, Chargé d'affaires et Secrétaire d'Ambassade à Vienne, etc.

PAR M. P...,

Membre correspondant de la société royale des Antiquaires de France et de l'Académie de Nanci.

M. l'abbé Georgel, jeté par le hasard dans le vaste tourbillon du grand monde, a joué un rôle assez marquant, quoique secondaire, sur ce théâtre mobile, et son nom se trouve lié aux événemens qui assurent une longue célébrité à l'époque mémorable de la fin du dix-huitième siècle. Les mémoires, précieux pour l'histoire de son temps, qu'il a légués à ses contemporains, lui assureront peut-être aussi à lui-même une place dans leur souvenir, et alors une esquisse rapide des principales circonstances de sa vie, ne pourra qu'intéresser les lecteurs : elle les préparera aux confidences qu'il va leur faire. C'est dans cette vue que nous allons essayer de la tracer.

Jean-François Georgel est né, le 29 janvier 1731, à Bruyères, département des Vosges. Ses parens, quoique peu favorisés des dons de la fortune, mirent tous leurs soins à lui procurer une excellente éducation. L'éclat de ses premières études fixa sur lui l'attention des jésuites, ses maîtres, et, suivant leur politique accoutumée, ils ne négligèrent rien pour s'emparer de son esprit.

Leurs efforts pour le faire entrer dans leur ordre réussirent au gré de leurs désirs : il y fut admis fort jeune, et, pendant dix-huit ans, il professa avec succès les humanités et les mathématiques dans leurs colléges de Pont-à-Mousson, Dijon et Strasbourg. C'est dans cette dernière ville que sa réputation le fit remarquer du prince Louis de Rohan, coadjuteur du prince-évêque, son oncle ; et en 1762, c'est-à-dire à la dissolution de la compagnie de Jésus, ce prélat se l'attacha particulièrement et lui donna toute sa confiance. L'abbé Georgel y répondit par un grand dévouement dont il a donné des preuves non équivoques dans plusieurs circonstances critiques. Ce prince, pour le récompenser de son attachement, le combla de bienfaits en lui confiant d'abord la dignité de grand-vicaire de l'évêché de Strasbourg et de la grande-aumônerie de France, en le faisant ensuite nommer administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts, prieur de Ségur, en Auvergne, etc.

La première circonstance notable où l'abbé Georgel eut occasion de faire preuve de zèle en faveur de son protecteur, ce fut la dispute pour la préséance qui s'éleva entre les ducs et pairs de France et les trois maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon. Les prérogatives et les distinctions dont ces trois maisons jouissoient à la cour, blessoient la fierté des ducs et pairs qui prétendoient ne devoir être précédés que par la famille royale et les princes du sang. Voulant donc faire disparoître cette ligne de démarcation, et revendiquer les anciens droits de la pairie, ils présentèrent à Louis XV un mémoire qui attaquoit spécialement la maison de Rohan, et dans lequel on lui contestoit son origine, qu'elle fait descendre de la maison souveraine de Bretagne. Ce mémoire, fort bien fait, embarrassa le monarque qui voyoit que l'opinion publique, et surtout la cour, semblait être favorable aux ducs et pairs. Il fit part de sa perplexité au maréchal prince de Soubise, et l'engagea à conseiller à sa

famille de répondre au mémoire, et de prouver la certitude de son origine souveraine. L'abbé Georgel fut chargé de ce travail; il s'en acquitta avec le plus grand talent, et prouva, de la manière la plus évidente, la descendance de la maison de Rohan des anciens souverains de Bretagne. Le succès de son livre, qui fut présenté au roi, assura à cette maison les prérogatives dont elle était en possession.

Pendant cette querelle, aujourd'hui presque sans intérêt, mais qui fit grand bruit dans le temps, le duc de Choiseuil eut la maladresse de se faire expulser du ministère par une femme qu'un peu de prévenance aurait attachée à son char, et que par respect pour son maître, et son bienfaiteur, il aurait dû épargner davantage (1). Le duc d'Aiguillon, son antagoniste, fut chargé du portefeuille des affaires étrangères. Ce nouveau ministre voulant donner de l'éclat à son ministère, et écarter de l'ambassade le baron de Breteuil, créature du ministre

(1) On a attribué à des sentimens de délicatesse la haine de M. de Choiseuil contre madame du Barry. Mais le courtisan qui avoit fléchi le genou devant la marquise de Pompadour, valant, à tout considérer, infiniment moins que madame du Barry, pouvoit bien témoigner quelques égards à une femme, à la vérité, peu digne d'un grand respect, mais que le seul sentiment des convenances commandoit de ne pas livrer à des railleries insultantes dont il étoit bien difficile que les fâcheux effets ne retombassent pas sur son royal amant. Au reste, la caricature que le parti Choiseuil a fait faire de madame du Barry, par les chansonniers et les pamphletaires du temps, n'est aucunement ressemblante au vrai portrait de cette dame qui avait reçu une certaine éducation, qui avait de l'esprit, des grâces, une beauté éclatante, et surtout un excellent cœur. L'abbé Georgel, qui n'aimoit pourtant pas le duc de Choiseuil, parle de madame du Barry, dans ses mémoires, avec les préjugés répandus dans le public par le parti de ce ministre. J'ai vu plusieurs personnes qui l'ont connue particulièrement, et qui en ont conservé une toute autre idée.

disgracié, résolut d'y faire nommer le prince Louis de Rohan. Une belle figure, une élocution facile, un esprit vif et fécond, beaucoup d'élégance dans les manières, toutes ces brillantes qualités rehaussées encore par l'éclat d'une illustre naissance, que falloit-il de plus pour rendre ce prince digne de remplir cette honorable et importante fonction ? Mais la difficulté étoit de le déterminer à l'accepter ; et pour la lever, M. d'Aiguillon s'étoit adressé à M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour qui le prince Louis avoit les égards et la déférence dus à ses hautes vertus. Ce respectable prélat, qui honorait l'abbé Georgel de sa bienveillance, et qui connoissoit son influence sur le prince, son protecteur, le chargea de sonder ses dispositions sur les vues du ministre. Mais un refus bien formel fut sa réponse, et ce refus étoit motivé sur sa répugnance à déplacer le baron de Breteuil, sur l'espèce d'incompatibilité de cette mission avec les prérogatives auxquelles prétendoit la maison de Rohan, comme issue des anciens ducs de Bretagne ; enfin sur son peu d'aptidude à la carrière diplomatique dont les études qu'elle exige n'étoient point entrées dans le plan de son éducation. L'abbé Georgel fut chargé de faire connoître ce refus ainsi motivé à M. de Beaumont ; et le duc d'Aiguillon, qui en fut aussitôt instruit, et qui, par des vues particulières, plutôt que par intérêt pour le prince, désiroit le porter à cette place, voulut s'aboucher avec lui, et il fut convenu avec M. l'archevêque qu'une entrevue, où il seroit appelé, auroit lieu à Conflans, maison de campagne de l'archevêché de Paris. Rien ne fut négligé dans cette conférence par MM. de Beaumont et d'Aiguillon, pour déterminer M. le coadjuteur à se prêter aux désirs du ministre. Le prince Louis céda enfin à leurs sollicitations ; et il est permis de croire qu'il se laissa prendre à l'appât de belles promesses que le duc d'Aiguillon ne se pressa pas ensuite de réaliser. Quoi qu'il en soit, il fut aussitôt revêtu du titre d'ambassadeur

extraordinaire, et, dans le même travail, l'abbé Georgel fut nommé secrétaire d'ambassade. Le baron de Breteuil, qui se voyait arrêté dans la carrière de l'ambition et des honneurs, voua, dès ce moment, une haine implacable au prince coadjuteur, haine qu'il fit rejaillir plus d'une fois sur son protégé, et que des malheurs communs n'ont pu même assoupir (1). C'est dans la malheureuse affaire du collier qu'on la verra éclater avec fureur et produire l'explosion la plus terrible.

Le prince Louis, qui aimoit naturellement la magnificence, fit d'immenses préparatifs et des dépenses exorbitantes pour le train de sa représentation à Vienne. Tout y étoit vraiment magnifique, et rien n'avoit été négligé pour lui donner le plus grand appareil; on peut en juger par le temps seul qu'on mit à ces apprêts; ils durèrent trois à quatre mois. L'abbé Georgel sut mettre à profit ce temps précieux, pour s'initier dans les mystères de la diplomatie, étude à laquelle il avoit été jusqu'alors étranger. Il s'enfonça dans les bureaux et le dépôt des affaires étrangères; il y travailla assidument, et y recueillit tous les documens et les instructions qui lui étoient nécessaires pour l'exercice de ses nouvelles fonctions. Il devoit aussi avoir pour guide à Vienne, l'ancien envoyé près de cette cour, M. Durand, vieux diplomate blanchi sous le harnois. Mais la source la plus abondante d'instructions où il devoit puiser, c'était dans

(1) Cette haine étoit si envenimée, que le baron de Breteuil, pendant l'émigration, présenta à la cour de Vienne une note très-virulente contre l'abbé Georgel, prétendant qu'il s'occupoit de la rédaction de mémoires dans lesquels la réputation de la reine Marie-Antoinette devoit être compromise. Cette note n'atteignit pas le but du baron, qui étoit de troubler la sûreté et la tranquillité de l'abbé dans les Etats autrichiens, et ladite note lui ayant été communiquée pour y répondre, il n'eut pas beaucoup de peine à détruire les mauvaises impressions que l'on cherchoit à donner contre lui.

les mémoires du célèbre Favier, qui avoient été communiqués au prince ambassadeur. Il étoit d'ailleurs lié avec cet oracle de la politique moderne, qui a pu également lui donner, de vive voix, des notions sur son nouvel état (1).

M. l'ambassadeur et son secrétaire arrivèrent à Vienne dans le courant de janvier 1772. Ils furent reçus de la manière la plus distinguée par Marie-Thérèse et son fils Joseph II. Le fameux prince de Kaunitz, premier ministre, leur fit pareillement beaucoup d'accueil. L'abbé Georgel en fut particulièrement bien reçu, parce qu'il avoit été recommandé à ses bontés par la célèbre madame Geoffrin, son amie. Cette dame, si connue par sa belle âme et le noble usage qu'elle faisoit de ses richesses, réunissoit dans sa maison tout ce que la ville, la cour et l'étranger avoient de plus grand. Des princes et des rois s'y trouvoient rassemblés avec des philosophes, des hommes de lettres et des artistes. Gustave III, roi de Suède, et Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne, avoient fréquenté cette société, et avoient conservé pour madame Geoffrin, avec qui ils étoient en relation épistolaire, beaucoup d'estime et d'amitié. Le prince de Kaunitz, pendant son ambassade à Paris, s'étoit également lié avec

(1) Cet homme, d'un talent si rare, ce diplomate si éminemment français, mal apprécié et même persécuté pendant sa vie, a été oublié depuis sa mort par nos biographes, quoiqu'il soit auteur d'une foule d'écrits qui sont vraiment, dans leur genre, des ouvrages classiques. Le libraire Buisson en avoit publié quelques-uns, en 1793, sous le titre de *Politique de tous les cabinets de l'Europe*, etc., et dans une seconde édition qu'il en donna, M. de Ségur les enrichit de notes. Mais beaucoup d'autres sont restés inédits; ils avoient passé en la possession de feu l'abbé Soulavie, ce grand *manipulateur* de politique et d'histoire. Quand on considère que nul diplomate n'a plus invariablement que Favier consacré ses talens à faire prévaloir les intérêts de son pays, on est étonné; on ne sait comment expliquer l'injuste indifférence qui en a été tout le prix.

elle, et en avoit conservé les souvenirs les plus affectueux. L'abbé Georgel, au sortir du cloître, lancé dans un monde nouveau et inconnu pour lui, eut le bonheur de rencontrer cette excellente femme qui se chargea, comme elle le disoit, *de faire son éducation*. C'est là où il puisa cette noble aisance que l'on n'acquiert que dans le grand monde; c'est là qu'il forma, ainsi que dans la maison de Rohan, ces belles connoissances avec tout ce que le clergé, la noblesse, la magistrature, avoient de plus élevé.

L'ambassade si splendide du prince Louis étoit une suite de fêtes qui réunissoient tout ce que la haute société de Vienne avoit de plus élégant en hommes et en femmes. Toute cette mondanité contrastoit un peu avec son caractère épiscopal, et déplaisoit à la rigide Marie-Thérèse. Elle lui fit témoigner poliment l'improbation qu'elle donnoit à un pareil train de vie. Malheureusement il ne tint pas grand compte de cet avertissement. Mais un sujet plus réel de mécontentement pour cette princesse, c'étoit l'éveil que l'ambassadeur ne cessoit de donner à la cour de Versailles concernant l'odieuse connivence du cabinet de Vienne avec ceux de Berlin et de Pétersbourg pour le partage de la Pologne. Elle dut surtout être irritée au dernier point d'une lettre livrée imprudemment par le duc d'Aiguillon à madame du Barry, lue et commentée malicieusement par cette dernière dans un de ces soupers voluptueux de Louis XV, auxquels le respect pour la majesté royale empêche de donner un autre nom. Dans cette lettre, la reine de Hongrie étoit représentée ayant un mouchoir d'une main pour essuyer ses pleurs, et de l'autre saisissant le glaive co-partageant qui devoit lui assurer la troisième part dans ce brigandage (1). Un

(1) On fit en Pologne, à ce même sujet, des caricatures un peu plus indécentes contre Catherine II; impuissante vengeance d'un peuple opprimé, qui, à défaut d'armes, employoit le burin des graveurs et la plume des écrivains pour flétrir ses oppres-

courtisan, ennemi de M. de Rohan, qui étoit à ce souper, ne manqua pas d'en instruire madame la dauphine, Marie Antoinette; elle en fut indignée, et s'imagina que le prince étoit en correspondance avec la maîtresse du roi (1). Voilà l'origine de son aversion insurmontable pour ce prélat, et de tous les malheurs qui en ont été la suite. Ces circonstances expliquent assez pourquoi il ne fut point maintenu dans son ambassade après la mort de Louis XV. Mais ce qui doit surpendre davantage, c'est qu'au moment fatal où le scandale politique du partage de la Pologne fut donné au monde civilisé, le duc d'Aiguillon, honteux d'avoir été la dupe de l'astuce autrichienne, ait cherché à en rejeter sourdement la cause sur l'ambassadeur, tandis que ce dernier n'avoit cessé de lui faire part de ses idées et de ses découvertes sur ce projet, si funeste aux intérêts de la France (2). L'abbé Georgel le venge complétement dans ses mémoires de cette perfide insinuation, et il prouve que si quelqu'un a des torts à se reprocher dans cette malheureuse circonstance, c'est assurément M. d'Aiguillon, qui avait la bonhomie de se laisser abuser par les trompeuses démonstrations de la cour d'Autriche, et les fausses assurances que lui donnoit le comte de Mercy, son ambassadeur à Paris, et les rapports de M. Durand, lui-même trompé.

L'abbé Georgel, le grand ressort de cette ambassade, et qui en supportoit seul presque tout le poids, eut le

---

seurs. Il est permis d'espérer que l'empereur Alexandre fera oublier à cette brave nation l'injuste oppression dont elle a été victime.

(1) C'est un préjugé qui existe encore, et qui se trouve consigné dans un ouvrage publié nouvellement.

(2) Ce faux jugement sur le prince Louis s'est tellement accrédité, que ceux de nos écrivains qui ont commencé à écrire l'histoire de ces derniers temps, tels que MM. Lacretelle, de Levis, etc., en parlent comme d'une vérité. D'autres en parleront de même, et voilà comme s'écrit l'histoire.

bonheur de faire la découverte d'un inconnu qui lui assignoit des rendez-vous nocturnes, et qui, moyennant quelques centaines de ducats, lui procuroit, deux fois la semaine, la copie de toutes les dépêches secrètes des cours étrangères que le cabinet de Vienne se procuroit par l'infidélité des maîtres de postes des frontières. C'étoit là un véritable trésor politique. Il s'empressa de le communiquer à la cour de France qui complimenta l'ambassadeur sur cette précieuse découverte, parce qu'elle jetoit un grand jour sur les secrets diplomatiques de l'Europe. C'est par cette voie qu'il eut connoissance de la correspondance secrète de Louis XV avec ses ministres et ses agens dans les cours étrangères, correspondance d'abord dirigée par le prince de Conti, ensuite par le comte de Broglie, secondé par son secrétaire Favier. Les détails qu'il donne à ce sujet dans ses mémoires sont très-intéressans.

Après le départ du prince Louis, il fut chargé des affaires de France jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur; ce qui prolongea d'une année son séjour à Vienne. Pendant cet *interim* il continua de servir avec le même zèle le gouvernement dont il étoit l'envoyé. L'inconnu ne cessa d'être fidèle à ses rendez-vous nocturnes, et la transmission des dépêches, à lui communiquées, lui valut une lettre de félicitations du nouveau ministre des affaires étrangères, le comte de Vergennes, qui lui mandoit que sa majesté attachoit le plus grand prix à la continuation de cette correspondance, service le plus décisif pour obtenir les grâces du roi. Le nouveau ministère lui témoigna aussi le désir d'avoir un tableau statistique bien détaillé de la monarchie autrichienne, ainsi que l'état politique de ses relations avec les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Constantinople. Ces tableaux furent dressés, envoyés et lus au conseil du roi. L'intérêt avec lequel ils y furent accueillis valut à leur auteur les mar-

ques particulières de confiance dont l'honorèrent à son retour MM. les comtes de Maurepas, du Muy et de Vergennes. Il sut conserver l'estime et la bienveillance de ces ministres jusqu'à leur mort ; aussi le haut crédit dont il jouissoit auprès d'eux, et surtout auprès du comte de Maurepas, lui procura-t-il une sorte de clientelle parmi les grands seigneurs de la cour. Mais s'il laissa pénétrer jusqu'à son cœur quelques-unes de ces illusions qui flattent l'homme en crédit, quand il se voit recherché par les personnages du premier rang, il put aussi, par compensation, s'apercevoir bientôt des dangers qui menacent l'imprudent engagé dans ce terrain mouvant où d'arides et poignantes épines ne tardent pas à succéder à l'éclat imposteur de quelques fleurs passagères. A la suite de sollicitations en faveur du comte de Broglie, et pour quelques propos épanchés avec l'effusion d'une intime confiance, il eut le désagrément de se voir enveloppé dans une procédure, du labyrinthe de laquelle il sortit triomphant, autant par son crédit et ses talens que par la justice de sa cause. Comme cet événement forme une épisode remarquable de sa vie, nous croyons devoir en parler avec quelques détails.

Lors de la guerre d'Amérique, en 1778, le gouvernement français eut le projet, ou plutôt la velléité de faire une descente en Angleterre : il ordonna, en conséquence, la formation d'une armée de soixante mille hommes sur les côtes de la Normandie. Le maréchal de Broglie, qui s'était illustré par de hauts faits d'armes dans la guerre de sept ans, en eut le commandement. Son frère, le comte de Broglie, militaire aussi très-distingué, mais encore plus connu comme diplomate que comme guerrier, fut proposé par lui pour remplir la place de maréchal-général-des-logis de cette armée. Malheureusement il fut refusé, et malgré diverses tentatives de son frère le maréchal pour le faire nommer, le roi resta inébran-

lable dans sa résolution. Le comte, affecté et humilié d'un pareil refus, imagina qu'il ne pouvoit provenir que d'une antipathie du premier ministre, le comte de Maurepas, à son égard ; et comme il savoit que l'abbé Georgel étoit parfaitement bien avec ce ministre, il le fit sonder par plusieurs amis communs, dans la vue d'obtenir, par son canal, la certitude de ce qu'il imaginoit. L'abbé, qui ne se doutoit nullement du but de ces prétendus amis qui avoient l'air d'invoquer sa protection en faveur du comte de Broglie, s'ouvrit avec un peu trop de confiance, et dit à peu près ce qu'il savoit sur les motifs probables de son exclusion de la place qu'il désiroit. Il répéta ce qu'il avoit appris par ouï-dire, non de M. de Maurepas lui-même, mais d'un M. de Limon, savoir, que le comte de Broglie avoit écrit une lettre au maréchal son frère, pour l'engager à profiter de sa position pour tâcher de culbuter le ministère. Ces confidences, rapportées au comte de Broglie, ne lui parvinrent qu'altérées et dénaturées, mais il saisit avec empressement le moyen qu'il y crut trouver de prendre l'avantage sur le ministre ou sur son protégé. Il dressa, en conséquence, une plainte au criminel, dans laquelle il accusoit l'abbé Georgel d'avoir été non-seulement le colporteur, mais encore le fabricateur de la lettre qu'il lui imputoit. Cette affaire fut d'abord portée au Châtelet où l'abbé subit un interrogatoire sur des questions très-artistement et très-méchamment posées. Ces questions, ainsi que la plainte, fort bien motivée, avoient été rédigées par les célèbres avocats Target et Élie de Beaumont. L'accusé ne pouvait que se fourvoyer dans ce labyrinthe de piéges, s'il n'avoit pas eu pour le diriger un vieux procureur très-rusé, nommé Desjobert, que lui avoit indiqué M. de Maurepas. Dès la première question, d'après l'avis de l'habile praticien son conseil, il dicta et développa, pendant deux heures, la chaîne des faits et des *ouï-dire* avec l'exposé de sa con-

duite envers son accusateur et les personnes qui avoient cru devoir lui révéler les entretiens qu'elles avoient dû à sa confiance en elles. Par ce moyen il répondoit à toutes les questions insidieuses, sans crainte de se compromettre ou de se contredire; et quant aux autres questions, il se bornoit simplement à dire : *Répondu par tel numéro*. Resté seul avec le commis-greffier pendant la rédaction de la première réponse, il s'arrangea pour avoir copie de la plainte, des questions, des réponses et des dépositions des témoins (1). Muni de toutes ces pièces, il interjeta appel au parlement du décret de *soit ouï*, qui, par le crédit de ses adversaires, pouvoit être converti par le Châtelet en un décret ignominieux d'ajournement personnel. Cet appel fut un coup de massue pour le comte de Broglie, qui auroit bien voulu ne pas avoir entamé ce procès, mais qui, dans l'état où en étoient les choses, ne pouvoit plus reculer. M. Trançon-Ducoudray, jeune, avocat de la plus belle espérance, fut chargé de la plaidoirie, d'après le refus de Target dont il était l'élève (2). Un autre jeune homme non moins éloquent, M. Debonnières, lui fut opposé. Tous deux firent preuve de beaucoup de talent, et le public s'arrachait les mémoires qui paroissoient dans cette affaire. Enfin, après six grandes audiences où l'avocat-général Séguier avait porté la parole avec cette éloquence qu'il savoit si bien faire briller

(1) C'est avec des argumens, que Beaumarchais appelle *irrésistibles*, qu'il obtint ces pièces si essentielles à sa défense et à la rédaction d'un mémoire qu'il projetoit; ce qui prouve que le greffe du Châtelet pouvoit s'ouvrir comme toutes les autres portes, avec une clef d'or.

(2) C'est ce même avocat que nous avons vu si éloquent dans l'affaire du comité révolutionnaire de Nantes, et qui, par suite du 18 fructidor, est allé expirer sur les plages brûlantes de la Guiane. Il a été l'un des défenseurs de Marie-Antoinette au tribunal révolutionnaire, d'exécrable mémoire.

dans les causes d'apparat, il intervint un arrêt qui déchargea l'abbé Georgel de l'accusation intentée contre lui, déclara calomnieux les mémoires du comte de Broglie, et le condamna pour toute réparation en vingt livres de dommages-intérêts applicables au pain des pauvres, et à tous les dépens, avec l'impression de l'arrêt.

Cette affaire, qui ne méritoit pas tant d'éclat, puisque tout le crime de l'accusé se réduisoit à des propos fondés sur des *ouï-dire* fugitifs dont il n'avoit été que l'écho, avoit attiré la cour et la ville à l'audience. Plusieurs ambassadeurs étrangers s'y trouvèrent. Le comte de Broglie, qui y assistoit, eut le déplaisir d'entendre le public applaudir aux conclusions de M. de Séguier et au prononcé de l'arrêt. Enfin ce fut un vrai triomphe pour l'abbé Georgel qui reçut ce jour-là et les suivans les félicitations des personnages les plus éminens en dignité, et particulièrement de tous les ministres, MM. de Maurepas, de Montbarrey, de Vergennes, de Sartines et Amelot. On lui adressa même des lettres de compliment de Pétersbourg, Vienne, Berlin, Stockholm, etc. (1).

L'abbé Georgel, qui déjà par lui-même jouissoit en cour de la faveur la plus grande, participoit aussi aux grâces dont on ne cessait de combler son patron, malgré l'aversion constante de la reine; car, depuis son retour de Vienne, le prince Louis avait été nommé successivement grand-aumônier de France, évêque de Strasbourg, cardinal, abbé de Saint-Waast, proviseur en Sorbonne et administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts. L'abbé Georgel, en qualité de grand-vicaire du prince-évêque, étoit chargé de tous les détails attachés à ces dignités, ce

(1) Le malin Linguet rendit compte de cette affaire avec sa causticité ordinaire, et n'épargna pas le comte de Broglie, qui, malgré cette mésaventure, n'en étoit pas moins un homme fort estimable à qui la postérité rendra un jour justice.

qui multiplioit ses rapports avec les grands et augmentoit encore son crédit. Mais une catastrophe prochaine devoit faire tomber du faîte des grandeurs son puissant protecteur, et entraîner le protégé dans sa chute.

Le cardinal de Rohan, au comble des honneurs et des dignités, n'avoit plus qu'un désir, c'était de récupérer les bonnes grâces de la reine, qu'il avoit perdues par la lettre mordante, quoique véridique, qu'il avoit écrite sur Marie-Thérèse, et par des propos indiscrets que des courtisans aussi méchans que jaloux lui imputoient. Pour parvenir au but qu'il désiroit, il acheta un collier d'un grand prix, pour en faire hommage à cette princesse, sur la trompeuse incitation de la plus fourbe et de la plus intrigante des femmes, qui voulant s'approprier ce collier, lui fit accroire que la reine le désiroit, et que, par son entremise, cette princesse daigneroit agréer ce précieux cadeau. De cette intrigue est sorti ce singulier procès qui a retenti dans toute l'Europe, et dans lequel on a vu figurer un prince de l'église, arrêté en pleine cour revêtu de ses habits pontificaux, conduit à la Bastille, et traduit au parlement pour être jugé comme faussaire et coupable du crime de lèse-majesté.

Depuis quelque temps l'abbé Georgel, qui désapprouvoit les liaisons inconvenantes du cardinal avec madame de la Motte, Cagliostro et d'autres intrigans semblables, s'étoit insensiblement éloigné de ce prince ; il n'étoit plus son confident, et ne le voyoit absolument que pour lui soumettre son travail de grand-vicaire. Mais lorsqu'il vit son bienfaiteur malheureux, ce fut alors que le plus vif intérêt se réveilla dans son âme généreuse, qu'il sentit renaître dans son cœur ce profond attachement que des torts passagers avoient altéré ; ce fut alors qu'il lui montra le plus grand dévouement, et qu'il mit en usage tous ses moyens pour le tirer de l'abîme où son imprudence l'avoit précipité.

Il s'aboucha d'abord avec les deux célèbres avocats qui furent employés dans cette cause ; les aida à débrouiller le chaos qui l'obscurcissoit, et y jeta le plus grand jour, lorsqu'il fut parvenu à découvrir et à faire paroître sur la scène les habiles fripons qui avoient ourdi avec madame de la Motte la trame infernale dans laquelle ils vouloient envelopper leur victime. Nous renvoyons à ses mémoires le lecteur curieux de suivre le développement de ce drame intéressant traité avec l'énergie que demande le sujet. Cette partie des mémoires est peut-être la plus attachante; et si l'auteur n'a pas déchiré tout à fait le voile qui a couvert jusqu'alors cette mystérieuse affaire, on peut dire qu'il en a soulevé autant qu'il étoit nécessaire pour éclairer et fixer l'opinion.

Ce scandaleux procès, qui n'a pas peu contribué à accélérer la révolution, avoit pour principal moteur le baron de Breteuil, charmé de cette circonstance pour assouvir une haine très-animée et très-invétérée contre le cardinal. Il vouloit aussi envelopper dans la même proscription l'abbé Georgel qu'il détestoit non moins cordialement depuis l'ambassade de Vienne ; mais les autres ministres, et la reine elle-même, s'opposèrent à son arrestation, en assurant que depuis plusieurs années il n'existoit plus de relations intimes entre lui et le cardinal de Rohan. Néanmoins, pour comprimer son zèle et les efforts par lesquels il préparoit une issue favorable à la cause de son protecteur, le baron de Breteuil parvint, par une lettre de cachet, à l'éloigner de Paris et à le faire exiler à Mortagne, au Perche. Cet acte arbitraire avoit pour prétexte le fameux mandement de carême publié par l'abbé Georgel en sa qualité de grand-vicaire de la grande-aumônerie, dans lequel plusieurs allusions avoient déplu à la cour (1). Malgré toutes ces menées,

(1) Dans ce mandement le public croyoit apercevoir le cardinal de Rohan sous l'image de saint Pierre dans les liens, et son

le cardinal de Rohan fut absous par le parlement ; mais, en dépit de ce jugement, le roi lui ôta la grande-aumônerie de France, ainsi que le cordon bleu, et l'exila. La lettre de cachet lancée contre l'abbé Georgel ne fut point révoquée ; mais il obtint, par le crédit du duc du Châtelet, et malgré les efforts du baron de Breteuil, que le lieu de son exil seroit changé, et qu'il lui seroit permis de se retirer à Bruyères, sa ville natale.

Cet exil n'eut rien de désagréable pour un homme désabusé des grandeurs et dégoûté du tumulte du grand monde, il trouva le bonheur au sein de sa famille et au milieu d'anciens amis. Il avoit rompu tout commerce avec le cardinal, près duquel il avoit été desservi par un certain abbé Juncker, intrigant qui s'étoit faufilé dans la famille de Rohan par la recommandation de l'abbé Georgel lui-même, en raison du zèle et de l'intelligence qu'il avoit déployés dans l'affaire du collier. Il l'avoit désigné comme capable de le suppléer en son absence dans les fonctions de vicaire-général.

Celui-ci trouva que la place étoit bonne à garder. Pour écarter toute concurrence, il insinua au cardinal que l'abbé Georgel avoit été d'accord avec le baron de Breteuil pour le faire exiler, afin d'être lui-même plus indépendant et plus libre dans l'administration de la grande-aumônerie, dans celle des Quinze-Vingts, et dans les arrangemens qu'il vouloit prendre avec les créanciers du prince, arrangemens qui avoient déplu à

---

grand-vicaire sous celle de son disciple Timothée. Cette pièce, assez courte, et toute corroborée de passages de l'Écriture, fit un bruit incroyable ; chacun vouloit l'avoir pour la commenter à sa manière, et, pendant plusieurs jours, la porte de l'abbé Georgel fut assiégée par les curieux avides de la lire. (*Voyez* les Mémoires de Bachaumont.)

ce dernier, parce qu'ils mettoient de grandes restrictions à ses profusions (1).

Le cardinal, oubliant les services signalés et le dévouement généreux d'un homme qui s'étoit immolé pour le sauver, garda avec lui un silence injurieux après sa sortie de la Bastille, et ne daigna pas répondre à plusieurs de ses lettres. L'abbé Georgel, tout en plaignant la légèreté et l'erreur de son ancien ami, crut qu'il seroit au-dessous de lui d'entrer dans la justification de sa conduite, persuadé qu'il reviendroit tôt ou tard de ses injustes préventions. C'est ce qui arriva dans la suite, et le cardinal lui avoua avec franchise et regret les menées employées pour le perdre dans son esprit.

La révolution vint enlever l'abbé Georgel à l'existence agréable et paisible qu'il s'étoit formée à Bruyères. Il fut arraché, en 1793, au séjour charmant qu'il avoit embelli avec tant d'affection : déporté en Suisse, il alla s'établir à Fribourg, en Brisgaw. Là, séparé, pour ainsi

(1) Le cardinal de Rohan étoit tellement prodigue, qu'ayant le plus riche évêché de la chrétienté, d'un revenu, dit-on, de six cent mille francs de rente, et en outre plusieurs riches abbayes, il contractoit néanmoins encore des dettes. Son abbaye de Saint-Waast étoit d'un si grand rapport, que, si l'on en croit M. de Levis, les moines lui offrirent mille louis par mois pour sa part, comme abbé, et qu'il refusa cette somme, prétendant qu'elle étoit inférieure à celle qu'il avoit droit de percevoir. Du reste, la prodigalité sembloit être héréditaire dans cette famille, et ses parens, qui avoient également de très grands biens, n'en avoient pas moins de très grosses dettes, puisque l'un d'eux a donné le scandale d'une banqueroute énorme. Toutefois la conduite du cardinal a été très-sage et très-régulière dans les dernières années de sa vie : retiré dans sa petite souveraineté, au delà du Rhin, il s'est appliqué à effacer par des actes de bienfaisance les torts de sa jeunesse.

dire, de toute la terre, partageant ses momens entre l'étude et des exercices de piété, il commença, en 1794, à revoir et à mettre en ordre les notes dans lesquelles il avoit consigné ses observations sur ceux des événemens de son temps auxquels il avoit eu quelque part, ou qu'il avoit le mieux connus. C'est de ces matériaux qu'il a formé les mémoires qu'on livre aujourd'hui au public.

En 1799 il fut jeté de nouveau dans le tourbillon des affaires et de la politique ; il étoit alors âgé de soixante-dix ans. La prise de Malte par Bonaparte menaçoit d'une destruction prochaine l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Le grand-prieuré de Russie, pour le sauver du naufrage, offrit la grande-maîtrise de cet ordre à l'empereur Paul Ier., qui l'accepta. Le grand-prieuré d'Allemagne résolut d'en faire autant, et d'envoyer une députation à ce puissant monarque pour lui faire hommage de son obéissance. L'abbé Georgel fut adjoint à cette députation, et chargé de concourir à la rédaction des lettres et mémoires qui seroient jugés nécessaires pour le succès de la négociation. Après un long et pénible voyage, il arriva dans la capitale de la Russie. Là un nouveau théâtre s'offrit à ses observations ; là il vit de près le colosse de ce grand empire du Nord, son chef et sa cour, la forme de son gouvernement, le caractère et les mœurs de ses habitans ; là il vit la politique s'agiter, des alliances se dissoudre pour en contracter de nouvelles, la dynastie des Bourbons abandonnée, et le pouvoir de Bonaparte affermi ; là il vit les ministres et les grands de cet empire, les ambassadeurs étrangers et les émigrés de marque qu'une généreuse hospitalité y avoit attirés. Ce nouveau spectacle fit une vive impression sur son esprit ; et à son retour il en consigna les détails les plus intéressans dans la relation de son voyage qui forme la dernière partie de ses mémoires. Il reçut l'accueil le plus distingué de tous

ces éminens personnages, et il obtint des bontés de sa majesté impériale une bulle qui l'autorisoit à porter, comme agrégé à l'ordre de Malte, la croix de Saint-Jean-de-Jérusalem, avec une pension de cent ducats sur le grand-prieuré d'Allemagne. La considération dont il jouissoit le fit même charger d'une mission auprès du comte de Cobentzel, ambassadeur d'Autriche en Russie, pour sonder les dispositions de son cabinet, et resserrer, s'il étoit possible, les liens de l'alliance de la cour de Vienne avec la Russie, qui commençoient à se relâcher. A la suite de cette négociation, qui n'eut aucun succès, l'empereur Paul rompit avec l'Autriche, renvoya l'ambassadeur Cobentzel, et fit rentrer ses troupes dans ses États.

Quoique l'abbé Georgel fût septuagénaire lorsqu'il entreprit la rédaction de son voyage, néanmoins on y aperçoit la même vigueur d'esprit, et cette finesse d'observation qui caractérise ses autres écrits (1). On y admire une longue galerie de portraits coloriés avec un pinceau très-délicat; et bien que quelques-uns soient un peu flattés, on s'arrêtera toujours avec intérêt devant ceux de Paul Ier., de Souvarow, Rostopchin, Panin, Pahlen, Koutaisow, Dumourier, etc. (2). On y lira aussi avec plaisir quelques anecdotes sur la cour de Louis XVIII, à Mittau. On y verra que l'abbé Georgel fut parfaitement

(1) Seulement il auroit pu être moins prodigue de détails gastronomiques, qui, quoique assez ordinaires à MM. les voyageurs, ne sont pas toujours très-intéressans pour les lecteurs, et ne devroient trouver place que dans les ouvrages de l'Apicius moderne, M. G. d. l. R.

(2) Je ne crois pas que le portrait flatteur qu'il fait de cet intrigant réunisse tous les suffrages. Le bizarre et sanguinaire Souvarow est aussi peint un peu trop en beau.

bien accueilli par le roi ; mais qu'admis à l'audience de S. A. R. monseigneur le duc d'Angoulême, madame la duchesse avoit paru émue et son visage sensiblement altéré, lorsqu'elle entendit prononcer son nom, parce qu'il lui rappelait la malheureuse affaire du collier, qui avoit empoisonné si cruellement les dernières années de la vie de sa mère. Cette circonstance fit abréger l'audience, et il se seroit bien gardé d'y paroître s'il avoit pu la prévoir.

Après un voyage de seize cents lieues et une absence d'onze mois, l'abbé Georgel étoit revenu à Fribourg, croyant y achever ses jours dans la retraite ; lorsqu'un changement de système dans le gouvernement français le rappela dans sa patrie. Il y retrouva son habitation chérie de Bruyères, où, exempt d'ambition, il devoit passer les derniers momens de sa vie. A la publication du concordat, le ministre des cultes, Portalis, lui proposa un évêché ; mais il le refusa, soit par amour pour l'indépendance, soit par d'autres motifs. Cependant il ne put résister aux vives sollicitations de M. d'Osmont, évêque de Nanci, qui le détermina à accepter la place de provicaire-général de ce diocèse pour le département des Vosges. Il administra les affaires ecclésiastiques de ce département avec le zèle, la sagesse et l'intelligence qui avoient signalé son administration de la grande-aumônerie, et il sut à la fois se concilier l'estime et l'affection du peuple, du clergé et des autorités civiles.

Au mois de juillet 1813, l'abbé Georgel sentoit l'affoiblissement progressif de ses forces ; il vit, pendant plusieurs mois, arriver le moment de sa dissolution avec une constance et une résignation dignes d'un philosophe chrétien, et il expira le 14 novembre de la même année, âgé de quatre-vingt-trois ans.

Cette longue carrière a été remplie par la vie la plus active et la plus laborieuse; et bien différent de ces hommes qui semblent ne passer sur la terre que pour la surcharger du poids de leur inutile existence, l'abbé Georgel a constamment occupé la sienne par d'utiles travaux. Chargé du temporel et du spirituel de différentes administrations civiles et ecclésiastiques, il savoit suffire à tout par un emploi sagement réglé de son temps. Doué d'une robuste constitution, la force de son corps égaloit l'activité de son âme. Certes, il est à regretter que ses grandes occupations aient absorbé tous ses momens, et qu'il ne se soit pas livré exclusivement à la culture des lettres. Nourri de la saine doctrine qu'il avoit puisée à l'école d'une société célèbre, né avec les plus brillantes dispositions et une tête assez vaste pour embrasser à la fois plusieurs genres de connoissances humaines, il auroit enrichi la littérature de nombreux ouvrages (1). Toutefois celui qu'il a déposé sur sa tombe fait le plus grand honneur à son talent, et s'il n'est pas toujours marqué au coin d'une sévère impartialité, il est du moins empreint du sceau du génie. La vérité m'oblige de le dire, souvent l'auteur a vu les hommes et les choses à travers le prisme de ses passions, et l'impartiale postérité lui reprochera les portraits hideux qu'il a faits de certains personnages qui, pour avoir suivi une autre route, n'en ont pas été moins dignes d'estime et de considération. Ces portraits plairont à ceux dont les yeux sont encore fascinés par l'aveugle esprit de parti; mais l'homme sage et juste en

(1) La variété des connoissances de l'abbé Georgel étoit vraiment étonnante; les morceaux de ses mémoires les mieux frappés sont ceux relatifs à la diplomatie; on voit que l'auteur avoit profité des excellentes leçons de son ami, le savant diplomate Favier.

gémira, et, tout en admirant le pinceau du peintre, ne pourra s'empêcher de blâmer le mauvais usage de son talent.

Immédiatement après la mort de l'abbé Georgel, la police de Bonaparte s'étoit emparée du manuscrit de ses mémoires, et en avoit ordonné le dépôt dans les archives du ministère des relations extérieures, comme si elle avoit eu le droit de *préhension* sur tous les ouvrages qui traitent de politique. Mais depuis la restauration, cet acte injuste et arbitraire a été réparé; et le roi a bien voulu faire restituer à la famille de l'auteur une propriété qui ne pouvoit être violée que par la tyrannie.

AVANT-PROPOS

DE L'AUTEUR.

Un lièvre en son gîte songeoit ;
Car que faire en un gîte à moins que l'on ne songe?
LA FONTAINE.

POURQUOI, dans le désœuvrement où me réduit ma déportation, ne songerois-je pas à laisser par écrit quelques fragmens de l'histoire de mon temps? La plume d'un contemporain, quel que soit son style, peut intéresser la curiosité de la génération à venir; elle peut servir de flambeau aux amateurs de la vérité, pour les guider plus sûrement dans le labyrinthe de l'histoire, où la main de l'oubli n'a que trop souvent voilé les causes des événemens les plus intéressans et les plus dignes d'être conservés.

Souvent témoin oculaire, quelquefois acteur, et toujours contemporain,

je dirai, sans partialité, ce que des relations intimes et les places que j'ai occupées m'ont mis à portée de bien connoître : je ne permettrai à mon imagination ni circonstances hasardées, ni tableaux, ni portraits nuancés avec les couleurs de la haine ou de la prévention, encore moins de la flatterie. J'écris, comme le disoit Tacite, sans fiel et sans intérêt personnel, *sine odio et irâ* : j'écris, fortement sollicité par des amis essentiels qui, me faisant un crime de mon silence et de mon inaction, m'ont enfin persuadé qu'ayant été jeté, n'importe comment, sur la scène des événemens, je devois à la postérité le tribut de mes connoissances et de mes observations.

Je n'ai pas la présomptueuse prétention de me mettre au rang des écrivains du siècle où je vis : cette vaine fumée, qui se dissipe au souffle de la bonne philosophie, ne repaît plus une âme qui, déjà avancée dans son quatorzième lustre (soixante-huit ans),

est beaucoup plus occupée des années éternelles que d'une fragile et passagère renommée. Simplicité et clarté dans le style, franchise et impartialité dans le choix des faits et dans la manière de les apprécier, vérité partout, voilà mes guides et ma boussole.

Mon intention n'est pas de faire paroître ces Mémoires de mon vivant : le rôle que de grands personnages doivent y jouer, quoique retracé d'après leurs caractères connus et d'après des faits bien avérés, pourroit réveiller des passions assoupies, et en déchaîner l'activité. Quand une main hardie tire le rideau qui couvre la vérité captive, quand on arrache, quoique avec ménagement, le masque qui en impose à la crédulité, on doit s'attendre à toute l'effervescence de l'amour-propre humilié : on ne voit pas s'éclipser, sans chagrin, un éclat dont l'apparente réalité ne paroît plus qu'une ombre mensongère. Ne voulant donc ni tourmenter personne, ni troubler les derniers momens de

ma vie, je n'exposerai pas moi-même ces Mémoires au grand jour : quand je ne serai plus, on pourra, si on les croit utiles, les livrer à l'impression, sinon, les laisser ensevelis dans la poussière des écrits ignorés. Pour moi, j'aurai rempli la tâche qu'impose à tout citoyen le Code des sociétés, où il doit être écrit : « Tu dois » compte à la société de ton temps » et de tes connaissances; la Divinité » ne t'a doué d'intelligence et ne t'a » mis en main le flambeau de la rai- » son, que pour te perfectionner toi- » même et éclairer tes semblables. »

Si le temps et ma santé me permettent de développer ce que je sais sur les différens objets qui entrent dans le plan de mon travail, je n'entraînerai point mon lecteur dans le tourbillon de tous les événemens qui ont agité notre globe pendant les quarante dernières années du dix-huitième siècle. Je borne mon coup d'œil à l'Europe et plus particulièrement à la France, et encore n'ai-je choisi

sur ce théâtre moins vaste, que les faits historiques qui ont fait une plus grande sensation.

Voici mon plan : 1. Je commence par la destruction des jésuites. 2. Je parcours ensuite les dernières années du règne de Louis XV. Suit le ministère des ducs de Choiseuil et d'Aiguillon, et du chancelier de Maupeou. 3. Je présente les commencemens du règne de Louis XVI, ainsi que la marche, la politique, et les opérations de son ministère jusqu'à l'assemblée des notables. 4. Je parle avec détail du fameux procès du cardinal de Rohan. 5. Je hasarde enfin mes connoissances acquises et mes observations sur les causes, les progrès, les suites et la fin désastreuse de la révolution française. 1ère. section. 2e. section. 3e. section. 4e. section. 5e. section.

Chacun a sa manière de voir et d'écrire : je m'attache particulièrement à faire connoître les personnages qui ont été les auteurs, les promoteurs, ou les coopérateurs des catastrophes et des horreurs dont j'entreprends le récit. C'est comme une galerie de

tableaux où j'ai essayé d'encadrer les événemens avec les portraits de ceux qui les ont occasionnés. Si l'entreprise est au-dessus de mon talent, on me saura gré d'avoir fait taire mon amour-propre pour frayer la route à une plume capable d'inspirer un plus grand intérêt. Ma devise est de dire avec Horace :

Conamur grandia tenues.

Hor., Od. 5, lib. I.

MÉMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES ÉVÉNEMENS

DE LA FIN

DU DIX-HUITIÈME SIÈCLE (1).

PREMIÈRE SECTION.

De la Destruction des Jésuites.

Fuit Ilium et ingens
Gloria..... VIRG., Eneid. 2.

L'HISTOIRE de la destruction des jésuites doit intéresser tous ceux qui, aimant à promener leurs pensées sur toute la surface du globe, considèrent en vrais philosophes les divers événemens qui y opèrent de grandes secousses et de grands changemens.

La suppression d'un ordre religieux n'est en général qu'un de ces faits historiques,

(1) Commencés à Fribourg en Brisgaw. Janvier 1794.

assez indifférent pour ne devoir pas fixer les spéculations de l'homme observateur. Mais quand cet ordre tient, par son régime, ses travaux et sa célébrité, à l'essence même du gouvernement politique et religieux; quand son existence influoit dans les deux mondes sur l'empire de la religion et des mœurs, sa chute est nécessairement un de ces grands événemens qui frappent et attirent l'attention de quiconque ne veut pas être étranger à l'histoire de son siècle.

Ignace de

Ignace de Loyola, jeune militaire espagnol, blessé au siége de Pampelune en 1521, fut le fondateur des jésuites. Sa naissance illustre, sa bravoure, sa conversion, sa pénitence, sa vie extraordinaire à Manrèse, à Barcelonne, à Venise, à Jérusalem, à Paris et à Rome, son institut, le gouvernement de son ordre; sa mort, sa sainteté et ses miracles ont illustré la plume de deux célèbres écrivains, Maffei et Bouhours, l'un italien et l'autre français. Tous deux le peignent comme un homme d'un génie mâle, qui a imprimé sur toutes ses opérations un caractère de noblesse et de grandeur fait pour le placer au nombre des plus grands saints et des plus renommés législateurs.

La société dite de Jésus, fondée par lui en 1545, remplissoit, en 1760, l'univers connu de ses nombreux et utiles établisse-

mens, ainsi que de sa juste renommée. La religion et les mœurs, les sciences et la littérature, l'enseignement et l'éducation, étoient la carrière que ses enfans parcouroient partout avec le plus grand succès. Son institut, regardé comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, éclairé et guidé par l'esprit de Dieu, avoit donné des saints à l'église et aux lettres de grands hommes. Cette société fameuse s'étoit élevée, osons le dire, au-dessus du niveau de tous les ordres religieux, malgré tous les obstacles de l'envie et de la calomnie réunies, malgré la persécution à toute outrance des ennemis publics et cachés de l'église romaine.

Dieu, dont les décrets sont impénétrables, a permis que ce grand arbre, qui étendoit ses rameaux sur les deux mondes, fût abattu et déraciné : la société des jésuites n'est plus; sa destruction est consommée, à un foible rejeton près, qui se conserve encore dans un petit coin de l'Europe (la Russie Blanche), sous la domination et la protection de l'empire de Russie. Seroit-ce une pierre d'attente réservée pour relever l'édifice? Dieu le sait.

Je voudrois, pour une histoire si intéressante, un écrivain impartial, dont le style nerveux attachât l'âme de son lecteur par les couleurs qui représenteroient la marche des passions qui ont fait agir les

auteurs de cette grande catastrophe; un écrivain franc et loyal, qui ne puisât ses faits que dans des sources pures, qui ne permît à sa plume, ni le fiel de la satire, ni les épanchemens de la haine; un écrivain assez hardi pour ne pas craindre de dire la vérité avec énergie, lorsqu'elle est nécessaire pour la défense de l'innocence injustement persécutée, et cependant assez réservé pour ne pas dépasser les bornes que semblent prescrire la prudence et la charité.

Il paroîtra sans doute un jour un homme de cette trempe : en attendant, je vais, pour lui préparer les voies, jeter un coup d'œil observateur sur cette destruction, en Portugal, en France, en Espagne, en Italie, en Allemagne, et dans les deux Indes; je révélerai quelques causes secrètes et ignorées, que des liaisons particulières et des relations officielles m'ont mis à portée de connoître d'une manière non équivoque. Si je permets à mon pinceau d'emprunter des couleurs fortes pour peindre les manœuvres et la conduite de certains personnages, on verra que mes portraits n'ont été dessinés que d'après la nature et la vérité des faits (1).

---

(1) Une juste impartialité nous engage à prémunir le lecteur contre certaines assertions, souvent trop tranchantes de l'auteur, qui, par son état et ses affections,

De la Destruction des Jésuites en Portugal.

Il n'existoit en Europe, ni même dans les deux hémisphères, aucune contrée où la société des jésuites fût plus révérée, plus puissante et plus solidement établie qu'en Portugal, ainsi que dans tous les pays et royaumes soumis à la domination portugaise. Depuis que le thaumaturge Xavier, envoyé à Lisbonne par Ignace, son général, avoit étendu et affermi dans l'Inde, au Japon et à la Chine, la domination et le commerce de cette couronne, en reculant les limites du christianisme par les prodiges de son apostolat; depuis que les côtes d'Afrique et la vaste étendue du Brésil avoient été fécondées pour les Portugais par les travaux, les sueurs et le sang des missionnaires jésuites, la cour de Lisbonne n'avoit cessé de prodiguer à cette société tout ce qui peut caractériser la confiance la plus entière et le crédit le plus prépondérant: ils étoient à la cour, non-seulement les directeurs de la conscience et de la conduite de tous les princes et princesses de la famille royale, mais le roi et ses ministres

---

est sur cette matière, en quelque sorte, juge et partie. Il est donc équitable de s'en défier un peu.

(*Note de l'Editeur.*)

les consultoient encore dans les affaires les plus importantes. Nulle place ne se donnoit pour le gouvernement de l'église ou de l'Etat, sans leur aveu ou leur influence : aussi le haut clergé, les grands et le peuple briguoient-ils à l'envi leur protection et leur faveur. Comment donc est-il arrivé que ce soit du Portugal qu'est partie la première secousse qui a ébranlé et renversé ce superbe édifice? Un ministre excessivement ambitieux et sans principes, un roi foible, fainéant et sans mœurs, préparèrent et consommèrent cette étrange catastrophe par des voies bien extraordinaires.

lho, de- te d'Oei- uite mar- ombal.

Le jurisconsulte Carvalho, homme d'un génie moins vaste qu'audacieux et entreprenant, après avoir été chargé des affaires de Portugal dans quelques cours de l'Europe, et notamment à Vienne, revint à Lisbonne pour y occuper une place dans le ministère. J'ai eu l'honneur de connoître à Vienne le duc de Bragance, en 1773; il avoit été obligé de s'expatrier pour se soustraire à l'injuste persécution de ce nouveau ministre; il étoit accueilli à la cour impériale avec l'intérêt qu'inspiroit sa disgrâce et les charmes de son esprit. L'immortelle Marie-Thérèse et son fils, l'empereur Joseph II, lui prodiguoient les égards dus à sa haute naissance et à ses aimables vertus. Je tiens de sa bouche que Carvalho, étant à Vienne,

ragance.

avoit déjà laissé apercevoir les étincelles de l'ambition qui le devoroit, et de sa *grande déplaisance* contre ce qu'il appeloit l'excessive et dangereuse influence des jésuites en Portugal. Le prince de Kaunitz, ce premier ministre si vanté, et si digne de l'être par sa rare pénétration et les succès de ses talens politiques, me disoit, lorsque j'étois à Vienne, que, dans un entretien, il avoit ouï Carvalho se plaindre amèrement de la superstition qui asservissoit sa patrie, et qu'il avoit jugé que dès lors il méditoit une grande révolution dans les opinions religieuses. Le Kauni

Carvalho, arrivé au ministère, ne tarda pas à manifester une manière de penser qui alarma la religion des jésuites de la cour: ils résolurent de l'éloigner. Il découvrit le plan qui se concertoit pour son renvoi, et il sentit combien il étoit instant d'en prévenir les effets. Cet homme, rusé et insinuant, à qui tous les moyens étoient légitimes pour arriver à ses fins, connut bientôt les foibles de son maître et les moyens de s'emparer de sa confiance: il entoura le fainéant et voluptueux Joseph Ier. de tout ce qui pouvoit alimenter et prolonger sa passion pour l'oisiveté et les femmes. Deux grands obstacles lui parurent néanmoins s'opposer à la stabilité du trône qu'il s'étoit élevé à côté de celui de son souve- Jose de Por

rain : l'immense crédit des jésuites à la cour, et la grande influence des puissantes maisons d'Aveiro et de Tavora. Tout le monde sait comment Carvalho, fait comte d'Oeiras, et ensuite marquis de Pombal, parvint, à force de crimes, à éteindre ces deux grandes maisons, en faisant tomber sous la hache du bourreau la tête du duc d'Aveiro et celles des Tavora. Quant aux jésuites, qui doivent ici seuls m'occuper, il sentit qu'un coup d'autorité qui ne seroit pas amené de loin par la réforme de l'opinion publique, n'aboutiroit qu'à soulever contre lui les consciences des grands et du peuple dont ces Pères avoient la principale direction. Son plan fut formé en conséquence. Il commença par s'assurer du suf-
rdinal Sal- frage et du concours du cardinal Saldagna, patriarche de Lisbonne : il ne lui fut pas difficile de gagner et de corrompre cette âme vénale. Parfaitement d'accord avec un homme si peu digne du haut rang qui lui donnoit trop d'autorité et de considération, il parvint à alarmer le roi, relativement à de prétendues découvertes qui ne laissoient, selon lui, aucun doute sur les projets ambitieux des jésuites au Brésil et au Paraguay. Cette première impression faite, il imagina des délits qu'il savoit bien ne pas exister. Il en fit composer un corps d'accusation et de griefs contre les jésuites por-

tugais, et il ne cessa d'en fatiguer le pape Benoît XIV, trop clairvoyant pour ne pas apercevoir la dent cachée du loup qui vouloit dévorer l'agneau. Son autorité en Portugal croissant avec son audace et son implacable haine, il arracha plutôt qu'il n'obtint du souverain pontife, en 1757, un bref pour la réformation des jésuites, et le cardinal Saldagna fut commis pour y procéder. D'une foule de procédures préparées par des agens corrompus, on fit extraire et répandre, à dessein, des faits de nature à porter à croire que ces religieux, véritablement dégénérés, usurpoient une réputation que leur avoient méritée la sainteté et les travaux apostoliques de leurs premiers auteurs. Ce dangereux vernis, appliqué par des mains habiles et soudoyées, présenta de la société portugaise un tableau si défiguré, qu'on parut se repentir de la bonne opinion qu'on en avoit conçue. La jalousie active des autres religieux se mêlant pieusement à ce tissu d'iniquités, et le cardinal réformateur ne craignant plus les cris du peuple, dont on venoit de fasciner les yeux, prononça contre les jésuites portugais, le 7 juin 1758, une sentence qui leur ôtoit les pouvoirs de prêcher et de confesser, et qui, pour les rendre plus odieux, leur défendoit de continuer à exercer le commerce. Bientôt après, on leur ôta l'enseignement et les colléges;

et, pour n'être plus fatigué par les cris et les réclamations du pape Clément XIII, qui avoit succédé à Benoît XIV, on renvoya son nonce, et on rompit publiquement toute correspondance avec Rome.

Les esprits ainsi préparés, et l'opinion publique ayant pris, par rapport aux jésuites portugais, une teinte qui sembloit permettre les grands coups qui devoient les détruire, on vit éclater tout à coup, le 13 septembre 1758, cette fameuse et feinte conspiration contre la vie du roi, laquelle avoit été secrètement dirigée par le comte d'Oeiras lui-même. Il lui falloit un événement de ce genre pour autoriser les grands exemples de sévérité qu'il avoit jugé nécessaires à l'affermissement et à la perpétuité de son autorité.

Le roi Joseph Ier. revenoit de nuit d'un rendez-vous de galanterie avec la jeune marquise de Tavora; un coup de carabine l'atteint, dit-on, et le blesse. Furieux du danger qu'il avoit couru, et de la découverte d'une intrigue amoureuse qu'il croyoit ignorée, ce prince adultère, à qui l'amour effréné des plaisirs avoit ôté tout autre sentiment, confia ses soupçons et sa vengeance à son ministre, devenu le confident et le promoteur de ses rendez-vous nocturnes.

Dès le jour même on s'assura de la personne du duc d'Aveiro et de toute la

famille des Tavora. Le scandaleux procès qui les conduisit tous à l'échafaud n'est pas de mon sujet : les faits éclairés par des personnes principales et désintéressées qui étoient sur les lieux, ont porté *jusqu'à la démonstration* (1) l'innocence de ces illustres victimes. Les dépêches secrètes du comte de Merles, alors ambassadeur de France à Lisbonne, ne dévoilent que trop la main ministérielle qui a dirigé ce prétendu assassinat : il en résulte que c'étoit l'ouvrage bien combiné du comte d'Oeiras; que la blessure du roi n'étoit qu'une contusion égratignée, et que cette égratignure ne venoit pas de l'explosion de la carabine dont on n'avoit voulu faire qu'un épouvantail. Que penser d'un ministre qui a osé ourdir une trame d'une aussi horrible noirceur? et que doit-on penser d'un roi qui en est devenu le complice? Quoi qu'il en soit, le P. Moreira, confesseur du roi, tous les jésuites de la cour et ceux qui jouissoient à Lisbonne de la plus haute considération,

(1) Jusqu'à la *démonstration* !..... Hélas ! dans de telles matières, chaque parti se flatte du même triomphe. Le *pour* et le *contre* sont présentés avec la même assurance. Il faudroit, pour en juger sainement, être sans intérêt, sans préjugés, sans prédilection. L'auteur étoit-il bien dans ce cas?..... Il convient d'être en garde, et de s'en tenir aux faits prouvés ; s'il en est !

(*Note de l'Editeur.*)

furent arrêtés et conduits dans les cachots, les uns comme ayant eu connoissance du prétendu régicide, et les autres pour avoir trempé, disoit-on, dans le complot. L'animosité du ministre se dirigea particulièrement sur les PP. de Mathos, Alexandre et Malagrida : les deux premiers, religieux du plus grand mérite, étoient intimement liés avec les maisons d'Aveiro et de Tavora ; le P. Malagrida étoit un célèbre missionnaire, singulièrement révéré à Lisbonne : les conversions éclatantes qu'il opéroit étoient la cause secrète de la haine que lui avoit vouée le comte d'Oeiras. Le procès criminel fait à ces trois jésuites ne fit que confirmer les cours de l'Europe dans l'opinion que leurs ambassadeurs leur avoient transmise sur les causes secrètes de cet assassinat. Après les illustres têtes qui venoient d'être immolées à l'ambition du ministre, on n'auroit certainement pas épargné celles des PP. Mathos et Alexandre, si on avoit pu se procurer des preuves de leur complicité. Ce qui doit étonner, c'est que l'autorité absolue, qui avoit en main tous les moyens de corruption, se soit arrêtée et se soit bornée à en imposer à la crédulité, en faisant répandre que la religion du roi avoit voulu épargner ce scandale à la chrétienté, et se contenter de laisser les coupables traîner le reste de leur vie

P. Mathos andre.

dans l'obscurité des cachots. Quant au P. Malagrida, que l'on croyoit important de faire périr à cause de sa prodigieuse influence, on prit une autre route, et on retarda même son supplice jusqu'au 20 septembre 1761, deux ans après l'édit de suppression des jésuites portugais. Ce religieux avoit été arrêté, et souvent interrogé comme complice, ou comme instruit de la prétendue conspiration ; et après lui avoir fait endurer inutilement, pour les aveux qu'on en espéroit, la faim, la soif, et toutes les horreurs d'une longue captivité, ce qui pouvoit fort bien avoir affoibli ses sens et altéré sa raison, on le livra à l'inquisition, qui le condamna à être brûlé vif, sous prétexte d'aveux scandaleux de sa part, relativement à ses opinions sur la Trinité, sur l'antechrist, et touchant des entretiens familiers qu'on lui faisoit dire avoir eus avec sainte Anne et la sainte Vierge, et enfin pour s'être livré dans son cachot à des impuretés qui dégradant la dignité de l'homme, ont toujours mérité d'être punies par le feu de la justice humaine. La postérité ne croiroit certainement pas que des juges aient pu se porter à ces excès de démence et de scélératesse réfléchie, si le procès légal du P. Malagrida, traduit dans toutes les langues de l'Europe et du Nouveau-Monde, n'attestoit les motifs de ce jugement incon-

Le P. Mala

cevable. Il couvre à jamais d'opprobre l'inquisition de Portugal, et il a imprimé sur la mémoire du roi et de son ministre le sceau du mépris de toutes les nations policées.

Avant cet auto da-fé, qui ne fut provoqué que pour éteindre, autant que possible, le souvenir qu'on pouvoit encore conserver des bienfaits de la société détruite, le comte d'Oeiras, devenu, pour prix de ses coupables succès, marquis de Pombal, ne voyant plus rien qui pût l'empêcher d'abattre ce qu'il appeloit la tête de l'hydre, frappa enfin, sous le nom de Joseph I^er^., le coup que ses crimes avoient si bien préparé. Les jésuites, par un édit du 3 septembre 1759, motivé sur de prétendus délits dont aucun ne fut prouvé, mais principalement pour avoir dégénéré *de la sainteté de leur pieux institut*, furent impitoyablement chassés de toutes les contrées soumises à la domination portugaise. Cet édit détruisit d'un seul trait de plume, tous ces grands et mémorables établissemens que le zèle du grand Xavier et de ses successeurs avoient fondés, que la piété et la politique des rois de Portugal avoient élevés sur les côtes d'Afrique, dans l'Inde et au Brésil. Le sang de tant de martyrs jésuites qui avoient été, pour le Portugal et pour l'Eglise, la semence des colonies les plus nombreuses et des peuplades les plus fidèles, est, par cet édit, foulé aux pieds

de l'impiété qui en méconnoît le bienfait. Il sera, cet édit, à jamais gravé par le burin de la vérité sur la tombe d'un prince qui, pour se traîner dans l'oisiveté et les plaisirs, n'a pas rougi de s'avilir et de se dégrader en abandonnant les rênes de son empire à un ministre immoral, qui, pour affermir son élévation et son autorité, a eu le pouvoir d'ensanglanter le trône de son maître et de l'entourer des victimes les plus illustres.

Cette suppression violente d'un ordre qui avoit rendu et qui rendoit encore au Portugal des services si essentiels, n'étoit que le prélude des cruautés que méditoit l'insatiable vengeance du marquis de Pombal. Son âme atroce s'est permis, dans ce genre, des horreurs qui font frémir la nature. Où trouver, en effet, des expressions et des couleurs pour peindre cet horrible tableau? Qu'on se représente des religieux de la plus haute naissance et de la plus éminente sainteté, blanchis dans les travaux de l'apostolat, entassés au fond de cale des vaisseaux qui les ramenoient du Brésil et des Indes en Europe, souffrant la faim, la soif et la nudité, pour, à leur arrivée en Portugal, aller, les uns être jetés sur les côtes d'Italie dans les états du pape, *comme une vermine pestiférée*, et les autres, sans avoir jamais été personnellement accusés et jugés,

aller pourrir dans des cachots que l'on avoit infectés à dessein; et le marquis de Pombal, pour assouvir sa vengeance, alloit secrètement repaître ses yeux et son odorat de ce spectacle et de cette infection! La postérité ne le croira pas; mais j'en appelle au témoignage de la reine de Portugal (1). Cette princesse, après la mort de Joseph Ier., disgracia le marquis de Pombal, et le relégua dans une forteresse, ne voulant pas le faire périr, comme il le méritoit, d'une mort ignominieuse, par respect pour la mémoire du roi son père. Cette souveraine a fait vérifier ces faits par la bouche même de ces malheureuses victimes, qu'elle fit sur le-champ arracher de leur cachot en les comblant de bienfaits. La providence ne les avoit sans doute conservés sous les lambeaux de leurs vêtemens pourris, que pour éterniser l'inhumanité de ce ministre si prôné par la philosophie moderne. Des ennemis de cette trempe donnent à la persécution dont ils sont les auteurs et les instrumens, un caractère de grandeur qui honore les persécutés, non-seulement aux

(1) Personne n'ignore avec quelle facilité les confesseurs s'emparent de l'esprit des femmes de ce rang, qu'ils dirigent. Le témoignage de la reine de Portugal peut donc ici, sans prévention offensante, paroître un peu suspect.

(*Note de l'Editeur.*)

yeux de la religion dont ils sont les martyrs, mais même aux yeux du monde, toujours forcé de rendre hommage à l'innocence et à la vertu opprimée.

Le pape Clément XIII, pénétré de la plus vive douleur, se plaignit hautement et par écrit d'un procédé qui diffamoit un ordre religieux révéré dans l'Eglise, et qui en punissoit les membres d'une manière si barbare sans les avoir entendus ni jugés: les cris et les vives réclamations de ce souverain pontife furent inutiles. Le roi et son ministre avoient brisé les liens du respect et des égards dus au saint siége. Les malheureuses victimes qui avoient été jetées sur les côtes de l'état ecclésiastique, furent charitablement recueillies par le pape, qui pourvut à leur subsistance et à leur entretien. Quant à celles qui avoient été réservées pour mourir en Portugal, elles furent, comme nous venons de le voir, ensevelies toutes vivantes dans des fosses souterraines, privées de la lumière du jour, et livrées à toutes les horreurs du besoin.

Ainsi finit en Portugal la société des jésuites. Le marquis de Pombal soudoya des plumes vénales pour justifier sa conduite: il sortit alors des presses de Lisbonne un déluge de libelles diffamatoires contre la doctrine, la morale et le despotisme des enfans de Loyola; on en inonda l'Europe

et les quatre parties du monde où les jésuites étoient établis et considérés. On y réchauffa le fiel des calomnies qu'avoient vomies contre eux les protestans et les jansénistes, dont les jésuites étoient les plus redoutables adversaires. *Les Lettres provinciales de Pascal* et *la Morale pratique des Jésuites par Arnaud*, étoient l'arsenal où les écrivassiers du marquis de Pombal avoient puisé les traits de leur mordante satire. Ces deux ouvrages, anciens et bien connus, avoient été victorieusement réfutés.

Pascal.

Arnaud.

Celui d'Arnaud est une compilation de faits non prouvés, qui annonce de la profondeur et de l'érudition. La haine a égaré la plume de cet homme à grands talens. Pour les *Lettres provinciales*, quoiqu'appuyées sur un tissu de mensonges et d'imputations hasardées, elles ne vieilliront jamais : il est peu de comédies plus amusantes ; le vernis du ridicule y est accompagné de toutes les grâces du style le plus enchanteur. Cette diatribe a immortalisé la plume de Pascal : sans doute que son penchant pour la doctrine de Jansenius et ses intimes liaisons avec Arnaud et le Port-Royal, lui auront fait envisager les jésuites tels que les peignoit la calomnie, comme les corrupteurs de la morale. Un P. Norbert, capucin, apostat et excommunié, qui traînoit de contrée en contrée un corps usé par la débauche,

Norbert, t.

vint à Lisbonne grossir la troupe d'un tas d'écrivailleurs soudoyés. Le marquis de Pombal l'accueillit et l'employa. Ses volumineux écrits contre les jésuites se ressentent de son animosité et de la pesanteur de son esprit; ils sont *illisibles*, et ils n'ont eu de prix aux yeux des ennemis de la société, que par un tas de mensonges et de faits visiblement altérés, qui ont servi de matériaux à des plumes plus capables de faire illusion. Je n'aurois pas même tiré cet auteur de la poussière où il mérite de rester enseveli, si son accueil à Lisbonne, si les récompenses dont l'a comblé le marquis de Pombal ne nuançoient sous le point de vue que je les ai présentés, l'âme et le caractère de ce ministre. La disgrâce de cet ennemi acharné de la société des jésuites, sa réclusion dans une forteresse et sa mort, ont justifié la providence. *Rarò antecedentem scelestum*, dit Horace, *deseruit pœna pede claudo* (1).

---

(1) *Pœna pede claudo*..... Ces sortes d'armes, à deux tranchans, servent également à tous les partis, et ne prouvent rien pour personne. Les ennemis des jésuites ont employé le même adage; ils ont dit aussi : C'est Dieu qui les a punis.

(*Note de l'Editeur.*)

De la Destruction des Jésuites en France.

Lors de la destruction des jésuites en Portugal, on étoit loin de prévoir en France les suites désastreuses de cette première secousse; on parut même y redoubler d'intérêt pour la société ainsi persécutée. La cour de Versailles fit des démarches à Lisbonne pour adoucir le sort des prisonniers, réclamer les missionnaires français ramenés de l'Inde et du Brésil, et pour intéresser la justice et l'humanité du roi de Portugal en faveur des jésuites jetés sur les côtes de l'état ecclésiastique. Il est vrai que les ennemis invétérés de la société profitèrent de ces désastres pour réveiller en France des animosités assoupies, et répandre, dans des livres furtivement distribués, tout ce qui pouvoit altérer les sentimens de vénération et de confiance que ces religieux continuoient à se concilier : mais ces étincelles d'un feu caché sous la cendre n'auroient occasionné aucun incendie, si d'autres causes plus actives et plus prépondérantes n'étoient venues s'y joindre et propager l'embrasement.

Quoique la France eût vu naître dans son sein la société des jésuites; quoique l'université de Paris eût été l'institutrice d'Ignace, de Xavier et des autres colonnes

de cet ordre naissant; quoique l'église de Montmartre en eût été le berceau, par les vœux qu'y prononcèrent le fondateur et ses dix premiers compagnons, cependant la France fut un des royaumes de l'Europe où les jésuites eurent le plus de peine à s'établir. Quatorze ans ne s'étoient pas encore écoulés depuis que le pape Paul III avoit approuvé et confirmé l'institut d'Ignace, que déjà ce fondateur avoit vu ses nombreux enfans porter le nom et la gloire de sa compagnie jusqu'aux extrémités de l'univers connu, et ce ne fut qu'après le concile de Trente que les cardinaux de Lorraine et de Tournon, voulant opposer à l'hérésie de Calvin et à l'impiété qui en étoit la suite, une digue qui en arrêtât les funestes progrès, amenèrent en France les premiers jésuites, et les fixèrent dans les lieux où ils avoient juridiction. Leur renommée croissant avec les succès de leur zèle, les évêques, les grandes villes et les provinces s'empressèrent de les appeler et de leur procurer des établissemens. La ville de Paris, excitée par l'université qui redoutoit la célébrité de ces nouveaux maîtres, s'opposa long-temps à leur réception : enfin ils y furent tolérés dans la maison que l'évêque de Clermont leur avoit donnée rue Saint-Jacques. Cette maison fut d'abord nommée *collége de Clermont*, et long-temps après, *collége*

de Louis-le-Grand. Il n'est pas de mon sujet de décrire ici, ni les débats de ces nouveaux venus avec les colléges de l'université qu'on abandonnoit pour celui de Clermont, ni les plaintes des autres ordres religieux, qui se voyoient éclipsés, ni la résistance des parlemens pour l'admission de ce nouvel institut. A peine avoient-ils vaincu tous ces obstacles, qu'au sortir des troubles de la ligue, les jésuites, sous le
enri IV. règne glorieux de Henri IV, furent proscrits du royaume par les parlemens. Ces cours souveraines les regardoient alors comme les propagateurs et les suppôts de la morale ultramontaine; elles les croyoient, par leur doctrine et leur enseignement, les complices du régicide Barrière, qui avoit attenté à la vie de ce prince universellement adoré. Bientôt leur conduite et leurs apologies ayant fait éclater leur innocence, ils furent rappelés et rétablis par ce prince, ami de la justice. En vain le parlement de Paris fit-il les plus fortes et les plus persévérantes réclamations ; il fut forcé de plier sous la volonté absolue d'un roi qui envisageoit ce rappel comme un moyen nécessaire pour le maintien de la bonne doctrine, de l'éducation et des mœurs. « Vous dites, répon» doit ce prince aux remontrances du par» lement, vous dites qu'ils sont mes enne» mis ; eh bien, ventre-saint-gris, je leur

» ferai tant de bien, que je les forcerai d'être » mes amis. »

A dater de cette époque, les jésuites furent successivement honorés de l'estime, de la confiance et des bienfaits sans cesse renouvelés des rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV et Louis XV. Répandus et accueillis dans toutes les provinces du royaume, ils y faisoient fleurir la religion, les lettres et les mœurs; et cependant ils n'avoient jamais cessé d'y avoir pour ennemis, les philosophes dont ils combattoient sans cesse l'incrédulité par leurs prédications et leurs écrits, les libertins sur les désordres desquels ils tonnoient dans les chaires et les tribunaux de la pénitence, les jansénistes qu'ils avoient terrassés et dont ils éclairoient de trop près les efforts toujours renaissans pour en ressusciter la secte, et enfin les parlemens, tribunaux, certainement dignes des respects de la nation, mais qui, se regardant comme les dépositaires de l'autorité souveraine, n'avoient jamais oublié que les jésuites, usant ou abusant de leur crédit à la cour, les avoient souvent fait plier sous le sceptre absolu des monarques dont ils dirigeoient la conscience. Ce sont ces différens levains qui fermentoient dans le silence, et que des mains habiles et puissantes ont su pétrir et em-

ployer pour amener enfin la chute de la société des jésuites en France.

Qui le croira ? la destruction des jésuites en France est en grande partie l'ouvrage de la haine implacable d'une courtisane renommée, qui, tirée de l'obscurité par le fermier-général d'Etioles, épris de ses charmes, trouva le secret de braver impunément le lien conjugal qui l'unissoit à son bienfaiteur, pour devenir publiquement la maîtresse et le premier ministre de Louis XV. C'est de cette hauteur où le crime la plaça, que la marquise de Pompadour jura la perte des jésuites, et qu'elle y ourdit, à l'insu du roi, la trame du complot qui a creusé l'abîme où nous avons vu précipiter un ordre qui remplissoit l'un et l'autre hémisphère de sa grande renommée et de ses vertus apostoliques.

arquise de our.

Cette femme la plus immorale étoit excessivement ambitieuse : on sait que, sans goût personnel pour Louis XV, elle se livroit néanmoins, pour régner, à tout ce que la passion désordonnée de ce monarque pour elle, exigeoit de ses attraits et de ses talens pour la volupté. Rusée et prévoyante, elle avoit pressenti que son règne finiroit quand l'effervescence d'un tempérament tout de feu venant à se calmer dans son amant, les sentimens de religion qui n'y

ouis XV.

étoient qu'assoupis le ramèneroient à ses devoirs. Elle avoit souvent remarqué que le roi, jusqu'au sein des plaisirs, étoit quelquefois agité de remords, et qu'un penchant habituel le portoit à la vertu : elle s'occupa dès lors des moyens de rendre sa domination indépendante des charmes de sa figure ou d'un changement dans la conduite du roi. Connoissant l'esprit indolent et paresseux de Louis XV, et surtout ce caractère d'indécision qui, malgré un jugement sain, l'a rendu l'esclave ainsi que le jouet de ses maîtresses et de ses ministres, elle parvint à faire de son boudoir, où le roi se trouvoit tous les jours par goût et par habitude, le rendez-vous des ministres et le sanctuaire des secrets de l'Etat. Son influence fut telle qu'elle plaçoit et déplaçoit les ministres à son gré ; ils sentirent que leur crédit et leur faveur dépendoient de leur subordination à ses volontés : leurs porte-feuilles n'étoient plus que le résultat des ordres qu'ils en avoient reçus. Ainsi régnoit en France la marquise de Pompadour.

La reine Marie Lezczinska donnoit à la cour un spectacle bien différent. Concentrée dans l'intérieur de sa famille, elle étoit moins jalouse du crédit absolu de la maîtresse en titre et des adorations que lui prodiguoient les courtisans, qu'elle n'étoit peinée du scandale qui faisoit gémir la

Marie
zinska, r
France.

piété et murmurer le peuple. Le roi l'honoroit, et vouloit que le respect la suivît partout. Sans espoir de ramener le cœur de son époux, cette princesse, douée de toutes les qualités qui commandent l'estime et la vénération, employoit, sans humeur et sans éclat, tous les moyens que lui suggéroit le plus tendre attachement pour l'arracher à un train de vie si peu décent, et si contraire au bien de sa santé. Ses sages et modérées insinuations faisoient des progrès dans un cœur naturellement porté au bien. Il n'étoit vicié que par la trop grande facilité de satisfaire des goûts, hélas! trop conformes à la malheureuse pente de notre nature corrompue. Madame de Pompadour en fut alarmée; son esprit fécond eut bientôt formé son plan.

Depuis long-temps elle désiroit tenir à la cour par une place qui, la fixant avec dignité et décence, la fît marcher de pair avec les femmes du plus haut rang. Son crédit et ses grandes richesses ne suffisoient pas pour contenter son ambition; elle voulut être dame du palais de la reine. Quoique maîtresse des volontés du roi, elle savoit qu'elle ne pourroit jamais parvenir à son but sans le consentement de la reine; pour l'obtenir, elle eut recours au seul moyen qui pouvoit intéresser le cœur d'une princesse solidement vertueuse; c'étoit de faire

cesser la scandaleuse publicité de ses liaisons criminelles avec le roi, et d'afficher la dévotion. Tout étant convenu avec ce prince, elle fit murer les portes qui communiquoient de son appartement à celui de Louis XV, et, pour donner à cette hypocrite métamorphose tout l'éclat qui pouvoit assurer le succès de sa demande, elle voulut avoir un confesseur en titre, et le choisir parmi les jésuites, qui étoient alors les confesseurs de la cour et les directeurs à la mode. Elle ne douta pas un instant que ces Pères, accusés de tout sacrifier à la gloire de leur ordre, ne fussent flattés d'une direction qui devoit augmenter leur influence. On lui conseilla de s'adresser au P. de Sacy. Ce religieux, plus connu par ses rapports avec d'illustres dévotes et par les écarts du P. de la Valette, dont il étoit le correspondant à Paris, que par son esprit et ses talens qui n'étoient que médiocres, fut appelé par la marquise de Pompadour. Cette femme, vrai caméléon, développa dans ce premier entretien tout ce qui pouvoit donner une haute idée de sa conversion. Le jésuite parut n'en pas douter; il l'en félicita, et il bénissoit Dieu de ce coup extraordinaire de la grâce. Mais quel fut son étonnement et son embarras, lorsqu'il vit la marquise se refuser à la seule et nécessaire condition qu'il exigeoit

Le P. de Sacy.

pour se charger de la direction de sa conscience? « Sans doute, dit le P. de Sacy, que madame la marquise a déjà fait toutes ses dispositions pour quitter la cour : ce préliminaire, ajouta-t-il, doit être le premier pas pour réparer le scandale ; ce seroit ne pas connoître l'esprit de la morale de Jésus-Christ, que de croire pouvoir pratiquer avec fruit les exercices de la pénitence sur le théâtre même où on a étalé tous les attraits du vice. » — Moi quitter la cour? y avez-vous bien réfléchi! s'écria ici cette pécheresse publique ; j'en connois certainement tous les dangers, et je suis bien résolue de n'en plus suivre les maximes et les pernicieux exemples ; mais n'est-il pas plus glorieux pour la religion que le crime soit hautement réparé où il a été commis? Comment une pénitence obscure pourroit-elle effacer les traces d'une vie de scandale? Au contraire, restant à la cour et pouvant, sous les vêtemens du repentir, conserver avec les bontés du roi un grand crédit et une grande influence, j'en userai pour le bien des mœurs et de la religion ; je pourrai répandre à la cour sur l'autel de la pénitence, comme Madeleine aux pieds du Sauveur, les parfums et les richesses que j'y ai amassées. « Le P. de Sacy, malgré sa simplicité, vit le piége que lui tendoit cette fausse pénitente ; il crut l'éviter et se tirer

d'embarras en prenant un biais qui perdit son ordre. « Je vais, dit-il, retourner à Paris pour consulter nos Pères, et je reviendrai le plus tôt possible vous rapporter leur décision. » Cette décision fut prompte : comment hésiter sur l'application de principes dont il n'est pas permis de s'écarter ? Quitter la cour fut l'avis unanime : il est des désordres avec lesquels il ne faut ni paix, ni trève, ni tempérament. Mais les cordons bleus de l'ordre aperçurent dès lors l'abîme que leur creusoit la bonhomie du P. de Sacy : en le chargeant de leur réponse, quelles qu'en pussent être les suites, ils lui firent sentir combien il avoit été imprudent d'en appeler à la décision de ses confrères sur un point qu'il devoit décider lui-même avec une fermeté évangélique, et sans aucune considération humaine.

Madame de Pompadour reçut cette décision avec un dépit qu'elle ne put contenir : elle jura de s'en venger. Le P. de Sacy fut brusquement congédié, et il sentit un peu trop tard qu'une femme de cette trempe ne savoit ni se convertir, ni pardonner. C'est de la bouche de ce jésuite que je tiens ces particularités : il a fini ses tristes jours au château de Saverne, en Alsace, où le cardinal Constantin de Rohan lui avoit donné un asile après la suppression des jésuites. Une femme courroucée ne met plus de

bornes à sa vengeance quand elle a les moyens de lui donner un libre cours : Virgile l'a dit avant nous : *Furens quid femina possit?* Telle nous verrons la marquise de Pompadour. En attendant elle parvint à son but : elle fit appeler dans la chapelle du roi un religieux insignifiant, se confessa, fit publiquement sa communion ; elle mit de la réforme dans sa maison, et prit un extérieur qui en imposa à ceux qui ne connoissoient pas toute la dépravation de son âme. On ne parloit plus à la cour et à la ville que de la conversion de la marquise : les simples en furent édifiés ; mais les ennemis de l'évangile et des mœurs n'en furent point alarmés ; leurs yeux plus clairvoyans découvroient aisément sous ce masque le piége tendu à la piété de la reine. En effet, la marquise obtint la place de dame du palais de la reine. Ainsi rassasiée d'honneurs, elle ne songea plus qu'à la destruction d'une congrégation puissante, qui, par son influence sur la conscience du roi et des grands de la cour, pouvoit insensiblement saper les fondemens de son crédit. Bien persuadée qu'elle n'obtiendroit jamais cette destruction, de Louis XV, qui aimoit et estimoit les jésuites, elle mit en œuvre le génie malfaisant des ennemis de cette société, pour inventer les moyens de faire crouler un édifice affermi par deux

siècles de vertus et de succès. Les parlemens et le jansénisme furent les deux foyers qu'elle choisit pour y communiquer le souffle de sa brûlante animosité. L'esprit de corps ne meurt jamais; celui des parlemens n'avoit été favorable, en aucun temps, à la société d'Ignace de Loyola. Depuis que Henri-le-Grand l'avoit rappelée et rétablie par autorité ; depuis que les premiers tribunaux avoient été forcés, sous les règnes suivans, de ne plus s'opposer à son agrandissement, ils attribuoient aux intrigues de ces Pères à la cour, et à leur ascendant sur la conscience des rois, les coups d'autorité qui avoient humilié la magistrature et interrompu le cours de la justice. Ainsi, il existoit toujours dans le sein de ces compagnies souveraines, un germe de mécontentement et de jalousie concentrée qui n'attendoit qu'un moment favorable pour se développer. Les jansénistes, écrasés par les foudres de Rome et par le sceptre de Louis XIV, ne se méprenoient pas à la main qui avoit dirigé ces coups et consommé leur ruine ; ils regardoient les jésuites comme les promoteurs de la bulle *Unigenitus*, et dès lors comme leurs plus implacables persécuteurs: les cendres encore fumantes de Port-Royal des Champs sembloient ne demander qu'un souffle protecteur pour se répandre, en

Les p

Le jan

Port-R

rendant à leurs ennemis ruine pour ruine, mort pour mort.

Mon impartialité ne me permet pas de dissimuler ici les inexcusables torts du
Tellier. P. Le Tellier. Ce jésuite, d'un caractère dur et opiniâtre, confesseur de Louis XIV, abusa de la vieillesse et de la religion de ce monarque pour élever la gloire de son ordre sur les débris d'une secte qu'il ne falloit que mépriser pour la voir s'éteindre. Son zèle, fasciné par cette ambition déplacée, voyoit le jansénisme où il n'étoit pas; il armoit en conséquence le bras de son pénitent, et contre les parlemens qui protégeoient les jansénistes sans approuver leurs erreurs, et contre les restes épars de cette secte qu'il ne falloit qu'oublier ou chercher à éclairer avec charité. Port-Royal des Champs renfermoit des solitaires qui se sont immortalisés par leurs écrits. Le cé-
Pascal. lèbre Pascal y avoit composé ses *Lettres provinciales*, ouvrage, comme nous l'avons déjà remarqué, qui passera à la postérité par son style enchanteur et par le ridicule plein de finesse et de sel qui y est répandu sur la morale et l'enseignement des jésuites: il a été victorieusement réfuté pour le fond des choses; mais aucun de ses réfutateurs n'a atteint ou fait oublier ses grâces ini-
Arnaud. mitables. C'est là que le profond Arnaud avoit forgé les traits acérés dont il a hé-

rissé sa *Morale pratique des Jésuites;* c'étoit alors l'asile du moraliste Nicole, du spirituel Duguet, du tendre et délicieux Racine le tragique, et de son fils, auteur des poëmes sur la Religion et sur la Grâce. L'implacable Le Tellier obtint que cette fameuse solitude seroit rasée : ce n'est plus aujourd'hui qu'un amas de décombres devenu le repaire des reptiles. Tant de fiel et tant de blâmables succès ont fait souvent gémir ceux même qui, par état et par principes, ont applaudi aux décrets des souverains pontifes pour l'extinction du jansénisme, et je sais de source que la conduite du P. Le Tellier a été universellement improuvée par la majeure partie de ses confrères. Nicole, Racine fils.

Ces troupes auxiliaires, à qui madame de Pompadour vouloit confier le soin de sa vengeance, lui furent indiquées par Berryer, ministre de la marine, grand ennemi des jésuites. De lieutenant de police de Paris, il avoit été élevé au ministère par la marquise; elle voulut reconnoître les services d'inquisition et de délation que cet homme, bassement dévoué, lui avoit rendus lorsqu'il était à la tête de la police. Dépositaire du secret de sa protectrice, il obtint son aveu pour en faire part à trois parlementaires de Paris, qui avoient une grande influence dans les délibérations de Berryer.

leur compagnie. L'un, noyé de dettes, s'étoit livré au parti janséniste pour se procurer une sorte d'existence : il possédoit, sous une mine chétive et un corps contrefait, un esprit vif et ardent ; c'étoit l'abbé Chauvelin, conseiller de grand'chambre. Le second, en affichant le cynisme, s'étoit attiré une sorte de considération, parce que, doué d'une grande facilité pour le travail et les détails de la procédure, il étoit devenu à la grand'chambre le rapporteur de la cour : il a depuis étalé, sans pudeur, ses maximes *machiavéliques* dans le ministère des finances dont il a fait un abîme sans fond, où l'esprit anti-royaliste a été puiser les élémens de notre malheureuse révolution ; c'est le fameux abbé Terray. Le troisième, sévère dans ses mœurs et d'une conduite en apparence très-régulière, étoit peut-être alors janséniste de bonne foi. Quoique son esprit ne fût pas plus délié que sa figure, il n'étoit pas sans mérite et sans connoissance : un travail opiniâtre et une réputation d'intégrité lui avoient acquis un grand ascendant dans ce qu'on appeloit alors la *cohue* des enquêtes ; c'étoit le sieur de Laverdy. Ses mémoires, ses recherches, et ses succès dans le procès des jésuites, lui ont valu depuis le contrôle général, où il s'est enrichi, et d'où son impéritie le fit congédier pour traîner ensuite dans l'oubli

L'abbé Chauvelin.

L'abbé Terray.

De Laverdy.

une vie inutile, qui a fini par le conduire à la guillotine en 1793.

Ces trois hommes, admis secrètement dans les conseils de la marquise de Pompadour avec le ministre Berryer, formèrent le plan d'attaque qui fut approuvé par elle et ensuite communiqué à l'abbé de Bernis, ministre des affaires étrangères, pour concourir à son exécution (1). L'abbé, depuis cardinal de Bernis, avoit eu dans les sociétés des femmes du plus haut rang des succès qu'il devoit à sa belle figure et aux charmes de son esprit : sa conversation sémillante et de très jolis vers lui donnèrent de la vogue : il avoit plu à l'infante de Parme, fille chérie de Louis XV, et madame de Pompadour, qui avait pris du goût pour lui, voulant l'élever pour le rapprocher d'elle, l'avoit fait nommer à l'ambassade de Venise, d'où elle l'appela au ministère des affaires étrangères. Etant à Venise, il s'étoit lié avec le patriarche et cardinal Rezzonico, qui étant devenu pape sous le nom de Clément XIII, ne tarda pas à donner le chapeau de cardinal à l'abbé

(1) J'ai lu deux billets de la main de madame de Pompadour, qui sont une preuve par écrit de ce projet, et du concours de l'abbé de Bernis : les deux billets originaux ont été confiés, par le prince de S., à l'abbé de Mucy, docteur en Sorbonne.

de Bernis, comme il le lui avoit promis en plaisantant avec lui, n'étant encore que cardinal. Ses liaisons et ses assiduités près de l'infante, ses sourdes démarches pour se rendre indépendant de la marquise et se faire premier ministre, amenèrent sa disgrâce, le jour même où, élevé aux honneurs de la pourpre, il venoit de recevoir la barrette des mains du roi : la marquise choisit ce moment pour rendre plus sensible et plus éclatante la chute d'un homme qui n'existoit que par elle. Nous l'avons vu ensuite sortir de son exil de saint Médard de Soissons, et être fait archevêque d'Albi : il ne reparut pas à la cour ; la politique des ministres l'en tint éloigné ; mais dans son éloignement il en mérita la confiance ; il fut envoyé à Rome, et il y a joué un rôle qui a dû le dédommager, autant que possible, du souverain pouvoir qu'il n'avoit pu conserver à Versailles.

Tels furent les agens de madame de Pompadour et les premiers acteurs de la scène qui va s'ouvrir. Les jésuites de la France avoient formé à l'île de la Martinique des établissemens assez considérables. Le tem-

Le P. la Valette. porel en fut confié au P. la Valette, homme hardi et entreprenant. Il ne vit dans ses spéculations commerciales qu'un moyen rapide d'enrichir son ordre, et se procurer à lui-même tous les avantages de la plus

grande aisance. Il oublia sans doute combien il étoit indécent de voir un homme de son état se travestir, à l'insu de ses supérieurs, en négociant, et faire publiquement la banque. Sans doute, tant la cupidité de l'or est une passion aveugle, que ses premiers succès dans cette coupable carrière entraînèrent ou la connivence ou le silence de ses supérieurs immédiats; ces mêmes succès éveillèrent la jalousie de ceux qui ne devoient pas s'attendre à avoir un pareil concurrent. Il s'éleva de toutes les villes de banque en France, un cri bien prononcé contre le commerce des jésuites : on trouva le moyen de mettre des entraves aux opérations de cette banque anti-religieuse : plusieurs lettres de change tirées par le P. la Valette, qui en avait reçu et employé la valeur, furent protestées en France et à la Martinique : ces protêts répétés s'élevèrent à des sommes si considérables, que le P. la Valette se vit obligé de donner son bilan. La maison des frères Lioney et d'au- Les Lione
tres négocians de Lyon et de Marseille, attribuoient hautement la cessation de leurs payemens ou plutôt leur faillite au *débet* du banquier la Valette. Ce *débet* s'élevoit alors à près de 1800 mille livres. Les Lioney cherchoient déjà, de concert avec les jésuites, les moyens de réparer ces pertes et d'empêcher un éclat, lorsque les agens

de la marquise de Pompadour vinrent à la traverse : ils firent agir les suppôts de leur cabale, et ils parvinrent, n'importe comment, à persuader les Lioney d'attaquer en justice, non le P. la Valette et la maison de la Martinique, mais tous les jésuites de France, comme solidaires et responsables d'une banque dont ils avoient approuvé ou tout au moins toléré l'établissement. La requête fut donnée en conséquence. Les jésuites ne nioient point la dette ; mais ils prétendoient avec justice que la seule maison de la Martinique devoit en être responsable. Il auroit été plus sage de payer, et le général, plutôt que de permettre ce procès, auroit dû faire cotiser toutes les maisons de son ordre ; mais on crut devoir s'opposer à une pareille injustice, et les manœuvres secrètes qui décidèrent les premiers supérieurs, furent si adroitement ménagées et si habilement conduites, qu'on engagea les jésuites de la cour et de Paris à user de leur crédit, pour faire attribuer à la grand'chambre du parlement de Paris le jugement de ce procès si important, en les assurant qu'ils en sortiroient victorieux. Pleins de confiance dans ces perfides conseils, et ne se doutant aucunement du piége qui leur étoit tendu, ils sollicitèrent et obtinrent du roi cette attribution ; et c'est ainsi qu'ils se précipitèrent eux-

mêmes dans les filets que l'adresse de leurs plus cruels ennemis avoit dérobés à leur prévoyance. On a bien eu raison de se demander, après l'événement, comment une société où l'esprit étoit héréditaire, où la connoissance des plus secrètes intrigues n'étoit pas étrangère, a pu se laisser entraîner dans un labyrinthe où elle a trouvé son tombeau : car c'est ici que commence la chaîne des événemens qui, préparés par la persévérante animosité d'une femme, ont consommé leur destruction en France (1).

Les jésuites, appuyés sur les savantes et persuasives consultations des plus habiles jurisconsultes de Paris, croyoient marcher à la victoire : néanmoins, pour éviter l'éclat des plaidoiries où le génie caustique des avocats se permet trop souvent des digressions offensantes, ils demandèrent, par requête présentée à la grand'chambre, que la cause ne se traitât que par écrit : mais ils furent déboutés, et dès les premiers plaidoyers et mémoires des Lioney, ils durent, Procès de Lioney.

(1) C'est peut-être à tort que le parlement de Paris avoit rendu l'ordre entier des jésuites responsable de la faillite du Père la Valette. Sur quarante mille jésuites, ou plus, répandus tant en Europe qu'en Amérique, il n'y en avoit peut-être pas deux cents qui fussent initiés dans les plans et la conduite secrète des chefs de l'ordre ; tout le reste étoit sous l'obéissance passive.

(*Note de l'Editeur.*)

mais trop tard, pressentir et apercevoir les coups qu'on leur préparoit.

Nous devons rendre ici justice aux chefs des créanciers de la maison des Lioney, au nom de qui on plaidoit. Ceux qui, dans cette association, avoient le plus de prépondérance, résistèrent d'abord aux pressantes sollicitations de la cabale; mais le charme de l'intérêt et de la faveur qu'on étala à leurs yeux, les entraîna, et ils consentirent enfin à prêter leurs noms aux plumes soudoyées qui étoient chargées d'amener l'opinion publique à l'explosion qu'on avoit concertée dans le cabinet de la marquise de Pompadour. Ce fameux procès eut toute la publicité et toutes les suites qu'on avoit désirées. Les jésuites de France, sur les conclusions de l'avocat général le Pelletier de Saint-Fargeau, fougueux janséniste, furent déclarés solidaires pour la dette du Père la Valette, condamnés à payer à la maison des Lioney *un million cinq cent deux mille deux cent soixante-six livres*, et à tous les dépens; leurs biens mis en séquestre et vendus, si besoin est, pour le parfait payement. L'injustice de ce jugement étoit manifeste. Comment, par exemple, le collége de Toulouse, ou de toute autre ville, doté pour l'enseignement de la jeunesse du lieu, pouvait-il être responsable d'une dette contractée par une maison de la Martinique?

Mais les plaidoyers de M. de Saint-Fargeau, ainsi que les mémoires des Lioncy, imprimés et répandus avec profusion, avoient fasciné les esprits par une diction où l'on avoit déployé tous les charmes de l'éloquence : on y avoit présenté le tableau de l'institut des jésuites sous le jour le plus défavorable; une méchanceté bien réfléchie l'avoit tronqué, altéré, défiguré. M. le Pelletier de Saint-Fargeau est devenu ensuite président à mortier : ce magistrat s'est tellement oublié dans la convention nationale, qu'il y a voté pour la mort du roi Louis XVI. La providence n'a pas laissé son crime impuni ; elle a permis qu'un trop forcené royaliste, par un excès de zèle qu'on ne doit point approuver, lui plongeât le poignard dans le cœur pour le punir, par une mort aussi tragique, du crime qui l'avoit rendu félon et régicide.

Le Pelle Saint-Farg

M. de Saint-Fargeau s'étoit concerté avec M. l'abbé Chauvelin pour son plaidoyer. Il avoit été convenu qu'il chercheroit à fixer l'attention des juges sur les dangers de l'institut d'Ignace : il en présenta en effet le général comme un despote qui gouvernoit ses religieux avec un sceptre de fer, qui les avoit dans sa main comme le bâton dans la main du vieillard, ou plutôt comme les assassins aux ordres du *vieux de la Montagne*. Ce tableau et ces expressions dont

on étoit convenu, furent le signal de l'insurrection que l'abbé Chauvelin avoit promis à la marquise : il partit de là pour dénoncer l'institut des jésuites. Cette dénonciation se fit avec la plus grande solennité aux chambres assemblées ; les ducs et pairs y furent invités, et y assistèrent : minutée et concertée par les agens du complot, elle étoit écrite avec beaucoup d'art et d'esprit; elle fit impression ; les presses de la capitale furent mises en œuvre pour la multiplier; la cour, la ville et les provinces en furent inondées : c'étoit le tocsin convenu pour échauffer le zèle de tous les parlemens du royaume. Celui de Paris se fit représenter, par les supérieurs jésuites, l'institut, édition de Prague, la plus récente, avouée et adoptée par la société. Les gens du roi eurent ordre de l'examiner, et de donner leurs conclusions. L'abbé Terray et Laverdy furent nommés rapporteurs : ce choix, d'après ce que nous avons dit plus haut, annonçoit quel devoit en être le résultat. Bientôt on vit paroître les
es rendus. comptes rendus de l'avocat général, M. Joli de Fleury, au parlement de Paris ; du procureur général de Monclare, au parlement d'Aix; du procureur général de la Chalotais, au parlement de Bretagne. Ces trois magistrats, gagnés par la marquise de Pompadour, avoient établi, à la maison des

Blancs-Manteaux de Paris, un atelier de jansénistes, afin de faire les recherches et les compilations dont ils avoient besoin pour leur plan d'attaque. Les meilleures plumes furent soudoyées pour embellir, par les grâces de la diction et le vernis de la satire, les comptes rendus qui devoient être prononcés par les trois magistrats. Ces écrits, revêtus de tous les prestiges de l'éloquence la plus insinuante, firent la plus grande sensation. L'ouvrage de M. de la Chalotais eut surtout la plus grande vogue; il étoit écrit d'un style mâle et nerveux; les grâces sembloient avoir guidé sa plume; on se l'arrachoit, on le dévoroit; il entraîna l'opinion publique : d'après lui, un cri presque universel s'éleva contre l'institut. Précédé par la grande renommée de ce compte rendu, ce magistrat parut dans la capitale, en 1763, avec tout l'appareil d'un triomphateur : le jansénisme, la philosophie, la magistrature, et tous les courtisans dévoués à la maîtresse dominante, le suivoient, le prônoient et le fêtoient à l'envi. Et à cette occasion, pourquoi tairois-je un fait qui m'est personnel? il n'est pas étranger à ces mémoires. Le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, comme issu de la maison souveraine de Bretagne, crut devoir, non encenser l'idole du jour, mais marquer attention à un des premiers magistrats

M. de la tais.

d'une province où avoient régné ses ancêtres; il invita M. de la Chalotais à dîner. Le prince, outre ses parens et des personnes du plus haut rang, avoit rassemblé à sa table des parlementaires et des membres de l'académie française, dont il étoit, tels que MM. de Buffon, Duclos, d'Alembert, Marmontel; j'avois l'honneur, n'importe à quel titre, d'être du nombre des convives. Quelqu'un voulant faire sa cour à l'auteur présumé du compte rendu à la mode, fit tomber la conversation sur les jésuites. M. de la Chalotais, qui savoit sa diatribe par cœur, en fit fort bien les honneurs: l'institut y fut dépecé de manière à le méconnoître. Le prince Louis s'aperçut que le respect seul me retenoit dans le silence. J'avois fait pour lui, quelque temps auparavant, un petit travail qui démontroit à quel point l'ouvrage du magistrat breton avoit tronqué, altéré et falsifié cet institut. Interpellé par le prince et provoqué ensuite par M. de la Chalotais lui-même, je me trouvois tout à coup entré en lice avec ce redoutable athlète. Le combat, commencé avec sang-froid et sans fiel, se prolongea avec chaleur d'une manière très-pressante, sans néanmoins manquer aux égards qui étoient dus. L'issue n'en fut pas heureuse pour le *Compte rendu*. L'Institut, édition de Prague, et le *Compte rendu*, furent ap-

portés et confrontés : les altérations étoient palpables. L'extrême embarras du procureur général fut remarqué par tous les assistans : il sortit, pour ne point entendre sans doute les réflexions que cette vérification faisoit naître. Le triomphe de *l'Institut* fut complet ; l'on parut persuadé que M. de La Chalotais n'étoit point l'auteur de son *Compte rendu* (1).

Les différens écrits, dont je viens de parler, en enfantèrent d'autres sur la morale des jésuites, sur leurs casuistes, sur les dangers de leur obéissance aveugle à un général étranger, dévoué par état aux idées ultramontaines ; on y sema toutes les calomnies puisées dans les écrits des protestans, des jansénistes et des philosophes du jour ; on rassembla, par ordre des parlemens, des extraits de l'institut et des livres de morale des jésuites ; les extraits, pour produire l'effet désiré, étoient altérés, tronqués, et même falsifiés : ce fut un déluge d'écrits qui inonda l'Europe. Les jésuites et leurs partisans sentirent enfin la nécessité de

(1) La réputation de M. de La Chalotais, magistrat illustre, est restée, aux yeux du public éclairé, parfaitement intacte ; elle est au-dessus de ces petits traits lancés par la prévention.

(*Note de l'Editeur.*)

rompre le silence et de paroître dans une arène où on les attaquoit avec trop de succès : leurs solides réfutations et leurs victorieuses apologies parurent enfin. *Le Mandarin chinois*, *l'Examen impartial*, *l'Appel à la raison*, *le Coup d'œil*, *l'Apologie de l'Institut*, ouvrages faits pour placer leurs auteurs dans la classe des excellens écrivains, portoient la conviction jusqu'à l'évidence ; on y démasquoit toutes les manœuvres iniques et toutes les batteries souterraines employées par la haine et la mauvaise foi pour entraîner l'opinion publique contre les jésuites. Mais leur perte étoit jurée : le parlement de Paris, chambres et pairs assemblés, prononça leur destruction au mois d'août 1762 : les autres parlemens, excités sourdement par les ministres esclaves de l'animosité de madame de Pampadour, donnèrent successivement le même arrêt.

lu parle- Paris, it les jé-

La société, ébranlée ainsi par une magistrature aussi prépondérante, ne vit plus de salut pour elle que dans l'autorité du roi. Louis XV, sollicité par le pape, par l'archevêque de Paris, le sage et inflexible Beaumont, par les évêques de France, assemblés par ordre de S. M. pour donner leur avis sur l'*institut*, la doctrine et l'utilité des jésuites, et plus encore peut-être par son propre penchant, donna un édit

lu roi qui rve.

motivé pour leur conservation. Cet édit fut envoyé à tous les parlemens du royaume; il ne fut enregistré nulle part. Le ministère, qui trompoit le roi, avoit trop bien su prendre ses précautions pour déterminer le refus de ces compagnies souveraines et faire ainsi échouer la bonne volonté du monarque. On parvint même à lui persuader que l'intérêt de sa propre sûreté exigeoit qu'il renvoyât les confesseurs jésuites de sa cour, et qu'il ne mît plus d'obstacles aux arrêts unanimes des parlemens. On ne cessoit de lui répéter que le peuple éclairé ou séduit par les *comptes rendus*, avoit fortement épousé la cause des parlemens; qu'en usant d'autorité pour conserver les jésuites en France, on s'exposoit à voir renouveler l'horrible assassinat du 5 janvier, où le fanatique Damiens avoit, malgré la garde qui environnoit S. M., pénétré jusqu'à elle, en lui portant un coup de stilet qui heureusement n'avoit pas été mortel. La famille royale, si dévouée aux jésuites, mais alarmée par toutes ces insinuations, engagea elle-même ces Pères à céder au torrent.

Jésuites seurs renv la cour.

La reine avoit alors près d'elle deux jésuites polonais, dont l'un, le Père Brigansesky, étoit son confesseur : leur qualité d'étranger ne les mit pas à l'abri des arrêts qui proscrivirent le régime et l'habit de la société en France. La reine réclama avec

instance la conservation de leurs personnes comme nécessaire à la tranquillité de sa conscience ; la marquise de Pompadour, consultée par le ministre qui faisoit mouvoir les parlemens, crut devoir y déférer ; ils furent ainsi conservés à la cour, mais sous l'habit de prêtres séculiers, jusqu'à la
de la reine. la mort de la reine. Cette mort suivit d'assez près celle du roi Stanislas. Marie Lezczinska, dont toute la vie n'avoit été qu'une préparation à la mort, vit arriver ses derniers momens sans que la sérénité de sa belle âme en fût troublée : le roi et ses enfans fondoient en larmes autour de son lit, lorsque l'évêque de Chartres, son grand-aumônier, lui administra les derniers sacremens. Elle conserva sa tête et sa raison jusqu'au dernier soupir, et expira doucement en prononçant les noms de Jésus et de Marie. Le roi, qu'on avoit arraché à un spectacle si déchirant, dit en apprenant sa mort : « Je perds une épouse dont je n'ai jamais eu à me plaindre..... » Les jésuites détruits, perdirent en elle une protectrice généreuse qui leur prodiguoit tous les secours de la charité la plus active : elle voulut même que ses bienfaits les suivissent après sa mort. Elle confia, par son testament, des fonds considérables à madame Adélaïde, sa fille, pour suppléer à la trop modique pension de sept cents livres que

les parlemens avoient accordée aux vieillards.

La marquise de Pompadour jouissoit enfin du succès de ses coupables manœuvres : sa haine triomphoit. En vain Rome et l'archevêque de Paris frappèrent-ils d'excommunication les parlemens qui avoient emprunté la fraude et le mensonge pour calomnier et détruire un institut déclaré *pieux* par le concile œcuménique de Trente, canonisé par les saints personnages que l'Eglise a placés sur ses autels, et universellement révéré par les fruits de bénédiction que les enfans d'Ignace ont porté dans les deux mondes; en vain le corps des évêques de France assemblé avoit-il, par un écrit public et signé, comblé d'éloges l'institut et la doctrine des jésuites, et démontré leur grande utilité pour l'enseignement public et la conservation des bonnes mœurs; en vain le dauphin, ce prince si regretté et si digne de l'être, dont il a été dit « que sa mort avoit révélé le secret de sa vie, » prévoyant la perte irréparable qu'alloient faire en France la religion et l'éducation : en vain, dis-je, chercha-t-il, par tous les moyens que peuvent inspirer le zèle de la piété et l'amour de l'Etat, à ramener l'opinion, et à retarder la chute d'un ordre si précieux; tout fut inutile : soit complaisance excessive pour une maîtresse qui ne pardonnoit

Le dauph

pas, soit crainte d'un nouveau Damiens, soit tout autre motif, Louis XV consomma lui-même cette ruine en 1764, par un édit qui, sans adopter ni le langage, ni le blâme, ni les motifs des arrêts des cours souveraines, supprimoit simplement la société des jésuites dans ses états. Cet édit étoit favorable aux particuliers. Ils pouvoient être employés dans les ministères et à l'éducation; ce qui paroissoit bien opposé aux arrêts des parlemens. On assure même qu'on ne parvint à arracher cet édit à Louis XV, qu'en lui persuadant que par-là il soustrayoit les particuliers jésuites aux humiliantes proscriptions prononcées contre eux par les parlemens. Cet édit d'extinction fut reçu avec enthousiasme par les ennemis de la société; Rome et les évêques de France en gémirent, ainsi que tous ceux qui ne partageoient pas les animosités réunies de la marquise, du jansénisme et de la philosophie moderne. En conséquence, les biens des jésuites furent vendus et dilapidés, leurs rares et précieuses bibliothèques dispersées, et la dette des Lioney ne fut pas payée; elle n'avoit été que le prétexte qui devoit servir à faire éclater cette fâcheuse explosion. Les colléges furent confiés partie à des religieux, partie à des séculiers; aux oratoriens près, qui, du vivant des jésuites, étoient les dignes rivaux des succès littérai-

res de la société, tous ces nouveaux maîtres, plus occupés de la rétribution accordée à leurs places que des progrès de leurs élèves, négligèrent la partie la plus essentielle de l'éducation, celle des mœurs et de la religion. L'encyclopédiste d'Alembert dit lui-même, dans une de ses lettres au roi de Prusse, qu'il fut chargé de procurer des professeurs pour un grand nombre de colléges : que pouvoit-on attendre d'un tel choix? N'est-ce pas de cette fâcheuse époque que nous devons dater l'altération et la corruption des principes qui ont fait éclore notre malheureuse révolution? En effet, qu'est-il arrivé, quand on a eu sapé les fondemens de l'autel et du trône? On a tellement désorganisé la France au moral et au physique, que de la nation la plus polie, la plus éclairée de l'univers, on en a fait un peuple d'*athées*, de *scélérats* et de *tigres altérés de sang* (1).

La persécution en France ne s'arrêta pas à la suppression de la société; elle poursuivit à toute outrance les individus, quoi-

(1) La virulence de ces expressions semble faire tort elle-même à la cause sacrée que l'auteur prétend défendre. A qui persuadera-t-on que la généralité des Français est composée d'athées, de scélérats, etc.? N'est-ce pas ici le cas de dire : *Qui veut trop prouver ne prouve rien.*

(*Note de l'Editeur.*)

que, de l'aveu de leurs ennemis, ils ne fussent personnellement coupables d'aucun délit. Les jésuites prêtres et profès vivoient isolés dans leurs familles, ou chez leurs amis, sous l'habit de prêtres séculiers; les évêques les employoient dans le ministère; leurs succès dans les confessionnaux et dans les chaires évangéliques, faisoient souvent éclater les regrets de les avoir supprimés: leurs livres apologétiques augmentoient le nombre de leurs partisans. Les jansénistes et les philosophes (car la marquise de Pompadour étoit morte, comme elle avoit vécu), alarmés, imaginèrent un moyen de rendre inutiles leurs talens et les effusions de leur zèle. Cette cabale réunie rédigea un arrêt qui fut adopté d'abord par le parlement de Paris, et bientôt après par toutes les autres compagnies souveraines. Cet arrêt exigeoit des jésuites, pour pouvoir travailler dans le ministère, et même pour pouvoir résider en France, un serment qui les faisoit abjurer leur institut, et approuver les odieuses qualifications dont les parlemens avoient cherché à l'entacher. Ceux qui l'avoient suggéré savoient bien que jamais les jésuites ne voudroient se couvrir d'une telle infamie, et par-là ils chassoient de France des hommes qui, quoique disloqués, y trouvoient encore trop d'ascendant. L'événement a justifié cette persuasion: les jésuites, pleins

de religion et d'honneur, ont préféré l'expatriation, et la perte de la modique pension de 400 livres qu'on leur avoit laissée, à l'opprobre d'un pareil serment. Quelques-uns, néanmoins, entraînés par leurs familles et par leurs amis, ou séduits par les secrètes restrictions qu'on leur permettoit, prononcèrent ce serment, qui devint un triomphe pour la secte persécutrice; mais le nombre en fut si petit, que la gloire de la société en devint encore plus éclatante. Dans ce petit nombre, un seul fit quelque sensation : ce fut le jeune P. Cerutti. Ce ne sera pas sortir du cercle de ces Mémoires que de faire connoître un homme avec qui, avant ses écarts, j'ai été intimement lié. Cerutti.

Ce jeune jésuite, né à Turin, professoit à Lyon ce qu'on appeloit les basses classes, lorsque les premières secousses des parlemens ébranloient l'édifice de la société; il avoit dès lors le talent d'écrire avec intérêt; à vingt ans, il avoit remporté le prix d'éloquence à l'académie française : son style rapide attachoit le lecteur par son brillant coloris, et par une diction persuasive. On le crut propre, malgré son âge, à écrire l'apologie des jésuites. Le P. de Menou, homme d'un rare mérite et bien capable de diriger le travail du jeune compositeur, le fit venir à la maison des Missions de Nanci, dont il étoit le supérieur. Le

plan de cette apologie fut concerté avec des hommes de génie ; de laborieux coopérateurs en préparèrent les matériaux. Ce fut avec ces armes que le P. Cerutti descendit dans l'arène, et à l'âge de vingt-deux ans il immortalisa sa plume et son nom par un ouvrage intitulé : *Apologie de l'institut des Jésuites.* La vérité, environnée de tout son éclat, y dissipe les prestiges amoncelés par la haine et la mauvaise foi, pour entacher et dégrader le chef-d'œuvre de la politique chrétienne et religieuse. La renommée de cette apologie et ses succès inspirèrent à M. le Dauphin le désir d'en connoître l'auteur. Ce prince le fit venir à Versailles. Le P. Cerutti en fut accueilli avec des témoignages de bonté et de générosité dont il n'auroit jamais dû oublier la cause et le motif. Le dauphin lui fit une pension de mille écus ; la princesse de Carignan le logea chez elle au Luxembourg, et pourvut à son entretien. L'abbé Cerutti, car il prit alors cette dénomination, étoit d'une taille avantageuse et d'une figure très-attrayante ; sa conversation avoit tous les charmes d'une âme sensible et d'un esprit cultivé par la littérature. Tant que vécut M. le Dauphin, on ne le vit donner dans aucun écart ; mais après la mort de ce prince, il se concentra dans une société du grand monde, où l'on se piquoit d'avoir

ie de l'ins- s jésuites.

secoué tous les préjugés ; son cœur, tendre et facile, se trouvant au milieu des attraits et des piéges de la séduction, oublia insensiblement ses principes et ses devoirs. La comtesse de T., sœur du duc d'A., parut prendre à ce jeune débutant le plus vif intérêt : il devint dès lors le serviteur assidu de cette femme, connue par les dangereux agrémens de son esprit et par son hétérodoxe philosophie. Ce fut à cette époque qu'on exigea de tous ceux qui avoient porté l'habit de jésuite, le serment parlementaire. Je sais que quand on lui en fit la signification, son premier mouvement fut un refus d'indignation ; il sentit que l'auteur connu de l'*Apologie de l'Institut*, ouvrage à qui il devoit sa fortune et sa considération, ne pouvoit, même aux yeux de la philosophie, que se couvrir d'opprobre, en abjurant un institut qu'il venoit de défendre avec tant d'éclat et de succès. Les instances, les larmes de la personne qui l'avoit subjugué, commencèrent à l'ébranler. Enfin il se laissa entraîner par la duchesse de Grammont, sœur du duc de Choiseuil, qui se réunit à la comtesse de T., son amie. L'abbé Cerutti fut conduit par ces dames chez l'abbé Terray, conseiller, désigné commissaire pour recevoir le serment : là il le prononça et le signa, mais avec des restrictions qu'il crut suffisantes

pour mettre son honneur à couvert. Cette coupable démarche, devenue publique, rendit l'abbé Cerutti l'objet du mépris des honnêtes gens et de ses vrais amis : le roi même, dès qu'il en fut informé, l'exila du royaume; juste punition d'un parjure qui ne le mit pas à l'abri du bannissement qu'il avoit voulu éviter.

Je ne suivrai point cette brebis égarée dans ses nouveaux écarts : je dirai rapidement qu'après quelques années de séjour en Hollande, il obtint la permission de revenir en France : il avoit alors quitté, n'étant que tonsuré, un état et un uniforme qu'il n'honorait ni par ses principes ni par ses mœurs. Attaché depuis au char de la vieille duchesse de Brancas, avec laquelle il étoit, a-t-on dit, secrètement marié, il a donné, d'une manière indécente, dans tous les travers d'un homme immoral, cherchant à secouer les torches de l'impiété et de l'irréligion sur tout ce qui sortoit de sa plume. Nommé député de la ville de Paris à la seconde législature, il étoit un des principaux auteurs de la *Feuille Villageoise*.

La marquise de Pompadour n'étoit plus; mais son âme vindicative revivoit tout entière et même encore avec plus d'acharnement dans un de ses plus intimes favoris, le duc de Choiseuil, qu'elle avoit élevé au

ministère. Ce ministre a trop influé dans la destruction des jésuites pour ne pas donner ici un abrégé de sa vie. Si je ne l'ai pas encore mis en scène, c'est que devant en parler avec détail, je n'ai pas voulu interrompre la chaîne des faits.

Le duc de Choiseuil étoit issu d'une des plus anciennes maisons du Bassigny, établie depuis long-temps en Lorraine. Son père, qu'on appeloit le vieux marquis de Stainville, vivoit assez obscurément à Paris des bienfaits du grand-duc de Toscane, François de Lorraine, devenu empereur : il fut nommé ministre de ce prince pour le grand duché de Toscane. Le duc de Choiseuil n'étant encore que marquis de Stainville et colonel de Navarre, jeune, sémillant, et de la plus grande amabilité, trouva le secret de couvrir la médiocrité de sa fortune par des emprunts et des dettes que tout son patrimoine n'auroit pu acquitter. Son esprit et sa galanterie en ayant fait un héros de toilette chez les dames du plus haut parage, il eut le talent de se créer de grandes ressources et de plaire à madame de Pompadour. Cette haute faveur le menoit à tout. La marquise le destina dès lors pour jouer un des premiers rôles à la cour ; dans cette vue, elle crut que la carrière diplomatique, plutôt que celle des armes, seroit un moyen plus prompt ; mais pour ne pas encore affi- Le duc seuil.

cher son goût et sa prédilection, et ne point causer d'ombrage au roi, elle conseilla au jeune colonel de Navarre d'intéresser M. de Rouillé, ministre des affaires étrangères. Il y réussit en faisant assidûment sa cour à madame de Rouillé. Bientôt il fut proposé et agréé pour l'ambassade de Rome. De là il passa à celle de Vienne, d'où il fut appelé pour être adjoint à l'abbé, depuis cardinal de Bernis, qui avoit succédé à M. de Rouillé dans le ministère des affaires étrangères. Le cardinal de Bernis ne tarda pas à être disgracié : outre les causes connues de sa disgrâce, la marquise se plaignoit de sa lenteur pour accélérer la perte des jésuites, comme il l'avoit promis; son successeur se mit bientôt en mesure, pour ne pas mériter le même reproche.

Le marquis de Stainville ne se vit pas plutôt seul au timon des affaires étrangères, qu'il s'occupa des moyens de franchir les degrés qui devoient le conduire au sommet des honneurs et du pouvoir. La marquise de Pompadour ne lui refusoit rien. On le vit tout à coup, et par une succession rapide, duc et pair de Choiseuil d'Amboise, ministre de la guerre et des affaires étrangères, plaçant son cousin, le comte de Choiseuil, à la marine, en s'y réservant une influence ; reprenant la marine et donnant au comte de Choiseuil les affaires

étrangères, et gardant pour lui la correspondance avec l'Espagne et le Portugal; appelant au contrôle général le conseiller de Laverdy, pour être par lui maître du trésor royal, et jouant ainsi le rôle de premier ministre. Tout étoit de concert avec la marquise, qui se plaisoit à régner par lui.

Tandis qu'il établissoit ainsi sa domination, la France et l'Angleterre étoient en guerre. Las des hostilités qui nous faisoient perdre nos possessions dans l'Inde et le Canada, voyant que la gloire de son ministère se ternissoit par la supériorité et les victoires de nos ennemis, il se hâta de faire la paix humiliante de 1763. Cette paix a immortalisé le nom et la renommée de Pitt, premier ministre d'Angleterre, connu depuis sous le nom de lord Chatam; elle assuroit notre marine et le port de Dunkerque au cabinet de Londres. La signature de ce honteux traité valut au comte de Choiseuil le titre de duc et pair de Praslin : le duc de Choiseuil sacrifia ainsi les intérêts de la France et la gloire de son souverain à l'agrandissement de sa maison; mais il avoit besoin du calme de la paix pour achever l'édifice de son ambition. Louis XV ne vouloit pas de premier ministre; mais son dégoût pour le travail et son penchant pour les plaisirs laissoient flotter les rênes du gouvernement entre les mains de ses minis-

tres. Le duc de Choiseuil, avec un travail facile et le propos tranchant, sut habilement s'en saisir; il se vit bientôt revêtu de tous les pouvoirs de premier ministre sans en avoir le titre. Son caractère, excessivement confiant, le portoit à tout entreprendre pour son élévation; le succès couronnoit son audace. Il voulut être colonel général des Suisses et Grisons, place qu'on ne donnoit plus qu'aux princes du sang ou aux princes des maisons souveraines; il le fut, après la mort du comte d'Eu, malgré la promesse faite au prince de Soubise, ami du roi. Tant que vécut madame de Pompadour, Choiseuil se servit avec adresse et avec empire de la faveur de cette femme, qu'il avoit subjuguée, pour mettre tous les départemens dans sa dépendance. Dès qu'elle fut morte, le crédit personnel du ministre s'éleva à un tel degré, qu'il devint l'arbitre et le dispensateur de toutes les grâces. Il n'a pas échappé au soupçon, bien ou mal fondé, d'avoir contribué à hâter le trépas de cette maîtresse absolue dont Louis XV parut si aisément se consoler. Sans doute, a-t-on dit, le duc de Choiseuil étoit las de régner en sous-ordre. Tout le cours de son ministère est une preuve de son excessive ambition et de son peu de délicatesse dans le choix des moyens: sa marche a été celle du plus décidé machiavéliste.

Ses partisans ont vanté ses talens politiques; mais qu'a-t-il fait pour la gloire et le bonheur de la France? Il fit tout pour ses parens, ses amis et ses maîtresses; sa prodigalité lui donna des prôneurs; il épuisa les trésors de l'Etat. Nous lui devons les progrès effrayans de ce malheureux *déficit*, cause des états-généraux et du bouleversement de la monarchie. Ce nouveau maire du palais se croyoit nécessaire et inébranlable, lorsque les charmes de la fameuse du Barry, qu'il bravoit par système, le firent disgracier au moment où il s'y attendoit le moins. Exilé dans sa superbe terre de Chanteloup, il s'y rendit en triomphe, environné du cortége de ses nombreux amis. La cabale Choiseuil cria à l'anathème contre la cabale qui faisoit, disoit-on, sacrifier un grand homme d'Etat, afin de donner le sceptre de la faveur à une fille prostituée, dont les ennemis du duc se servoient pour entraîner sa chute. D'inutiles intrigues, sans cesse renouvelées, ne purent le ramener au ministère sous le règne suivant; mais après la mort de Louis XV, il obtint la permission de revenir à Paris; il y vécut dans l'opulence et les plaisirs. Un excès de débauche avec une actrice de la comédie italienne le conduisit rapidement au tombeau. Sa mort fut semblable à sa vie; il ne voulut entendre parler ni de Dieu ni

de ses ministres. « Je veux, dit-il dans son testament, que sur ma tombe on plante un cyprès au lieu d'une croix. » Il étoit à l'agonie lorsqu'un prince (1) se présente pour demander de ses nouvelles ; le suisse, les yeux baignés de larmes, répond : « Ah ! mon prince, à moins d'être devant Dieu, il ne peut être plus mal.... » Naïveté pleine de sens, qui, sans que le bon suisse s'en doutât, désignoit la place que l'âme du moribond devoit occuper au delà du trépas. Ce rapprochement de la vie et de la mort du duc de Choiseuil étoit nécessaire pour compléter son portrait, et pour mieux faire connoître l'ennemi trop puissant qui a préparé et consommé la ruine des jésuites. Dès qu'il fut en place, il seconda de toute son activité et de son influence les agens que la vengeance de la marquise de Pompadour avoit suscités contre la société d'Ignace de Loyola. Les ressorts secrets qu'il fit jouer donnèrent l'impulsion et la plus grande force aux manœuvres ourdies pour sa destruction. Il étoit l'âme de la ligue de la philosophie, du jansénisme et des parlemens ; il en dirigeoit les mouvemens, pour amener, malgré le roi, la chute d'un ordre que le monarque estimoit et vouloit protéger.

(1) Le P. de Luxembourg, de qui je tiens cette anecdote.

Cette grande animosité devoit avoir une cause; on ne peut haïr avec cet acharnement et cette persévérance, que quand une offense personnelle a, pour ainsi dire, imbibé le cœur du fiel de la vengeance. Le duc de Choiseuil justifioit ses poursuites en racontant une anecdote qu'il disoit personnelle. «J'étois, disoit-il, ambassadeur à Rome. Dans un entretien que j'eus avec le général des jésuites, quel fut mon étonnement, lorsque j'appris de lui la manière dont je m'étois expliqué sur sa société dans une conversation que j'avois eue à Paris! Nous savons tout, m'ajouta-t-il, nous connoissons parfaitement nos amis et nos ennemis, et nous avons de puissans moyens pour découvrir ce qu'il nous est intéressant de savoir. Je me suis convaincu depuis que le général des jésuites, au moyen du vœu secret qui lie toutes les volontés de ses religieux à la sienne, est instruit de tout ce qui se passe, et dans les cabinets des princes, et dans l'intérieur des familles; j'ai jugé dès lors qu'une société de cette trempe étoit, dans un Etat, un mal dangereux qu'il falloit se hâter d'extirper. » Ce propos du duc de Choiseuil, qu'il a souvent répété, contient-il une fable ou une vérité? Le caractère connu de ce ministre, et la sainte simplicité du Père Ricci, alors général des jésuites, ont fait présumer à ceux qui ont

bien connu l'un et l'autre, que ce religieux pouvoit y avoir donné lieu; mais que le duc, à qui la vérité ou le mensonge étoient indifférens, en avoit dénaturé le fond et inventé les accessoires.

Je vais révéler à mes lecteurs la vraie cause de cette grande animosité : je la tiens de bonne source. M. de Choiseuil étoit, ainsi que la marquise, intéressé à la laisser ignorer. Mgr. le Dauphin avoit connu, par des voies sûres, les démarches sourdes, les manœuvres secrètes, et les profusions en grâces et en or de M. de Choiseuil, faites de concert avec la marquise de Pompadour, pour entraîner les parlemens, et hâter la suppression des jésuites, pour laquelle Louis XV continuoit à marquer la plus forte répugnance. Ce prince juste, et si digne des regrets de la nation française, fut indigné de ces trames souterraines, les révéla au P. Griffet, jésuite, qu'il honoroit de sa confiance. Le danger parut imminent : il fut convenu qu'on en instruiroit le roi. Le P. de Neuville, écrivain élégant et nerveux, fut chargé de la rédaction du mémoire à présenter à ce monarque. Ce mémoire, dont j'ai vu la minute, étoit de la plus grande énergie; les pratiques et les profusions du ministre y étoient dévoilées, ainsi que l'abus de l'autorité dont il étoit le dépositaire : la peinture en étoit si

frappante et si vraie, que le renvoi du duc et sa disgrâce paroissoient inévitables. Le dauphin remit lui-même cet écrit à son père. Le monarque, naturellement juste, malgré ses excessives foiblesses, fit éclater son indignation; mais où? dans le cabinet de la marquise de Pompadour, en lui reprochant d'avoir appelé au ministère un homme d'un caractère aussi pervers et aussi dangereux. La marquise joua son rôle en femme exercée dans l'art de feindre, ne chercha point d'abord à justifier l'accusé; mais parvint à persuader au roi qu'il y auroit de l'injustice à condamner et à punir son ministre sans l'avoir entendu. Le duc de Choiseuil fut donc appelé. Louis XV, dont l'âme étoit encore émue, exigea qu'il lût lui-même le mémoire tout haut. Le ministre n'en parut point troublé, cria à la calomnie, et demanda à se justifier. Plût à Dieu, pour les jésuites et pour la France, qu'on l'eût pris au mot! on auroit été autorisé à déchirer le voile qui couvroit ce foyer de turpitude. La maîtresse, compromise, s'unit à lui, et, n'importe comment, parvint à savoir que ce mémoire avoit été présenté par Mgr. le Dauphin, et composé par le P. de Neuville, que le roi, apaisé, s'étoit refusé de faire connoître. Alors, avec les cris du mécontentement, les plus vives instances furent employées pour être auto-

risé à faire éclater une justification nécessaire. C'étoit un piége tendu à la pusillanimité du monarque qui redoutoit les suites de cette publicité. Enfin, et pour abréger des détails qui ne peignent que trop bien et l'ascendant de la maîtresse et l'asservissement de la passion qu'elle savoit prolonger, le roi jeta le mémoire au feu, en exigeant qu'on garderoit sur cet objet le plus profond silence. Les coupables le désiroient ; mais, dès ce jour, ces âmes vindicatives conjurèrent la perte du dauphin, et l'anéantissement de ses protégés : effectivement, à dater de cette époque, Mgr. le Dauphin, calomnié sans cesse près de son père, perdit sa confiance ; à dater de cette époque, une maladie lente, dont il connut la cause, le conduisit insensiblement au tombeau. Les gens de l'art y découvrirent les traces d'un poison lent, mais infaillible. Je ne veux ni réveiller ni accréditer les soupçons qui en ont fait présumer l'auteur ; mais j'ai ouï dire à l'empereur Joseph II, dans un entretien familier chez la princesse douairière d'Esterhasy qui m'honorait de ses bontés, que de fortes présomptions s'élevoient contre le duc de Choiseuil (1). Quoi qu'il en

(1) Ces présomptions ne sont appuyées sur aucun fondement raisonnable, et les mœurs douces du duc de Choiseuil le rendoient incapable d'un crime aussi lâche qu'atroce. (*Note de l'Editeur.*)

soit, à dater de cette époque, ce ministre, devenu maître des délibérations des parlemens, obtint d'eux les arrêts qui opérèrent successivement la destruction de la société en France.

L'édit de suppression des jésuites, arraché en 1764 à Louis XV par le duc de Choiseuil, quoiqu'adopté par les parlemens du royaume, ne fut pas d'abord enregistré au conseil souverain d'Alsace. Cette cour, d'après le vœu de la province, vouloit conserver les jésuites. Le ministre, habitué à voir tout plier sous ses volontés, fut mortifié de cette résistance; il savoit bien que le roi ne consentiroit pas à des lettres de jussion pour l'enregistrement forcé d'un édit donné à regret; toutes ses tentatives pour gagner ou corrompre les chefs et les membres influens de cette compagnie, n'eurent aucun succès. Le premier président de Klinglin demeura sourd à ses propositions. Persécuté sous divers prétextes, et à force de désagrémens, cet austère magistrat se vit contraint de donner sa démission. Maître d'une charge aussi ambitionnée, le ministre la donna à un membre de cette compagnie, sous la promesse de faire enregistrer l'édit de suppression. J'ai connu ce nouveau premier président, d'un esprit et d'un talent médiocres, mais ayant la réputation d'un travailleur et d'un juge intègre:

cette dignité ainsi acquise n'altéra-t-elle pas la sévérité de ses principes? Sa nomination avoit d'abord étonné sa compagnie qui ne s'attendoit guère à le voir à sa tête. L'édit de suppression fut bientôt reconnu comme la cause d'une semblable promotion. Cependant l'enregistrement de cet édit n'en éprouva pas moins de fortes oppositions ; enfin le nouveau premier président, très-accueilli par le duc de Choiseuil, devenu le canal des grâces pour sa compagnie, parvint enfin, quoiqu'avec peine, à obtenir assez de suffrages pour cet enregistrement qui tenoit si fort à cœur au ministre dominant. Ainsi se consomma la destruction des jésuites en Alsace; néanmoins l'estime et la vénération pour ces religieux supprimés étoient si profondément enracinées, qu'à Colmar et à Strasbourg on leur continua, sous l'habit de prêtres séculiers, l enseignement de la jeunesse et les fonctions du saint ministère.

Les jésuites, supprimés dans toutes les provinces du royaume, subsistoient encore en Lorraine ; ils y avoient une maison de noviciat, une université, un pensionnat et plusieurs colléges et établissemens ; un grand nombre de ces religieux y avoient reflué de la France. Stanislas, beau-père du roi, étoit duc de Lorraine et de Bar. Ce pieux monarque auroit voulu pouvoir

Stanislas, orraine.

y rassembler tous les enfans d'Ignace que la persécution proscrivoit ailleurs; sa bienfaisance et sa libéralité pourvoyoient aux besoins de ces nouveaux venus; son estime et sa généreuse protection consoloient, autant que possible, les jésuites ses sujets de la proscription de leurs frères.

Si la Providence avoit prolongé les jours de ce prince, si digne de vivre et de régner, la société d'Ignace auroit trouvé un asile en Lorraine; mais un accident cruel en abréga tout à coup le cours. Quoique avancé en âge, ce monarque jouissoit encore d'une santé robuste. Il n'avoit jamais porté de robe-de-chambre; la reine, sa fille, lorsqu'elle vint le visiter, lui en fit agréer une bien ouatée, faite par elle-même. Il la portoit par sentiment. Un jour, appuyé sur sa cheminée, lisant avec beaucoup d'attention, une étincelle s'attache à la ouate de sa robe-de-chambre; le feu prend; Stanislas ne s'en aperçoit que quand la robe-de-chambre se trouve tout enflammée; il jette un grand cri; on accourt; mais le feu avoit déjà pénétré jusqu'au corps qui n'étoit plus qu'une grande plaie quand le feu fut éteint. Le roi expira peu de jours après, au milieu des plus vives douleurs, pleuré et regretté de tous ses sujets, dont il étoit le père. Les jésuites perdirent en lui un protecteur zélé; ses Etats

étoient en effet le seul port qui leur restât en France après leur naufrage. A peine ce monarque eut-il les yeux fermés, que la Lorraine, en vertu du traité de Vienne, fut réunie à la monarchie française. Dès ce moment, le duc de Choiseuil s'occupa des jésuites qui y existoient encore. Les magistrats, qui composoient la cour souveraine séante à Nanci, paroissoient déterminés à les conserver : le ministre sentit qu'il lui seroit très-difficile de vaincre leur résistance; aussi ne parut-il faire aucune tentative pour les gagner. Il prit une voie qui lui réussit : il fit un pont d'or au premier président qui donna sa démission. Il fut remplacé par un jeune magistrat de Dijon, qui, avec du caractère, de l'esprit et de l'ambition, avoit le talent de la persuasion : ce fut l'instrument dont M. de Choiseuil se servit pour assimiler la Lorraine au reste de la France. M. de Cœur-de-Roy, en grande faveur auprès du ministre, et avec le grand art de ne point se laisser pénétrer, sut bientôt s'attirer l'estime et la confiance de sa compagnie, en paroissant partager les sentimens de ses confrères pour la société des jésuites; mais il conseilla au ministre de faire envoyer un huissier de la chaîne en Lorraine, pour y saisir tous les biens des jésuites, au nom des créanciers des Lioney, en vertu des arrêts que ceux-ci

Cœur-de-ier président arlement inc.

avoient obtenus au parlement de Paris. Il assura que cette voie judiciaire le mettroit à portée de faire sentir à sa compagnie la nécessité d'enregistrer l'édit de suppression, comme le seul moyen de conserver les fondations faites en faveur de l'enseignement. Ce moyen réussit; les biens furent saisis. Le parlement de Lorraine intervint; le premier président présenta l'enregistrement de l'édit de suppression comme le seul moyen de conserver, en Lorraine, l'université, les colléges et les établissemens consacrés au bien public. Ses regrets sur la perte des jésuites donnoient le plus grand poids à ses insinuations. Son éloquence, et les grâces de la cour, distribuées avec discernement, entraînèrent, non l'universalité, mais la majeure partie des suffrages : l'édit fut enregistré. Il fut l'ouvrage, non de la haine, mais de la reconnoissance. M. de Cœur-de-Roy l'avoit promis au ministre; il tint parole, et reconnut par-là le bienfait de la première présidence.

Ainsi fut consommée, dans toute l'étendue de la monarchie française, la destruction d'un ordre célèbre qui y avoit pris naissance. Ce fut un deuil pour la religion, une perte pour l'Etat. Les sciences, les lettres, l'éducation et les mœurs se trouvèrent ainsi privées de leurs plus fermes appuis et

de leurs plus zélés propagateurs. On ne les a pas remplacés ; leur destruction a été le prélude de tous les malheurs qui ont causé le bouleversement de la France.

De la Destruction des Jésuites en Espagne.

La vengeance du duc de Choiseuil devoit être satisfaite ; la société des jésuites avoit disparu du sol de la France ; mais cette insatiable passion connoît-elle des bornes quand elle croit pouvoir étendre ses ravages ? Ce ministre crut qu'il étoit digne de lui de les faire également disparoître dans les deux hémisphères. Ce vaste projet favorisoit celui qu'il méditoit contre l'autorité du pape et le culte catholique, pour étendre le règne de la philosophie et de l'irréligion : des lettres de sa main en font foi. Bien convaincu que Louis XV, malgré ses foiblesses, ne se prêteroit jamais à l'exécution d'un tel plan, le duc chercha à s'insinuer dans la confiance du roi
es III, roi d'Espagne, Charles III. Le caractère im-
ie. pétueux et tenace de ce monarque, dont la tête égarée par d'inconcevables superstitions, étoit capable de tous les extrêmes, lui parut propre à l'exécution d'un projet aussi hardi, et à la faire réussir. Rien ne fut donc épargné pour se concilier les bon-

nes grâces de ce prince. Bientôt le pacte de famille, ouvrage de M. de Choiseuil, unit étroitement les deux monarques de France et d'Espagne, et les intérêts de ces deux couronnes devinrent communs; mais quel fut le premier résultat de ce pacte? Louis XIV avoit employé tous les ressorts de sa puissance et développé avec succès toute la hauteur de son caractère pour assurer au sceptre français la suprématie sur tous les rois de l'Europe. L'ambassadeur de France tenoit, dans toutes les cours, le premier rang après celui de l'empereur. Charles III, quoique du sang des Bourbons, voyoit avec peine cette prérogative : le duc de Choiseuil, pour captiver ce prince, la lui sacrifia par un article du pacte de famille, et désormais l'*alternative* fut établie pour le rang entre les deux couronnes; c'est-à-dire que les ambassadeurs de France et d'Espagne ont alternativement le pas et la préséance dans les cours où ils résident, et dans toutes les cérémonies d'honneur et d'éclat. Rien, sans doute, ne devoit jamais séparer une telle prérogative du trône de nos rois : Louis XV ne s'y prêta qu'avec la plus extrême répugnance ; mais le besoin qu'on avoit alors de l'or et de la marine d'Espagne contre les étonnans succès des Anglais dans l'Inde et le Nouveau-Monde, fut le prétexte employé pour faire plier le

monarque sous le joug que lui présentoit la politique cachée de son ministre. Cette même politique personnelle, au détriment de notre influence et de notre gloire, le porta toujours à se procurer l'appui des cours de Vienne et de Madrid, contre les intrigues capables de nuire à son crédit ou de lui faire ôter sa place.

Appuyé sur ces deux ancres, il croyoit le vaisseau de son ministère à l'abri des secousses et des orages. Quoi qu'il en soit, le roi d'Espagne, satisfait de se voir l'égal du roi de France, combla de distinctions et d'honneurs le duc de Choiseuil, et l'admit dès ce moment dans l'intimité de sa confiance. Ce ministre machiavéliste profita bien vite de cette faveur, pour frapper le coup qu'il méditoit contre la société des jésuites. Il imagina de faire fabriquer des lettres secrètes du P. Ricci, général des jésuites : une main habile et exercée sut contrefaire l'écriture de ce religieux. Ces lettres, produit de la plus criminelle immoralité, étoient minutées de manière à exciter dans l'âme de Charles III un sentiment profond de crainte et d'horreur : en le forçant au secret, cette révélation devoit néanmoins lui faire déployer toute son autorité, afin d'anéantir, le plus promptement possible, une société qu'on lui peignoit le poignard à la main pour le pré-

cipiter du trône. En effet, dans ces lettres ténébreuses et vraiment infernales, le général Ricci étoit supposé avoir rassemblé les preuves non équivoques de la *bâtardise* de Charles III, et préparé les moyens infaillibles de séparer un jour de la couronne d'Espagne ses possessions dans le Nouveau-Monde, et de rendre la société souveraine et indépendante dans le Paraguay. Cette fable, revêtue de tous les caractères nécessaires pour faire croire à l'atrocité de ce plan, eut son effet. Le monarque espagnol, blessé au vif, sentit tout le prix d'une aussi extraordinaire découverte. Il prodigua au duc de Choiseuil les effusions de sa sensibilité et de sa reconnoissance. On ne chercha point à vérifier l'authenticité de ces lettres : une telle vérification pouvoit avoir des suites trop dangereuses, et tel fut l'art du scélérat auteur de cette horrible méchanceeté, qu'il étoit du plus grand intérêt, pour la partie lésée, d'agir sans se permettre le moindre examen. Charles III sut dissimuler sa profonde indignation; résolu de s'en venger avec éclat, ce prince sentit l'importance de s'y préparer avec le plus impénétrable secret. Il ne le confia d'abord qu'à son ministre favori, le marquis de Montalègre : Campomanès et Monino en furent ensuite les seuls dépositaires. Charles III avoit con-

Camp
Monino

tracté l'habitude d'admettre ces deux hommes dans sa plus intime familiarité, sans les revêtir d'aucun pouvoir. C'étoit sans doute un besoin pour lui d'avoir des confidens de cette espèce : le premier, sans esprit et sans religion, n'avoit que de l'audace et de l'hypocrisie; le second, plus instruit et plus mesuré, savoit donner l'essor à l'impétuosité et à la témérité de son caractère quand il croyoit nécessaire de faire parade d'un zèle sans bornes, d'un dévouement absolu au souverain. Nous le verrons être ministre du roi d'Espagne à Rome, élevé ensuite au ministère, sous le nom de comte de Florida Blanca, jouir du plus grand crédit.

Un événement qui survint alors ne contribua pas peu à accélérer les effets de l'indignation royale. J'ai lu, dans une dépêche secrète d'un ambassadeur bien instruit, que cet événement avoit été préparé par le duc de Choiseuil et le marquis de Pombal. Pour effrayer le roi d'Espagne et ne lui laisser aucun doute sur les complots des jésuites, ces deux ministres, animés du même esprit de vengeance, agissoient alors de concert. Ils avoient tous deux de grands moyens pour exciter à Madrid une émeute qu'ils seroient toujours les maîtres de diriger de manière à ne lui donner que le cours nécessaire à leurs vues. La popu-

lace de cette capitale, qu'on avoit alarmée sur les subsistances, se souleva tout à coup en 1766. Le roi effrayé crut devoir s'éloigner. Les jésuites, objets de la vénération des grands et du peuple, se montrèrent pour apaiser ce tumulte. On crioit dans toutes les rues : Vive les jésuites !..... Ce cri de respect fut sinistrement interprété. Campamonès n'eut pas de peine à persuader à son maître que les jésuites étoient les auteurs secrets de cette subite insurrection. Charles III reparut dans sa capitale aux cris de vive le roi ! mais le souvenir de sa fuite ajouta au ressentiment qu'il nourrissoit contre les jésuites depuis la prétendue découverte de leur conspiration. « Ma vie, dit-il un jour à Monino, ne peut plus être qu'un supplice tant qu'il existera un jésuite. Je veux promptement me débarrasser de ceux qui sont dans mes Etats ; mais comment dois-je y procéder ? » Monino, instruit des lois et des formes qu'elles exigent, détermina alors le roi à révéler ce mystère au comte d'Aranda, grand d'Espagne et président du conseil de Castille, la première place de l'Etat. Son concours et sa signature devenoient indispensables pour l'envoi et la prompte exécution des ordres rigoureux destinés à opérer la chute des jésuites ; il fut ainsi convenu que le roi lui confieroit

le soin de sa vengeance, et qu'à cet effet on s'en rapporteroit à son zèle.

mte d'A- Le comte d'Aranda, comblé de richesses et d'honneurs, jouissoit à Madrid d'une considération qu'il ne devoit ni à son génie, ni à sa conduite. Sa place supposoit du caractère et des talens ; il en avoit, mais plus pour l'intrigue et les coups d'autorité que pour manier, en homme d'Etat, le timon du gouvernement. Adonné à tous les plaisirs, il a été connu pour s'être livré sans retenue à tous les excès de la dissolution. On l'a prôné comme un grand homme, parce que la manière dont il a détruit les jésuites en Espagne porte un caractère de singularité qui lui a valu les plus grands éloges de la part de tous ceux qui désiroient cette destruction. La vie qu'il a menée ensuite lors de son ambassade à Paris, et sa conduite ministérielle quand il a été remis, au commencement de notre révolution, à la tête des affaires, ont forcé ses premiers administrateurs à le ranger dans la classe des hommes ordinaires. Tel fut l'homme choisi par Charles III pour être l'instrument de ses vengeances.

Depuis qu'Ignace de Loyola, seigneur espagnol, avoit jeté les fondemens de son ordre, les rois d'Espagne s'étoient empressés, comme à l'envi, d'appeler les jésuites dans leurs vastes Etats, et de les y établir

avec une magnificence royale. L'Espagne, le Pérou, le Mexique, le Chili, le Paraguay et les îles Philippines, offroient partout l'édifiant spectacle des nombreux établissemens de cette compagnie. Son zèle, ses traavux, les sueurs et le sang de ses enfans, faisoient prospérer partout les fruits de leur éducation et de leur enseignement, en reculant, dans toutes les contrées de l'Amérique, les limites de la domination espagnole et de l'Eglise romaine. C'est aux succès de leurs pénibles et laborieuses missions, que la couronne d'Espagne doit les florissantes colonies du Chili et du Paraguay, pays, avant eux, peuplé de forêts marécageuses, et de sauvages errans, indépendans et anthropophages. En vain la calomnie a-t-elle inventé des fables et rassemblé des nuages pour obscurcir l'éclat de leurs triomphes apostoliques dans ces contrées arides; en vain des plumes soudoyées ont-elles tenté d'en ternir la gloire; la vérité a fait taire le mensonge, il a été reconnu que les rois d'Espagne n'ont jamais eu, en aucun lieu, des sujets plus braves, plus soumis et plus fidèles que les colons du Chili et du Paraguay. Le saint siége y voyoit revivre les beaux jours de la primitive Eglise; et la persévérante piété de ces nouveaux prosélites, éclairés et formés par les jésuites, consoloit le père commun des

fidèles de la défection de tant d'enfans égarés par le schisme et l'hérésie.

Depuis que François de Borgia, duc de Candie, s'étoit dépouillé de ses richesses et de ses grandeurs, pour se revêtir de l'habit de la société; depuis qu'après une vie d'abnégation, pendant son généralat, il eut mérité les honneurs de l'autel, les grands d'Espagne sembloient s'honorer, en voyant leurs enfans devenir, comme jésuites, ou les instituteurs de la jeunesse, ou les propagateurs de la foi dans le Nouveau-Monde. Les plus célèbres universités se glorifioient de les avoir pour maîtres; les évêques les associoient à leurs travaux; enfin le peuple espagnol et américain s'étoit habitué à les regarder comme ses guides, ses apôtres et ses consolateurs.

Tel étoit encore, au commencement de 1767, l'état florissant de la société des jésuites en Espagne, lorsque tout à coup une main puissante fit crouler ce superbe édifice. Des précautions très-extraordinaires furent prises pour préparer cette chute? Le roi, qui ne vouloit pas qu'on pût se douter à sa cour ni dans ses Etats, du coup qu'il vouloit porter, exigea que le lieu où se rendroient ses quatre affidés fût écarté, afin d'y conférer ensemble dans le plus grand secret pour déterminer les mesures à prendre, lors de la destruction projetée, soit

vis-à-vis le pape, soit vis-à-vis les grands, le clergé et le peuple ; le résultat de ces conférences étoit mis par écrit et porté au roi par le comte d'Aranda. Ce lieu écarté étoit une vieille masure abandonnée, mais encore habitable, où chaque conjuré (car c'étoit ici une vraie conjuration), se rendoit séparément et d'où il sortoit de même. Montalègre, Campomanès, Monino, donnoient leurs avis rédigés ensuite par le comte d'Aranda. Monino, comme plus habile légiste, fut spécialement chargé de la proclamation royale qui devoit annoncer la destruction lorsqu'elle auroit éclaté; mais le comte d'Aranda voulut être le seul dépositaire du secret pour le mode et le moment de l'exécution. Il fit sentir au roi et à ses trois confidens que, répondant sur sa tête de la promptitude exigée et du succès de cette exécution, lui seul devoit, avec le roi, avoir connoissance des ordres qui seroient expédiés pour parvenir au but désiré. Charles III approuva ce plan, et les trois autres confidens, très-satisfaits de la marque de confiance dont on les avoit honorés, ne parurent pas mécontens de cette exclusion. Voici quel fut le plan d'exécution.

Le cabinet secret de sa majesté catholique fut l'atelier où le comte d'Aranda, seul avec le roi, forgea la foudre qui devoit

écraser à la fois tous les jésuites espagnols répandus dans les deux mondes. Tous les ordres à envoyer dans les quatre parties du globe furent minutés, transcrits et expédiés par le seul comte d'Aranda. Ces ordres, signés *Io el rey*, par le roi, et contresignés par le président du conseil de Castille, étoient si précis, si absolus, qu'il y avoit peine de mort contre quiconque oseroit, ou les interpréter, ou en retarder l'exécution. Chaque paquet, adressé aux gouverneurs généraux des provinces et aux alcades des villes où il y avoit des jésuites, étoit muni de trois sceaux, celui du roi, celui du conseil suprême de Castille et celui du président de ce tribunal; ce qui caractérise une commission sécrète de la plus haute importance. Sur la seconde enveloppe, aussi cachetée des trois sceaux, on lisoit ces mots : « Sous peine de mort, vous n'ouvrirez ce paquet que le 2 avril 1767, au jour tombant. » Voici quel étoit le contenu de cet ordre foudroyant : « Je » vous revêts de toute mon autorité et de » toute ma puissance royale pour, sur-le-» champ, sans représentations et sans dé-» lai, vous transporter, avec main-forte, » à la maison ou aux maisons des jésuites; » vous ferez saisir tous les individus reli-» gieux, et vous les ferez transporter comme » prisonniers à *tel port*, dans les vingt-

» quatre heures : là ils seront embarqués » sur les vaisseaux à ce destinés. Au mo- » ment même de cette exécution, vous » ferez apposer les scellés sur les archives » de la maison et les papiers des individus, » sans permettre à aucun particulier d'em- » porter avec soi autre chose que ses livres » de prières et le linge de corps strictement » nécessaire pour la traversée. Si après » l'embarquement il existoit encore un seul » jésuite, même malade, fût-il moribond, » dans votre département, vous serez puni » de mort. »

D'après ces ordres, au jour fixé, à l'heure désignée, la foudre éclata en même temps en Espagne, sur les côtes de Barbarie et au midi de l'Afrique, en Asie, en Amérique, et dans toutes les îles de la monarchie espagnole. Le secret de cette explosion fut si bien gardé, que non-seulement aucun jésuite, mais même aucun ministre, aucun magistrat n'en doutoit avant le jour assigné dans toutes les contrées où la couronne d'Espagne avoit des établissemens de la société. Tous les vaisseaux de transport se trouvèrent prêts dans les différens ports indiqués : leurs ordres étoient uniformes. « Commandement suprême de la part du roi, » de se rendre en droiture dans la Méditer- » ranée, pour déposer les prisonniers em- » barqués sur les côtes de l'Etat ecclésias-

» tique, [illegible] se permettre, sous peine de » mort, sous aucun prétexte, d'en déposer » aucun nulle part dans la traversée, avec » ordre de garder partout le plus profond » secret jusqu'au débarquement. »

Telle fut la marche suivie par le comte d'Aranda ; il la regardoit comme le chef-d'œuvre d'une politique profondément combinée, et aimoit encore à en parler long-temps après l'événement. Je l'ai connu lorsque, déplacé de sa présidence de Castille, il étoit ambassadeur de sa cour en France ; c'est de lui que je tiens les détails de la mesure et de la manière dont les ordres ont été expédiés. Ce secret ne fut pas confié au duc de Choiseuil, dont on craignoit la légèreté, l'indiscrétion, et les épanchemens d'amour-propre, surtout vis-à-vis des femmes attachées à son char.

Ainsi près de six mille religieux, par un seul trait de plume, furent arrachés à leurs foyers et à leurs respectables fonctions. Quel dut être leur étonnement lorsque, sans se sentir coupables, sans avoir été accusés d'aucun délit, ils se virent tout à coup chargés de chaînes et traités comme des criminels d'Etat ! Mais plus le ressentiment a été concentré, plus il est terrible lorsqu'il éclate : tel étoit celui du roi d'Espagne. Aussi les malheureuses victimes de ce despotisme éprouvèrent, jusqu'à leur

débarquement en Italie, toutes les horreurs de la captivité et de l'humiliation; sans aucun égard ni pour l'âge avancé et la haute naissance des uns, ni pour la célébrité et la sainteté du plus grand nombre, les jésuites étoient amoncelés au fond de cale des vaisseaux, sur la paille, et nourris avec un peu de pain et de l'eau. Les satellites, exécuteurs de ces ordres tyranniques, ont été forcés d'avouer qu'il n'étoit échappé à aucun de ces prisonniers ni plainte ni murmure. Un tel silence n'est dû qu'à l'énergie de l'innocence; c'est dans le sein de Dieu, seul témoin de ses peines, qu'elle puise ses forces et son courage : la vue du calvaire lui inspire l'héroïsme de la patience.

Le jour où le roi catholique frappoit ce grand coup dans ses Etats, la proclamation qu'avoit composée Monino, datée du Prado le 2 avril 1767, fut rendue publique. Elle ne donne aucun éclaircissement sur le délit qui avoit provoqué une aussi étonnante et subite proscription. De vagues imputations, délayées avec le fiel de la calomnie, forment le cadre du tableau où les jésuites sont peints avec les couleurs les plus noires. Le roi y dénonce à ses sujets, et au monde entier, un horrible complot qui menaçoit ses jours et démembroit la monarchie espagnole. Une accusation de ce genre exigeoit des preuves aussi claires que le jour;

sa majesté catholique se contente de dire qu'elle croit devoir en garder le secret dans son *cœur royal*. Ce fut avec la même réticence que ce prince écrivit au saint père, pour le prévenir de l'impérieuse nécessité qui l'avoit fait agir avec autant de promptitude que de sévérité.

nent XIII. Clément XIII, pontife sage et pieux, pénétré d'une estime profonde pour un institut canonisé dans un concile général, digne de la bienveillance de l'Eglise, ne put se persuader qu'il existoit, de la part du corps de la société, un crime capable de lui attirer un châtiment aussi extraordinaire. Le saint père, ne trouvant ni dans la lettre de Charles III, ni dans ses entretiens avec les jésuites proscrits les plus marquans, aucune lumière qui pût éclairer ses démarches, envoya secrètement à Madrid une personne de confiance, avec une lettre close de sa propre main; il y conjuroit le roi, au nom de la religion, de lui révéler ce qui avoit donné lieu à cette grande plaie dont il venoit d'affliger l'Eglise, avec la promesse d'une justice prompte et éclatante si, parmi les jésuites proscrits, ou tous autres, il s'en trouvoit qui eussent encouru son indignation, en lui manquant de fidélité, ou en déshonorant leur état. Charles III répondit de sa propre main au souverain pontife : « Que pour épargner au

monde un grand scandale, il conserveroit à jamais dans son *cœur royal* l'abominable trame qui avoit nécessité les mesures qu'il venoit de prendre; que sa sainteté devoit l'en croire sur sa parole et sur sa conscience; que sa sûreté et sa propre conservation exigeoient impérieusement un silence profond sur cet objet; il le prévenoit même qu'il poursuivroit dorénavant, par tous les moyens mis en sa puissance, l'abolition d'un ordre que tous les souverains étoient intéressés à anéantir. Ce fameux secret, enseveli dans le cœur royal de sa majesté catholique, nous avons osé le révéler, d'après des notions certaines, puisées, après la mort de Charles III, par des personnages désintéressés, dans des entretiens avec le duc de Choiseuil, auteur de l'imputation inventée pour soulever le roi d'Espagne, et avec le comte d'Aranda, choisi par ce monarque pour être l'instrument de ses vengeances. Mais le pape ignoroit cette infernale manœuvre; et ses tentatives réitérées pour être instruit, n'eurent aucun succès. Il se détermina donc à rompre le silence. Son bref du 16 avril 1767 devint public. Il y étoit dit, avec une sainte liberté, que la conduite de Charles III envers les jésuites mettoit évidemment le salut du roi en danger; le pape, après avoir invoqué Dieu et consulté l'esprit saint, l'assuroit

» que le corps, l'institut, et l'esprit de la com-
» pagnie de Jésus étoient innocens; que cet
» institut étoit pieux et saint dans son objet,
» ses lois et sa morale; que lors même que
» quelques religieux se seroient rendus
» coupables, on ne pouvoit les punir avec
» autant de sévérité, sans les avoir aupa-
» ravant accusés et convaincus. » Tout fut inutile : les réclamations, les prières, les menaces même du vicaire de Jésus-Christ n'eurent aucun effet. Sans braver le roi d'Espagne par aucune démarche d'éclat, le souverain pontife se contenta de gémir sur son obstination. Cependant il crut devoir protéger hautement et consoler les jésuites espagnols proscrits avec tant d'injustice : et les marques publiques et privées de bienveillance, d'estime et de protection dont il ne cessa d'honorer tous les jésuites jusqu'à sa mort, ne se sont pas un instant démenties.

Ainsi périt en un seul jour, et peut-être à la même heure, dans toutes les contrées soumises à la domination du roi d'Espagne, la société des jésuites. Ni les noms d'Ignace de Loyola, son fondateur, de François de Borgia, son troisième général, de François Xavier, tous trois espagnols; noms dont s'étoient toujours glorifiés tous les successeurs de Ferdinand et d'Isabelle, de glorieuse mémoire; ni le souvenir, si long-

temps perpétué, des vastes contrées que les conquêtes spirituelles des jésuites avoient acquises à l'Eglise et à la couronne d'Espagne, ne purent garantir la société de cette horrible catastrophe. Quel spectacle attendrissant que celui de tant de peuples sauvages, qui redemandoient à grands cris leurs Pères en J.-C.! Le *cœur royal* de Charles III étoit devenu de bronze; rien ne put l'émouvoir; il se montra insensible à tant de larmes arrachées par la douleur et par le besoin de secours pour le salut; il vit disparoître de sang-froid dans tous ses Etats ces établissemens nombreux et vénérables, devenus la pépinière des grands hommes pour les sciences et les belles-lettres, et des apôtres de la religion et des mœurs dans l'Ancien et le Nouveau Mondes. Ainsi finit, sous un roi catholique, un ordre que le saint siége proclamoit alors comme le plus ferme boulevard du christianisme et de la catholicité.

De la Destruction des Jésuites dans les Etats du roi de Naples et de l'infante de Parme.

Don Carlos en quittant le royaume de Naples, pour régner en Espagne sous le nom de Charles III, plaça sur le trône des

linand IV, Naples. Deux-Siciles son troisième fils, Ferdinand IV, et emmena le second pour lui succéder. L'aîné étoit enfermé comme imbécile. Ferdinand IV, d'une santé vigoureuse, mais foible d'esprit, avoit besoin d'un mentor et d'un guide qui tînt les rênes du gouvernement : le jurisconsulte

comte Tanucci. Tanucci fut choisi pour ce poste important. Ce premier ministre gouvernoit ainsi les Deux-Siciles, sous la suprématie de Charles III, qui, de Madrid, continuoit de dominer à Naples. Le comte Tanucci, souple sous la volonté de son premier maître, mais dur, impérieux, absolu dans son administration, ne laissoit au roi et à la reine que les honneurs et l'éclat du trône, et conservoit l'autorité pour lui. La reine, qui, selon les lois, assistoit aux conseils depuis qu'elle fut devenue mère d'un prince, souffroit impatiemment cette domination. Mais cette fille de l'impératrice Marie-Thérèse sentoit la nécessité de plier sous les volontés de son beau-père, tant qu'il vivoit. Le roi, tout adonné à la chasse, ne paroissoit pas jaloux d'une autorité qui le dispensoit des soins du gouvernement. Telle étoit la situation des choses à Naples, quand Charles III détruisit la société des jésuites en Espagne. Leur destruction dans les états de son fils ne coûta qu'une lettre de sa main. Le comte

Tanucci reçut l'ordre de les expulser, sans formalités et sans délai, de tous les établissemens qu'ils avoient dans les deux royaumes de Naples et de Sicile, et de les faire tous transporter dans les états du pape : cet ordre arriva en novembre 1767, aussitôt après le débarquement des jésuites espagnols. Le comte de Tanucci n'aimoit pas les jésuites : il saisit avec joie l'occasion de s'en débarrasser. Pour n'éprouver aucun obstacle, surtout de la part de Rome, que d'ailleurs il ne craignoit pas de braver, il imita la marche du comte d'Aranda. Au même jour, à la même heure, tous les jésuites de la domination napolitaine furent saisis, embarqués et jetés sur les côtes de l'Etat ecclésiastique. En mettant de la dureté et de la cruauté dans l'exécution, le comte Tanucci savoit qu'il se rendoit agréable au roi d'Espagne. Rien ne fut épargné pour faire boire à ces religieux innocens le calice de l'humiliation jusqu'à la lie. L'édit d'expulsion n'apportoit aucun motif. Ferdinand IV, usant de la plénitude de son autorité, ne vouloit plus de jésuites dans ses Etats, et les renvoyoit tous au souverain pontife. Le royaume de Naples relevoit à cette époque du saint siége et lui présentoit encore la haquenée. L'édit rendu sans sa participation pou-

voit donc être annulé, du moins le pape avoit le droit d'user de tout le pouvoir des clefs pour le faire réformer. Mais Clément XIII prévit sagement que le schisme pouvoit être la suite de son juste mécontentement s'il le manifestoit en souverain pontife; qu'employer les foudres du Vatican pour dompter le caractère violent de Charles III, et la fougueuse immoralité du comte Tanucci, seroit les compromettre. Il ne crut pas néanmoins devoir garder le silence; il accueillit les nouveaux proscrits et les distribua dans les diocèses de l'Etat ecclésiastique, en pourvoyant à leur subsistance.

Les jésuites de Parme et de Plaisance eurent le même sort, et à la même époque. Le même ordre, transmis à Naples par Charles III, fut envoyé à l'infant don Philippe, son frère cadet. L'infant étoit souverain et indépendant; mais il n'auroit osé s'opposer aux volontés de son aîné : il en recevoit une pension de cinq cent mille livres; la moindre représentation la lui auroit fait perdre. D'ailleurs il étoit gouverné par le marquis de Felino, son premier ministre, créature de Charles III, ami des philosophes et des incrédules, ennemi du saint siége et de tout principe religieux. Parme suivit l'exemple de Naples. Les jésuites en furent chassés et déportés

infant de , don Phi-

marquis de

sur les bords du Tibre, parce que tel étoit le bon plaisir de sa majesté catholique.

De la Destruction des Jésuites à Rome, en Allemagne, et dans tous les pays soumis au saint Siége.

Les tentatives du roi d'Espagne pour la destruction totale et absolue des jésuites, toujours inutiles sous le pontificat de Clément XIII, se renouvelèrent avec persévérance sous celui de son successeur. Déjà la société des jesuites avoit disparu dans tous les pays où les couronnes de Portugal, de France et d'Espagne étendoient leur domination. Pombal, Choiseuil et d'Aranda les en avoient successivement chassés par des motifs et des moyens bien différens. Chacun de ces ministres avoit agi séparément, et d'après les circonstances qui avoient offert plus ou moins d'obtacles à la persévérance de leur animosité personnelle. Pombal, trouvant les jésuites, sur les degrés du trône, investis de la confiance et de la vénération des grands et du peuple, inventa des crimes atroces pour les rendre odieux, en les faisant paroître criminels et comme dégénérés *de la sainteté de leur pieux institut.* Ce langage avoit été nécessaire dans un royaume où la mémoire du

grand Xavier imprimoit encore le respect le plus profond pour l'institut. Choiseuil, et avant lui la marquise de Pompadour, voyant l'impossibilité de ternir la réputation des individus, et de changer la bonne opinion qu'en avoit Louis XV, firent attaquer l'institut des jésuites par les parlemens, qui, entraînés par les agens du jansénisme et de la philosophie, *éblouis aussi par le crédit prépondérant qui persécutoit*, déclarèrent, contre l'évidence des preuves contraires, que l'institut des jésuites étoit mauvais, incompatible avec le gouvernement de tout Etat policé; qu'il falloit le proscrire, mais en conserver les membres comme sujets fidèles, utiles et irréprochables. Quel tissu de contradictions! D'Aranda n'a allégué aucun motif; mais il avoit à satisfaire le ressentiment profond et concentré de son roi, pressé de se venger. Que fit-il? Il sapa d'un seul coup la base de l'édifice au moment où personne ne s'en doutoit, laissant au roi le soin de justifier cet excès de despotisme.

Je devois à mon lecteur ce rapprochement de ces mobiles disparates et contradictoires qui ont concouru à produire le même effet.

Charles III, toujours agité par les frayeurs et les inquiétudes qui ne lui laissoient plus de repos, écrivit, de sa propre main, des

lettres aux rois de France et de Portugal, pour les presser de se réunir à lui afin d'obliger, par un commun effort, le souverain pontife à donner la bulle de suppression de l'ordre des jésuites, qu'il n'avoit pu encore obtenir. En effet, le pape Rezzonico, convaincu qu'il ne pouvoit se prêter à une aussi criante injustice, étoit resté sourd à ses sollicitations comme à ses menaces. La cour de Lisbonne fit bientôt cause commune : c'étoit le vœu le plus ardent du marquis de Pombal. Il ne fut pas aussi aisé d'y amener celle de Versailles. Louis XV, en supprimant les jésuites dans le royaume, n'avoit cédé qu'à regret à la nécessité qu'on lui avoit fait envisager de prévenir de plus grands maux ; il ne vouloit point devenir le persécuteur d'une société qu'il eût désiré de pouvoir conserver ; et, malgré tout ce que pût lui dire le duc de Choiseuil pour l'y déterminer, il se refusa d'abord à la demande du roi d'Espagne. Mais des intérêts politiques qui pouvoient influer sur le bonheur ou le malheur de ses sujets, la cause en fût-elle réelle ou imaginaire ; mais les instances réitérées de sa majesté catholique qui mettoit son repos, son existence, son amitié et même son alliance à ce prix, arrachèrent enfin l'accession du roi. Son ambassadeur à Rome eut ordre de s'unir à ceux de Lis-

bonne et de Madrid pour solliciter la bulle de suppression.

Dans ces entrefaites Clément XIII mourut : il fut vivement regretté par les vrais amis de l'Eglise. Sa mort, ardemment désirée par ceux qui soupiroient après la ruine des jésuites, ne parut pas naturelle. Fut-elle occasionnée ou hâtée par ses implacables ennemis ? Ce soupçon auroit-il été
t de Clé- autorisé par ce mot de Clément XIII? « Je
III. » pardonne ma mort à ceux qui ne m'ont » jamais pardonné mon attachement pour » un ordre que j'ai toujours regardé comme » un des plus forts boulevarts de l'Eglise. » La joie peu décente que cet événement causa aux persécuteurs, sembleroit confirmer ce soupçon, si, pour un crime de cette nature, on n'étoit pas en droit d'exiger les preuves les plus évidentes. Il est de fait que le roi d'Espagne, dès qu'il en reçut la nouvelle par le courrier que lui dépêcha son ministre Monino, ne put s'empêcher d'en marquer un grand contentement : il espéra tout de la coalition ; et les cardinaux des trois couronnes, envoyés au conclave, eurent ordre de mettre tout en œuvre pour faire élire un pape qui n'hésitât pas à donner au roi d'Espagne satisfaction complète.
cardinal de Le cardinal de Bernis fut le secret déposi-
s à Alby et à taire des moyens plus secrets encore à em-

ployer pour assurer le succès de cette intrigue.

Ce cardinal, depuis sa disgrâce, étoit devenu archevêque d'Alby ; soit politique, soit persuasion et retour aux vrais principes, il portoit dans le gouvernement de son diocèse cet esprit de religion et de zèle qui ont illustré les Bossuet et les Fénélon ; sa résidence forcée ne paroissoit pas lui déplaire ; il vivoit paternellement avec son clergé ; ses abondantes aumônes le rendoient le père des pauvres ; ses diocésains ne cessoient de bénir son nom. Le duc de Choiseuil, alarmé de la rénommée de cette conduite, dont Louis XV parloit avec plaisir, saisit l'occasion du conclave pour éloigner un rival d'autant plus dangereux, selon lui, que cette Eminence avoit encore actuellement à la cour de puissans amis et de zélés partisans ; il n'omit donc rien pour persuader au roi d'Espagne que le cardinal de Bernis étoit l'homme le plus digne de son intime confiance, le plus propre, par ses rares talens, à déjouer la cabale des cardinaux italiens qui se préparoient déjà à s'opposer aux vues des trois couronnes. Voilà comme ce ministre, si léger d'ailleurs, savoit néanmoins se créer des ressources, quand il s'agissoit de ses propres intérêts. Il comprit que le cardinal de Bernis seroit infiniment flatté de

commission importante dont il alloit le charger; que, malgré son éloignement, il alloit se faire du cardinal, sinon un ami, du moins un homme intéressé à le paroître : en effet, l'amour-propre de celui-ci, ex-ministre, qu'il avoit jadis supplanté, parut satisfait d'une grande place à Rome, et de l'utile et généreuse reconnoissance du roi d'Espagne.

Le cardinal de Bernis, forcé d'estimer les jésuites, ne les avoit jamais aimés : leur doctrine et leur morale ne s'allioient pas avec son goût pour le monde et les plaisirs. Cependant, quoique redevable à la marquise de Pompadour de son élévation, il n'avoit, pendant son court ministère, secondé que mollement les projets de vengeance de sa protectrice; et, quand il se chargea de poursuivre à Rome, l'extinction des jésuites, il n'envisagea, dans le rôle qu'il alloit jouer, que des mesures politiques concertées entre trois grandes puissances pour l'abolition d'un ordre religieux dont l'existence dans l'Eglise pouvoit troubler la tranquillité de leurs Etats.

Conclave. Le conclave ouvert à Rome pour l'élection du successeur de Clément XIII, fut long et orageux. Le parti dominant, malgré la grande influence des trois couronnes auxquelles s'étoit jointe celle de Naples, alloit porter sur le trône pontifical le cardinal

Torrigiani, homme qui, à de grandes vertus, joignoit un grand caractère avec un esprit aussi cultivé que solide. Il s'étoit hautement déclaré pour les jésuites sous le dernier pontificat. La cabale royale alarmée lui donna l'exclusion, droit singulier que se sont attribué les grandes couronnes. Cette exclusion révolta davantage le parti de Rezzonico qui vouloit voter pour Torrigiani. Cette lutte prolongeoit le conclave. Le cardinal Torrigiani.

La cabale des cours coalisées, conduite par le cardinal de Bernis, avoit soigneusement dérobé au parti contraire la connoissance de ses manœuvres. Elle avoit d'abord manifesté son vœu pour le cardinal Valenti, homme de lettres, ami des jansénistes, à cause de son éloignement connu pour les jésuites, et celui des philosophes par sa tolérance. On s'étoit bien attendu à une résistance invincible de la part des cardinaux italiens réunis sous la bannière de Rezzonico; mais on avoit ses vues cachées en persistant à le proposer. Les créatures de Clément XIII à leur tour dissimuloient leur vœu pour empêcher de nouvelles exclusions. Les armées étoient ainsi en présence; on s'examinoit, et l'on avoit grand soin de ne pas démasquer ses batteries. Les cardinaux des couronnes n'avoient l'air de travailler fortement pour Valenti, qu'afin de lasser leurs antagonistes, et de les ame- Le cardinal Valenti.

ner à une composition amicale. Le résultat, sans que le parti contraire s'en doutât, devoit combler le vœu des couronnes, et faire triompher leurs intrigues secrètes : ainsi, dans le sanctuaire même de la religion, sans aucun égard pour les inspirations de l'esprit saint solennellement invoqué, les passions humaines font jouer tous les ressorts d'une politique profane! N'est-ce point là, selon l'expression des livres saints, *me coëgistis*, forcer la volonté divine à se plier aux désirs effrénés de l'homme ambitieux? Dieu, dont la toute-puisssance ne peut jamais être méconnue, et dont les plus rigoureux décrets sont toujours adorables, permet quelquefois le succès de tentatives si contraires à sa sainteté, pour faire éclore des événemens extraordinaires qui, dans les vues de sa providence, sont, ou des châtimens exemplaires, ou les préludes de ses grandes miséricordes.

Le cardinal de Bernis, qui vouloit réussir, n'importe par quelle voie, avoit jeté les yeux sur un homme insignifiant, attaché par reconnoissance au cardinal Rezzonico, chef du parti Torrigiani. Cet homme, qui avoit paru épouser les intérêts de son bienfaiteur, ne pouvoit donner d'ombrage. Il avoit, il est vrai, pris parti pour l'Espagne dans la grande querelle du dernier pape, pour s'arroger la souveraineté des Etats de

Parme et de Plaisance ; mais comme il devoit son chapeau à la protection du cardinal, neveu de Clément XIII, et à la recommandation du général des jésuites, il ne pouvoit être suspect à la faction que l'on avoit à combattre. Cet homme étoit le cardinal Ganganelli, cordelier à Rome, dont les tentatives, pour être général de son ordre, avoient échoué : pour l'en consoler, le cardinal Colonna Sciarra, son protecteur, le fit nommer consulteur du saint office, place dans laquelle Ganganelli se fit remarquer par ses connoissances et la facilité du travail. Le cardinal lui conseilla de cultiver l'amitié des jésuites, comme la voie la plus sûre d'arriver au cardinalat. Le nouveau consulteur du saint office parut dès lors assidûment aux thèses du collége romain. Il s'y distinguoit par ses argumentations. Il entretint aussi des liaisons d'amitié avec les professeurs de ce collége, et les religieux les plus marquans. Cette liaison fit une réputation au P. Ganganelli, qui s'insinua dans les bonnes grâces du cardinal neveu, et parvint à l'intéresser. Le sacré collége n'avoit point alors de cardinaux religieux. Clément XIII avoit d'abord jeté les yeux sur deux jésuites du plus rare mérite ; mais la catastrophe de ces Pères en Portugal, et le supplice, quoique non mérité, du P. Malagrida, l'empêchèrent, par une

Le cardinal Ganganelli.

sage politique, d'exécuter ce projet. En
bre Ricci, des jé- conséquence, sa sainteté consulta le P. Ricci, général des jésuites, sur le P. Ganganelli qui lui étoit proposé par son neveu. Le P. Ricci, d'une des premières maisons du grand duché de Toscane, devoit sa place, plus aux vertus dont il étoit un vrai modèle, qu'à l'étendue et à la sagacité de son esprit: il allioit un jugement sain avec la simplicité que l'évangile préconise : il a montré qu'il n'étoit ni assez défiant ni assez prévoyant. Ce général estimoit le P. Ganganelli ; les jésuites de Rome le regardoient comme leur dévoué ; le P. Ricci rendit de lui au pape un si bon témoignage, que le souverain pontife se décida à le revêtir de la pourpre. Nous verrons bientôt comment le général des jésuites fut personnellement récompensé d'un si grand service.

L'éclat de la tiare, que le cardinal de Bernis fit briller aux yeux de Ganganelli, éblouit tellement ce dernier, qu'il n'aperçut pas sans doute l'horrible simonie dont il se rendoit coupable, en acceptant la papauté aux conditions exigées et qu'il s'agissoit de ratifier par un écrit signé de sa main. Quand l'ambition s'empare d'une âme facile à corrompre, elle lui dérobe la vue du précipice profond qui environne le but où elle tend. Ganganelli, entraîné par les séduisantes insinuations du cardinal de

Bernis, souscrivit à tout ce qu'on lui imposa; et, conformément aux désirs du roi d'Espagne, il engagea par écrit sa parole d'honneur, de supprimer, dès qu'il seroit sur le trône pontifical, et le plutôt possible, la société des jésuites, et de garder dans les prisons du château Saint-Ange, jusqu'à leur mort, le P. Ricci, général, et ses assistans. Cette cédule, ainsi libellée et souscrite, fut envoyée en original à sa majesté catholique. Ce monarque, outre la suppression de l'ordre, avoit de plus exigé cet emprisonnement, parce qu'il regardoit le P. Ricci et les chefs de son conseil comme les plus dangereux de ses ennemis. Depuis la fausse correspondance inventée et communiquée par le duc de Choiseuil, Charles III avoit la tête tellement préoccupée de cette conjuration imaginaire, devenue chez lui excès de folie et de démence, qu'il ne croyoit plus sa vie et sa couronne en sûreté que par l'abolition des jésuites, et par la mort ou la prison perpétuelle de leur général.

Ce pacte, ainsi convenu dans les ténèbres de l'intrigue la plus secrète, la cabale des cardinaux dévoués aux trois couronnes, eut moins de peine à parvenir à ses fins: ceux-ci firent sentir avec force que les cours de l'Europe, scandalisées des inter-

minables débats du sacré collége, demandoient à hauts cris l'élection d'un pape ; qu'en conséquence, pour se concilier plus promptement, ils avoient reçu l'ordre de se déporter de la nomination du cardinal Valenti pour lequel ils avoient voté jusqu'à présent ; que le parti Rezzonico, ou Torrigiani, devoit imiter ce désintéressement ; que d'après ce nouveau plan, on devoit se concerter franchement, et réunir unanimement les suffrages sur un sujet capable qui, par ses lumières, remplît l'attente de la chrétienté, et, par sa conduite passée et son exisence actuelle, ne pût donner d'inquiétude à aucun des deux partis. Le piége ne fut pas aperçu ; cette démarche, en apparence si franche et si loyale, eut son effet : on proposa le cardinal Ganganelli. Sa conduite dans le conclave n'avoit rien laissé soupçonner de son changement et de sa transaction ; il fut accepté, et proclamé souverain pontife, à la grande satisfaction des deux partis. Le parti Rezzonico, abusé, se flattoit d'avoir un pape dévoué à ses intérêts. N'avoit-il pas été la créature de Clément XIII, le protégé du cardinal neveu, l'obligé des jésuites ? Le parti des puissances étoit enfin parvenu, par ses intrigues, à revêtir de l'autorité pontificale un homme qui avoit juré, et par écrit,

d'employer les foudres du Vatican à l'extinction totale de l'ordre des jésuites dans le monde chrétien.

Ganganelli, sans doute par reconnoissance pour son prédécesseur, qui l'avoit nommé cardinal, prit le nom de Clément XIV. Sous son pontificat, le cardinal de Bernis, fixé à Rome par le protectorat des églises de France et plus encore par la jalousie du duc de Choiseuil, jouissoit d'un crédit et d'une influence telles que les Italiens l'appeloient *le pape français*. Sans avoir le titre d'ambassadeur que les cardinaux ne prennent que pour des cérémonies ou des commissions extraordinaires, il en remplissoit les fonctions et en recevoit le traitement. Le roi d'Espagne avoit lui-même désiré que cette Eminence, dépositaire du grand secret, résidât à Rome pour suivre et presser l'exécution de la promesse dont elle avoit été le promoteur et le garant.

Clément XIV ne fut pas plus tôt intronisé sur la chaire de saint Pierre, que ses yeux se dessillèrent; il vit toute la profondeur de l'abîme où son ambition et sa criminelle complaisance l'avoient entraîné. Des difficultés qu'il n'avoit pas prévues s'offroient à son âme troublée. Comment, en effet, retrancher, sans griefs connus et sans accusations motivées, du sein de l'Eglise, un

Clément

ordre religieux, son plus ferme boulevart et l'un de ses plus beaux ornemens par ses travaux et ses lumières? N'étoit-ce pas s'attirer la haine et le mépris de ses anciens collègues et de tout l'épiscopat? N'étoit-ce pas aussi provoquer sur lui la colère de Dieu dont il étoit le vicaire sur la terre? Le cardinal de Bernis, s'apercevant bientôt de ces perplexités qui troubloient souvent la raison et le repos du pontife, usa avec succès de son esprit et de son talent persuasif pour démontrer à cette âme ébranlée par les remords, l'impossibilité de changer de résolution sans donner au monde chrétien un grand scandale; il lui représenta que la révélation et la publication de son écrit seroient infailliblement la première démarche du roi d'Espagne, irrité de se voir aussi cruellement joué; que quand il y auroit eu quelques irrégularités dans son élection, elles seroient réparées et couvertes par les mesures désormais indispensables à la paix de l'Eglise; que le refus de la suppression promise et hautement réclamée par les trois grandes puissances, seroit infailliblement suivi du schisme. Cette effrayante perspective, présentée avec les couleurs les plus vives, sembla calmer les agitations du pape, et décida ses premières démarches. L'abolition tant désirée ne lui parut plus que le signal de la paix

de l'Eglise pour laquelle un ordre religieux pouvoit bien et devoit même être sacrifié. D'après ce principe, Clément XIV crut devoir préparer l'opinion publique par des mesures préliminaires.

Les cardinaux italiens, dupes de l'intrigue si habilement conduite par les cardinaux royalistes, ne furent pas long-temps à s'apercevoir qu'on les avoit trompés. Le nouveau pape les consultoit peu; son conseil privé n'étoit plus composé que des créatures des couronnes coalisées et de leurs ministres. Le cardinal de Bernis et le ministre plénipotentiaire Monino avoient tous les jours, avec sa sainteté, des conférences secrètes. Les jésuites, qui d'abord avoient cru avoir acquis un protecteur, furent bientôt désabusés. Leur général, mal accueilli, avoit eu ordre de ne plus reparoître au Vatican; les jésuites de l'Etat ecclésiastique furent tout à coup sommés avec appareil de fermer leurs colléges; l'enseignement, la prédication et le confessionnal leur furent ensuite interdits; le scellé fut mis sur les archives de toutes leurs maisons. Ces décrets successifs furent terminés par celui qui mettoit leurs biens et leurs revenus sous la main du pape. De pareils coups d'autorité n'étoient-ils pas faits pour accréditer les calomnies et les diffamations qu'on s'étoit permises, sans preuves, en Por-

tugal, en France, en Espagne? Et devoit-on s'attendre que le souverain pontife, protecteur né des ordres religieux, deviendroit le complice et l'agent de cette grande conjuration? De semblables préludes laissoient peu de doutes sur ce qui devoit en résulter.

Cependant la cour de Madrid se plaignoit encore de la lenteur du pape à remplir ses promesses; la vive impatience de Charles III ne s'accommodoit pas des précautions que Clément XIV croyoit devoir prendre avant de frapper le coup décisif. Le pape s'attendoit à rencontrer de grands obstacles de la part des cours catholiques d'Allemagne et de Pologne, où les jésuites jouissoient de la considération que méritoient leur conduite et leur utilité. Les trois électorats ecclésiastiques, le Palatinat, la Bavière, la Sicile, la Suisse, la Pologne, les vastes domaines de la maison d'Autriche, en Bohême, en Hongrie, en Italie, aux Pays-Bas, étoient remplis de nombreux établissemens de la société. Les souverains de tous ces Etats les regardoient comme les apôtres de la saine doctrine et de la subordination qu'ils inspiroient à leurs sujets, et sembloient être intéressés à leur conservation. Aussi, toutes les insinuations, toutes les tentatives du roi d'Espagne près des cours de Vienne, de Varsovie et même de

Berlin, avoient-elles totalement échoué. L'immortelle Marie-Thérèse tenoit alors les rênes de la domination autrichienne, et son fils, Joseph II, co-régent de ses Etats, avoit été élevé sur le trône de l'Empire après la mort subite et inopinée de son père, François Ier., décédé à Inspruck, au moment où il y marioit son second fils, Léopold, grand-duc de Toscane, avec une infante d'Espagne. Clément XIV fit sonder leurs dispositions par son nonce Visconti. J'ai particulièrement connu à Vienne ce nonce, la bonté même; sa naissance, ses vertus et ses places l'avoient élevé au cardinalat; il aimoit et estimoit les jésuites : aussi exécutoit-il à regret, comme il me l'a confié, les ordres sur lesquels il ne lui avoit pas été permis de faire de représentations. L'empereur Joseph, bien connu par son indifférence pour tous les cultes, désiroit dès lors qu'il n'existât plus aucun ordre religieux. Sa réponse au nonce fut qu'on ne trouveroit point d'opposition de sa part; mais que la souveraine puissance étant encore entre les mains de sa mère, c'étoit à elle qu'il falloit s'adresser pour cet objet. La réponse de Marie-Thérèse fut plus digne de son grand caractère et de son amour pour la religion : « Je n'examine point, dit-elle, si les jésuites ont mérité ce qui vient de leur arriver en Portugal,

L'impératrice Marie-Thérèse.

Joseph II, empereur.

Le nonce Visconti, depuis cardinal.

en France et en Espagne ; sans doute que les souverains, qui ont prononcé leur suppression dans leurs Etats, ont pesé le pour et le contre dans leur sagesse ; mais n'ayant qu'à me louer de leur conduite, de leur zèle et de leurs travaux dans les miens, j'y regarde leur existence et leur conservation comme très-importantes au bien de la religion et de mes peuples : dans cette persuasion je dois les maintenir et les protéger. » Le nonce Visconti, en rendant compte de ses démarches et des réponses, ne dissimula point au pape que la résolution de l'impératrice-reine lui avoit paru inébranlable. En Pologne, les jésuites, maîtres de l'enseignement, de l'éducation et des consciences, tenoient en outre, par leur naissance, aux premiers de l'Etat et à la noblesse toute-puissante dans ce royaume. Le primat consulté par le nonce du pape, à Varsovie, fit sentir qu'une pareille secousse en Pologne nuiroit essentiellement au bien de la religion et de l'Etat ; qu'elle y causeroit un ébranlement dont il seroit difficile de calculer les suites. Stanislas Poniatowski régnoit alors ; il devoit sa couronne à l'intérêt qu'il avoit su inspirer à Catherine II, dont il avoit été le favori ; il étoit bon, libéral et bienfaisant, mais sans énergie pour faire respecter son autorité. Trop souple sous les

Stanislas Poniatowski, roi de Pologne.

volontés de sa bienfaitrice, il n'a pas su tracer de limites à sa reconnoissance, quand les devoirs que lui inspiroit la royauté exigeoient qu'il lui résistât avec dignité. Ce prince pusillanime déclara néanmoins au nonce que, malgré sa déférence pour le saint siége, il croiroit manquer à ce qu'il devoit à ses sujets, s'il n'usoit pas de tous ses pouvoirs pour conserver les jésuites en Pologne ; qu'ils y tenoient par des liens tels, qu'il seroit trop dangereux de les dissoudre.

La Silésie, en passant sous la domination du roi de Prusse, avoit conservé tous ses établissemens catholiques. Frédéric, né dans la religion protestante, favorisoit tous les cultes sans être attaché à aucun : il se qualifioit lui-même de *philosophe sans souci*. Passionné pour la gloire, il en a fait son idole : « S'il existe un Dieu, comme je n'en doute pas, dit-il dans une de ses lettres au philosophe d'Alembert, il a jeté l'homme sur la terre comme les autres animaux ; il y rampe, il y végète, il y meurt comme eux. Je crois la matière éternelle, l'homme a été tiré de cette masse. Ce qu'on appelle âme n'est qu'une matière plus déliée et plus subtile qui se dissout et s'évanouit avec le corps. » Cette doctrine explique la vie de Frédéric. Il s'est servi des hommes et de son rare génie ; il a tout sacrifié pour être grand dans l'opinion des

Le Grand ric, roi de

hommes : grand guerrier, grand politique, grand roi, grand philosophe, grand écrivain, il est parvenu à son but ; l'Europe étonnée de ses talens militaires, de ses conquêtes, de sa législation, de sa grande influence et des productions de sa plume, lui a confirmé le nom de *grand*. Ce monarque, ami des lettres, vouloit aussi paroître celui de la justice. Il honoroit d'une protection particulière les jésuites de la Silésie. Quand il fut sondé pour ne pas s'opposer à leur suppression, il répondit : « Les jésuites de mes états s'acquittent avec zèle et avec succès des fonctions qui leur sont confiées ; il seroit contre la justice de les en priver. » « J'ai garanti, écrivit-il à d'Alembert, et 1773, la religion catholique-romaine en Silésie, et je n'ai pas trouvé de meilleurs prêtres, de meilleurs maîtres et de meilleurs sujets que les jésuites : il m'importe fort peu qu'on les détruise ailleurs ; mais je dois les protéger en Silésie. Les philosophes de Paris le trouveront mauvais ; mais ma philosophie à moi me commande d'être fidèle à mes promesses. » Les électeurs de Mayence, de Cologne et de Trèves, l'électeur palatin, celui de Bavière, les cantons suisses de Lucerne, de Fribourg et de Soleure, ne dissimulèrent point au pape leur attachement pour un ordre dont la grande utilité leur étoit dé-

montrée; ils supplioient sa sainteté de ne point priver leurs Etats des fruits de bénédiction que la compagnie de Jésus y faisoit germer par l'enseignement et les travaux apostoliques.

Des réclamations aussi fortes, aussi unanimes, formoient un grand contraste avec ce qui se passoit en Italie par ordre et sous les yeux du souverain pontife. Clément XIV, arrêté ainsi dans sa marche, manda tous ses embarras au roi d'Espagne, en lui avouant que tant que cette forte opposition subsisteroit, il ne pourroit, sans compromettre l'autorité pontificale, hasarder la bulle de suppression; il l'invitoit donc à redoubler toutes ses instances, de concert avec les cours de Lisbonne et de Versailles, pour obtenir l'acquiescement de l'impératrice-reine, dont l'exemple ne manqueroit pas d'entraîner toutes les cours d'Allemagne, ainsi que celle de Pologne. Charles III, pour qui tout délai étoit un supplice, se crut joué par Ganganelli; il attribua ces embarras, soit à sa pusillanimité, soit à sa connivence avec les cours opposantes. Un excès de colère et de dépit lui fit prendre la résolution de perdre ce pontife en révélant le mystère de son élection. Ce prince, extrême en tout, en seroit venu à cet éclat, si un courrier extraordinaire, dépêché par le cardinal de Bernis et le ministre Monino, n'avoit ap-

porté les preuves de la franchise avec laquelle le pape agissoit, et des moyens plus efficaces qu'il étoit déterminé d'employer pour terminer ce grand procès.

Ce message ayant ramené le calme dans le cœur ulcéré du monarque espagnol, ce prince sollicita avec chaleur le concours des rois de France et de Portugal pour le seconder auprès de Marie-Thérèse. Le marquis de Pombal, qui dominoit toujours à Lisbonne, donna en conséquence des ordres à l'envoyé de Portugal à Vienne. Le duc de Choiseuil, disgracié, venoit d'être exilé à sa terre de Chanteloup; il y bravoit le mécontentement de son souverain, par l'affluence des personnes du plus haut rang qui quittoient la cour à Paris pour partager sa disgrâce : il avoit pour successeur le duc d'Aiguillon, placé par la nouvelle maîtresse, la comtesse du Barry.

Le duc d'Aiguillon.

Ce nouveau ministre avoit l'ambition d'être tout ce qu'avoit été son devancier : il avoit plus de connoissances et autant d'esprit; mais il ne savoit pas comme lui être tranchant et braver les obstacles. De petites ruses, de petits moyens, le talent des petites intrigues, voilà ce qui le caractérisoit. Il prenoit l'opiniâtreté pour de l'énergie, et il a montré qu'il étoit peu propre à manier le timon des affaires dans un grand Etat. Il ne haïssoit pas les jésuites,

il auroit même désiré ne pas les persécuter; mais comment, dès son début, s'opposer aux désirs violens d'un prince déjà mécontent du déplacement de M. de Choiseuil? Comment, ambitieux comme il l'étoit, s'exposer, par un refus, à une chute certaine, soit par une rupture entre les deux couronnes, soit en s'exposant personnellement au courroux d'un roi puissant qui ne lui pardonneroit pas de n'avoir pas voulu épouser sa querelle? D'ailleurs quel personnage auroit-il fait jouer à Louis XV, en le montrant contraire à lui-même, puisque, sous le ministère précédent, ce monarque s'étoit uni aux cours de Portugal et d'Espagne, pour solliciter à Rome l'abolition de l'ordre des jésuites? Toutes ces considérations déterminèrent le duc d'Aiguillon à suivre les erremens de son prédécesseur. La demande du roi d'Espagne fut accueillie. Le prince Louis de Rohan étoit alors ambassadeur extraordinaire de France à la cour de Vienne; il reçut, en conséquence, les ordres et les instructions nécessaires pour agir sur cet objet de concert avec l'ambassadeur d'Espagne, le comte de Mahoni, vieillard intéressant, d'une amabilité bien rare à son âge. J'ai vécu dans son intimité et j'ai été honoré de sa confiance : il obéissoit à regret à des ordres que son cœur et sa raison désapprouvoient.

Le comte de Mahoni, ambassadeur d' Vienne

ice Louis l. Le prince Louis de Rohan, avec tous les charmes d'une physionomie douée des grâces de la jeunesse, avoit le talent de la parole et le don de la persuasion; mais c'étoit avec le plus sensible déplaisir qu'il se voyoit obligé de chercher à ébranler, dans le cœur de Marie-Thérèse, une détermination que son sentiment profond d'estime et d'attachement pour l'ordre des jésuites, lui faisoit regarder comme digne d'éloges et de respect. Il en coûte à une âme noble et élevée de se plier à un devoir aussi pénible: dans ces sortes de démarches l'amour-propre, pour l'ordinaire, désire le succès; ici le sentiment offensé faisoit des vœux pour échouer.

Cette démarche commune des deux ambassadeurs, étoit appuyée par une lettre de la propre main de Charles III; cette lettre peignoit au naturel les tourmens et la passion de ce prince: Marie-Thérèse en parut touchée; mais elle ne la fit point changer de résolution.

L'empereur Joseph, qui désiroit le succès des sollicitations des cours réunies, représenta à sa mère qu'une plus longue résistance finiroit par rompre la bonne intelligence existante entre la cour de Vienne et les cours réunies, qu'il en résulteroit très-probablement un schisme dans l'Eglise; que dans de pareilles circonstances, pour

n'avoir rien à se reprocher, il étoit politiquement et religieusement sage d'abandonner à la conscience et au jugement du souverain pontife la nécessité où il croyoit être de supprimer un ordre religieux pour le bien de la paix. Marie-Thérèse n'auroit pas encore cédé à tant d'instances et d'importunités; mais Clément XIV, usant ou abusant de toute la plénitude de sa puissance, lui fit un cas de conscience de sa résistance au chef visible de l'Eglise, qui, revêtu de l'autorité divine, tenoit en ses mains les clefs de la vie et de la mort, expression du bref qui fut adressé à cette souveraine. Alors, les yeux baignés de larmes, l'impératrice, prenant Dieu à témoin de la droiture de ses intentions, acquiesça à la demande du pape; elle lui écrivit que jamais elle ne se seroit déterminée à supprimer les jésuites dans ses Etats; mais puisque sa sainteté croyoit cette suppression nécessaire, qu'elle ne s'y opposoit plus; qu'en fille soumise au saint siége, elle feroit exécuter la bulle dès qu'elle lui seroit adressée.

Cet acquiescement fut un triomphe pour la cour de Madrid. Ses nouvelles instances, dans les cours catholiques d'Allemagne, et à Varsovie, n'éprouvèrent plus d'obstacles: comment résister encore, après l'exemple de la cour de Vienne? Le roi de Prusse, pour céder aux importunités du roi d'Es-

pagne et du pape, en ordonnant aux jésuites de quitter leur habit, conserva tous les individus dans leurs établissemens et leurs fonctions. Clément XIV s'étoit assuré du consentement de la cour de Turin, de celui des républiques de Venise et de Gènes. Les trois cantons Suisses, qui avoient des jésuites dans leur territoire, suivirent aussi, à leur grand regret, le torrent.

Alors, rien n'arrêtant plus la main du souverain pontife, il signa, le 21 juillet 1773, le fameux bref *Dominus ac redemptor noster*, qui abolit la société des jésuites dans tout le monde chrétien, et l'efface du tableau des ordres religieux. Ce bref, minuté par le dominicain Mannechi et le cordelier Monferrat, fut d'abord communiqué au roi d'Espagne, ensuite, d'après ses observations, revu, corrigé et augmenté par son plénipotentiaire Monino, de concert avec le cardinal de Bernis. Clément XIV préféra un bref, afin d'éviter, par cette forme moins solennelle, les formalités d'une bulle. Une bulle auroit exigé un consistoire pour délibérer avec tous les cardinaux assemblés; et sa sainteté, prévoyant une opposition motivée de la part de la majeure et plus saine partie du sacré collége, craignant d'ailleurs les effets des menaces du roi d'Espagne, s'il survenoit un nouveau délai, crut pouvoir se dispenser de cette solennité; il se con-

suppression jésuites.

tenta d'appeler dans son cabinet les cardinaux Corsini, Marefoschi, Caraffa, Zelada et Casali, tous dévoués aux couronnes coalisées pour la destruction des jésuites. Là, avec le secrétaire Macedoni et le promoteur Albani, en présence du dominicain et du cordelier qui avoient composé le bref, Ganganelli mit le dernier sceau à l'acte pontifical qui détruisit un des plus beaux monumens de l'Eglise romaine.

Ainsi finit en Italie, en Allemagne, en Pologne, à la Chine, dans les missions du Levant et de l'Amérique, et dans toutes les contrées de l'univers connu où elle avoit planté l'étendard de la croix sur les débris des temples idolâtres, après plus de deux cents ans d'existence, la société de Jésus, que tant de saints papes avoient préconisée, que tant de souverains avoient protégée et comblée de bienfaits, que tant de saints et d'illustres personnages avoient décorée, à qui tant de peuples devoient leur bonheur et leur sanctification, enfin qu'un concile œcuménique avoit solennellement canonisée. Je ne dois point me permettre la censure de ce bref; je dois imiter le silence respectueux des jésuites supprimés : ils ont prouvé, par leur soumission au chef de l'Eglise, et par leur constante modération, que l'institut qu'ils professoient, méritoit d'être conservé dans l'Eglise.

Le bref de suppression ne fut envoyé aux rois de Portugal, de France, d'Espagne et de Naples, que comme une formalité qu'ils avoient désirée eux-mêmes : son inexécution y devenoit inutile, puisque les jésuites n'existoient plus dans ces différens royaumes. Les autres puissances, déjà prévenues, après l'avoir reçu, le firent exécuter à regret dans leurs Etats respectifs. L'Allemagne, la Pologne, le Piémont, Venise, Gènes et la Suisse y procédèrent avec des égards et des ménagemens qui dénotoient l'impression profonde et toujours subsistante d'estime et de considération qu'on y conservoit pour la société détruite. Dans toutes ces contrées les individus supprimés reçurent des pensions alimentaires; les évêques continuèrent à les employer dans le ministère; plusieurs jésuites, sous l'habit de prêtres séculiers, furent réservés pour l'enseignement et l'éducation de la jeunesse. Le roi de Prusse leur laissa, sous ce nouvel habit, leurs colléges, leurs maisons et leurs biens de Silésie : le pape seul, par déférence sans doute pour le roi d'Espagne qui l'exigeoit, les tint pendant le reste de son court pontificat dans l'oppression et dans la disgrâce.

Mais, après un aussi grand appareil, où le concours de la suprématie pontificale et des puissances catholiques sembloit avoir

consommé la destruction totale de l'ordre des jésuites, ce qui doit paroître extraordinaire, c'est l'existence d'un rejeton de cette société dans des contrées soumises à la domination d'une puissance séparée de la communion romaine.

Catherine II, impératrice de Russie, sauva cette planche du naufrage général. Si la moralité de cette princesse avoit répondu à la hauteur de son génie et de son caractère, elle mériteroit d'être placée au premier rang dans le temple où la postérité immortalise les plus grands rois. Si l'on couvre d'un voile épais le moment de son avènement au trône des czars de Russie, le reste de son règne est un tissu de merveilles politiques et militaires qui ont fait l'admiration du siècle. Catherine impératrice de Russie.

Après avoir pesé dans la sagesse de ses conseils leur grande utilité pour l'éducation de la jeunesse, l'impératrice exigea la conservation de la société des jésuites dans la Russie blanche. « Un refus à ma demande, écrivoit-elle à son envoyé à Rome, me mettroit dans la nécessité de priver l'Eglise romaine de la protection que j'ai bien voulu lui accorder dans mon empire. »

En vain le pape s'efforça-t-il de représenter à Catherine II les inconvéniens majeurs d'une conservation si contraire à un décret du saint siége, adopté et exécuté dans tout

le monde chrétien; en vain le roi d'Espagne s'unit-il au souverain pontife par les sollicitations les plus vives et les plus pressantes. Catherine fut inébranlable; il fallut plier sous le poids de sa volonté persévérante, et lui accorder sa demande. Le régime et l'institut de la société des jésuites subsistent encore aujourd'hui, à la grande satisfaction de la cour de Pétersbourg, dans la Russie blanche; elle y possède encore six colléges, six maisons de missions et un noviciat sous le gouvernement autorisé d'un vicaire-général, de deux assistans et d'un provincial.

tes conservés la Russie.

A peine Clément XIV eut-il comblé les vœux du roi d'Espagne par la ruine des jésuites, que sa vie ne fut plus qu'un tissu d'inquiétudes et de remords : les honneurs et la suprématie du pontificat devinrent pour lui une source d'amertume; pouvoit-il se dissimuler que sa tiare étoit le prix d'un pacte criminel qui frappoit son élection d'un vice radical? Il voyoit que la suppression des jésuites assuroit le triomphe de l'impiété, de l'hérésie et du libertinage. Ces pensées, sans cesse renaissantes, portoient le trouble dans son âme; elles échauffoient son imagination : souvent, lorsqu'il se croyoit seul, on l'a entendu s'écrier : *Compulsus feci! compulsus feci!* « La vio-» lence! oui, la violence m'a arraché ce bref

» fatal qui me tourmente et me déchire ! »
Absorbé nuit et jour dans ces idées qui empoisonnoient tous ses momens, il devint sombre et mélancolique ; il ne trouvoit, a dit depuis un de ses plus intimes confidens, il ne trouvoit de lénitif, pour calmer les agitations de sa conscience, que lorsqu'il prenoit la résolution de réparer, autant que possible, le tort qu'il avoit fait à la chrétienté. En attendant ce moment favorable, il se détermina à laisser entre les mains de son confesseur une attestation de son repentir, et une rétractation formelle et motivée du bref qu'il avoue avoir été le produit de la violence. Cette tardive rétractation n'est plus un mystère ; elle est datée du 29 juin, jour de la fête de Saint-Pierre, 1774 ; elle est écrite en latin, et rapportée tout au long dans une histoire des jésuites, écrite en langue allemande par Pierre-Philippe Wolff, imprimée à Zurich, en 1791, 3e. partie, pag. 296 et suivantes.

La crainte du poison s'empara de l'esprit de ce pape, désormais malheureux. On le vit, en conséquence, prendre des précautions tellement excessives qu'elles seroient incroyables si leur grande publicité n'en étoit le garant. Plein de défiance de tout ce qui l'environnoit, et surtout des mets apprêtés pour sa table, il s'enfonca dans l'intérieur de ses appartemens, et ne donna

plus sa confiance, pour sa nourriture, qu'à un frère cordelier, dépositaire de ses craintes et de ses perplexités : encore sur la fin de sa vie ne voulut-il plus manger que des œufs durs qu'il faisoit cuire lui-même. Cette nourriture trop échauffante, n'étant point tempérée par d'autres alimens, lui causa des chaleurs et des douleurs d'entrailles si vives et si déchirantes, qu'il y succomba. La malignité fit courir le bruit calomnieux de son empoisonnement par les jésuites, parce que son corps calciné laissoit apercevoir sur sa peau des taches que l'on prit pour des indices de poison. Comment en auroient-ils eu les moyens? on ne les laissoit point approcher les portes du Vatican; ils n'avoient plus ni crédit, ni autorité, ni fortune, ils n'existoient plus; se dévoue-t-on ainsi pour des morts?

Mort de Clément XIV.

Ainsi mourut, le 22 septembre 1774, dans la soixante-neuvième année de son âge, quatorze mois après la suppression des jésuites, le fameux Ganganelli : sa forte constitution sembloit lui promettre une plus longue carrière. Les apôtres de la tolérance philosophique ont voulu l'agréger à leur secte, en faisant paroître après sa mort, sous son nom, un recueil de lettres très-philosophiques, dont l'ensemble et les détails sont bien plus dans l'esprit du siècle que dans celui de l'évangile. La cri-

tique impartiale qui a su les apprécier dans le temps de leur grande vogue, les a jugées fabriquées dans l'atelier des philosophes; elles furent rédigées par leur éditeur, le marquis de Caraccioli, auteur de *la Connoissance de soi-même*.

Cette mort réveilla les craintes et les agitations du roi d'Espagne. Ce monarque n'ignoroit pas que le plus grand nombre des cardinaux avoient hautement désapprouvé le bref de suppression : dès lors il ne vit, dans le conclave, déjà ouvert, qu'une ligue prépondérante pour élire un pape, ami et restaurateur de la société abolie. Sa tête échauffée par ces pensées qui le tourmentoient, fit apercevoir plus d'une fois le désordre de ses organes; on ne parvint à ramener sa raison, ainsi égarée, que quand, fatiguées par de nouvelles instances, les cours de Versailles, de Vienne et de Turin eurent promis de se réunir à celles de Madrid, de Naples et de Lisbonne, pour n'avoir au conclave que le même vœu, c'est-à-dire que les cardinaux de ces couronnes, et ceux qu'on pourroit attirer à leur parti, ne voteroient point pour quiconque seroit soupçonné d'être favorable au retour des jésuites. Il étoit très-important de dérober le secret de ce concert aux cardinaux italiens qu'on savoit être contraires au vœu des puissances : on crut même devoir porter

les précautions si loin, qu'il fut convenu qu'il y auroit, à Vienne en Autriche, un comité central des ambassadeurs et des ministres des cours réunis, d'où partiroient pour Rome les instructions jugées nécessaires d'après les circonstances. Nous nous sommes trouvés à portée de connoître le résultat des conférences de ce comité; on y lisoit les dépêches du cardinal de Bernis, chef de la ligue des couronnes, et celles de Monino, plénipotentiaire d'Espagne à Rome. Ce dernier entroit dans des détails si minutieux et si extraordinaires, sur la crainte qu'il avoit de la résurrection des jésuites, que le prince de Kaunitz, premier ministre de l'impératrice-reine, disoit plaisamment : « Ce monsieur a certainement » toujours un jésuite à califourchon sur le » nez, car il ne voit, il ne rêve, il ne parle, » il n'écrit que jésuite. » Monino, rempli d'ambition, savoit bien que sa ténacité et son fanatisme en ce genre, étoient les moyens les plus efficaces pour s'élever à la plus haute faveur près de Charles III : on sait aussi que c'est à la chaleur avec laquelle il a poursuivi à Rome la destruction des jésuites, qu'il a dû la place de ministre le plus accrédité à la cour de Madrid, et le titre de comte de Florida Blanca.

ino, mi- d'Espagne e, depuis al ministre id, sous le comte de Blanca.

Le conclave, sans être orageux, traînoit en longueur; les deux factions contraires

y déployoient à l'envi tout ce que l'esprit le plus fin et le plus délié peut imaginer de marches et de contre-marches pour arriver au but. Les cardinaux italiens, instruits à leurs dépens par le succès des couronnes au dernier conclave, concertèrent si bien leurs mesures dans celui-ci, qu'ils déjouèrent complétement la pénétration du cardinal de Bernis et de ses associés, ainsi que les profusions de l'Espagne pour gagner des partisans et des suffrages.

Il n'est plus de mon sujet de m'étendre sur toutes les manœuvres et les intrigues de ce conclave dont j'ai néanmoins connu tous les détails; je me contenterai de dire que les puissances désiroient pour pape le cardinal Pallaviccini : le roi d'Espagne l'avoit proposé; nonce en Espagne, il y avoit constamment secondé les vues de sa majesté catholique qui le regardoit comme un homme très-dévoué à ses intérêts. On étoit bien sûr que ce cardinal ne rétabliroit jamais les jésuites. Sans être positivement leur ennemi, il croyoit que, dans l'état actuel des choses, leur rétablissement pourroit être l'occasion d'une scission fâcheuse qu'il étoit plus sage de prévenir. Je ne sais si ce cardinal auroit fait un excellent pape, mais on sait qu'il passoit à Madrid pour un très-bon et très-aimable courtisan. Les cardinaux de la cabale italienne paroissoient bien

Le card Pallaviccini.

résolus de s'opposer à son exaltation; mais ils cachoient soigneusement leur jeu : ils craignoient, comme au dernier conclave, des exclusions, s'ils laissoient apercevoir leur vœu ou leur répugnance; ils s'étudioient à ballotter et à balancer tellement les suffrages, que, sans indiquer jamais celui qu'ils avoient en vue, leurs manœuvres bien combinées n'aboutissoient qu'à rendre les scrutins insuffisans et à les prolonger sans succès.

Les couronnes, excédées des longueurs dont on n'apercevoit pas l'issue, vouloient enfin terminer ce trop long débat. Le conclave duroit depuis le 23 septembre 1774; on étoit au mois de février 1775, et aucune apparence n'annonçoit que sa fin dût être prochaine. Le comité de Vienne, d'après les sages observations du prince de Kaunitz, minuta un plan dont l'exécution devoit décider promptement l'élection papale. Ce plan fut qu'on ne feroit plus que deux scrutins, qu'on ne voteroit plus dans le second qu'entre les deux candidats qui auroient eu le plus de voix dans le premier, et que dans ce second et dernier scrutin, on se réuniroit unanimement en faveur de celui des deux concurrens qui auroit le plus de suffrages.

Ce plan envoyé à Rome fut accepté tout d'une voix par les deux partis : le cardinal

de Bernis, en annonçant à Vienne cette acceptation, se flattoit encore que ce mode seroit infaillible pour porter le cardinal Pallaviccini à la papauté. Trompé par l'incertitude et la rivalité qu'il avoit aperçues dans les démarches apparentes des cardinaux italiens, ce cardinal ne doutoit pas que le plus grand nombre des suffrages ne se réunît sur le candidat désiré par les puissances : mais quelle fut sa surprise, lorsque dans le scrutin d'épreuve il vit pour la première fois le nom du cardinal Braschi, avec le nombre de suffrages suffisans pour le rendre le seul concurrent du cardinal Pallaviccini dans le scrutin décisif! Alors il vit tomber le voile de la politique italienne dont il venoit d'être le jouet; et fut bien persuadé que le cardinal Braschi seroit élu pape; ce qui arriva effectivement en février 1775.

Le cardinal Braschi, pour le nom de

Le cardinal Braschi n'étoit point âgé; il n'avoit que cinquante-six ans, d'une santé robuste et d'une taille avantageuse; il avoit géré le temporel du saint siége avec la réputation d'un homme intègre et intelligent: un caractère ferme et bien prononcé, une conduite à l'abri de la censure, des mœurs douces et affables, avec toutes les connoissances nécessaires, l'avoient élevé à la pourpre sous le nom de Pie VI. Ce pape aimoit et estimoit les jésuites; mais il prévit dans

sa sagesse que leur rétablissement, en faisant cesser l'injustice et le scandale de leur suppression, occasionneroit nécessairement une trop grande commotion dans les trois grandes monarchies. En effet, après les avoir supprimés et chassés, elles avoient poursuivi leur destruction avec tant d'acharnement, que ce pieux et pacifique pontife a pensé que le mal étant fait, et sa réparation pouvant entraîner des maux plus graves encore, il valoit mieux se taire et attendre des temps plus propices. Il s'est donc contenté de retirer les jésuites de ses Etats de l'oppression où les avoit réduits son prédécesseur; il s'est empressé d'améliorer leur sort et de les employer dans le saint ministère; il n'a pas voulu, par une lâche complaisance, priver l'Eglise romaine de coopérateurs aussi zélés qu'utiles. Et si le P. Ricci fut encore laissé au château Saint-Ange, ce fut pour la propre sûreté de ce général; mais il cessa dès lors d'y être prisonnier : il étoit notoire que des fanatiques espagnols avoient juré sa perte s'il reparoissoit à Rome : ils croyoient sans doute, ainsi que les meurtriers de saint Thomas de Cantorbéry, faire par-là des choses agréables à leur souverain, s'ils le délivroient d'un homme qu'il regardoit comme son ennemi capital. Jamais Charles III n'a été soupçonné d'une pareille noirceur qu'il eût cer-

tainement punie rigoureusement; mais le pape ne dut pas exposer une tête aussi vénérable au fer de quelques obscurs assassins; il le dédommagea de cette captivité préservatrice par toutes les attentions délicates qui pouvoient adoucir le profond chagrin que causoit à cet homme vénérable la chute de son ordre.

L'impératrice de Russie s'adressa à Pie VI, à l'instant même de son élévation au trône pontifical, pour approuver et confirmer le régime et les établissemens des jésuites conservés dans la Russie blanche : « Tel est, dit-» soit-elle, le vœu unanime des évêques et » des peuples de ma nouvelle domination, » où j'ai permis le culte catholique. » Sa sainteté voyoit avec une joie secrète ce rejeton d'un grand arbre abattu ; son cœur faisoit des vœux pour sa prospérité. Cependant, pour ne pas s'écarter publiquement des maximes qui ont régi de tout temps la cour de Rome, il crut devoir représenter à Catherine II que cette conservation étoit contraire à la loi d'uniformité qui a toujours été en vigueur pour l'exécution des décrets des souverains pontifes; mais en même temps il ajouta que la protection signalée accordée par l'impératrice aux catholiques de ses Etats, méritoit une exception; qu'en conséquence il autorisoit, en vertu de sa puissance pontificale, les jésuites

de la Russie blanche à vivre comme ci-devant sous le régime et l'institut de saint Ignace, tout aussi long-temps qu'il plairoit aux souverains, sous la domination de qui ils avoient le bonheur de vivre. Cette décision, aussi sage que politique, attira au saint père des remercîmens de Catherine II. Elle n'a cessé, pendant tout son règne, de donner à ce souverain pontife des témoignages d'estime et de vénération.

Ici finit le coup d'œil que je me suis proposé de jeter sur la destruction de la société des jésuites.

DEUXIÈME SECTION.

Des dernières années du règne de Louis XV.

..... ego apis Matinæ
More modoque, etc.
Hor., Od., lib. 4.

La chute du duc de Choiseuil, ministre absolu et tout-puissant, le ministère du duc d'Aiguillon, son successeur, les tentatives et les succès du chancelier Maupeou contre les parlemens, l'ébranlement de ces compagnies souveraines, la destruction du parlement de Paris, la création de celui dérisoirement appelé *Maupeou*, celle des conseils souverains dans les provinces dépendantes du parlement de Paris, la querelle des ducs et pairs contre les maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon, l'ambassade du prince Louis de Rohan à Vienne en Autriche, le partage de la Pologne, la découverte importante des manœuvres et des dépêches secrètes du cabinet de Vienne et de la correspondance particulière du roi de Prusse, la politique mystérieuse et pri-

vée de Louis XV, la mort de ce monarque : tels sont les objets intéressans sur lesquels je me propose de jeter un coup d'œil.

Je ne prétends pas écrire une histoire détaillée de la fin du règne de Louis XV, ni même de classer chronologiquement toutes les époques ; cette tâche seroit trop au-dessus de mes moyens et de mes ressources actuelles. Emigré, habitant une terre étrangère, je n'ai d'autre boussole, d'autre guide des événemens qui, dans le temps, ont fixé les regards de l'Europe, que ma mémoire. Une série de faits remarquables par leur importance ou leur singularité; une galerie de tableaux et de portraits dessinés, comme témoin oculaire, et tous, d'après les connoissances certaines que mes places et mes relations officielles m'ont mis à même de me procurer, voilà ce que je me borne à offrir au public.

uis XV. Les qualités personnelles de Louis XV, ses rapides victoires en Flandre, mais surtout le grand intérêt qu'avoit inspiré sa maladie à Metz, lui avoient mérité le nom de *Bien-aimé*; alors il étoit l'idole de la nation. Mais, dès 1760, ce monarque n'étoit plus, aux yeux de l'Europe et du peuple français, qu'un roi fainéant. Une heure de la matinée donnée rapidement au travail de ses ministres, une heure passée le soir avec ennui au conseil, étoient les seules occupa-

tions royales de ce prince efféminé. La chasse, des orgies nocturnes occupoient tout le reste de son temps; les rênes du gouvernement, que ses faibles mains ne pouvoient ou ne vouloient plus diriger, flottoient dans celles de ses ministres.

Ce n'étoit pas faute de capacité; Louis XV avoit le jugement sain et l'esprit juste : son avis au conseil était souvent un trait de lumière qui déceloit sa pénétration naturelle, et l'expérience a fait voir qu'en beaucoup d'occasions il voyoit mieux que ses ministres; mais soit ignorance du secret de ses propres forces, soit insouciance, il abandonnoit toujours, dans les conseils, la décision des affaires les plus importantes à la pluralité des voix; et lorsque le résultat étoit contraire à son opinion, on lui a entendu dire à ses familiers : *Nous verrons comme ils vont s'en tirer.* Cet abandon, défaut capital et essentiel dans un roi, avoit pour principale cause le vice de son éducation. Le cardinal de Fleury, son précepteur et depuis son premier ministre, s'étoit bien gardé de lui inspirer l'amour du travail, ou de lui inspirer quelque confiance dans ses propres lumières; il trouvoit plus commode pour son ambition de régner sans obstacle sur la volonté de son pupille qui contracta ainsi une habitude de timidité,

de défiance et d'indécision qu'il a gardée jusqu'au tombeau.

Le gouvernement, sous un roi de ce caractère, devoit, tôt ou tard, devenir la proie d'un ministre assez ambitieux pour tout oser, assez hardi pour ne douter de rien, assez tranchant pour ne laisser à son maître que le choix des moyens imaginés par son intérêt personnel. Ajoutez à un esprit ainsi organisé le talent de la parole, des manières aimables pour ôter au travail ses épines et ses difficultés, et surtout afin de se rendre nécessaire, le grand art de se faire prôner par la profusion de l'or et des grâces, vous aurez un ministre qui régnera sous le nom de son maître, et qui ne régnera que pour donner l'essor à toutes ses passions.

c de Choi- Tel étoit le duc de Choiseuil. Il devint très-rapidement ambassadeur à Rome et à Vienne, ministre des affaires étrangères, duc et pair de Choiseuil-d'Amboise, ministre de la guerre et de la marine, en conservant les relations avec le Portugal et l'Espagne dans le ministère des affaires étrangères, donné à son cousin le comte de Choiseuil, qu'il fit duc et pair de Praslin; enfin colonel-général des Suisses et Grisons. C'est par la réunion de tant de titres, de places et d'honneurs que, même après la mort de sa bienfaitrice, il éleva l'édifice de

son ambition. Il étoit au comble de cette élévation, ne voyant plus rien qui pût contre-balancer sa prépondérance dans tous les départemens du ministère qu'il asservit tous à sa volonté. Ainsi, sans avoir le titre de premier ministre dont Louis XV ne vouloit plus depuis la mort du cardinal de Fleury, il en jouoit le rôle et en réunissoit tous les pouvoirs : c'étoit un vrai maire du Palais. Le duc de Choiseuil, toujours très-prévoyant pour ses intérêts, s'étoit fait de fermes appuis des cours de Vienne et de Madrid ; ces deux cours sembloient faire dépendre leur étroite union et leur alliance avec nous du crédit dominant de ce ministre : ainsi étayé, il se croyoit hors de toute atteinte.

La duchesse de Grammont, sa sœur, régnoit à ses côtés ; cette femme que nous avons vue chanoinesse à Poussay, en Lorraine, dans un état voisin de la médiocrité, étoit devenue la distributrice des grâces ; elle avoit sur son frère un ascendant attribué par la méchanceté à des causes trop honteuses pour être ici répétées. Cet ascendant perdit le duc de Choiseuil et accéléra sa chute. Madame de Grammont a fini par périr sur l'échafaud de la révolution française, d'après les ordres de Robespierre : ce tyran, quelques années auparavant, n'auroit pas été reçu dans les antichambres de la duchesse.

La duchesse Grammont.

Les foiblesses et les besoins du roi augmentoient avec ses coupables habitudes; une cabale, née dans les foyers de l'intrigue, saisit habilement cette circonstance pour s'emparer de la volonté du monarque par des voies dignes de l'immoralité de ses auteurs; ces hommes pervers et corrompus avoient déterré, dans les égouts de la volomtesse du lupté, une de ces filles prostituées que sa taille, sa fraîcheur, sa physionomie radieuse, son air de vierge, l'ensemble de ses charmes et surtout ses talens pour le plaisir, firent juger propre à jouer le rôle de maîtresse favorite. Ils ne doutèrent pas que Louis XV, une fois subjugué, ne se déterminât à lui sacrifier un ministre dont elle ne cesseroit de lui demander l'éloignement.

duc d'Ai- Le duc d'Aiguillon, ennemi personnel du duc de Choiseuil, étoit à la tête de cette cabale; le Bel, premier valet de chambre du roi et confident de ses plaisirs, en fut

comte du le principal agent; enfin le comte du Barry, homme perdu d'honneur, de dettes et de débauches, fut chargé du fil de l'intrigue; il eut soin de parer l'idole devant laquelle on vouloit faire courber la puissance du monarque.

Toutes les batteries de cette odieuse intrigue une fois dressées, le valet de chambre le Bel n'eut pas de peine à faire naître au roi le désir de voir la plus ravissante per-

sonne qu'il eût, disoit-il, encore vue. La *Lange*, ainsi se nommoit la fameuse comtesse du Barry, successivement entretenue par Radix de Sainte-Foy, le comte d'Archambal et le comte du Barry, n'eut pas plutôt été produite, que Louis XV en devint éperduement amoureux. Cette courtisane, bien dressée par ses introducteurs, ne fit, par ses refus enfantins, qu'irriter la passion du roi. Le monarque laissa à le Bel le maître des arrangemens; mais, à tout prix, disoit-il, il lui falloit cette délicieuse créature. Les arrangemens furent bientôt faits : le roué du Barry (on nommoit ainsi le comte à Versailles) maria la Lange avec son frère qu'on fit voyager aussitôt après la célébration. La jeune comtesse du Barry passa ensuite dans les bras de Louis XV, qui, dans la ferveur de son enthousiasme, lui fit donner un logement à la cour, la déclara maîtresse en titre, et lui en prodigua les avantages et les criminels honneurs.

Le roi ignoroit seul le premier état de la comtesse du Barry : tout d'ailleurs étoit préparé pour repousser les traits qu'on ne manqueroit pas de lancer sur elle; toutes les précautions étoient prises pour faire attribuer à une jalouse méchanceté des vérités transformées en calomnies.

L'indécence et la publicité d'un tel choix indisposa la cour et la ville : tout Paris en

murmuroit. Si le duc de Choiseuil, qui n'avoit jamais mis aucun prix à la décence, eût voulu avoir des égards pour cette nouvelle favorite; si, sans se traîner à ses pieds, il ne se fût pas complu à la ridiculiser et à la braver en tout, il eût facilement déjoué les projets de ses ennemis; madame du Barry, mise en place, auroit senti, malgré son peu d'esprit, que son plus grand intérêt commandoit de préférer un ministre si accrédité, et de conserver ses bonnes grâces. Avec de l'argent il auroit gagné le roué du Barry, et celui-ci auroit aisément persuadé sa belle-sœur. Le duc de Choiseuil n'en étoit pas éloigné : je tiens d'un de ses amis qu'il avoit d'abord penché pour ce parti; il connoissoit assez le roi pour prévoir à quel point l'on pourroit abuser de sa nouvelle passion pour perdre quiconque auroit la témérité de la blâmer et de la censurer. Mais la duchesse de Grammont, à laquelle se joi-
ncesse de gnit la princesse de Beauvau, femme altière et philosophe, qui, avec beaucoup d'esprit et le talent de la persuasion, savoit toujours proportionner ses efforts aux obstacles qui s'opposoient à ses désirs, entreprirent de soulever les grands et le peuple contre le choix du monarque, pour le forcer, par le cri de l'opinion publique, de renvoyer sa nouvelle maîtresse. Elles vinrent à bout de persuader à M. de Choiseuil

que ce triomphe, digne de lui, affermiroit plus que jamais et son crédit et sa prépondérance ; que la famille royale en seroit reconnoissante ; que le peuple l'en béniroit ; que par-là il consommeroit la gloire de son ministère aux yeux de l'Europe et de tout bon Français. Déterminé à suivre ce parti, il eut bientôt pour lui la cour et la ville. Tous ceux qui alloient prostituer leurs hommages à l'idole du jour étoient couverts d'opprobres et de ridicule ; la plus grande solitude régnoit dans les appartemens et le cabinet de madame du Barry ; l'affluence se faisoit, au contraire, remarquer dans la maison du duc de Choiseuil, dont la duchesse de Grammont faisoit les honneurs à Versailles. Les pamphlets, les sarcasmes, les anecdotes scandaleuses y pleuvoient de toutes parts sur la maîtresse. On avoit fait venir un jeune officier chansonnier, pétillant de sel et de méchanceté, pour chanter, en forme de Noëls, ces lubriques aventures. Dès que la maîtresse se montroit, on fredonnoit les airs des couplets qui couroient les théâtres et les rues. Au salon de Marly, au jeu du roi où se trouvoit la comtesse du Barry, le duc de Choiseuil, la duchesse de Grammont, la princesse de Beauvau et leurs nombreux partisans, ne craignoient pas d'afficher leur éloignement et leur mépris pour ce qu'ils

Le cheval l'Isle.

appeloient *la réchauffée de Cythère.* Tant de hardiesse et d'outrages se renouveloient tous les jours. D'un coup d'œil le roi pouvoit en arrêter le cours; mais, soit honte de ses propres foiblesses, soit insouciance, il avoit l'air de ne pas s'en apercevoir; il n'en fit même aucun reproche à son ministre : celui-ci, enhardi par ce silence et cet excès de patience, ne cessoit de manquer à toutes les convenances; enfin l'audace outre-passoit toutes les bornes.

Une telle conduite donnoit un beau champ à la cabale *anti-Choiseuil :* le duc d'Aiguillon, le Bel et le comte du Barry, qui se rendoient tous les jours chez la maîtresse, lorsque le roi étoit à la chasse, concertèrent leur plan d'attaque avec la comtesse, que Louis, de retour, trouvoit presque toujours en larmes. Quand il en demandoit le sujet, elle épanchoit avec tant de grâces et d'intérêt, dans le sein de son amant, l'amertume qui empoisonnoit les plus beaux jours de sa vie, que ce prince né tendre et sensible mêloit ses pleurs à ceux de la belle affligée : il cherchoit à la consoler en l'exhortant à mépriser des offenses qui retomboient sur ceux qui se les permettoient, en l'assurant que rien ne pouvoit altérer la tendresse qu'il lui avoit vouée. Le roi, devant qui ces scènes se répétoient souvent, en étoit véritablement

peiné ; il sentoit, mieux que personne, l'indécence des procédés de son ministre : mais ce prince tenoit à ses habitudes. Sans aimer M. de Choiseuil, il n'étoit pas mécontent de son travail qui, par sa facilité et son étendue, favorisoit sa paresse naturelle et son goût pour les plaisirs. D'ailleurs ce ministre tenoit aux cours alliées du roi par des rapports si intimes, que son renvoi pouvoit en troubler l'harmonie. Ces considérations luttoient toujours avec avantage contre les gémissemens et les plaintes sans cesse renouvelés de la favorite. Si le duc de Choiseuil avoit su ménager ces dispositions, il auroit pu, sans s'avilir devant la maîtresse, sortir victorieux du combat : mais il garda si peu de mesure, qu'un jour sortant d'un travail très-important avec le roi, et annonçant à sa société d'élite qui en attendoit l'issue avec inquiétude, l'accueil plus gracieux qu'à l'ordinaire dont sa majesté l'avoit honoré, il se vanta d'amener bientôt le roi à chasser sa maîtresse, en se servant d'une expression que le respect et la décence ne permettent pas de répéter. Ce propos circula dans les sociétés de la cour, et fut rendu, sur-le-champ et par écrit, à la comtesse du Barry. Avec cette preuve à la main, et dans un désordre que sa douleur rendoit encore plus touchant, elle courut se jeter aux pieds de Louis, et les tint

embrassés jusqu'à ce qu'elle eût obtenu le renvoi de son plus cruel ennemi. Bien instruite par ceux qui la faisoient agir du caractère du roi et de son indécision, elle fit appeler aussitôt le duc de la Vrillière, ministre de la cour, et lui dit devant le roi : Sa majesté renvoie M. de Choiseuil, prenez ses ordres et hâtez-vous de les exécuter. Louis XV, excédé et des procédés de son ministre et des plaintes de sa maîtresse, avoit, le jour précédent, pressenti en secret l'abbé de la Ville, premier commis des affaires étrangères, sur ce renvoi, et s'il n'entraîneroit ni inconvéniens ni entraves dans la bé de la marche de la politique actuelle. L'abbé de la Ville avoit vieilli dans les négociations et dans le cabinet des affaires étrangères ; il y étoit devenu, par son aptitude et sa pénétration, la boussole et le guide des ministres ; le roi l'honoroit d'une confiance particulière. Il assura ce prince que le renvoi du duc de Choiseuil affligeroit, à coup sûr, les cours de Vienne et de Madrid, qui trouvoient en lui un ministre complaisant ; mais que le cours des affaires n'en seroit point interrompu. Cette réponse mit le roi plus à son aise. Il étoit dans cette disposition, au moment même de la scène de madame du Barry ; il eut donc moins de peine à donner son consentement. Voulant être tranquille dans son intérieur, et vivre en

paix avec sa maîtresse, il signa sans hésiter la lettre de cachet apportée par le duc de la Vrillière, et que madame du Barry présenta elle-même. Le ministre disgracié n'avoit que deux heures pour sortir de Versailles, et vingt-quatre heures pour quitter Paris. Le premier lieu désigné pour l'exil étoit Bourges; mais par égard pour la duchesse de Choiseuil que le roi estimoit, ce lieu fut changé en celui de Chanteloup, terre et château superbes, situé dans la duché-pairie du duc. M. le duc de la Vrillière sortit de chez madame du Barry entre onze heures et midi : le duc de Choiseuil avoit ce jour-là son salon rempli de courtisans empressés de venir le féliciter sur le succès déjà connu de son dernier travail avec le roi : un grand dîner devoit en être la suite. M. de Conzié, évêque d'Arras, homme plein de ressources et d'énergie, qui m'a honoré de sa bienveillance, étoit avec M. de Choiseuil dans son cabinet, lorsque le ministre de la cour y entra; il en sortit : l'entrevue fut courte; les ordres du roi furent intimés et la lettre d'exil remise. Quel coup de foudre pour le ministre dominant, si loin de s'y attendre! Le duc de la Vrillière racontoit qu'il l'avoit vu pâle, terrassé, bégayant quelques mots entrecoupés pour dire qu'il alloit obéir. A deux heures M. de Choiseuil avoit quitté Versailles pour se

M. de
évêque d'

rendre à Paris où son hôtel se trouva rempli des créatures que lui avoient procurées ses prodigalités ministérielles : la cause de sa disgrâce sembloit honorer ceux qui, par leur concours et leur intérêt, cherchoient à en faire un triomphe : c'est à travers tant de partisans si zélés, à la tête desquels se trouvoit le duc d'Orléans, que le duc sortit de son hôtel, pour se rendre le lendemain à Chanteloup, escorté de ses parens et de ses amis. Il y a vécu, pendant tout le temps de son exil, avec un faste qui a pu faire voir jusqu'à quelle hauteur s'étoit élevée sa fortune, depuis qu'il avoit à sa disposition le trésor de l'Etat.

de Praslin. Son cousin, le duc de Praslin, ministre de la marine, fut renvoyé le même jour; mais sans être exilé. Il ne figuroit dans le ministère que pour y faire les volontés de son parent, et jouir des honneurs et des revenus de son ministère, sans en avoir les charges. Ses commis faisoient le travail approuvé par M. de Choiseuil, et il le signoit. Une vie indolente et molle dans la société d'une actrice (d'Angeville) (1) et de quelques favoris, remplissoit tous les momens qu'il pouvoit dérober à la représentation

(1) Cette comédienne avoit une pension considérable sur la paille que l'on fournissoit aux forçats et aux galériens.

de sa place. Sa chute ne fit aucune sensation ; celle de M. de Choiseuil fixoit seule l'attention du public.

Le bruit de cette chute éclatante retentit bien vite dans toutes les sociétés de la cour. J'étois ce jour-là à Versailles : la joie la plus vive se manifesta partout où se trouvoit précieusement conservé le souvenir de Mgr. le Dauphin et de madame la Dauphine, que l'on regardoit comme les victimes du machiavélisme de M. de Choiseuil. Le militaire, ami de la discipline et de l'économie, en apprit la nouvelle avec actions de grâces: les autres ministres, forcés de plier sous ses volontés, virent avec satisfaction se briser par-là le joug de leur dépendance. Les parlemens le regrettèrent : il étoit leur appui secret dans les momens de leur persévérante résistance, quand ils croyoient ne devoir point, comme ils s'exprimoient, obtempérer aux volontés du seigneur roi; ses nombreux partisans crioient partout que la France perdoit un grand ministre ; les personnes désintéressées, et celles plus particulièrement instruites des dépenses exorbitantes et des déprédations de son ministère, félicitoient l'Etat de la mort civile de cette sangsue. On sait que sous son administration les dépenses de la guerre, de la marine et des affaires étrangères, étoient plus que doublées; on sait que quand il

avoit épuisé la caisse de la guerre, et qu'il manquoit de fonds pour ses largesses inconsidérées, il faisoit alors voyager plusieurs régimens d'une extrémité du royaume à l'autre, s'emparoit du prêt et de la paye de ces régimens, et en reportoit toute la dépense aux étapes dépendantes du ministère des finances.

Le duc de Choiseuil reparut à Paris après la mort de Louis XV. La reine Marie-Antoinette d'Autriche, qui croyoit lui être redevable de son sceptre et du bonheur dont elle jouissoit alors, et qu'elle n'a, hélas! que payé trop cher, fit, surtout dans le temps du sacre, les plus fortes tentatives pour le faire rappeler au ministère; mais Louis XVI, qui l'a toujours soupçonné d'avoir été la cause de la mort de son père, s'est constamment refusé à toutes les sollicitations sans cesse renouvelées pour le replacer au timon des affaires. Ceux qui ont vécu dans l'intimité de M. le comte de Maurepas, n'ont pas ignoré les ressorts secrets que l'on faisoit jouer à toute occasion pour parvenir à ce but : honoré de la confiance et des bontés de ce ministre, je me suis trouvé à portée de connoître les artificieuses menées de ce manége.

La disgrâce des ducs de Choiseuil et de Praslin laissa un grand vide dans le ministère, et causa une espèce d'interrègne : les

départemens des affaires étrangères, de la guerre et de la marine étoient vacans. Le roi remit par *interim* le porte-feuille de la guerre à l'abbé Terray, contrôleur-général, qui l'avoit désiré pour connoître les vices de la comptabilité de ce département, et y remédier. Le porte-feuille des affaires étrangères fut aussi remis par *interim* à M. Ber- M. Bert
tin, ministre des haras, des loteries et des Menus-Plaisirs du roi, cinquième département précaire, créé pour le dédommager du contrôle général qu'il administroit fort mal : ce ministre, content de la confiance que le roi lui marquoit, et des revenus attachés à sa place, ne se mêloit d'aucune intrigue à la cour, n'y paroissoit qu'appelé par le devoir, et préféroit de vivre dans une douce oisiveté à sa terre de Chatou, près de Paris, au milieu d'une société d'amis avec lesquels il oublioit volontiers les honneurs du ministère.

Le duc d'Aiguillon, qui s'étoit flatté de s'approprier une grande partie de ces dépouilles ministérielles, s'aperçut avec inquiétude que le roi marquoit de l'éloignement pour lui confier un département : le contrôleur-général n'étoit pas de son bord ; mais il étoit appuyé de la maîtresse, le chancelier Maupeou et le duc de la Vrillière : les insinuations de ses prôneurs faisoient peu de progrès ; cependant il eut le crédit

de faire donner le département de la ma-
e Boynes. rine à M. de Boynes, conseiller d'État, dévoué aux principes et aux innovations du chancelier Maupeou. Ce dévouement lui avoit aliéné les esprits de sa compagnie et du peuple à Besançon, où il étoit intendant et premier président du parlement. Pour le dédommager on l'appela à Paris ; il fut fait conseiller d'Etat, puis élevé, comme nous l'avons vu, au ministère de la marine : c'étoit un homme ordinaire, qui savoit se plier sous le crédit dominant ; il ne manquoit ni d'esprit ni d'instruction, mais ses conceptions n'avoient ni l'étendue ni l'énergie capables d'assurer le succès des opérations de son ministère, ou leur acquérir quelque célébrité. On espéra que, devenu le redevable de M. le duc d'Aiguillon, il concourroit à hâter son entrée au ministère : on se persuada dans les comités de la cabale *anti-Choiseuil*, que le roi, ainsi entouré, et sollicité chaque jour par la comtesse du Barry, céderoit enfin. Le comte du Barry ne cessoit d'insinuer à sa belle-sœur que de cette nomination dépendoient l'éclat et la durée de son règne ; que le duc d'Aiguillon, une fois le pied à l'étrier, gagneroit bien vite le crédit dominant du duc de Choiseuil ; que dès lors elle devoit se promettre de ramener pour elle les beaux jours de madame de Pompadour ; qu'elle ne de-

voit espérer de voir les courtisans à ses pieds, qu'autant que les ministres la rendroient le canal des grâces de leurs départemens; que M. d'Aiguillon, arrivé en place, sentiroit à son tour que sa stabilité et son crédit dépendroient de son union avec elle. Cette leçon, sans cesse répétée, s'inculqua si bien dans l'esprit de madame du Barry, elle en fit un si bon usage, que la cabale s'aperçut bientôt qu'on ne semoit plus dans un champ stérile. L'abbé Terray s'en douta, et dans la crainte des suites qui pourroient en résulter un jour contre lui, il promit à la comtesse du Barry de s'unir à elle et aux autres ministres, pour déterminer le roi au choix qu'elle désiroit si ardemment. Louis XV, pressé ainsi de toutes parts, se décida enfin, dans le cabinet de sa maîtresse, non pas à combler les vœux du duc d'Aiguillon qui aspiroit spécialement au ministère de la guerre, mais à lui confier le département des affaires étrangères. La barrière étoit ouverte, et le nouveau ministre, une fois dans la carrière, se flatta qu'il la parcourroit avec autant de supériorité que son prédécesseur. Dès ce moment la cour de la comtesse du Barry devint plus brillante et plus nombreuse. Le chancelier de Maupeou, le duc d'Aiguillon, M. de Boynes et l'abbé Terray convinrent de faire de son cabinet le rendez-vous du travail

avec le roi. Le jeu de sa majesté y fut établi ; le prince de Soubise, l'ami du roi, y entraîna la maréchale de Mirepoix : bientôt on y vit l'affluence de ceux et de celles qui préféroient les avantages de la faveur à ceux de l'opinion publique.

Le département de la guerre restoit toujours vacant. M. d'Aiguillon mit tout en œuvre pour se le faire donner, mais sans succès. Dès que le contrôleur-général eut pris, sur la comptabilité de ce département, les renseignemens dont il croyoit avoir besoin, le roi, pour déterminer son choix, consulta le prince de Condé : cette marque de confiance fit un moment espérer à ce prince d'être appelé au conseil ; c'étoit l'objet de son ambition ; il s'y seroit montré avec dignité et avantage : un jugement sain, un esprit juste, une grande facilité pour rendre ses pensées avec précision et énergie, et surtout un attachement sans bornes pour la monarchie et le monarque, auroient nécessairement donné à ses avis et à ses conseils, une prépondérance qui n'auroit tourné qu'à la gloire de l'Etat. Ce prince n'a contre lui qu'une timidité naturelle aux Bourbons, et quelquefois de l'indécision et de la foiblesse, qui font rejaillir sur lui les fautes de ceux qu'il emploie, malgré leur immoralité : sa conduite soutenue depuis la révolution, est un chef-d'œuvre de sagesse et de patience.

prince de

Le prince de Condé, consulté par le roi, proposa le marquis de Monteynard, lieutenant-général des armées du roi, et Louis le nomma secrétaire d'Etat au département de la guerre. Ce nouveau ministre étoit un militaire estimé : comme maréchal général des logis de l'armée du prince de Condé, il avoit donné des preuves d'un vrai talent pour la tactique et les campemens, ainsi que pour les détails de l'administration militaire : mais peu fait au ton et au manége de la cour, il y donna prise au ridicule. Sa rigide et pesante probité, ses manières toujours embarrassées, ses incertitudes dans le choix des moyens, contrastoient, à son grand désavantage, avec l'aimable légèreté et le ton tranchant de son prédécesseur qui avoit trouvé le secret d'amuser le roi en lui présentant les objets de son travail. Louis XV, dans ses momens de gaieté, disoit dans son intérieur : « Monteynard est un bien honnête homme; mais il m'ennuie. » Le duc d'Aiguillon, instruit de ce propos par madame du Barry, se concerta avec elle pour préparer insensiblement les moyens de faire renvoyer un homme dont il vouloit s'approprier la place.

Le mar Monteyna

Le ministère ainsi organisé, le nouveau ministre des affaires étrangères s'occupa des moyens d'arriver au crédit dominant : il avoit à lutter non-seulement contre la ca-

bale Choiseuil, toujours très-active à la cour, sous la protection bien caractérisée de madame la Dauphine; mais surtout contre les préventions des cours de Vienne et de Madrid, où M. de Choiseuil jouissoit encore de la plus haute faveur. Le duc d'Aiguillon ne s'étoit encore fait connoître, à l'époque de son ministère, que par son grand talent pour les petites intrigues : son heureuse victoire de Saint-Cast, contre les Anglais, n'avoit pas donné grande idée de sa bravoure et de ses connoissances militaires : on sait qu'il s'étoit retiré dans un moulin, tandis que nos braves soldats forçoient les Anglais à se rembarquer avec perte. Ses débats perpétuels avec la noblesse et le parlement de Bretagne déceloient son goût pour les tracasseries : sa réputation avoit été entachée au parlement de Paris, par une procédure dont le chancelier Maupeou arrêta le cours. Son administration, dans son gouvernement de Bretagne, n'avoit abouti qu'à faire voir les petites ressources d'un homme qui se noie dans les détails, sans savoir se tirer d'embarras, autrement que par l'abus du pouvoir et des coups d'autorité. Jamais il n'avoit mis le pied dans la carrière diplomatique : son caractère rancunier n'avoit que de l'opiniâtreté sans énergie; il n'avoit ni assez de pénétration d'esprit, ni des connoissances

Le duc d'Aiguillon.

assez étendues pour suppléer au défaut d'expérience. Les intérêts des têtes couronnées lui étoient étrangers : c'étoit néanmoins dans des mains aussi inhabiles qu'un monarque inappliqué avoit remis la direction de nos relations politiques avec toutes les cours de l'Europe. Dans cet état des choses, le ministre se vit obligé de faire son apprentissage sous ses premiers commis ; et c'est à cette nécessité qu'il faut attribuer la conservation de celui qui avoit eu toute la confiance de M. de Choiseuil. Que pouvoit-on attendre, pour la gloire de l'Etat, d'un homme aussi foiblement armé?

Cependant M. d'Aiguillon, voulant donner à sa place toute la considération dont elle étoit susceptible, s'occupa d'abord des voies qui pouvoient le faire arriver plus promptement à se concilier la bienveillance de la cour de Vienne; acheminement indispensable pour diminuer les préventions de madame la Dauphine, et se la rendre plus favorable. Le baron de Breteuil avoit été nommé ambassadeur à cette cour impériale par le duc de Choiseuil : ses équipages y étoient déjà arrivés et son hôtel meublé ; il étoit la créature et l'ami le plus dévoué de celui qui lui avoit procuré cette importante ambassade. Son caractère brusque, hautain et inflexible, pouvoit devenir une source de démêlés qui ne devoient pas tour-

Le B
Breteuil.

ner à l'avantage de notre politique : certainement il n'étoit pas capable de trahir les intérêts du roi, mais on devoit s'attendre qu'il ne feroit pas à Vienne les honneurs du nouveau ministre. Celui-ci, bien persuadé de cette vérité, entreprit de lui ôter cette mission que le baron avoit tant ambitionnée : c'étoit débuter par un coup d'autorité qui devoit lui attirer une guerre à toute outrance de la part des nombreux partisans de son prédécesseur ; mais il calcula qu'une telle guerre étoit encore préférable à un intermédiaire du caractère du baron de Breteuil, qui ne manqueroit pas de mettre des entraves à tout ce qu'il étoit résolu de faire, ou pour gagner la cour de Vienne, ou pour rompre, s'il le falloit, le traité d'alliance. Avant de frapper ce coup, il avoit voulu s'assurer de la personne qu'il avoit en vue pour le remplacer; c'étoit le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg. Sa haute naissance, les grâces de sa figure, sa démarche noble, son esprit fécond, le don de la parole qu'il avoit à un degré éminent, lui parurent des qualités prépondérantes et faites pour ne pas faire regretter le baron de Breteuil à Vienne : il pensa d'ailleurs qu'avoir sous ses ordres un prince qui jouissoit à la cour des honneurs et des prérogatives accordées aux descendans de la maison souveraine de Bretagne, c'étoit

rince Louis
ian.

ennoblir son ministère. Le duc d'Aiguillon, n'étant pas encore nommé ministre des affaires étrangères, mais ayant la certitude de l'être, avoit communiqué son projet à M. de Beaumont, archevêque de Paris, pour qui le prince Louis avoit les plus grands égards et les plus hautes déférences. Ce respectable et saint archevêque qui, comme un autre Athanase, a honoré l'épiscopat par ses vertus héroïques et l'intrépidité de son caractère toujours à la hauteur de ses devoirs, m'honoroit de sa bienveillance particulière; ce fut à moi qu'il s'adressa pour sonder les dispositions de M. le coadjuteur. Le prince, à qui j'en parlai, n'hésita pas à donner un refus très-bien motivé : il répugnoit à son honnêteté de déplacer un homme pour qui cette ambassade étoit un titre d'honneur, et le moyen d'arriver au ministère; il étoit en outre persuadé que les principes de sa maison regarderoient cette mission comme incompatible avec les prérogatives inhérentes aux prétentions des maisons souveraines; qu'en conséquence il éprouveroit de leur part une résistance invincible; que d'ailleurs les fonctions et le travail d'une pareille ambassade ne paroissoient pas cadrer avec son état actuel, encore moins avec l'ignorance parfaite où il étoit des intérêts respectifs des couronnes, genre d'étude qui n'avoit pas dû entrer dans

M. de B mont, archev de Paris.

le plan de son éducation. Je portai ce refus ainsi motivé. M. l'archevêque de Paris le combattit avec assez de succès pour me ranger de son parti. M. d'Aiguillon, instruit de la réponse de M. le prince Louis, désira s'aboucher avec lui. L'entrevue eut lieu dans les jardins de Conflans, en présence de M. de Beaumont. Rien ne fut omis pour entraîner le consentement désiré : « Très-décidément, lui dit-on, le baron de Breteuil n'ira point à Vienne : le roi s'en est expliqué ; ainsi vous ne le déplacez pas. Vous avez des dettes qui vous inquiètent, on les payera ; on vous donnera un traitement digne de votre naissance et de la représentation qui vous convient. Vous êtes sans occupation, et vous passez vos plus belles années dans une inaction qui doit vous être pénible ; les affaires dont vous allez être chargé feront de vous un homme d'Etat. Vous partirez avec une nouvelle assurance de la grande aumônerie. Les instructions qui vous seront remises seront plus que suffisantes pour guider votre pénétration, et vous mettre à portée de rendre vos dépêches intéressantes : d'ailleurs vous pourrez garder à Vienne, tant que vous le jugerez nécessaire pour votre travail, M. Durand, ministre plénipotentiaire, qui, bien au fait de la politique du cabinet de Vienne et de nos relations avec elle, aplanira vos pre-

mières voies dans cette carrière : je dois vous ajouter, continua M. d'Aiguillon, que le roi le désire, et qu'il vous saura gré des sacrifices que vous lui ferez, des habitudes qui vous attachent à Paris et à votre famille. »

Cet entretien fit une grande impression sur le prince Louis, qui demanda du temps pour y réfléchir et consulter ses parens. Le résultat fut son acceptation, malgré la majeure partie des princes de sa maison; mais le cardinal Constantin de Rohan, son oncle, lui ayant conseillé de ne pas hésiter, il suivit cet avis. Le duc d'Aiguillon, dès qu'il fut en place, fit, dans son premier travail avec le roi et suivant la convention antérieure, nommer M. le prince Louis de Rohan, ambassadeur extraordinaire, titre déjà donné, dans des circonstances particulières, à des princes de sa maison. Je fus, dans le même travail, nommé secrétaire d'ambassade. Cette nomination inattendue de M. le coadjuteur fut, comme nous le verrons ailleurs, la source de la haine persévérante et implacable que lui voua, dès ce moment, le baron de Breteuil. Quand, avec beaucoup d'audace et de présomption, on n'est pas délicat sur le choix des moyens propres à assouvir sa vengeance; quand on n'a d'énergie que pour haïr à toute outrance; quand on n'a d'esprit que pour la

méchanceté, on devient tôt ou tard, avec un caractère de cette trempe, un ennemi très-dangereux. Tel nous verrons, dans la section suivante, le baron de Breteuil. Mon pinceau, en le peignant ainsi, n'a point été trempé dans le fiel : dans mes rapports avec lui, je n'ai eu ni à m'en louer, ni à m'en plaindre personnellement; ses actions ont elles-mêmes tracé son portrait. Quand on le verra, pendant son ministère, acharné contre le prince Louis, déployer, sans retenue, tous les ressorts du pouvoir qu'il avoit en main pour perdre ce prince, lors du fameux procès du collier, on jugera si j'ai surchargé le tableau : ses coupables tentatives ont heureusement échoué; elles n'ont servi qu'à donner un nouvel éclat au triomphe décerné à l'innocence du cardinal de Rohan.

Laissons maintenant le duc d'Aiguillon s'agiter péniblement dans le labyrinthe de sa politique; nous le verrons dans cette carrière où cette politique a paru si petite, si versatile et si inconséquente, parvenir à perdre la grande influence que le cabinet de Versailles, même sous son ministère, avoit encore les moyens de conserver. Tandis que le nouvel ambassadeur ira à Vienne soutenir avec dignité les intérêts de la nation, qu'il y sera le témoin trop clairvoyant des sourdes négociations du cabinet de

Vienne pour nous tromper sur le partage de la Pologne, ce dont nous donnerons le développement, présentons le tableau d'événemens d'un autre genre que faisoit éclore, à Paris et à la cour, le génie du chancelier Maupeou.

Le ch Maupeou.

Les parlemens, et surtout celui de Paris comme cour des pairs de France, s'étoient habitués, depuis les guerres de la Ligue et les troubles de la Fronde, à lutter, quelquefois avec succès, contre l'autorité royale. Le titre de corps intermédiaire entre le trône et le peuple, qu'ils devoient à la confiance de la nation et non à aucune loi constitutive, leur faisoit souvent oublier, par l'interruption de la justice, celui de juge des procès des particuliers, leur véritable institution primitive. Se croyant ainsi arbitres des destinées de l'Etat, on les voyoit sans cesse entraver les opérations émanées du conseil de nos rois : souvent même, entraînés sans doute par leur zèle pour le bien public, ils levoient l'étendard de l'insubordination contre les commandemens royaux, donnant ainsi aux sujets dont ils se disoient les protecteurs, le pernicieux exemple de l'insurrection contre l'autorité légitime. Le chancelier Maupeou, successivement conseiller, président à mortier et premier président du parlement de Paris, étoit, pour ainsi dire, né et avoit long-

temps vécu au milieu de ces cabales antiroyales; pénétrant et bon observateur, il en avoit bien jugé la tactique et les manœuvres. Arrivé à la tête de la magistrature du royaume par le crédit du duc de Choiseuil, qui croyoit en faire un ami dévoué à sa domination, il entreprit d'affranchir l'autorité royale de ce frein parlementaire, convaincu qu'un pareil service le rendroit le premier homme de l'Etat, comme il en étoit le premier magistrat. Son plan, simple et hardi, étoit le résultat d'une vaste conception et de profondes combinaisons. M. de Maupeou prévit tous les obstacles qui alloient s'élever contre son exécution, mais avec la confiance qu'il sauroit bien les faire disparoître devant la persévérance d'une volonté toujours ferme et toujours active, surtout si le roi, le plus intéressé à cette exécution, le faisoit dépositaire de sa puissance et de ses grâces pour aplanir les difficultés. Ce plan, communiqué au duc de Choiseuil et à l'abbé Terray, contrôleur-général, éprouva des objections qui annonçoient assez leur déplaisance, et peut-être la crainte que le succès n'élevât trop haut son auteur. Mais les deux ministres approuvèrent par politique ce même plan pour lequel le roi montroit une prédilection, marquée avec quelque fermeté. Louis XV, fatigué depuis plusieurs années des opposi-

tions habituelles du parlement de Paris, et des lits de justice nécessités par leur résistance, investit son chancelier de toute son autorité pour faire enfin cesser ces combats trop répétés qui troubloient son repos et ses plaisirs. Le duc de Choiseuil, trop léger et trop superficiel pour embrasser dans sa pensée toutes les branches du plan Maupeou, n'en vit pas d'abord toute l'étendue et toutes les conséquences. Il aimoit et étoit aimé des parlemens, parce qu'il leur avoit prêté son appui secret contre les mécontentemens du monarque : il ne crut pas que l'édit projeté pût entraîner leur ruine; il n'y vit qu'un moyen infaillible, entre les mains du roi, pour l'enregistrement des lois que le conseil de sa majesté jugeroit à propos de faire; mais quand ses yeux furent dessillés, il entrevit les élémens de la grandeur future du chancelier sur les débris de l'ancienne magistrature; il n'étoit plus temps de s'y opposer; le combat étoit déjà trop engagé. La chute et la disgrâce du duc, arrivées dans ces circonstances, portèrent un grand préjudice au parlement de Paris, qui n'auroit pas réclamé en vain ses bons offices. Le chancelier Maupeou, dont l'ambition raisonnée regardoit l'influence de ce ministre comme le plus grand obstacle à ses vues, ne contribua

pas peu, par d'adroites et de prudentes insinuations qui ne le compromettoient pas, au succès de la cabale qui renversa ce maire du palais.

L'abbé Terray, qui aimoit sa place parce qu'il y trouvoit de quoi s'enrichir et payer ses plaisirs, ne vit dans ce projet de loi qu'une plus grande facilité de faire passer ses édits bursaux. Quoique sorti du parlement de Paris où il avoit joué un rôle si lucratif de rapporteur accrédité, il en avoit secoué les principes, pour remplir, n'importe comment, les grands vides du trésor royal. Le peuple n'étoit, aux yeux de ce contrôleur-général, qu'une éponge qu'il falloit pressurer. Son âme de bronze devant le tableau du besoin et de la misère, ne s'ouvrit qu'aux moyens de se procurer de l'or et de l'argent. Il est vrai, qu'outre les dépenses excessives des différens départemens, il avoit à faire face aux profusions du monarque pour sa maîtresse et ses plaisirs. L'Etat, sous son ministère, étoit en proie aux déprédations des traitans, à l'insatiabilité des courtisans, et aux fausses combinaisons de ministres inhabiles ou trop intéressés; aussi l'abbé Terray, pour avoir de l'argent, foulloit-il aux pieds les lois de la justice et de la propriété. On crioit de toutes parts contre son adminis-

tration, il le savoit; mais il se faisoit gloire de braver les cris du peuple et l'opinion publique.

C'est dans ces circonstances que le chancelier Maupeou envoya son fameux édit au parlement de Paris : en voici l'esprit et la substance.

Au roi seul appartient le droit exclusif de faire des lois; il est, par son essence, le seul et suprême législateur de son royaume; les cours de parlement n'ont été créées que pour rendre, au nom du roi, la justice aux sujets de l'Etat, les rois n'ont confié l'enregistrement des lois aux cours souveraines de justice, que pour en conserver le dépôt, les publier et les faire connoître au peuple : et, néanmoins, le souverain pouvant être mal entouré ou mal conseillé, et donner en conséquence des lois qui pourroient être préjudiciables au trône et à la nation, a bien voulu permettre, et même il a invité les parlemens où se trouve nécessairement un grand foyer de lumières et beaucoup d'expérience, à faire, s'il y a lieu, avant l'enregistrement, des représentations et des observations motivées sur les inconvéniens qu'entraîneroit l'exécution de la loi présentée. Ces représentations faites, si le législateur persiste, il permet encore d'itératives remontrances; mais alors si le souverain ne croit pas devoir retirer sa loi,

il ne reste plus aux parlemens que la voie de l'enregistrement et de l'obéissance aux lettres de jussion : une résistance plus prolongée deviendroit désobéissance et encourroit la *forfaiture* ou privation de l'office. L'édit exigeoit en outre que les remontrances ne fussent rendues publiques, par la voie de l'impression, qu'après l'enregistrement : ce que le roi vouloit bien autoriser comme un monument du zèle du parlement pour l'intérêt de l'Etat.

Une loi si sage et si paternelle fut rejetée par les chambres assemblées du parlement de Paris : la grand'chambre, composée de têtes plus mûres, plus froides et mieux pensantes, penchoit pour l'enregistrement avec des modifications conservatrices des prérogatives de la cour des pairs ; mais ce qu'on appeloit la cohue des enquêtes s'éleva contre cet avis avec une telle impétuosité, que chacun se vit forcé de voter pour le renvoi pur et simple de l'édit avec de respectueuses remontrances qui annonçoient l'impossibilité d'y obtempérer, et en attendant il fut arrêté qu'on cesseroit de rendre la justice.

La lice étoit ouverte : ce devoit être un combat à mort : de premières, de secondes et enfin de troisièmes lettres de jussion pour rendre la justice et enregistrer l'édit, ne firent que provoquer le parlement à maintenir ses arrêtés, et le confirmer dans sa dé-

sobéissance; alors les chambres des enquêtes et des requêtes furent exilées. Les mousquetaires coururent toute une nuit pour porter les letttes de cachet. La grand'-chambre seule fut conservée et reçut l'ordre de rendre la justice. Les membres de cette chambre, qui auparavant avoient voté pour l'obéissance, redemandèrent avant tout le retour des chambres exilées; on le leur refusa : alors les magistrats, croyant que leur honneur étoit intéressé à ne pas séparer leur cause de celle de leurs confrères, se dévouèrent unanimement aux peines que nécessitoit la persévérance de leur désobéissance : l'exil suivit de près cet acte éclatant d'insubordination.

Cet exil occasionnoit un grand vide dans le premier temple de la justice : on y suppléa en créant sur-le-champ, pour rendre la justice, une commission extraordinaire, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, qui tint des séances à la grand'-chambre. Le vice-doyen du conseil présidoit cette commission.

Les conseillers des enquêtes et des requêtes avoient été dispersés dans les provinces et les villes les plus éloignées de la capitale. La grand'chambre avoit été envoyée en masse à Pontoise. Les négociations, les promesses et les menaces ayant été inutiles pour la ramener à ses devoirs, il fallut

se résoudre à dissoudre ce grand corps pour lui en substituer un plus docile et moins dangereux.

Ici commence la chaîne des grandes opérations du chancelier Maupeou : la cour, la capitale, les provinces et l'Europe étonnées de ce coup hardi d'autorité avoient les yeux fixés sur celui qui l'avoit osé. Seul, et sans le concours d'aucun ministre, tous trop incertains de l'issue, le chancelier, maître de la volonté du roi et dépositaire de sa puissance, créa un nouveau plan pour rendre la justice : son exécution eût été un bienfait, si les peuples moins prévenus avoient bien voulu ou avoient su l'apprécier.

Le parlement de Paris étoit d'une étendue si démesurée, qu'une cause d'appel arrachoit les malheureux habitans du Poitou, de l'Auvergne, de la Touraine, de l'Orléanois, de la Champagne, de leurs foyers pour venir plaider à Paris. Le nouveau plan remédioit à ce grand abus : il établissoit à Paris un parlement, cour des pairs, où les lois devoient se vérifier et s'enregistrer; il créoit ensuite quatre conseils supérieurs à Châlons-sur-Marne, à Poitiers, à Clermont en Auvergne, et à Blois, pour connoître en dernière instance de l'appel des causes des bailliages, et rendre, dans leur ressort, la justice aux peuples qui s'y trouvoient enclavés. Je ne suis cer-

tainement pas l'ennemi du parlement de Paris; je l'ai toujours révéré et respecté comme un grand corps dont les magistrats réunissoient beaucoup de lumières à beaucoup d'intégrité; mais, toute prévention à part, avouons que cette nouvelle distribution étoit plus avantageuse pour quiconque se trouvoit dans la dure nécessité d'entrer dans le dédale de la chicane. Quelquefois un seul voyage de cent cinquante et de deux cents lieues, et un séjour très-coûteux à Paris, absorboient le patrimoine de celui qui venoit de si loin contester pour une partie de son héritage.

Le nouveau plan fut adopté dans le conseil du roi. Tout fut promptement disposé pour son entière et pleine exécution. Enfin arriva le jour si long-temps attendu de l'installation du nouveau parlement. Le roi, dans un lit de justice tenu à Versailles avec la plus grande solennité, et où se trouvèrent des princes du sang, des ducs et pairs, des maréchaux de France et les grands du royaume, cassa le parlement de Paris, déclara les offices vacans, abolit la vénalité des charges de judicature, et créa un nouveau parlement et les quatre conseils supérieurs de Châlons-sur-Marne, de Poitiers, de Clermont en Auvergne, et de Blois. Le nouveau parlement étoit composé de tous les magistrats du grand conseil, à la tête

Cassation parlement de Paris.

desquels fut mis pour premier président M. Berthier de Sauvigny, conseiller d'état. Le même jour, le chancelier Maupeou se rendit en grand cortége de Versailles à Paris. Jamais il ne parut si grand; il étoit escorté de conseillers d'état et de maîtres des requêtes. Le nouveau parlement le suivoit; il traversa ainsi Paris entre les haies des Gardes-Françaises et des Gardes-Suisses, dans l'attitude d'un triomphateur : son visage était calme, sa physionomie radieuse, ses regards annonçoient la plus grande confiance et une entière satisfaction; il monta ainsi les escaliers du palais et fut s'asseoir sur le trône d'où il alloit promulguer sa nouvelle création. Son discours, prononcé avec dignité, fut un chef-d'œuvre de raison et d'éloquence : il retraça rapidement et avec fermeté aux nouveaux magistrats leurs fonctions et leurs devoirs. J'étois présent à cette auguste cérémonie, et je me rappelle encore la sensation vive et profonde que firent ces mots prononcés avec le ton de l'autorité : « *Ici finit votre ministère.* » La cérémonie terminée, le maréchal de Broglie lui dit à haute voix : ... Monsieur le chancelier, jamais je ne vous ai vu si radieux et si calme... *Comme vous, monsieur le maréchal, un jour de bataille,* lui répondit M. de Maupeou.

Le nouveau parlement enregistra le jour

même, et l'édit rejeté par les magistrats dépossédés, et la création des quatre conseils supérieurs. La chambre des comptes de Blois et la cour des aides de Clermont, servirent à former les conseils supérieurs de ces deux villes; quant à ceux de Poitiers et de Châlons, ils furent présidés par les intendans de ces deux provinces. Mais nous devons convenir qu'ils furent composés de magistrats pris dans la masse des hommes de loi et ramassés comme l'on put; tant étoit grande la vénération ou le préjugé en faveur de l'ancien parlement que personne ne voulait remplacer. Quatre supérieu

Louis XV étoit bien résolu de soutenir l'ouvrage de son chancelier. Les courtisans disoient tout haut que ce premier magistrat avoit retiré le sceptre du greffe du parlement pour le remettre entre les mains du monarque. Les autres parlemens, à qui on n'avoit pas encore adressé le fameux édit, crurent devoir se coaliser pour réclamer contre l'exil et la dissolution du parlement de Paris. Le roi fut inexorable; il ne voulut ni entendre leurs sollicitations, ni leur répondre. Les avocats de Paris fermèrent leurs cabinets et cessèrent leurs fonctions; mais on attribua aux procureurs des priviléges qui les mirent à portée de remplir le vide : quelques avocats, même des plus renommés, ennuyés de leur inaction, et

encore plus de la pénurie qui en étoit la suite nécessaire, reparurent au barreau, et plaidèrent devant le nouveau parlement.

Cet ordre de choses prospéroit de jour en jour : les anciens magistrats n'étoient pas éloignés de faire liquider leurs offices ; plusieurs même penchoient à reprendre des places dans la nouvelle magistrature. La quatrième année depuis leur destitution étoit en partie écoulée. L'ennui gagnoit le grand nombre fatigué de son inutilité. Le chancelier jouissoit d'un immense crédit. Admis quelquefois dans son intérieur, où il avoit la bonté de me recevoir, j'ai pu juger ce grand homme, dont le système, s'il eût été continué sous le règne suivant, auroit épargné à la France l'épouvantable catastrophe dont elle a été la victime. Jamais il ne paroissoit ni pressé ni occupé; l'affaire dont on lui parloit sembloit être l'objet de son unique attention. Je l'ai vu, le jour de ses audiences, écouter chacun sans impatience, répondre le mot précis, et ne faire aucun mécontent. Je l'ai vu, dans ses dîners de 80 couverts, pendant le voyage de Fontainebleau, s'occuper de chacun de ses convives, les charmer tous par l'intérêt qu'il savoit répandre sur tout ce qu'il disoit. Il avoit une représentation noble, tempérée par beaucoup d'aménité : son coup d'œil d'aigle sembloit vous deviner. Une tête

froide, un grand sens, un caractère intrépide et beaucoup d'instruction le rendoient propre à jouer le grand rôle qui attiroit sur lui tous les regards.

Pendant que Louis XV recueilloit les fruits d'une conception aussi hardie, une querelle entre les ducs et pairs de France et les trois maisons de Lorraine, de Rohan et de Bouillon s'étoit élevée à la cour. Les prérogatives et les distinctions dont ces trois maisons jouissoient à la cour, offusquoient les yeux et l'amour-propre des ducs et pairs qui prétendoient ne devoir être précédés que par la famille royale et les princes du sang. Depuis le règne de François II et de ses successeurs, ces maisons avoient obtenu, par grâce spéciale de nos rois, le pas à la cour immédiatement après les princes du sang et avant les ducs et pairs. Leurs filles étoient présentées nées, et dès leur bas âge elles avoient, à titre de naissance, le tabouret chez la reine ; elles étoient fiancées dans le cabinet du roi, et leur mante étoit portée par une princesse de leur sang. Ces prérogatives, tout pour l'homme de cour, si peu de chose pour le philosophe, se remarquoient surtout dans les cérémonies publiques des mariages, des enterremens, des deuils de la famille royale, ou lors de la distribution des logemens dans les voyages de la cour. Dans toutes ces circonstances,

Querelle des et pairs ave maisons de raine, de R et de Bouillo

les trois maisons jouissoient de distinctions qui formoient une ligne de démarcation entre elles et les ducs et pairs. Ceux-ci entreprirent de revendiquer les anciens droits de la pairie, et de faire supprimer des prétentions offensantes et destructives de leurs droits primitifs. Lorsque ce projet fut conçu, le moment d'attaquer étoit favorable : les ducs de Choiseuil et de Praslin étoient encore à la tête du ministère : on espéroit, par leur crédit et leur influence, déterminer le roi à donner satisfaction à un corps dont le rang étoit fixé par les lois fondamentales les plus anciennes de la troisième race. La chute de ces deux ministres ne ralentit pas le zèle des promoteurs de cette querelle; ils ne doutèrent pas que le duc d'Aiguillon, récemment arrivé au ministère, n'employât tous ses moyens pour le succès de cette tentative, et que la décision de ce différend seroit renvoyée par le roi à son conseil; du moins l'on s'en flattoit, et dès lors la victoire ne pouvoit être incertaine.

La cause des ducs et pairs étoit fondée sur les principes mêmes de la monarchie, qui, de fait, n'admettant aucun rang intermédiaire entre le trône et la duché-pairie possédée long-temps par des souverains, grands vassaux de la couronne : mais les ducs et pairs de plus récente création sont-ils également fondés à être assimilés à leurs

antécesseurs? La faveur quelquefois aveugle du souverain avoit élevé à une dignité aussi éminente des protégés qui à peine étoient gentilshommes; alors les princes étrangers issus de maisons souveraines, étant venus s'établir à la cour de nos rois, et s'y trouvant humiliés de n'y marcher qu'à la suite de gentilshommes de nouvelle race, sollicitèrent et obtinrent des distinctions qui les rétablissoient dans les honneurs dus à leur haute naissance. Les Guises, princes de la maison de Lorraine, trop puissans sous les règnes de François II, Charles IX et Henri III, n'eurent pas de peine à se faire investir d'un rang qui les assimiloit aux princes de la maison régnante, et qui mettoit un intervalle entre eux et les maisons parvenues.

Les pri la maison raine.

Les Rohan, issus de l'ancienne maison souveraine de Bretagne, étoient arrivés en France avec la reine Anne, épouse de Charles VIII; ils tenoient à la branche des Valois par Catherine de Rohan, épouse du comte d'Angoulême, aïeule de François Ier.; ils étoient alliés à la maison régnante par Henri IV, petit-fils d'une Rohan qui avoit épousé le duc d'Albret, roi de Navarre. Avec tant de titres les Rohan firent corps avec les princes Lorrains et marchèrent de pair avec eux.

Les pr Rohan.

nonça en outre dans la préface que les titres originaux, les livres et les preuves cités seroient déposés pendant deux mois à la bibliothèque de Soubise, avec la liberté, à quiconque le voudroit, d'en faire la vérification. Cette manière franche et loyale assura le succès du livre. La maison de Rohan fut conservée dans ses prérogatives de princes issus de la maison souveraine de Bretagne. Les ducs et pairs, peu contens de leur défaite, sont restés dans le silence.

ssade du Louis de Vienne.

Ainsi se termina cette querelle, au moment où le prince Louis de Rohan partoit pour se rendre à son ambassade de Vienne. Le nouvel ambassadeur dès avant son départ eut de fortes raisons de croire que le duc d'Aiguillon ne seroit pas son ami, et qu'il ne l'avoit appelé à cette mission que pour satisfaire sa vanité et pour se débarrasser du baron de Breteuil. En effet, dès que ce duc se vit bien ancré dans le ministère, son ton et ses manières changèrent. Il ne gardoit plus à l'extérieur que les mesures jugées nécessaires pour voiler ses vrais sentimens. Livré alors à son caractère tracassier, il marqua de l'humeur et manqua aux promesses les plus essentielles qu'il avoit faites dans le jardin de Conflans. Il exhaloit surtout son humeur et ses plaintes dans plusieurs entretiens que j'eus avec lui à Fontainebleau, et les justifioit par le motif de

l'intérêt prétendu qu'il prenoit, disoit-il, aux succès et à la gloire du prince Louis. Il se plaignoit surtout des délais de ce prince pour son départ, et des dépenses exorbitantes qu'il faisoit pour ses équipages et l'état de sa maison. « Les cent mille livres » accordées pour cet objet, ajoutoit-il, sont » déjà absorbées, et il n'est pas encore à la » moitié de ses préparatifs; cependant je » lui ai annoncé que l'état des finances du » roi ne permettoit pas de donner, ni à cet » objet, ni même à son traitement annuel, » l'étendue que j'avois d'abord espérée : il » auroit dû s'arranger en conséquence. » Le ministre entroit avec moi dans ces détails, parce qu'il me croyoit complice et du délai et des préparatifs. Quant au délai, j'en savois la cause; quant aux préparatifs, je n'avois pas été consulté, et je crois qu'on pouvoit se dispenser d'y porter autant de recherches et de magnificence. Sans être intimidé par le ton avec lequel ces plaintes m'étoient faites, j'osai dire avec une liberté respectueuse « que le prince ambassadeur, » ayant compté sur les promesses qui lui » avoient été faites, et du payement de ses » dettes, et de sommes plus considérables » pour son équipage et son traitement, avoit » décidé en conséquence l'état de sa maison » et les dépenses qu'il avoit cru convenir à » sa représentation et à son traitement

» extraordinaire; que ces promesses ne » pouvant plus s'effectuer, et n'en ayant » été prévenu qu'après ses arrangemens » pris, il se trouvoit forcé, pour y faire face » et tranquilliser ses créanciers, d'avoir re- » cours à des emprunts qui nécessitoient » le délai dont on se plaignoit. » Telle fut ma réponse.

Le prince Louis de Rohan avoit effectivement calculé le train de sa représentation à Vienne, et d'après les idées de magnificence qui lui étoient naturelles, et d'après les sommes qui lui avoient été promises : il croyoit qu'un ambassadeur de son rang et de sa naissance devoit se montrer avec le plus grand appareil à la cour impériale. Le lecteur sera sans doute curieux de connoître ce qui composoit la cour du prince ambassadeur, ce qui contribuoit à l'éclat de sa représentation. En voici le détail :

Les deux voitures de parade avoient coûté quarante mille livres; la richesse y étoit prodiguée par la main du goût : une écurie de cinquante chevaux, un premier écuyer, brigadier des armées du roi, un sous-écuyer et deux piqueurs; sept pages tirés de la noblesse de Bretagne et d'Alsace, richement habillés, avec un gouverneur et un précepteur; deux gentilshommes pour les honneurs de la chambre, dont le premier

étoit bailli de Malte et l'autre capitaine de cavalerie; six valets de chambre, un maître-d'hôtel, un chef d'office avec des uniformes écarlates à larges galons d'or, deux heiduques, quatre coureurs, dont chacun des habits, chamarrés de broderies d'or et d'argent à paillettes, avoit coûté quatre mille livres; douze valets de pied, deux suisses, l'un pour les appartemens et l'autre pour la porte, dont les habits de grande livrée étoient faits pour attirer les regards; dix musiciens habillés d'écarlate, avec des galons d'or à la boutonnière; un intendant de maison, un trésorier, quatre gentilshommes d'ambassade nommés et brevetés par la cour, sans le secrétaire d'ambassade et quatre secrétaires.

Ainsi parut à la cour de Vienne le prince Louis de Rohan. Il y arriva le 6 janvier 1772. Cette date est à remarquer pour mieux apprécier les observations que je serai dans le cas de faire, lorsqu'il sera question du traité qui a partagé la Pologne. LL. MM. II. Marie-Thérèse, et son fils Joseph II, reçurent M. l'ambassadeur d'une manière qui dut le flatter. Il jouit à leur cour de distinctions et de prérogatives que n'avoient eues aucun de ses prédécesseurs. Marie-Thérèse lui donna l'usage d'une superbe maison de campagne toute meublée, située en Hon-

grie, sur les bords du Danube, à huit lieues de Vienne. Il avoit adopté, lors du séjour qu'il y faisoit pendant la belle saison, pour lui et ses gentilshommes, un uniforme brun à brandebourgs d'or. Les grands seigneurs et les dames de Vienne, les ministres mêmes et les ambassadeurs y paroissoient avec cet uniforme quand ils alloient y passer quelques jours. J'y ai vu réunis jusqu'à quarante et cinquante maîtres. Le prince Louis avoit un grand talent pour varier les scènes et les amusemens qui contribuoient à embellir et à faire aimer cette superbe habitation. Avant ses audiences à la cour, il avoit, selon l'usage, fait la première visite au chancelier de cour et d'Etat : c'étoit alors le prince de Kaunitz. Ce premier ministre, qui n'a jamais prodigué les égards ni les prévenances, fit à M. l'ambassadeur un accueil distingué ; leurs liaisons intimes pendant la durée de l'ambassade ont prouvé que cet accueil n'étoit pas de pur cérémonial. J'étois, par ma place, présent à cette première entrevue ; j'eus aussi part à la bonne réception de ce premier ministre. Madame Geoffrin, femme si chérie des gens de lettres, si considérée des étrangers du plus haut rang, qu'elle recevoit chez elle à Paris, avoit été fort liée avec le prince de Kaunitz lorsqu'il étoit ambassadeur en

France ; elle lui avoit écrit pour me recommander à ses bontés ; il me les promit, et a tenu parole.

Madame Geoffrin étoit une de ces femmes rares, qui, sans afficher le faste au sein de l'opulence, avoit su, avec un esprit ordinaire et beaucoup de bon sens, donner de la célébrité à son nom et à la société qu'elle réunissoit tous les lundis et les mercredis dans un dîner où étoient invités, le premier jour, les artistes les plus renommés ; le second jour étoit consacré aux gens de lettres, au milieu desquels les ambassadeurs et les étrangers du plus haut rang s'empressoient de se trouver. Ses appartemens, remplis de tableaux précieux, se faisoient remarquer par une noble simplicité ; ses meubles, tous de forme antique, étoient, comme son habillement personnel, de la plus grande commodité. Son bon goût, son ton fin et délicat contribuoient au développement des talens des artistes et des gens de lettres. Ses richesses et sa bienfaisance étoient une mine toujours ouverte à leurs besoins. Ce qu'il y avoit de plus grand à la cour et à Paris briguoit l'avantage d'être admis dans sa société. C'est là que j'ai vu le roi de Suède, Gustave III, faire cercle avec les gens de lettres, au milieu desquels il n'étoit pas étranger. Une main régicide a tranché le fil des jours de ce héros du nord. Dans un

Madame Geoffrin.

Gustave I de Suède.

moment de crise pour son autorité et même pour sa liberté, ce prince, ne prenant conseil que de son courage, a opéré en Suède cette mémorable révolution qui éternisera son nom jusque dans la postérité la plus reculée. Ses lettres à madame Geoffrin, à qui il avoit voué une estime toute particulière, décèlent une âme pleine de franchise et de sensibilité. Le roi de Pologne Stanislas Poniatowski n'a pas oublié sur le trône tout ce qu'il devoit à madame Geoffrin, lorsque n'étant que comte Poniatowski il se trouvoit à Paris : ce monarque l'appeloit sa mère. Elle méritoit ce titre honorable pour son affection et les soins qu'elle avoit pris de lui. Elle fut le voir à Varsovie. Les attentions délicates de ce roi reconnoissant, toujours son ami, la dédommagèrent des fatigues d'une route aussi pénible dans un âge déjà avancé; elle avoit alors soixante-six ans. Par une recherche digne de ce monarque, madame Geoffrin, logée dans son palais, y rencontra la même disposition d'appartemens, les mêmes meubles, le même service, enfin tout ce qui tient à l'habitude, et put se croire encore à Paris.

En passant par Vienne, l'impératrice Marie-Thérèse, qui la connoissoit déjà d'après ce qui lui en avoit dit le prince de Kaunitz, lui prodigua tout ce qui pouvoit flatter l'amour-propre d'une femme essentiellement

bonne et sensible. Une autre impératrice, Catherine II, sans avoir jamais vu madame Geoffrin, avoit désiré entretenir avec elle une correspondance. J'ai lu les lettres de cette souveraine de toutes les Russies, toutes écrites de sa main; il y régnoit une familiarité, un abandon de sentimens, une confiance si intime, qu'on eût dit qu'une amie écrivoit à son amie. J'ai eu l'avantage d'être admis dans la société de madame Geoffrin, et même dans son intimité. La sagesse de ses conseils a souvent guidé mon inexpérience, lorsqu'au sortir du cloître je fus lancé dans le monde. Je conserve comme un trésor les lettres pleines d'intérêt, de bonté et d'amitié qu'elle prenoit la peine de m'écrire. *Je me suis chargée*, disoit-elle, *de son éducation.*

L'on me pardonnera, sans doute, cette digression qui peut tenir sa place dans des mémoires particuliers. C'est un hommage légitime rendu à une femme justement célèbre, à qui le prince Louis de Rohan et son secrétaire d'ambassade ont dû les premiers témoignages de la prédilection marquée du prince de Kaunitz, prédilection qui a si puissamment influé sur les négociations, les a rendues plus faciles, et a donné plus d'importance aux dépêches qui en étoient le résultat.

Avant d'entrer dans le détail de ces négo-

ciations, je ne dois pas omettre deux anecdotes qui ont beaucoup contribué à refroidir l'amitié dont l'impératrice Marie-Thérèse honoroit le prince ambassadeur.

ichises des adeurs sup- s à Vienne.

Les ambassadeurs à Vienne jouissoient, par grâce spéciale de la cour, du droit de franchise; ils ne payoient aucun droit pour tout ce qui servoit à leur ameublement, à leur entretien et à celui des personnes de leur suite. L'énorme quantité de voitures très-chargées, qui amenèrent les équipages, les malles et les caisses du prince Louis de Rohan, fit une telle sensation, que les préposés aux droits d'entrée et de douane conçurent des soupçons de fraude, et se persuadèrent que les gens de l'ambassade avoient profité de la circonstance pour introduire des marchandises prohibées et faire ainsi la contrebande. La cour, par une attention particulière, avoit affranchi ces voitures du droit de visite. Les soupçons prirent une telle consistance par tout ce qu'on apprit des ventes secrètes et considérables qui se faisoient à l'hôtel de France, à l'insu de l'ambassadeur, que le ministre, chargé du département des douanes, reçut l'ordre de l'impératrice d'en informer le prince Louis, afin qu'il eût à faire cesser une contravention si préjudiciable à la ferme des droits d'entrée. Le prince ignoroit ce coupable trafic; c'est une vérité que

je puis affirmer; il n'eut qu'une connoissance fort tardive de la société qui s'étoit formée à Paris pour faire passer à Vienne, dans les équipages de l'ambassade, une assez grande quantité de ballots de marchandises de France qui, sans être prohibées à Vienne, y payoient cependant de très-forts droits d'entrée. La spéculation parut assez avantageuse pour y intéresser la personne préposée à la surveillance du chargement des voitures, et quelques hommes de la suite pour en faire le débit à Vienne. La cour ne pouvoit ordonner de visite dans la maison de l'ambassadeur, à cause du privilége attaché à ce titre; mais l'ambassadeur n'eut pas plutôt reçu le message de l'impératrice, qu'indigné d'un procédé si contraire à ses principes comme à sa délicatesse, il ordonna une visite rigoureuse dans son hôtel, avec prière au ministre de l'impératrice d'y envoyer un préposé de confiance pour être le témoin de l'exactitude et de la sévérité avec laquelle les recherches seroient faites. La visite eut lieu : le prince voulut qu'on commençât par ses appartemens. Après la plus sévère perquisition, même dans tous les lieux les moins fréquentés de l'hôtel, on ne trouva rien. Les personnes intéressées avoient eu le temps, la nuit précédente, de transporter dans une maison complice de ce commerce illicite tous les objets qui pou-

voient en faire partie. La vente des marchandises entrées en fraude avoit été trop considérable pour qu'on pût révoquer la contrebande en doute. Le prince, malgré ses franches perquisitions, ne pouvant découvrir les coupables, fit déclarer à toute sa maison que le premier de ses gens pris en flagrant délit ou reconnu coupable, seroit sévèrement puni et renvoyé en France. La cour parut pour le moment satisfaite; mais les fréquens courriers envoyés à Versailles et qui, à leur retour, rapportoient, sans être visités, un nouvel aliment au magasin secret de la contrebande, lassèrent enfin la patience de l'administration impériale. L'impératrice, fatiguée des plaintes qu'on ne cessoit de lui porter sur cet objet, se détermina, pour des considérations particulières, disoit-elle, à supprimer la franchise des ambassadeurs pour le droit d'entrée à Vienne. Cette suppression générale, dont personne n'ignoroit le motif, quoiqu'il n'eût pas été articulé par égard, occasionna des murmures et des réclamations infructueuses de la part de tous les ambassadeurs des autres cours. Il en resta sur l'hôtel de France un vernis tellement fâcheux, que le duc d'Aiguillon s'en plaignoit dans une lettre écrite de sa main au prince Louis, de la part du roi. Depuis ce moment l'œil du prince fut si vigilant et si sévère,

qu'aucun de ses courriers, sous peine d'être honteusement chassé, ne pouvoit plus se charger que du paquet des dépêches de la cour et des lettres de la maison de Rohan.

L'autre fait qui indisposa Marie-Thérèse, eut des suites plus graves. Le prince Louis donnoit toutes les semaines des soupers de cent à cent cinquante personnes : la plus haute société de Vienne, en hommes et en femmes, s'empressoit de s'y faire inviter ; ces soupers étoient suivis de jeux, de danses, de concerts où la jeunesse jouissoit, sous les yeux des parens, d'une honnête liberté. Ils étoient toujours attendus avec une grande impatience, parce qu'ils étoient loin de provoquer l'ennui comme les grands repas de représentation et d'apparat. Des tables de six ou de huit couverts au plus, mais multipliées à l'infini, donnoient à chaque société la faculté de se réunir suivant son goût, faisoient disparoître la monotonie grave et silencieuse de ces grandes tables où se trouvent presque toujours à côté l'une de l'autre des personnes qui ne se conviennent point. Ces tables, aussi agréablement assorties, n'étoient servies que par les gens de l'ambassadeur. Les assemblées commençoient entre neuf et dix heures du soir, et se prolongeoient jusqu'à deux heures après minuit. Cette nouveauté plut généralement à Vienne, mais surtout aux dames.

Souper ce Louis han à Vi

Avant l'arrivée du prince ambassadeur, les soupers étoient inconnus. Jusqu'alors les repas de cérémonie se donnoient au dîner. Cette interversion de l'ordre établi déplut extrêmement à Marie-Thérèse : la régularité de ses mœurs, son goût pour les plaisirs paisibles, lui faisoient désapprouver ces assemblées nocturnes, comme dangereuses et propres à faire naître un commerce de galanterie trop souvent nuisible à l'union des ménages. Cette princesse pensoit aussi que des assemblées aussi bruyantes cadroient mal avec le caractère d'évêque dont le prince Louis étoit revêtu. Le prince de Saxe-Hilburghausen, aux conseils de qui l'âge, le rang, la considération étoient faits pour donner du poids, fut chargé par l'impératrice d'en parler, en son nom, au prince de Rohan, persuadée qu'elle étoit que cet ambassadeur, à raison de la bienveillance particulière dont elle l'honoroit, et des attentions journalières dont il étoit l'objet, n'hésiteroit pas à lui faire le sacrifice de ces fêtes, dès que le désir de l'impératrice lui seroit connu. Le prince de Saxe s'acquitta de sa mission ; mais l'ambassadeur, surpris et piqué du message, répondit : « Qu'en » toute autre chose il se conformeroit aux » désirs de l'impératrice ; mais que le sou- » per étoit son repas d'habitude ; qu'après » les occupations de la journée, il avoit

» besoin de se délasser; que si ses soupers
» offroient l'image de la gaieté, ils ne s'é-
» cartoient pas des règles de la plus scru-
» puleuse décence, à raison des précautions
» employées avec prudence pour qu'il n'en
» pût jamais résulter d'inconvénient; que
» la sollicitude de S. M. I. n'en seroit point
» alarmée si elle pouvoit assister à ces as-
» semblées composées de tout ce qu'il y
» avoit de plus grand après la famille impé-
» riale; assemblées auxquelles se rendoient
» constamment les ambassadeurs et mi-
» nistres des puissances étrangères; que
» par conséquent, un rassemblement de
» cette nature ne pouvoit donner lieu à au-
» cun soupçon fondé. Que l'interruption
» subite de ces soupers, annoncés à jour
» fixe, pour tout le temps de son séjour à
» Vienne, et qui avoient eu lieu à l'ins-
» tant même de son arrivée, feroit naître
» des conjectures fâcheuses sur la conduite
» de l'ambassadeur comme sur celle des
» convives. Le prince supplioit sa majesté
» de peser toutes ces raisons dans sa sagesse
» et de ne rien exiger qui pût porter at-
» teinte à sa réputation comme à celle des
» premières maisons de Vienne qui lui fai-
» soient l'honneur de fréquenter ces as-
» semblées. »

Marie-Thérèse ne goûta point toutes ces raisons, mais elle dit au prince de Saxe-

Hilburghausen : « Vous ne lui en parlerez » plus. » Les soupers continuèrent comme avant. Alors l'impératrice-reine crut devoir faire notifier à la cour de Versailles que la présence du prince de Rohan à Vienne ne lui étoit plus agréable; et madame la dauphine fut chargée de faire les démarches nécessaires pour faire agréer son rappel. Marie-Antoinette, à qui son auguste mère manifestoit tout son mécontentement, en lui recommandant en même temps de ménager ce rappel sans faire d'éclat, eut la franchise de communiquer sa correspondance à madame la comtesse de Marsan, gouvernante des enfans de France, et cousine du prince Louis. Il fut convenu qu'on l'engageroit à demander un congé pour venir voir sa famille, et qu'une fois arrivé on lui feroit sentir l'impossibilité du retour. Ce prince ne soupçonnoit guère ce qui se tramoit contre lui depuis son entretien avec le prince de Saxe-Hilburghausen; en effet, l'impératrice le traitoit avec la même bonté et la même distinction; rien, dans l'extérieur de Marie-Thérèse, n'annonçoit le parti qu'elle avoit pris. L'empereur Joseph II, dans des entretiens particuliers et fréquens, paroissoit redoubler de bienveillance et d'amitié pour le prince de Rohan, qui ne se doutant de rien, reçut avec grand plaisir la proposition de ses parens pour

demander un congé. Il l'obtint; et en même temps des instructions me furent envoyées pour continuer la même mission avec le titre de chargé des affaires de France. Tout étoit prêt pour le départ, lorsqu'un courrier, expédié de la cour de Versailles, apporta la nouvelle de la mort du roi. M. le prince de Soubise et madame la comtesse de Marsan pressoient le prince Louis de hâter son arrivée. Il prit congé de LL. MM. II. Dans l'audience de congé, Marie-Thérèse le combla de marques de bonté et d'intérêt, et il reçut d'elle-même la lettre qu'il lui avoit demandée pour la nouvelle reine. *Fronti nulla fides.* La politique, dit Machiavel, forme, dès leur enfance, les rois à la dissimulation; parce que très-souvent elle leur devient nécessaire afin de dérober à la surveillance des étrangers le secret de l'Etat. Voilà quel fut le résultat de ces soupers joyeux qu'il eût été plus sage et plus politique d'interrompre. Les plaintes de l'impératrice laissèrent dans l'âme de sa fille des impressions qui ne se sont jamais effacées et dont nous verrons les tristes effets. En cherchant à plaire à l'impératrice, le prince Louis qui, d'abord par son personnel, avoit obtenu le plus grand succès, se seroit maintenu dans ses bonnes grâces qui lui auroient obtenu celles de Marie-Antoinette; enfin au lieu de se faire de celle-ci une en-

nemie persévérante qui a cherché à le perdre, il auroit au contraire trouvé dans cette princesse une protectrice zélée qui auroit contribué à son élévation. D'après ces détails, il ne doit pas paroître étonnant que le prince Louis ait été mal accueilli à son arrivée, et que toutes ses tentatives pour retourner à Vienne soient demeurées sans succès.

Cette anecdote, à laquelle l'ambassade a donné lieu, jette un grand jour sur une des causes de tous les désagrémens éprouvés par le prince Louis de Rohan sous le nouveau règne.

Revenons maintenant aux négociations. L'ambassade de France à Vienne doit être regardée comme la plus importante et la plus délicate. La vaste étendue des domaines de la maison d'Autriche, sa grande puissance, sa prépondérance en Allemagne, son influence et ses relations dans toutes les cours de l'Europe, la marche secrète de sa politique, les manœuvres cachées de son cabinet, les intérêts de notre alliance avec elle, la connoissance de ses moyens, de ses ressources, de ses négociations, son gouvernement civil et militaire, la vie privée, les habitudes, le caractère de l'impératrice, de l'empereur son fils, et de leurs principaux ministres, en un mot le tableau détaillé et raisonné de cette grande monarchie, voilà

les nombreux objets sur lesquels doivent s'exercer la vigilance et la pénétration d'un ambassadeur de France à la cour de Vienne. Il doit, dans ses fréquentes dépêches, mettre le ministre des affaires étrangères à portée d'éclairer la politique et la conduite du roi sur tous ces objets; et telle étoit la tâche du prince Louis de Rohan pendant la durée de sa mission près de leurs majestés impériales. Dans les instructions qui lui furent remises par écrit, il lui étoit expressément recommandé de s'appliquer à convaincre leurs majestés impériales et royales de la ferme résolution du roi de resserrer de plus en plus les liens qui unissoient les intérêts des cours de Versailles et de Vienne, et d'entretenir avec soin les relations d'amitié et de politique, la suite nécessaire du traité d'alliance.

Ce premier rôle devoit être pénible pour un prince français qui désapprouvoit intérieurement cette alliance trop peu réfléchie. L'ascendant de la marquise de Pompadour avoit entraîné la volonté de Louis XV contre l'évidence des principes. L'abbé de Bernis auroit perdu sa place s'il n'avoit pas concouru au traité; le duc de Choiseuil le consolida en sacrifiant les vrais intérêts de la monarchie aux siens propres. La vanité de la marquise de Pompadour avoit été flattée par Marie-Thérèse, dont elle avoit reçu

une lettre autographe, et qui l'avoit qualifiée *ma cousine*. L'abbé, depuis cardinal de Bernis, étoit l'esclave de cette favorite impérieuse et toute-puissante. Le duc de Choiseuil vouloit se faire de la cour de Vienne un rempart contre les intrigues et les vicissitudes d'une cour aussi flottante que celle de Versailles. Telles sont les vraies causes de l'existence de ce fameux traité d'alliance par lequel notre influence a été insensiblement minée et notre considération perdue qui nous a fait descendre du premier rang que nous tenions en Europe pour nous placer dans celui des puissances secondaires. Cette vérité est portée jusqu'à l'évidence dans les mémoires de M. Favier, très-bon juge en politique. L'auteur les avoit communiqués au prince Louis lorsqu'il fut nommé ambassadeur; il me fut permis d'en faire un extrait. Cette lecture bien méditée n'avoit laissé aucun doute à l'ambassadeur et à son secrétaire d'ambassade sur les grands désavantages résultant pour la France de cette alliance. Le renversement du système si bien combiné par le cardinal de Richelieu a fait rejaillir, sur la maison d'Autriche seule, toute l'influence que la maison de Bourbon avoit dans le Nord et en Allemagne. Quand nous avions, avant le traité, à lutter contre les vues ambitieuses de la cour de Vienne, la plu-

part des princes d'Allemagne, notamment la Prusse et la Suède, se rangèrent de notre côté; mais depuis, ces puissances ont pris une autre direction, et nous ne marchons plus en Allemagne qu'à la suite de la maison d'Autriche.

Dans une âme noble, élevée et pleine d'honneur, le devoir l'emporte ordinairement sur le sentiment. Aussi le prince Louis a-t-il, pour ainsi dire, oublié sa conviction pour ne parler et n'agir que conformément au premier article de ses instructions. Sachant que tel étoit le vœu particulier du roi, il ne s'est permis ni démarches, ni insinuations, ni interprétations capables d'y donner atteinte; la mesure de sa conduite et la teneur de ses dépêches si bien libellées, ont pu donner lieu à le croire zélé partisan de l'alliance. Le second article des instructions étoit de la plus grande importance; il avoit rapport à la situation de la Pologne. Les cours de Pétersbourg et de Berlin s'étoient unies pour y favoriser la cause des dissidens qui vouloient avoir part au gouvernement et aux dignités de la couronne. Ce n'étoit qu'un prétexte pour fomenter des divisions dont un démembrement projeté entre les deux cours devoit être le résultat. Celle de Vienne, justement alarmée de ce projet qu'elle étoit parvenue à découvrir, en avoit donné communication

à la cour de Versailles, son alliée, en l'invitant de se réunir à elle pour empêcher l'exécution d'un dessein si funeste à la liberté des Polonais comme à l'équilibre de l'Europe. En conséquence il avoit été convenu, sous le ministère de M. de Choiseul, d'engager secrètement les magnats polonais à se confédérer, en promettant de les soutenir par des secours pécuniaires et d'intéresser la Porte Ottomane en leur faveur. Cette double assurance des cours de Vienne et de Versailles fit naître la confédération de Bar, où se liguèrent par serment les premières et les plus riches maisons de Pologne. Cette confédération, formée d'après les lois et les *pacta conventa*, devoit s'opposer de toutes ses forces, et à main armée, à toute innovation dans le régime actuel de la Religion et de l'Etat, contre quiconque voudroit l'introduire avant la décision unanime d'une diète générale légalement et librement assemblée. Le roi de Pologne, lui-même, n'étoit pas excepté dans le cas où, contre la teneur de son serment, il prêteroit son nom ou son concours aux factions ennemies de la Religion ancienne et des lois de l'Etat. Cette confédération étoit évidemment dirigée contre la Russie qui vouloit dominer en Pologne; contre le roi de Prusse, qui protégeoit les dissidens contre le roi Stanislas Poniatowski, très-dévoué, du

moins en apparence, à la czarine. Le prince de Kaunitz, toujours prudent et circonspect, fit agréer à M. de Choiseuil son plan de conduite. Il s'agissoit d'interposer les bons offices de leurs majestés impériales à Berlin et à Pétersbourg en faveur des Polonais; mais de l'envoyer secrètement pour favoriser les entreprises et les opérations de la confédération de Bar, et enfin, de n'éclater, s'il étoit nécessaire, que quand toutes les voies de conciliation et de bons offices seroient épuisées. Cet adroit ministre se préparoit, dès lors, le moyen de cacher les mesures secrètes que sa politique lui suggéroit pour tirer parti des circonstances favorables à sa cour sans le concours de la nôtre. M. de Choiseuil, ennemi capital de la cour de Pétersbourg, se livra sans ménagement à toute l'effervescence de sa haine pour susciter de toutes parts des ennemis à Catherine II. Il chercha à entraîner la Porte Ottomane dans une guerre contre la Russie; il envoya même des agens en Moldavie, en Crimée, pour ameuter l'hospodar et le kan contre cette dernière puissance. M. Durand, ministre plénipotentiaire de France à Vienne, eut les ordres les plus précis de faire passer des fonds à la confédération, et, avec le concours du ministre autrichien, d'aider de tous ses moyens les officiers fran-

çais envoyés en Pologne pour y organiser les troupes de la confédération polonaise.

Tel étoit l'état des choses quand le prince Louis commença son ambassade. Le duc d'Aiguillon persuadé, comme le roi, que la cour de Vienne, d'après ses ouvertures et ses confidences, désiroit notre concours pour s'opposer aux projets des cours de Pétersbourg et de Berlin, avoit, à cet égard, adopté le plan de son prédécesseur. Le roi, bien déterminé à seconder la politique du ministre autrichien et les efforts des Polonais confédérés, donna au prince ambassadeur, dans ses instructions, les ordres les plus positifs et les plus détaillés de se concerter, d'après ce plan, avec les ministres de Marie-Thérèse et de Joseph II. Le baron de Vioménil, maréchal de camp, avoit été envoyé en Pologne avec une légion d'excellens officiers et de sous-officiers instruits pour organiser une force militaire et répressive dans les palatinats confédérés. Cet officier supérieur étoit en même temps ministre du roi près de la confédération. Il avoit l'ordre de rendre un compte exact de sa mission et de ses opérations à l'ambassadeur, par le canal de qui devoient lui parvenir les subsides dont il auroit besoin, et les instructions que les circonstances nécessiteroient pour la direction de ses démarches.

L'ambassadeur devoit donner à la confédération polonaise l'impulsion qu'exigeroient les mesures concertées avec le ministère autrichien. De cette situation des choses et des instructions données au prince de Rohan, il résulte donc qu'à l'époque de son arrivée à Vienne, la cour de Versailles étoit dans l'intime conviction que celle de Vienne favorisoit l'insurrection des Polonais confédérés. Deux mois après l'arrivée de ce prince, le duc d'Aiguillon écrivoit encore de sa propre main au prince ambassadeur d'assurer l'impératrice et l'empereur qu'ils pouvoient compter entièrement sur le concours des forces du roi pour détruire l'influence trop dangereuse de la czarine en Pologne, et faire échouer les tentatives combinées du roi de Prusse afin d'y opérer un démembrement.

D'autres instructions plus secrètes où l'on s'exprimoit avec plus de liberté sur la cour de Vienne et sur les soupçons que l'on avoit de sa franchise, ne donnoient pas même l'éveil sur l'existence possible d'un accord tacite ou présumé entre elle et les cours de Pétersbourg et de Berlin pour un démembrement en Pologne, dont nous donnerons bientôt les preuves : cependant, dès cette époque, le rapprochement très-secret des trois cabinets et des pourparlers avoient eu lieu : la délibération n'avoit plus d'autre

objet que le mode d'exécution du projet de partage. La cour de Vienne, trompant alors son alliée, croyoit son voile impénétrable, et s'applaudissoit de ses mesures pour laisser le cabinet de Versailles dans une ignorance parfaite de ses nouveaux rapports avec les deux autres cours copartageantes. Cette ignorance absolue ne pouvoit point alors être imputée à la négligence, à l'imprévoyance, ou enfin à l'inexpérience d'un ambassadeur nouvellement arrivé et muni d'instructions telles que celles dont nous avons donné le précis.

Pour le démontrer jusqu'à l'évidence, nous allons faire parler les dépêches du nouvel ambassadeur : il est bien temps, sans doute, de révéler les fautes de notre ministère, ou plutôt les bévues du duc d'Aiguillon. Je ne me serois jamais permis une telle révélation, si ce ministre, plus occupé de ses petites intrigues de cour que des grands objets de son département, n'avoit pas cherché à rejeter le blâme de sa coupable ignorance sur le prince Louis, tandis que ce prince avoit, au contraire, tenté de lui dessiller les yeux sur ce fameux partage.

Convenons cependant de bonne foi qu'il ne sauroit paroître étonnant qu'un jeune prince, à son début dans la carrière diplomatique, se fût un peu laissé égarer dans le labyrinthe d'une politique aussi tortueuse

que celle de la cour de Vienne à cette époque. Son secrétaire d'ambassade, tout aussi inexpérimenté, n'avoit reçu d'autre instruction que celle d'un travail assidu pendant trois mois, soit dans les bureaux, soit au dépôt des affaires étrangères. Ils n'avoient de règles de conduite que leurs instructions; seulement on leur avoit donné pour guide M. Durand, notre envoyé à Vienne, qui ne cessoit de les assurer que jamais la cour de Vienne ne sépareroit sa cause de celle des confédérés. Pourroit-on raisonnablement les inculper quand, pendant les premiers mois de leur mission, ils auroient concouru par leurs dépêches à entretenir le cabinet de Versailles dans la sécurité où il étoit des bonnes dispositions du ministère autrichien pour les confédérés de Pologne? Mais le contraire est arrivé. La politique du prince qui débutoit a été plus clairvoyante que celle de l'envoyé, homme éclairé et consommé dans les affaires. Un mois ne s'étoit pas encore écoulé depuis son arrivée à Vienne, que le prince de Rohan trouva de l'embarras dans les réponses, en apparence très-franches, mais très-équivoques du prince de Kaunitz. Pouvoit-il en effet allier la conduite et l'inaction de la cour impériale avec ses promesses au roi, avec ses confidences à M. Durand? Aussi vouloit-il mander ses doutes et ses inquié-

tudes à M. d'Aiguillon : M. Durand s'y opposa ; et usant du droit que lui donnoit sa longue habitude des affaires, il disoit au prince Louis : . . . « Gardez-vous bien de » chercher à égarer la politique du roi par » des conjectures qui ne pourroient qu'of- » fenser la franchise et la bonne foi avec » laquelle la cour de Vienne agit avec la » nôtre... » Cette leçon d'un vieux diplomate réprimoit les élans de zèle du jeune ambassadeur : mais un événement qui survint lui fit rompre les entraves, et le détermina enfin à voler de ses propres ailes.

M. de Choisy.

M. de Choisy, brigadier des armées du roi, qui commandoit sous les ordres du baron de Vioménil, avoit la nuit du 2 au 3 février 1772, à la tête d'un petit corps des confédérés, emporté d'assaut le château de Cracovie dont les Russes s'étoient emparés. Cet avantage étoit trop brillant et trop marqué pour n'être pas soutenu. Le baron de Vioménil demandoit, à grands cris, du secours, et répondoit d'un plein succès, si la cour de Vienne, fidèle à ses promesses, vouloit enfin se montrer. C'étoit le moment ou jamais. Le prince ambassadeur demanda donc une conférence particulière au prince de Kaunitz. La veille, l'empereur Joseph II avoit félicité l'ambassadeur de France sur la bravoure qui avoit signalé l'assaut de Cracovie. Dans la conférence, qui dura

Prise du château de Cracovie.

deux heures, le prince de Kaunitz, pressé par les demandes et les réflexions du prince de Rohan, chercha à dérouter sa pénétration. Sans répondre à la demande des secours, en vertu du plan précédemment concerté, et après s'être beaucoup étendu sur les savantes dispositions qui avoient amené la prise du château de Cracovie, il fit l'éloge de l'habileté et du courage des jeunes officiers français qui, les premiers, étoient entrés dans ce château par le conduit d'une poterne et les embrasures du canon. L'ambassadeur, peu satisfait de ces éloges, étrangers à l'objet de sa conférence, devint plus pressant : alors le rusé ministre prenant ce ton de bonne amitié et de confiance qui semble appeler la persuasion, lui dit ces paroles remarquables : « Mon cher prince, » soyez tranquille; tous nos arrangemens » sont pris; assurez votre cour que l'im» pératrice, ma souveraine, ne souffrira ja» mais que l'équilibre soit rompu par un » démembrement qui donneroit trop de » prépondérance à des cours voisines et » rivales. » Cette déclaration rapportée à M. Durand, lui fit dire en ma présence : « Eh bien, voilà de quoi vous faire aban» donner vos doutes et vos inquiétudes. — » C'est au contraire, répliqua l'ambassa» deur, ce qui les augmente; je ne vois là » que des paroles et point d'effets; ce sont

» des secours qu'il nous faut : le silence du » prince de Kaunitz sur cet objet impor- » tant, l'inaction de la cour de Vienne, » dans le moment même où les démarches » hostiles de Pétersbourg et de Berlin ne » sont plus équivoques, me font interpré- » ter bien différemment cette déclaration » que vous regardez comme si positive pour » notre tranquillité. Je pense donc qu'il se » trame, si cela n'est déjà fait, un concert » entre les trois cours pour démembrer la » Pologne, et que de fait l'*équilibre*, entre » elles, ne sera pas rompu, parce qu'elles » partageront également. »

Ce trait de lumière auroit dû dessiller les yeux de M. Durand; mais ce ministre tint au contraire avec plus d'opiniâtreté que jamais à son opinion erronée. Le prince ambassadeur persistant dans la sienne, les dépêches, d'après un commun accord, ne furent plus communes. M. Durand avoit la faculté d'écrire de son côté; mais un courrier extraordinaire fut expédié sans délai pour communiquer au roi et à son ministre les réflexions qu'avoit fait naître la dernière conférence du prince Louis avec le prince de Kaunitz. La dépêche no. II, datée du 2 mars 1772, deux mois après notre arrivée, rend un compte détaillé de la conférence. C'étoit assurément l'éveil donné du partage. Que répondit le duc d'Aiguillon

au nom du roi? Sa dépêche est entre mes mains :.... « Que la conjecture de M. l'ambassadeur étant incompatible avec les assurances positives de la cour de Vienne, » et sans cesse renouvelées par le comte de » Mercy, son ambassadeur, et par les promesses toutes récentes faites à M. Durand, » il falloit abandonner ce fil qui ne pouvoit » qu'égarer, et s'en tenir à la marche indiquée par les instructions. »

Cette réponse fut un triomphe pour M. Durand; mais elle ne fut point une défaite pour le prince Louis. Tout ce qui continuoit à se passer, les dépêches et les plaintes réitérées du baron de Vioménil, qui, fixé à Teschen pour diriger les opérations des confédérés, ne rencontroit que difficultés, entraves et désagrémens de la part du gouvernement autrichien; tout cet ensemble et la suite des événemens rappelés dans ces mémoires, fortifièrent de plus en plus les conjectures et ne firent que les accroître. Malgré l'humeur manifestée par M. d'Aiguillon contre l'opinion toujours persévérante de M. l'ambassadeur, celui-ci ne cessa de l'appuyer par des faits qui auroient dû réveiller le ministre de son assoupissement. J'ai encore dans mon portefeuille les lettres originales de la propre main du duc d'Aiguillon où, sous le voile de l'amitié et de l'intérêt, il blâme le prince Louis de sa trop persévérante ma-

nière de voir dans cette affaire et de pressentir les événemens. Dans une de ses lettres, datée du 14 mars 1772, il l'assure en termes exprès :... « Qu'il est intimement » convaincu que LL. MM. II. ne souffriront » jamais ce partage ; mais, qu'en tout état » de cause, le roi emploiera, s'il le faut, » tous ses moyens et toutes ses forces pour » l'empêcher... » Et c'est ce même homme qui, lors de la publicité du traité de partage, a osé dire (non dans ses dépêches, il auroit été trop facile de le réfuter, mais à la cour, mais dans ses entretiens familiers avec ses créatures qui se sont empressées de le répandre), que le prince Louis n'en avoit pas prévenu le roi ; et quand le prince a demandé de nouvelles instructions relativement à ce traité de partage, ce même homme a écrit de sa propre main :... « Que » le roi, constant dans ses liaisons avec la » cour de Vienne, ne croyoit pas devoir se » mêler de ce partage... »

Par ces faits dont l'authenticité est consignée dans des dépêches connues, dans la correspondance du baron de Vioménil, dans des lettres originales du duc d'Aiguillon, dont je suis dépositaire, il est facile d'apprécier le génie diplomatique et les talens politiques de ce ministre. D'ailleurs, si de n'avoir pas su à Vienne, la signature d'un traité fait à Pétersbourg dans l'ombre du

mystère, est un tort, pourquoi le faire retomber sur l'ambassadeur qui, dès le premier moment de son arrivée, en avoit averti le ministre? Pourquoi ne pas faire le même reproche au marquis de Pons, ambassadeur du roi à Berlin? Ce tort, s'il existe, appartient tout entier à M. Sabathier, chargé des affaires de France à la cour de la czarine; puisqu'on a su depuis, par les lettres imprimées du grand Frédéric, que le projet du partage de la Pologne avoit été conçu à Pétersbourg; que Catherine II l'avoit confié au prince Henri de Prusse, pour décider le roi, son frère, à y donner son consentement; que, dans cette conférence, il avoit été convenu de n'en point faire part à la cour de Vienne, à raison de ses liaisons avec celle de Versailles. Bientôt le grand Frédéric fit cause commune avec la czarine; et la cause prétendue des dissidens, leur servit de prétexte pour s'immiscer dans les affaires de Pologne. Nous avons déjà vu comment la cour de Vienne, alarmée de ce projet, en avoit prévenu le roi pour s'y opposer de concert, et quelles avoient été les mesures concertées pour y mettre obstacle. Dans les commencemens, la cour de Vienne alloit franchement à ce but; l'impératrice-reine vouloit même de bonne foi empêcher une aussi criante usurpation, mais Joseph II, son fils, ne pensoit pas de même.

Dans une conférence secrète qu'il eut, à l'insu de sa mère, avec M. de Kaunitz, ce prince s'ouvrit au ministre, avec cette confiance et cet abandon qui commandent l'intérêt et la bonne volonté : « Pour éviter une » guerre, dont les suites pourroient être » désastreuses, il vaudroit mieux, disoit-» il, se réunir aux deux cours de Pétersbourg et de Berlin, et partager avec elles » les pays qu'il seroit convenu de démembrer ; que par ce partage, on empêchoit » en Prusse et en Russie, un accroissement » de territoire qui seroit tôt ou tard funeste » à la maison d'Autriche ; que dans les arrangemens du partage, on prendroit tellement ses précautions, que l'équilibre actuellement existant entre les trois puissances, ne seroit pas rompu. »

Cette ouverture ne déplut point au prince de Kaunitz ; mais la difficulté étoit de faire agréer ce plan à Marie-Thérèse, et de le mettre à exécution, sans se compromettre avec la cour de Versailles. « Il est digne de vous, dit l'empereur au prince de Kaunitz, d'aviser aux moyens les plus efficaces pour lever tous ces obstacles. » En flattant ainsi l'amour-propre du premier ministre, Joseph II sut l'attirer dans ce parti. Il fut alors convenu que l'empereur auroit, à Neustadt, une entrevue avec le roi de Prusse, afin de s'entendre avec ce monarque sur les

moyens d'éviter des hostilités qui pourroient embraser l'Europe. L'entrevue eut lieu, et Frédéric, charmé de pouvoir s'agrandir sans courir les risques d'une guerre incertaine, promit le concours de la czarine et son consentement à cette association. Ce consentement fut effectivement donné à la seule condition de la laisser absolument ignorer à la cour de Versailles, jusqu'à l'exécution. Une seconde entrevue avec Frédéric, eut lieu à Neiss. Le prince de Kaunitz s'y trouva avec l'empereur; là fut arrêté le plan du partage. Le prince de Kaunitz trouva le moyen de lever les scrupules de Marie-Thérèse; des casuistes consultés décidèrent que, pour éviter de plus grands maux qui pouvoient rejaillir sur la religion, l'impératrice-reine pouvoit s'approprier en Pologne, des territoires qu'on prouvoit avoir appartenu autrefois à la couronne de Hongrie, sous le nom de Lodomérie et de Gallicie.

Telles furent les menées sourdes et secrètes qui précédèrent et amenèrent le partage de la Pologne : et déjà ces entrevues de Neustadt et de Neiss avoient devancé de plusieurs mois l'arrivée du prince Louis à Vienne. Si notre ministère n'a pas connu ces assemblées, s'il en a ignoré le résultat, sur qui doit-on en faire tomber le blâme?

Avant la publicité du traité du partage,

différens événemens survenus, et dont les dépêches du prince de Rohan rendoient un compte exact et motivé, n'auroient dû laisser aucun doute à M. d'Aiguillon, sur le concert existant entre les trois cours. Voici le précis de ces événemens :

Les troupes russes, répandues en Pologne, y imposoient des lois. Le roi Stanislas Poniatowski, redevable de sa couronne à la czarine, se voyoit, pour ainsi dire, prisonnier dans sa résidence, et forcé de seconder les vues hostiles de la cour de Pétersbourg : l'ambassadeur de Catherine II, le comte de Stakelberg, étoit plus que le roi à Varsovie ; rien ne s'y faisoit que par ses ordres ; les armées russes, entrées en Pologne et en Lithuanie comme troupes auxiliaires du parti du roi contre les confédérés du Bar, avoient essuyé quelques échecs en combattant contre les petites armées polonaises, commandées par le prince de Radziwill, et le comte de Braniski, grand-général de la couronne. La Pologne se trouvoit livrée à ces troupes étrangères, lorsque M. de Choisy s'empara du château de Cracovie. L'orgueil de Catherine fut humilié de cette petite conquête ; elle donna ordre à ses généraux de reprendre ce château à tout prix. Ce n'étoit qu'un donjon sur un espace resserré et simplement entouré de vieux murs percés de cré-

neaux, et de quelques embrasures pour du canon. M. de Choisy, persuadé que la cour de Vienne seconderoit les efforts des confédérés, et qu'elle saisiroit le moment de l'arrivée des Russes pour se déclarer, s'étoit enfermé dans ce château avec une vingtaine de jeunes officiers français, et à peu près quatre cents hommes; il n'avoit pour toute artillerie que quatre petites pièces de canon de fer. Sa défense, de près de deux mois contre un corps de dix mille Russes, a fait honneur à ses talens et à la bravoure française.

Pendant les opérations du siége, les chefs de la confédération de Bar, à la tête desquels étoit le comte de Bar et le prince Jablounoski, vivement inquiets de l'inaction de la cour, vinrent à Vienne, malgré les mouvemens des Russes et des Prussiens. Cependant ils ne doutoient pas encore que le cabinet autrichien ne favorisât, secrètement du moins, les grands efforts que la confédération étoit résolue de faire pour soutenir les intrépides défenseurs du château de Cracovie; ils venoient assurer le ministère que la conservation de ce poste rallieroit autour de la confédération beaucoup de Palatinats et de Starosties, qui n'attendoient que ce succès pour se déclarer.

Le prince de Rohan eut ordre d'appuyer, au nom du roi, cette négociation; il devoit

même insinuer « qu'une plus longue inac-
» tion feroit nécessairement croire que
» LL. MM. II. vouloient donc abandonner
» la cause et les intérêts de la confédération
» polonaise. » Monsieur l'ambassadeur eut, pour cet objet, une audience particulière de l'impératrice-reine ; le prince de Kaunitz s'y trouvoit. Marie-Thérèse eut recours à ses larmes pour plaindre le sort des Polonais opprimés : elle disoit, avec le prince de Kaunitz, « qu'il n'étoit pas encore temps
» d'éclater ; que la prudence exigeoit des
» précautions préliminaires, sans lesquelles
» la maison d'Autriche se trouvoit tout à
» coup enveloppée dans une guerre si fâ-
» cheuse, que les secours de son allié, le
» roi de France, ne pourroient empêcher
» l'incendie d'embraser peut-être toute
» l'Europe ; qu'on invitoit S. M. très-chré-
» tienne de peser, dans la sagesse de ses
» conseils, des considérations aussi ma-
» jeures ; qu'on la prioit de vouloir bien se
» reposer sur les négociations actuelles de
» sa fidèle alliée, pour amener une issue
» qui donneroit la paix à la Pologne, sans
» causer des secousses à l'Europe. »

Tel étoit, dans cet état de crise, le langage séduisant, mais toujours équivoque, de Marie-Thérèse et de son ministre ; on continuoit à le tenir, lorsque le voile du mystère que nous avions soulevé par nos

conjectures et nos dépêches, étoit encore impénétrable aux yeux du marquis de Pons, à Berlin, à ceux de M. Sabathier, à Pétersbourg. Le duc d'Aiguillon surtout qui, placé au centre des négociations, devoit au moins profiter, pour s'éclairer davantage, de nos observations sur les événemens de Pologne, ainsi que sur l'apathie et les tergiversations du cabinet de Vienne, n'en avoit pas la moindre idée. A l'issue de cette audience, le prince Louis dépêcha un courrier à Versailles pour en rendre compte. Il insista plus que jamais, mais vainement, sur ses présomptions antérieures. Le ministre étoit absolument aveuglé. Dans une lettre particulière, séparée de la dépêche et écrite de sa propre main au duc d'Aiguillon, le prince Louis s'énonçoit en ces termes :... « J'ai effectivement vu pleurer » Marie-Thérèse sur les malheurs de la Pologne opprimée ; mais cette princesse, » exercée dans l'art de ne point se laisser » pénétrer, me paroît avoir les larmes à » commandement ; d'une main elle a le » mouchoir pour essuyer ses pleurs, et de » l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance co» partageante. »

Lettre f prince L Rohan.

Cette phrase a eu des suites terribles pour le prince Louis de Rohan. Cette lettre, très secrète, ne devoit être communiquée qu'au

roi seul, qui avoit marqué la plus grande curiosité de connoître à fond le caractère et les vrais sentimens de Marie-Thérèse. Que fit M. d'Aiguillon? Par une indiscrétion impardonnable, il confia cette lettre à la comtesse du Barry. Cette femme n'aimoit point l'impératrice-reine, sans doute parce qu'elle étoit la mère de madame la dauphine qui, par un sentiment digne de son éducation, ne dissimuloit pas son éloignement et son mépris pour la favorite. Dans un de ces soupers voluptueux, où Louis XV n'admettoit que des favoris confidens de ses plaisirs, la comtesse du Barry s'égayoit avec peu de retenue et de décence sur ce qu'elle appeloit la fausseté et l'hypocrisie de Marie-Thérèse, et pour étayer ce qu'elle avançoit par une preuve convaincante : « Voici » une lettre du prince Louis de Rohan, » dit-elle en la tirant de son portefeuille; » écoutez comme il la peint. » Alors elle lit tout haut la phrase que je viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à croire le prince Louis en correspondance avec la maîtresse. C'étoit un vrai plat de courtisan à servir à madame la dauphine. Aussi un ennemi caché du prince ambassadeur s'empressa-t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plus aisé de concevoir que d'exprimer la profonde indignation de la princesse. « Quoi! s'écria-t-elle, un prince, et

» un prince de l'église, en correspondance
» avec une femme perdue de mœurs, pour
» représenter sous les traits les plus odieux
» ma mère qui le comble de ses bontés !... »

Cette anecdote, malheureusement trop vraie, ne doit plus laisser de doute sur l'invincible éloignement de Marie-Antoinette pour le prince de Rohan, et de sa persévérance à lui refuser les plus foibles témoignages de sa bienveillance : on ne doit plus être surpris qu'elle ait si facilement prêté l'oreille aux insinuations des ennemis personnels de ce malheureux prince, pour l'éloigner de la cour et le perdre dans l'esprit du roi. Sans cette inconcevable et très-répréhensible légèreté du duc d'Aiguillon, jamais le fameux procès du collier n'auroit eu lieu.

Tandis que cette dépêche alloit à Versailles, la petite garnison du château de Cracovie, manquant de tout, et surtout de munitions de guerre, n'espérant plus aucun secours des Autrichiens, après s'être signalée pendant deux mois par des sorties hardies et très meurtrières pour les Russes, fut enfin obligée de capituler et de se rendre prisonnière de guerre. M. de Choisy et les officiers français, compagnons de sa gloire, furent d'abord conduits à Smolensk, dans la Russie-Blanche. Catherine II, princesse d'ailleurs toujours grande, toujours généreuse, oubliant, dans les premiers trans-

ports de sa colère, que leur brillante valeur méritoit son estime, avoit résolu de les envoyer dans les déserts de la Sibérie. Le prince Louis en fut instruit par le baron de Vioménil, à qui M. de Choisy venoit de le faire savoir par l'entremise d'un colonel russe, né Français, nommé d'Angely, qui se trouvoit en garnison à Smolensk. Ce militaire, plein d'âme et de sensibilité, prodigua aux prisonniers tous les secours et les attentions délicates qui pouvoient adoucir leur captivité; puis il demanda et obtint un congé, sous le prétexte d'aller prendre les eaux de Baden, à six lieues de Vienne, afin d'avoir occasion de peindre à l'ambassadeur de France la détresse et les dangers imminens des prisonniers français. Ce service n'est pas demeuré sans récompense. Ses liaisons avec les Français, et un voyage clandestin fait à Paris sans les précautions exigées par la prudence, le firent disgracier et renvoyer de Russie. D'après les témoignages que le prince Louis, le baron de Vioménil et M. de Choisy rendirent de la conduite de M. d'Angely, cet officier fut accueilli et recueilli par le ministère; le roi lui conserva, à la suite de l'armée française, le rang de colonel avec un traitement de six mille livres.

L. d'Angely.

Le prince de Rohan, dès qu'il fut instruit du danger que couroit M. de Choisy et

ses braves compagnons, prit sur lui de faire, au nom du roi qui lui en a su bon gré, une démarche pour leur délivrance. Il demanda une audience particulière à l'impératrice-reine. Il s'y exprima avec tant d'intérêt et de sensibilité ; il fit sentir avec tant de dignité qu'il étoit de la gloire de Marie-Thérèse de redemander les prisonniers français, ou du moins d'empêcher les effets d'une proscription qui alloit pénétrer de douleur le cœur du roi, que l'impératrice, touchée et attendrie, se détermina à solliciter elle-même, par une lettre de sa propre main, le retour de ces prisonniers. Il étoit temps qu'une intervention aussi puissante arrivât. Les ordres de ce redoutable exil alloient être expédiés, lorsque la lettre de Marie-Thérèse fut remise à Catherine II. La czarine, déjà réunie à l'impératrice-reine pour le démembrement de la Pologne, mit infiniment de grâces à lui accorder, sans rançon, la liberté de M. de Choisy et de ses braves compagnons. Ces officiers, ainsi délivrés, repassèrent par Vienne, pour témoigner leur reconnoissance à l'auguste souveraine qui, en empêchant leur transport en Sibérie, avoit abrégé leur captivité. L'ambassadeur, qui avoit sollicité avec succès la médiation de cette princesse, reçut ces militaires avec la distinction que méritoient leur conduite et leur bravoure. Il les

présenta à leurs majestés impériales qui les accueillirent avec les plus grands témoignages d'estime et de bienveillance. Le prince de Rohan, en rendant compte au roi de leur arrivée et de sa médiation efficace, demanda et obtint d'abord pour M. de Choisy, le grade de maréchal de camp avec la décoration de commandant de l'ordre de Saint-Louis; puis des grades de brigadiers, de colonels, de lieutenans-colonels et des croix de Saint-Louis pour les braves officiers compagnons de gloire et d'infortune du brave de Choisy. Le baron de Vioménil, qui les accompagnoit, fut fait lieutenant-général et grand'croix de Saint-Louis. Ce général avoit développé, dans l'épineuse commission de concerter avec les chefs de la confédération polonaise, les opérations civiles et militaires, des talens qui décéloient un habile négociateur et un militaire distingué. Son esprit actif et conciliant lui mérita l'estime et la confiance des Polonais. Depuis, le baron de Vioménil s'est distingué dans la guerre d'Amérique. Le comte de Rochambeau, commandant des troupes françaises, avoit, dans cet officier-général, un second qui, par ses lumières, son expérience et sa grande bravoure, a partagé la gloire des brillans succès de cette campagne. Sa fin n'a pas été moins glorieuse. Victime de son dévouement sans bornes pour

L. le baron de Vioménil.

Louis XVI, il étoit près de ce monarque le jour à jamais fatal du 10 août, lorsque la horde infernale des régicides vint assaillir le palais des Tuileries; il courut l'épée à la main au plus fort du danger, afin de donner au roi le temps de s'échapper. Dangereusement blessé, M. de Vioménil se vit contraint de se cacher dans une cave, afin de se soustraire à la poursuite des assassins qui le cherchoient; il y est mort sans pouvoir se procurer de secours.

Le baron de Vioménil avoit succédé en Pologne au fameux Dumourier, qui a joué un si grand rôle dans notre malheureuse révolution. Dumourier avoit plu au duc de Choiseuil : ce ministre lui avoit trouvé de l'instruction, de la hardiesse, et cette pétulante vivacité d'esprit et d'actions dont on pouvoit tirer un grand parti sur le théâtre où l'on vouloit le faire figurer. M. de Choiseuil, de concert avec le ministère autrichien, avoit cru devoir favoriser l'insurrection des confédérés polonais contre la tyrannie de Catherine, dont le but étoit d'asservir à sa volonté comme à sa domination cette antique, valeureuse et royale république, et la cour impériale de Vienne avoit accordé la ville de Teschen, en haute Silésie, pour être le point central des conseils de la confédération. Dumourier, fait brigadier des armées du roi, s'y rendit avec Dumouri

des instructions qui subordonnoient toutes ses démarches avec les Palatins confédérés, à l'impulsion que donneroit M. Durand, notre envoyé à Vienne, spécialement chargé de se concerter avec les ministres de l'impératrice pour diriger le plan adopté par les deux cours. Dumourier porta dans sa mission toute l'impétuosité de son caractère opiniâtre et insubordonné : il vouloit aller à la gloire par les chemins les plus courts. L'inexpérience et la hauteur des magnats polonais, qui ne se plioient pas toujours aux mesures qu'il vouloit faire adopter, mais plus encore la trop prudente politique de M. Durand, qui comprimoit les élans de son zèle, le mettoient sans cesse aux prises avec les uns et les autres. Excédé d'entraves sans cesse renaissantes, sans avoir ni le pouvoir ni les moyens de les écarter, il demanda avec obstination son rappel, et il l'obtint. Le baron de Vioménil fut envoyé à sa place avec vingt-cinq officiers qu'on lui permit de choisir. C'est à son retour de Pologne que j'eus occasion de voir Dumourier et de le connoître. La nomination du coadjuteur de Strasbourg à l'ambassade de Vienne lui donna entrée chez ce prince. J'eus donc de fréquens entretiens avec lui. Il n'aimoit point la cour de Vienne. Elevé dans les principes du diplomate Favier, son maître en politique, grand antagoniste du

traité d'alliance contre lequel il avoit écrit; Dumourier me donna sur cette cour des notions intéressantes, mais que depuis j'ai trouvé exagérées. Le tableau qu'il me traça des troubles de la Pologne, des personnages alors en scène, des obstacles qui nous seroient sans cesse opposés à Vienne, m'ont souvent fait sentir la justesse et la vérité de ses observations. Je dois rendre hommage à sa pénétration; il avoit le coup d'œil rapide et le tact fin; mais sa tête ardente le portoit trop souvent au delà du but. Une confiance excessive en ses propres lumières, l'audace de la présomption l'ont de tout temps entraîné vers sa perte. Ses étonnans succès dans les plaines de Champagne et les Pays-Bas, à la tête des soldats de la Convention, sa retraite précipitée devant le prince de Cobourg, son vainqueur à Vervins, son accord avec ce prince pour marcher contre la Convention, la défection subite de son armée dont il étoit l'idole, sa fuite, sa retraite, son inaction forcée dans les contrées où il est forcé de vivre errant et ignoré, les mémoires de sa vie écrits par lui-même, placeront son nom et sa mémoire dans les fastes de la révolution française.

Sa camp Champag

Bientôt le démembrement de la Pologne ne pouvoit plus être un mystère. Le conseil des confédérés, établi à Teschen, avoit

eu ordre de se dissoudre et de quitter les états de l'impératrice-reine. Depuis la reprise du château de Cracovie par les Russes, et le départ des officiers français, les foibles troupes de la confédération, sans solde et sans chef en état de les entretenir, avoient été obligées d'évacuer et d'abandonner Tiniesc, Landscroon, et les autres places qu'elles occupoient. Les Russes inondoient la Pologne; le roi de Prusse envoyoit des troupes et des commissaires dans les palatinats où il devoit tracer sa ligne de démarcation; la maison d'Autriche établissoit un cordon de troupes le long de la frontière, qu'elle a depuis reculée par le lot qui lui est échu. Les dépêches du prince de Rohan constatent tous ces faits avec les observations qu'ils faisoient naître. Les réponses du duc d'Aiguillon, à cette époque, caractérisent plus que jamais la versatilité et l'imprévoyance de sa politique. Enfin la cour de Vienne ne pouvant plus dissimuler avec notre ministère, leva le masque, et fit annoncer officiellement à Versailles, par son ambassadeur, le comte de Mercy, le traité de partage qu'elle avoit conclu à Pétersbourg avec la czarine et le roi de Prusse. Le duc d'Aiguillon, qui l'annonça avec autant de surprise que d'humeur au conseil du roi, ne put dissimuler son dépit de l'avoir ignoré. Franc et loyal, il eût rendu

justice au prince de Rohan qui l'en avoit précédemment averti ; mais sa conscience devoit lui reprocher la manière dont il avoit blâmé et repoussé les avis et les observations de cet ambassadeur. Son amour-propre trouva plus commode d'en rejeter dans le public la faute sur celui-ci. Cependant le traité avoit été conclu à Pétersbourg : n'étoit-il pas naturel que le résident de France dans cette ville en eût donné les premières notions, et tenu le ministère en garde contre les manœuvres des puissances coalisées pour le partage ? Le devoir du duc d'Aiguillon étoit de le déclarer. Il devoit également avoir la bonne foi de convenir que des trois ministres de France, résidant près les trois cours copartageantes, le seul ambassadeur de France à Vienne avoit, par ses dépêches, jeté assez de lumières sur cette ténébreuse négociation pour éclairer le ministère.

La maison d'Autriche ne manqua pas de prétextes et de subterfuges pour justifier sa conduite et en faire l'apologie envers son alliée. Le prince de Kaunitz, habitué à prendre un ton de confiance et de supériorité, disoit, dans les conférences qu'il eut à ce sujet avec M. l'ambassadeur : « Que sa » souveraine, comme elle l'avait toujours » assuré à S. M. très-chrétienne, avoit pris » la détermination de ne pas permettre » l'exécution du plan de partage qu'elle sa-

» voit avoir été concerté entre Catherine et
» Frédéric; qu'en conséquence elle s'étoit
» expliquée sur cet objet avec la plus grande
» énergie, soit à Berlin, soit à Pétersbourg;
» que ce ton avoit d'abord imposé; mais
» ensuite que ces deux puissances s'étoient
» assuré, par leurs négociations à Constan-
» tinople et à Stockholm, que ni la Porte
» Ottomane ni la Suède ne se laisseroient
» point entraîner dans un système opposé à
» leurs vues; qu'elles savoient d'ailleurs
» que le trop grand éloignement du roi de
» France, et peut-être l'embarras de ses
» finances, lui ôteroient le pouvoir de porter,
» dans le cas de guerre, des secours prompts
» et suffisans à son alliée, elles avoient dé-
» cidément résolu d'unir et d'employer
» toutes leurs forces et leurs moyens pour
» occuper en Pologne les territoires qu'elles
» étoient convenues de s'approprier; que
» lors de cette déclaration formelle à l'im-
» pératrice-reine, on avoit redoublé d'acti-
» vité pour faire sentir à la cour Ottomane
» et à celle de Stockholm tous les préju-
» dices qui résulteroient pour elles de cet
» accroissement de puissance; mais que ces
» insinuations n'y avoient produit aucun
» effet; qu'alors la maison d'Autriche se
» trouvoit dans l'alternative, ou d'une
» guerre très-disproportionnée, dont les
» suites ne pouvoient devenir que très-fâ-

» cheuses, ou d'entamer une nouvelle né-
» gociation afin de diminuer le lot des deux
» cours par celui qu'elles seroient alors for-
» cées de céder à l'Autriche, pour ne pas
» rompre l'équilibre et pour pouvoir s'a-
» grandir sans trouver d'obstacles; que dès
» les premières ouvertures qui en furent
» faites à Pétersbourg, centre de la négo-
» ciation, la czarine avoit impérieusement
» exigé que l'impératrice-reine n'en révé-
» lât rien à la cour de France jusqu'au traité
» définitif et au moment de son exécution;
» que d'après ces considérations majeures,
» on avoit négocié dans le silence; que
» d'ailleurs la cour de Vienne en imitant,
» en semblable circonstance, la réticence et
» la conduite de son alliée, n'avoit pas cru
» lui manquer; que le traité d'alliance
» laissant aux parties contractantes la li-
» berté de s'agrandir, sans être tenues de
» s'avertir réciproquement, S. M. très-chré-
» tienne avoit usé de ce droit et s'étoit em-
» paré de la Corse sans en prévenir la maison
» d'Autriche; que les mêmes circonstances
» se retrouvoient ici, et qu'on avoit usé du
» même droit; que de plus, on avoit épar-
» gné à la cour de Versailles les dépenses
» exorbitantes qu'auroit exigées son con-
» cours dans une guerre si éloignée de ses
» frontières. »

Cette explication confidentielle du prince

de Kaunitz donne une idée de sa facilité à couvrir du vernis de la vérité et de la nécessité, des négociations cachées, fruit de ses intelligences avec l'empereur Joseph II, et de ses combinaisons. Rien ne peut justifier le secret gardé à l'égard du ministère français, surtout après avoir sollicité et provoqué le concours du roi afin de s'opposer de concert au démembrement de la Pologne. Il auroit donc été facile de réfuter tous ces spécieux raisonnemens; mais une réplique motivée devenoit inutile depuis la publicité du traité de partage : avec un ministère aussi foible que le nôtre, elle ne pouvoit aboutir, peut-être, qu'à être désavouée, par la crainte d'altérer la bonne union qu'on n'avoit pas l'énergie de rompre; le prince de Rohan se contenta de dire qu'il en rendroit compte à sa cour; ce compte fut rendu sans se permettre la plus petite observation. Le pouvoit-on sans montrer, comme on dit, au doigt et à l'œil, que nous nous laissions berner par la cour de Vienne; que notre alliance lui servoit d'échelons pour élever sa considération au-dessus de la nôtre, et montrer à l'Europe que les opérations de son cabinet tendoient à rendre à la maison d'Autriche, et sans effusion de sang, la prépondérance et la supériorité que lui avoient fait perdre le système politique du cardinal de Richelieu et les succès

des armes françaises ? Il n'entre point dans mon plan de donner ici les détails de ce trop fameux partage. Les trois cours s'emparèrent, comme on le sait, sans coup férir, des lots qu'elles s'étoient respectivement assurés. En jetant les yeux sur la carte de Pologne, on peut voir de quelle manière chacun a reculé ses limites et agrandi sa domination. Le roi de Prusse trouva le secret d'améliorer son lot : on lui avoit donné la Vistule pour limites ; il prétendit que les alluvions de la rive droite devoient aussi lui appartenir. Après quelques débats de cabinet, il fallut les lui céder. Chaque cour copartageante fit son manifeste ; on croyoit encore alors devoir colorer cette criante usurpation : selon la teneur de ces manifestes, ce partage n'étoit point une invasion, c'étoit une revendication de territoires qui avoient autrefois appartenus, les uns aux czars de Moscovie, les autres aux ducs de Grosglogau en Silésie, et les derniers aux souverains de la haute Hongrie. L'Europe éclairée ne vit dans ce partage que le droit du plus fort : *nominor quia leo.* Les trois cours donnèrent ensuite une nouvelle constitution à la Pologne ainsi démembrée. Le roi Stanislas, pour prix de son excessive complaisance, perdit son autorité : toute la puissance, subordonnée au bon plaisir des trois cours, résidoit dans un conseil per-

manent dont le roi n'étoit que le chef apparent.

Ce premier partage n'étoit qu'un coup d'essai, et le prélude de celui de 1793, qui a rayé la Pologne du tableau des royaumes de l'Europe. Sous les Jagellons, ce beau royaume étoit la terreur du Croissant et l'arbitre de tous ses voisins : Vienne tomboit au pouvoir du sultan sans la bravoure de Sobieski, qui devint alors le boulevart de l'Allemagne ; mais la reconnoissance n'est pas la vertu des rois : la justice, dans leurs cabinets, n'est plus à l'ordre du jour ; la force et les convenances, voilà les deux pivots sur lesquels pose aujourd'hui la politique des souverains. Ce dernier partage donne à la Russie toute la Lithuanie et plusieurs palatinats de la grande Pologne ; au roi de Prusse, Varsovie, Thorn et Dantzick ; à la maison d'Autriche, Cracovie, avec un nouveau territoire qui augmente considérablement son nouveau royaume de Gallicie.

Les annales de l'Europe, en plaçant ces démembremens au rang des invasions violentes et injustes, ne pourront s'empêcher de flétrir la mémoire du roi Stanislas Poniatowski, favori de Catherine qui l'avoit fait roi. Si ce prince avoit su donner l'essor convenable à son caractère et aux grandes qualités qu'on ne peut lui refuser, il n'au-

roit signalé sa reconnoissance envers la czarine, qu'en se montrant digne de la couronne par sa persévérance à en défendre les prérogatives et l'intégrité. Ne valoit-il donc pas mieux, pour sa renommée comme pour sa gloire, s'ensevelir sous les débris de la monarchie, plutôt que de concourir à l'esclavage ignominieux sous lequel lui et le peuple polonais sont asservis sous le sceptre de la Russie? Le comte de Rewisky, ami intime de ce roi dépouillé, et que j'ai eu l'honneur de connoître particulièrement, homme aimable, d'une âme fort élevée, n'a pu survivre en Pologne à la dégradation de son auguste ami : il s'est volontairement exilé de sa patrie, après avoir remis au roi Stanislas les ordres et les dignités dont il l'avoit revêtu. Ce seigneur m'a avoué que Stanislas, supérieur à la mort qu'il n'a jamais redoutée, avoit été sur le point de se réunir à la confédération polonaise, pour secouer, les armes à la main, le joug odieux qu'on vouloit lui imposer; mais qu'après avoir fait sonder la cour de Vienne par son frère le prince de Poniatowski, lieutenant-général au service autrichien, cette cour l'avoit laissé sans réponse; qu'en conséquence, il s'étoit déterminé à abdiquer; mais que des considérations secrètes et du plus grand poids l'avoient enfin décidé à se dévouer à toutes les humiliations qui ont

empoisonné le reste de sa vie. Lors du dernier démembrement, son abdication fut exigée ; la ville de Grodno, en Lithuanie, fut assignée pour résidence à ce monarque infortuné, sans sceptre, sans couronne, et sous le joug de la Russie. Mais bientôt la crainte que sa présence, dans une ville de son ancienne domination, ne devînt une occasion de trouble et d'insurrection, il fut mandé à Pétersbourg pour y être surveillé de plus près. Il y a vécu sans faste avec quelques amis fidèles, et y est mort comme un simple particulier, dans l'amertume dont ses derniers jours ont été abreuvés.

Depuis le partage de la Pologne, l'humeur de M. d'Aiguillon prit une teinte sombre et tellement forte que toutes ses dépêches et ses lettres particulières s'en ressentoient. Cependant il n'a jamais consigné par écrit les calomnies qu'il se permettoit de débiter. Il savoit trop combien il auroit été facile de mettre ses torts en évidence. Le prince Louis se trouva ainsi en butte à une foule de tracasseries qu'il méprisa d'abord, mais qui finirent par l'affliger. Sa santé altérée exigea des bains et de la dissipation : il eut la permission de voyager en Bohème, en Pologne et en Hongrie. Chargé pendant plusieurs mois, par *interim*, des affaires de France, je reçus des lettres de créance et des instructions

pour continuer les négociations commencées et pour en entamer de nouvelles.

Quelque temps avant le départ de l'ambassadeur, il m'arriva une aventure devenue la source des plus importantes découvertes, et dont les suites heureuses ont été un des plus grands services rendus par l'ambassade du prince Louis de Rohan.

Découverte importante.

En rentrant un soir à l'hôtel, le suisse me remit un billet bien cacheté à mon adresse; je l'ouvre et je lis en lettres moulées..... *Trouvez-vous ce soir entre onze heures et minuit à tel lieu sur le rempart; on vous y révélera des choses de la plus haute importance.....* Un billet anonyme ainsi conçu avec toutes les formes du mystère, l'heure indue de ce rendez-vous, tout pouvoit paroître dangereux et suspect: mais je ne me connoissois point d'ennemis; et, ne voulant pas avoir à me reprocher d'avoir manqué une occasion peut-être unique pour le bien du service du roi, je me décidai à me trouver au lieu désigné. Cependant je pris, à tout événement, des précautions de prudence, en plaçant à une certaine distance, et sans pouvoir être vues, deux personnes sûres qui pourroient venir à mon secours à un cri convenu. Je trouvai au rendez-vous un homme en manteau et masqué. Il me remit des papiers en me disant à voix basse et contrefaite :... « Vous m'avez inspiré de

la confiance ; je veux en conséquence concourir au succès de l'ambassade de M. le prince de Rohan : ces papiers vous diront les services essentiels que je puis vous rendre : si vous les agréez, revenez demain à la même heure, à tel autre endroit (il l'indiqué), et apportez-moi mille ducats. » Rentré à l'hôtel de France, je m'empressai d'examiner les papiers qui venoient de m'être remis ; leur contenu me causa la plus agréable surprise. Je vis que nous avions le pouvoir de nous procurer deux fois la semaine toutes les découvertes du cabinet secret de Vienne, le mieux servi de l'Europe. Ce cabinet secret avoit, au dernier degré, l'art de déchiffrer en peu de temps les dépêches des ambassadeurs et des cours qui correspondoient avec sa cour. J'en eus la preuve par le déchiffrement de nos propres dépêches et de celles de notre cour, même celles qui étoient écrites avec le chiffre le plus compliqué et le plus récent ; que ce même cabinet avoit trouvé le moyen de se procurer les dépêches de plusieurs cours de l'Europe, de leurs envoyés et de leurs agens, par l'infidélité et l'audace des directeurs et maîtres de poste des frontières soudoyés. A cet effet, on m'avoit remis des copies de dépêches du comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm, du marquis de Pons à Berlin, des

dépêches secrètes du roi de Prusse à ses agens secrets à Vienne et à Paris, agens auxquels seuls il confioit la vraie marche de sa politique, et dont la mission étoit entièrement ignorée de ses envoyés en titre. Ce même cabinet avoit découvert la correspondance très-secrète de la politique privée de Louis XV; correspondance parfaitement ignorée de son conseil, et surtout de son ministre des affaires étrangères. Le comte de Broglie, qui avoit succédé au feu prince de Conti, étoit le ministre privé, et surtout très-caché, d'une diplomatie aussi extraordinaire : il avoit pour secrétaire M. Favier, auquel ses connoissances et ses ouvrages diplomatiques ont fait une réputation, et enfin M. Dumourier, élève de Favier. Le mystère de cette politique privée n'étoit pas confié à tous nos ambassadeurs; quelquefois c'étoit le secrétaire d'ambassade ou tout autre Français qui, voyageant sous différens prétextes, étoit trouvé propre à jouer ce rôle. Le comte de Broglie ne confioit le fil de ce labyrinthe qu'à des personnes dont il avoit éprouvé l'attachement et la discrétion. Une confiance si marquée et des rapports si intimes avec le roi qui gratifioit lui-même sur sa cassette ce travail mystérieux, ne pouvoient que flatter ceux qui s'en trouvoient honorés. Le comte de Broglie, ennemi de la maison de Rohan,

Politiqu
de Louis X

s'étoit bien gardé d'initier le prince Louis ou moi dans une semblable correspondance : sa défiance étoit apparemment bien motivée, et je ne veux pas l'en blâmer. Au nombre des papiers qui me furent remis au rendez-vous nocturne se trouvoit la correspondance déchiffrée du comte de Broglie avec le comte de Vergennes, notre ambassadeur à Stockholm. Muni de ces pièces et des preuves indubitables qui m'en assuroient l'authenticité, je me rendis sans délai et avec la plus grande vitesse près de l'ambassadeur pour lui en rendre compte ; j'étalai devant lui les échantillons du trésor politique où nous pouvions puiser. Le prince en sentit d'autant mieux le prix, pour lui personnellement, que cette grande découverte devoit nécessairement effacer les impressions fâcheuses que le duc d'Aiguillon n'avoit pas manqué de faire sur l'esprit du roi, en cherchant à lui persuader que le prince Louis, trop léger et trop occupé de ses plaisirs, n'avoit point à Vienne la surveillance qu'exigeoit le bien du service. Cet événement lui fit reprendre toute la sérénité qu'avoit altérée la persécution sourde et continuelle de ce ministre acariâtre et haineux. Il envisagea le nouveau rôle qu'il alloit jouer comme une voie certaine pour arriver à la considération que devoient lui assurer sa conduite et son travail.

Je reparus le lendemain au rendez-vous de l'homme masqué ; je lui donnai les mille ducats : il me remit d'autres papiers dont l'intérêt alloit toujours en croissant; et pendant tout le temps de mon séjour à Vienne, il a gardé sa parole. Les rendez-vous avoient lieu deux fois la semaine, et toujours vers minuit : M. l'ambassadeur jugea sagement que le travail relatif à cette découverte devoit être concentré entre lui et moi avec un ancien secrétaire dont nous connoissions la discrétion à toute épreuve : ce secrétaire copioit pour la cour les papiers de l'homme masqué, à qui il falloit les rendre.

Un courrier extraordinaire fut sur-le-champ expédié pour porter à Versailles les prémices du trésor découvert. Il eut ordre de ne coucher nulle part et de porter sur lui, jusqu'à sa destination, le paquet particulier des dépêches secrètes. Cet envoi contenoit deux paquets, l'un adressé au roi sous seconde enveloppe par l'entremise du prince de Soubise, ministre d'Etat, ami de Louis XV et cousin de l'ambassadeur : le prince de Soubise devoit le remettre à sa majesté elle-même sans intermédiaire : on supplioit le roi de vouloir bien faire passer ses ordres en conséquence par ce même canal, à l'abri de toute indiscrétion. Ce premier paquet contenoit les preuves de la correspondance mystérieuse du comte de

Broglie, autorisée par sa majesté. On assuroit Louis XV que, dans l'envoi des autres découvertes adressées au duc d'Aiguillon, on avoit pris les précautions les plus sévères, afin que ce ministre ne pût avoir aucun indice de la correspondance privée dont le roi avoit jugé à propos de lui dérober la connoissance. Le second paquet secret fut adressé directement au ministre. C'étoit la copie des dépêches prussiennes interceptées, ainsi que d'autres dépêches particulières du ministère autrichien à l'ambassadeur impérial à Paris : dans ces dernières, on traçoit au comte de Mercy la conduite publique ou secrète qu'il devoit tenir dans telle ou telle circonstance, soit à l'égard du roi, soit à celui de madame la dauphine ou de notre ministère. Une lettre séparée rendoit compte de la manière dont s'étoit faite cette révélation; cette lettre informoit le ministre que j'en étois l'agent intermédiaire. Le retour de notre courrier fut prompt. Je dois ici déclarer la vérité, et rendre une justice entière au duc d'Aiguillon : le prince de Soubise manda à son cousin comment ce ministre s'étoit expliqué au conseil de la manière la plus énergique et la plus flatteuse sur l'importance de cette découverte et sur le service signalé rendu par l'ambassadeur à l'Etat : la dépêche officielle de M. d'Aiguillon et une lettre de sa main dont

j'ai l'original, s'expriment en des termes qui semblent effacer jusqu'aux moindres traces du froid et de l'aigreur jusqu'alors manifestés : « Je partage avec sensibilité, » disoit-il, et la satisfaction que le roi a de » vos services, et la gloire que cette décou- » verte fait rejaillir sur votre mission. » Il est ensuite recommandé à l'ambassadeur de conserver à tout prix le fil de cette secrète et importante relation; carte blanche lui est donnée ainsi qu'à moi pour les sommes que nous jugerions utiles et nécessaires à cette conservation. Nous dirons en son lieu comment il a été usé de cette autorisation illimitée.

Le roi, qui avoit mis M. le prince de Soubise dans le secret de sa politique privée, lui avoua que notre découverte avoit jeté l'alarme parmi les premiers agens de ce ministère secret : le comte de Broglie, surtout, en étoit très-alarmé; il craignoit, d'après le caractère bien connu de Louis XV, tous les inconvéniens qui pourroient en résulter, si le duc d'Aiguillon venoit à percer ce voile jusqu'alors impénétrable à ses yeux. Sa majesté le rassura en lui disant les précautions prises, et l'ordre formel donné de sa part au prince Louis pour garder sur cet objet le secret le plus inviolable. Cet ordre fut en effet transmis par le prince de Soubise avec les témoignages les plus flatte

et les plus honorables de la satisfaction et de la bienveillance du roi.

Depuis cette découverte, tous les quinze jours un courrier extraordinaire partoit pour les nouveaux envois avec les mêmes formes et les mêmes précautions. L'absence et les voyages de l'ambassadeur, et même son retour en France, n'interrompirent point pendant un an que je restai seul chargé des affaires du roi, et n'apportèrent point d'obstacles au départ de ces courriers si intéressans. L'homme masqué sembloit même redoubler de zèle à chaque rendez-vous. Je reprendrai le fil de cette anecdote sous le règne suivant, et l'on verra de quelle importance étoient pour notre ministère les pièces que je faisais passer exactement tous les quinze jours.

Ici je dois à mon lecteur quelques détails très-peu connus sur l'origine et la cause de la correspondance mystérieuse et de la politique privée de Louis XV. Je me suis trouvé à portée, par des relations intimes à Versailles, de connoître la manière dont ce monarque a été amené à créer ce ministère secret. Louis XV, si mal élevé par son précepteur et son premier ministre le cardinal de Fleury, avoit contracté une habitude de timidité, d'indécision et de défiance qui influoit sur son caractère et sa conduite. On lui avoit persuadé qu'il remplissoit ses

devoirs en suivant l'avis de son conseil et en laissant agir ses ministres. D'après ce résultat, rarement réformoit-il leur travail : ce qui rendoit chacun d'eux despote dans son département. Aussi disoit-on hautement à la cour que la plus mauvaise protection étoit celle du roi; parce qu'il étoit d'une volonté si foible qu'il ne savoit jamais résister à celles de son ministre et de sa maîtresse. Le prince de Soubise, l'ami de cœur de Louis XV, en fournit un exemple; il fut aussi la victime de cette extrême complaisance, ou plutôt de cette impardonnable foiblesse. Le monarque lui avoit formellement promis la place de colonel-général des Suisses et Grisons après la mort du comte d'Eu, prince légitimé : le duc de Choiseuil, ministre prépondérant, connoissoit bien cette promesse; sans y avoir aucun égard, il entreprit de se faire donner cette superbe place. Son crédit ne permettoit plus de bornes à son ambition : la marquise de Pompadour aimoit le prince de Soubise; mais subjuguée par M. de Choiseuil, ils se liguèrent pour arracher le consentement du roi en faveur du duc. Louis n'eut pas la force de résister : il se contenta de dire à M. de Soubise :... « C'étoit mon vœu, mais je n'ai pas été le maître. » Tel étoit le fond du caractère de ce prince sans énergie comme sans volonté.

A cette défiance de ses propres forces et

à cet abandon total de volonté dans les affaires du gouvernement de son royaume, Louis XV joignoit une excessive curiosité de connoître le secret des intrigues de sa cour, les propos de Paris, la vie privée de ses ministres et leur conduite dans les relations de leur ministère. Indépendamment du lieutenant de police, il avoit à Versailles et à Paris des agens secrets. Laroche, l'un de ses valets de chambre, étoit l'intermédiaire de cette inquisition clandestine : l'intendant de la poste aux lettres, Jeannet, et après lui le baron d'Ogny, avoient tous les dimanches un travail avec sa majesté pour lui rendre compte de ce qu'ils avoient découvert par l'ouverture des lettres. Ces deux hommes de confiance intime faisoient des extraits, pour le roi, des lettres qu'ils jugeoient à propos de décacheter. Les ministres eux-mêmes étoient soumis à cette inconcevable inquisition. On sent tout le danger d'un pareil ministère, quand ou l'animosité, ou l'intérêt personnel, ou enfin des considérations particulières dirigeoient de tels extraits. Vingt commis inconnus à l'administration étoient nuit et jour secrètement occupés à intercepter les lettres et à en faire les extraits. C'est par ce moyen que Louis XV découvrit la correspondance du comte d'Argenson avec une de ses maîtresses favorites, et de laquelle ce ministre

Inquisition secrète de Louis XV.

si favorisé de son maître s'exprimoit avec peu de retenue et de respect sur le caractère du roi : sa disgrâce subite et inattendue suivit de près cette violation du secret des lettres.

Par une suite de son caractère défiant et curieux, ce monarque s'étoit aussi ménagé près des cours de l'Europe un ministère secret absolument ignoré du ministre des affaires étrangères. Le roi, pour qui ce mystère étoit une véritable jouissance, vouloit, de cette manière, pouvoir juger la conduite de son ministre avoué dans les différentes cours, et comparer les rapports que celui-ci faisoit avec ceux que lui transmettoit son ministère secret : les agens et les correspondans de cette ténébreuse politique étoient soudoyés par le roi lui-même sur sa cassette particulière. Ils étoient au choix du ministre secret qui travailloit directement avec sa majesté, et lui répondoit de la discrétion des personnes à qui, par son intermédiaire, ses instructions étoient confiées. Le voile le plus épais couvroit cette obscure diplomatie. Le ministre secret arrivoit chez le roi par des détours connus du valet de chambre de confiance qui l'introduisoit aux jours et heures convenues. Politiq de Louis

On donnoit pour cette correspondance la préférence soit à un ambassadeur, soit à un secrétaire, quand on avoit la certitude de

leur discrétion ; mais si l'on croyoit devoir leur en dérober à tous deux la connoissance, on prenoit alors des mesures pour faire arriver et séjourner près d'eux les suppôts de cette ligue anti-ministérielle. C'est ainsi que, pendant l'ambassade du prince de Roban, le comte de Broglie fit voyager en Al-
nte de lemagne le jeune comte de Guibert qui, sous divers prétextes, fit un long séjour à Vienne. M. l'ambassadeur n'ayant aucun soupçon de cette mission secrète, rivale de la sienne, accueillit M. de Guibert avec beaucoup de bonté et d'intérêt, le présenta à leurs majestés impériales, et le mena dans toutes les sociétés. Celui-ci avoit du jargon, un étalage de connoissances qui, toutes mal digérées qu'elles étoient, faisoient illusion. Il chercha à se lier avec moi, mais son empressement et une excessive curiosité, sans diminuer les égards que je devois à ses prévenances, me tinrent sur mes gardes ; il n'obtint point ma confiance : je me bornai à lui procurer des renseignemens sur le militaire autrichien. Le jeune officier s'est fait connoître depuis par ses prétentions exagérées aux palmes de la littérature et du cothurne, ainsi qu'à la gloire de la tactique militaire. Nous avons de lui quelques vers de société ; ce sont des tirades où se fait remarquer la médiocrité du talent. Dans sa tragédie intitulée : *Le duc de Bourbon*, on

trouve quelques beaux vers, quelques situations tragiques; mais Horace et Boileau, l'Art poétique à la main, l'auroient rangé parmi ces déclamations qui peuvent avoir quelques succès dans une lecture de société, mais ne l'auroient jamais placé au nombre des pièces qui peuvent faire sensation. Si elle a eu les honneurs de la représentation, elle n'a pu être entendue jusqu'à la fin sans ennui et par conséquent sans bâiller. Son chef-d'œuvre en prétention fut un *Essai sur la Tactique*; sa préface, montée sur le ton de l'orgueil, cherche à renverser avec mépris les systèmes des plus grands maîtres : on le voit faire de pénibles efforts pour s'élever sur leurs débris, mais il retombe bientôt dans la classe des faiseurs qui n'ont que la vogue du moment pour être ensuite à jamais oubliés. C'est lui qui, sous le règne du conseil de guerre créé, sous le règne de Louis XVI, pour remédier à l'ignorance du comte de Brienne, ministre de la guerre et frère du principal ministre, composa, en qualité de secrétaire de ce conseil, cette volumineuse collection de nouvelles formations et de nouvelles manœuvres qui n'ont pu soutenir le coup d'œil de l'expérience. Dumourier, l'ami du comte de Guibert et son collègue dans la correspondance secrète, convient dans les Mémoires de sa vie, *chap.* 6, que Guibert ayant voulu tout changer, a

préparé la révolution par les dégoûts qu'il a donnés à l'armée. Il a été tué, ajoute-t-il, par son amour-propre au commencement de notre révolution. Guibert est effectivement mort de chagrin pour n'avoir pas obtenu les succès sur lesquels, après y avoir trop compté, il fut cruellement désabusé. J'ai dû faire connoître cet agent du ministère secret du comte de Broglie, parce qu'il a joué un rôle, quoique j'aie eu à me plaindre de son immoralité dans le singulier procès qui me fut intenté par le comte de Broglie, comme on verra par la suite de ces mémoires; mais dans ce que j'ai dit, je n'ai été que l'écho de l'opinion publique.

Dans les recherches que j'ai été à portée de faire sur cette étrange politique de Louis XV, il m'a été assuré par des personnes bien instruites, qu'elle lui avoit été suggérée par le vieil abbé de Broglie, oncle du maréchal et du comte. Cet homme frondeur et toujours mécontent, n'avoit jamais brigué l'épiscopat, que sa naissance, ses talens et des qualités estimables auroient pu très-aisément lui faire obtenir. Il préféra son indépendance afin de pouvoir donner plus librement l'essor à ses opinions satiriques sur le gouvernement. Les Broglie avoient voué au maréchal de Belle-Isle, alors ministre de la guerre, et ministre prépondérant, une animosité qu'alimentoit de

e vieil abbé de glie.

plus en plus la haute faveur dont il jouissoit. Cette animosité avoit pris naissance dans la guerre de la succession de l'empereur Charles VI, père de Marie-Thérèse. Les maréchaux de Broglie et de Belle-Isle avoient eu conjointement et ensuite alternativement le commandement des armées françaises en Bavière et en Bohème. L'ambition, la jalousie et l'amour-propre avoient donné naissance à une mésintelligence entre eux qui avoit été très-préjudiciable à la gloire de nos armes. L'abbé de Broglie craignant pour sa maison l'ascendant du crédit dominant du maréchal de Belle-Isle, crut devoir tout hasarder pour lui faire un rempart contre la mauvaise volonté de ce dernier. Il imagina d'écrire au roi pour le prémunir contre les dangers de la tête trop systématique du maréchal ministre : sa lettre fit impression. Louis XV se sentit porté à donner sa confiance à un homme instruit et désintéressé qui, ne demandant rien pour lui, ne cherchoit qu'à l'éclairer; il fut donc autorisé à communiquer au roi ses observations. Le succès de ces premières démarches enhardit l'abbé de Broglie à proposer à sa majesté une correspondance d'une plus vaste étendue, et d'une plus haute importance; d'avoir un ministère secret où il ne seroit rendu compte qu'à lui seul des opérations du ministre des affaires étran-

gères dans les principales cours de l'Europe. L'abbé de Broglie faisoit, avec beaucoup d'art et d'esprit, envisager à sa majesté de grands avantages dans ces relations indépendantes d'un ministre souvent intéressé à tromper le roi et son conseil, afin de couvrir ses bévues et ses mauvaises combinaisons.

Louis XV adopta volontiers un plan aussi capable de satisfaire son extrême curiosité, et de le mettre plus à portée d'apprécier la conduite politique du ministre chargé des intérêts de la couronne près des autres puissances. L'abbé de Broglie fut chargé de faire un projet pour l'organisation de ce nouveau ministère. Instruit que le prince de Conti avoit des relations de confiance avec le roi, il proposa au roi, pour tenir le fil de cette correspondance secrète, ce prince qu'il voyoit souvent, et dont il étoit bien accueilli. La proposition fut acceptée. Le prince de Conti fut extrêmement flatté de remplir un rôle qui l'initioit dans les secrets du gouvernement, et l'autorisoit à surveiller la conduite du ministre le plus essentiel. Il en témoigna sa reconnoissance à l'abbé de Broglie, et le pria de le seconder dans les opérations de ce nouveau ministère. Cet abbé regarda cette organisation comme un des plus grands services qu'il eût pu rendre à sa maison. Elle le mettoit

en effet en rapport direct avec le roi, et à même d'entraver, de concert avec le prince de Conti, les opérations de notre ministère, quand elles ne conviendroient pas à ses vues particulières. Cette correspondance le tenoit toujours au courant des affaires, afin de pouvoir faire, en temps utile, les démarches relatives à l'avancement des siens. Tel avoit été le but principal de ses démarches et de ses combinaisons, tant il est vrai que l'intérêt personnel est toujours le premier mobile qui anime et dirige les personnes en apparence les plus désintéressées. C'est ce même intérêt personnel qui fit prendre de loin à l'abbé de Broglie, des précautions pour tâcher de rendre cet office héréditaire dans sa famille : il crut son neveu, le comte de Broglie, propre à cet emploi ; il en parla au prince de Conti, lui proposa de se servir de ses talens et de sa discrétion pour travailler sous lui. Le neveu fut accepté par le prince, agréé par le roi, et envoyé, peu de temps après, ambassadeur en Pologne.

Le prince de Conti, secondé par l'abbé et le comte de Broglie, et d'autres agens bien choisis, fit goûter au roi par une correspondance curieuse et habilement conduite, les avantages et les agrémens du nouveau ministère. Ce prince n'avoit point hérité de la timidité trop naturelle aux Bourbons : l'élévation de son âme égaloit celle de sa

Le prin
Conti.

naissance; malgré son goût pour le plaisir, il savoit lui allier le travail, même le plus opiniâtre, quand il devoit en résulter ou de la gloire, ou du crédit. Trop fier pour dépendre des ministres, il avoit, même avant son ministère secret, trouvé le moyen de correspondre directement avec le roi; sa franchise ne déplaisoit pas au monarque : Louis XV apprenoit, par cette voie détournée, des anecdotes qui l'amusoient et l'instruisoient en même temps. Le prince de Conti, grand partisan du parlement de Paris, y avoit une grande influence dont le roi se servoit pour tempérer l'effervescence de la cohue des enquêtes. La correspondance secrète du comte de Broglie, pendant son ambassade, fournit au prince l'occasion de parler de celui-ci au roi, comme d'un homme propre à le remplacer : je ne sais s'il en fut informé, ou si sa mission lui déplaisoit; mais incapable de se plier à la marche des instructions qui lui avoient été remises, il se fit des querelles habituelles avec notre ministère; enfin ses débats avec les ministres de Varsovie, et de Dresde, où le roi Auguste tenoit alternativement sa cour, déterminèrent son rappel. L'abbé de Broglie n'existoit plus, et la santé du prince, usée par les excès de la volupté, ne lui permettant plus de suivre le travail avec la même assiduité, le comte de Broglie lui fut

adjoint : cette adjonction le dédommageoit déjà amplement de son ambassade ; mais à la mort du prince de Conti, il fut seul chargé de la conduite de cette correspondance qu'il tint tellement secrète, que jamais le duc de Choiseuil n'en eut le moindre soupçon. Quelques mots échappés au comte de Broglie lui-même, dans un moment de colère, manquèrent cependant de la révéler au duc d'Aiguillon. Le comte avoit été nommé ambassadeur extraordinaire pour aller à Turin, au nom du comte de Provence, épouser la fille aînée du roi de Sardaigne. Au moment du départ, il eut avec le duc une querelle des plus vives ; quelques paroles menaçantes, et par lesquelles il faisoit entendre au ministre dont il avoit à se plaindre, que des moyens particuliers de vengeance se trouvoient à sa disposition, donnèrent de l'inquiétude au duc d'Aiguillon soupçonneux et très-défiant. Blessé d'une pareille incartade, le ministre demanda au roi la révocation de l'honorable et brillante commission confiée à l'homme qui ne craignoit pas de s'annoncer comme un ennemi puissant, et l'obtint. Cette condescendance du monarque rassura M. d'Aiguillon, et fit disparoître les conjectures auxquelles la menace avoit donné lieu. Cette disgrâce fut un coup de foudre pour le comte ; il s'en plaignit amèrement au roi qui lui fit sentir l'imprudence

Le comte glie.

de sa conduite, et l'absolue nécessité où il s'étoit trouvé de donner cette satisfaction au ministre offensé dans l'exercice de ses fonctions, afin de détourner tous les soupçons. Le comte de Broglie, avec une âme remplie d'ambition, ressembloit à un volcan : ses yeux étincelans déceloient l'inquiétude et l'activité de son esprit : ami chaud, ennemi implacable, il mettoit tout en œuvre pour servir ses amis et perdre ses ennemis. Il avoit de grands talens pour la politique et pour la guerre; mais le despotisme de ses idées, et les calculs d'une ambition démesurée, le portoient toujours avec impétuosité au delà de toutes les bornes. Nous n'avons de lui en diplomatie que des systèmes outrés qui ont quelquefois égaré la politique du roi. Dans nos armées où il pouvoit si habilement seconder les chefs, ne l'avons-nous pas vu les abandonner pour les perdre? Ne l'avons-nous pas vu, à Minden en Westphalie, contribuer à la défaite du maréchal de Contades pour le faire rappeler et faire tomber le commandement à son frère qu'il dirigeoit et conduisoit à son gré? Des mémoires donnés au roi à cette occasion, ainsi que d'autres présentés par le maréchal prince de Soubise, qui, dans une campagne suivante, avoit à se plaindre de l'imprévoyante précipitation et de l'insubordination de MM. de Broglie, ne laissent aucun

doute sur l'immoralité politique et militaire du comte. Aucun sentiment de rancune ou d'animosité n'a guidé ma plume en traçant ce portrait; ce sont des vérités connues. J'ai eu, il est vrai, à me plaindre du comte de Broglie; il a voulu noircir ma réputation en essayant de me faire passer pour un calomniateur et un intrigant; mais la honte de cette odieuse imputation est retombée en entier sur lui. Il a succombé dans le procès qu'il m'a intenté, et mon triomphe a été complet. J'aurai occasion, en parlant du règne suivant, de rendre compte de cette cause célèbre, et de ce qui l'a provoquée. Le comte de Broglie est mort; je respecte sa cendre, et un nom que son frère le maréchal honore par ses vertus et par ses succès militaires. La seule bataille de Berghen est pour ce guerrier un titre à l'immortalité.

Tel étoit l'homme, premier anneau de cette chaîne des négociations secrètes de la politique privée de Louis XV qui avoit un goût bien décidé pour ce genre d'inquisition. Le commerce de lettres écrites de sa main, qu'il a entretenu pendant plusieurs années avec la fameuse mademoiselle d'Eon, si long-temps connue sous le nom de *Chevalier d'Eon*, n'est plus un mystère. Il apprenoit par elle des anecdotes qui piquoient sa curiosité; mais les vifs démêlés de cette hermaphrodite avec le comte de Guerchy,

ambassadeur de France à Londres, décidèrent le conseil du roi à prendre des mesures pour faire arrêter le chevalier d'Eon, secrétaire d'ambassade : on n'a pas ignoré que Louis XV lui avoit dépêché un exprès pour l'avertir, par un billet de sa main, du résultat des délibérations du conseil, et envoyé en même temps le signalement de l'homme déguisé qui devoit l'attirer hors de la cité, au moyen du stratagème dont il lui donnoit connoissance. Le chevalier d'Eon, ainsi averti, évita le piége. Je tiens ces faits de mademoiselle d'Eon elle-même. Après la mort de Louis XV, elle revint à Paris sur la parole royale et par écrit de Louis XVI. Ce jeune monarque lui promit sûreté, liberté et protection, avec une pension annuelle de douze mille livres, mais à condition de rendre fidèlement toutes les lettres originales de Louis XV, et de reprendre les habillemens de son sexe. Cette dernière condition faillit rompre la négociation; mais la nécessité de se procurer une existence, força mademoiselle d'Eon d'y souscrire; je ne l'ai vue qu'habillée en femme; ces vêtemens, auxquels elle ne pouvoit s'habituer, lui donnoient un air si gauche et si gêné, qu'elle ne faisoit oublier ce désagrément que par les saillies de son esprit et le récit trop piquant de ses aventures; la croix de Saint-Louis qu'elle portoit

chevalier ou made- e d'Eon.

et qu'elle avoit méritée dans le service lorsqu'elle étoit capitaine de dragons, étoit, relativement à son sexe, une décoration aussi rare qu'extraordinaire.

Le prince Louis de Rohan, de retour des eaux et de ses voyages en Hongrie, en Pologne et en Bohème, jouissoit à Vienne de la considération que lui attiroient sa naissance, sa brillante représentation, et plus encore les qualités de son cœur et les grâces de son esprit. Joseph II lui donnoit en toute occasion des marques particulières d'estime et de bienveillance; et l'impératrice qui en étoit mécontente, comme nous l'avons déjà dit, et qui avoit écrit à la Dauphine pour demander son rappel, pallioit ses vrais sentimens par des dehors pleins d'égards et de bonté. Enfin les nouvelles découvertes qu'il transmettoit régulièrement et qui acquéroient chaque jour plus d'importance, avoient semblé tarir la source des démêlés du prince avec le duc d'Aiguillon. Le roi, très-content de ses services, lui faisoit passer des témoignages de satisfaction; l'ambassadeur se plaisoit à Vienne, et quoique disposé à se rendre aux sollicitations de ses parens qui jugeoient sa présence nécessaire à la cour (pour des raisons dont nous rendrons compte), il étoit tellement convaincu de son retour, qu'il faisoit des arrangemens en conséquence.

Le duc d'Aiguillon étoit enfin parvenu au comble de ses vœux. Le ministère des affaires étrangères n'avoit été considéré par lui que comme un acheminement à une faveur encore plus élevée; le département de la guerre avoit toujours été le principal objet de son ambition. La comtesse du Barry, qui favorisoit tous les projets d'envahissement d'un ministre uniquement occupé d'elle, répandoit tant de ridicules sur les manières du marquis de Monteynard, qu'elle en dégoûtoit le roi, mais qui ne le renvoyoit pas. De concert avec la cabale qui la guidoit, elle fit tendre à ce secrétaire de la guerre un piége où il se laissa prendre. Quoique en place depuis près de trois ans, le roi ne l'avoit point encore appelé au conseil d'état; cette défaveur l'affectoit sensiblement et faisoit disparoître tous les avantages de son département. Tous les jours il espéroit qu'enfin sa majesté auroit égard à son zèle et à son travail; toute son ambition se bornoit au titre de ministre d'état. Aucun ministre en France ne peut se rendre au conseil d'état que quand il y est appelé de la part du roi, par un huissier de la chambre; c'est ainsi que se confèrent le titre et les fonctions de ministre d'état. Un jour le roi se trouvoit dans le cabinet de sa maîtresse (quelques heures avant le conseil d'état); madame du Barry envoie chercher l'huissier

de la chambre de service, sort de son cabinet, et dit à cet huissier qui savoit le roi avec elle : « Vous irez ce soir inviter M. de » Monteynard au conseil d'état de la part » du roi. » Cet ordre fut donné, à l'insu de Louis XV, à M. de Monteynard, qui se rendit plein de joïe et de contentement à la chambre du conseil. Le roi, surpris de l'y voir, lui demanda tout haut avec humeur : « Que cherchez-vous ici ? — Sire, » je me rends aux ordres de votre majesté. » — Je ne vous ai point fait appeler, reti- » rez-vous. »

Cette scène désagréable fut le coup de grâce du marquis de Monteynard ; tout Versailles en fut instruit le soir même ; la société de madame du Barry en fit l'objet de ses railleries ; le roi qui l'estimoit, mais qui n'aimoit pas ce ministre, se décida à lui faire demander sa démission ; il fut renvoyé avec une pension. On ne sait si le roi a été instruit de la mission donnée à l'huissier de la chambre ; s'il l'a su, il ne l'a pas trouvé mauvais, car à cette époque la faveur de madame du Barry n'avoit plus de bornes. Louis ne lui refusoit plus rien. Elle demanda le portefeuille de la guerre pour le duc d'Aiguillon, et l'obtint. Ce ministre arrivoit ainsi au crédit dominant de son prédécesseur, le duc de Choiseuil ; les deux départemens de la guerre et des affaires étran-

TROISIÈME SECTION.

Du Règne de Louis XVI jusqu'à l'Assemblée des Notables.

L'AVÈNEMENT de Louis XVI au trône causa dans tout le royaume une allégresse universelle : le peuple aime la nouveauté. Le long règne de Louis XV n'étoit plus marqué que par le scandale de sa vie, et les déprédations de son ministère. On étoit en temps de paix, écrasé d'impôts, tandis qu'à la cour on prodiguoit l'or et l'argent à la maîtresse favorite qui affichoit dans son train, dans son superbe pavillon de Lucienne et dans ses ameublemens, le faste le plus insolent et l'opulence la plus révoltante. Le nouveau règne fit renaître l'espérance : on savoit Louis XVI économe, éloigné par caractère, par principes et par goût, des plaisirs honteux qui avoient déshonoré la vie de son prédécesseur : la reine, jeune, vive et sémillante, n'étoit alors connue que par son affabilité et la plus rare bonté ; tout ce qui l'entouroit chantoit ses louanges : la France, idolâtre de ses maîtres, quand tout

le monde est content, retentissoit de toutes parts de chansons que la gaieté avoit imaginées pour célébrer ce joyeux avènement. Les arts et les modes le caractérisoient par leurs ouvrages, les emblêmes et les parures. On voyoit dans toutes les mains des tabatières de peau de chagrin sur lesquelles on avoit placé le médaillon de Louis et de Marie-Antoinette ; on les appeloit... *la consolation dans le chagrin*.... Cette ingénieuse invention fit la fortune de l'artiste qui, le premier, la mit en vogue. Un autre artiste ne fut ni moins ingénieux, ni moins heureux dans le même genre. Sur les boîtes qu'il avoit imaginées, se trouvoient les médaillons de Louis XII et d'Henri IV, et au-dessous celui de Louis XVI. Dans une légende au bas, on lisoit : XII et IV font XVI. Avec des Français, une telle conception devoit réussir.

Ce nouvel ordre de choses offroit la perspective du bonheur. Le premier édit du nouveau roi fut un acte de bienfaisance : c'étoit la remise pleine et entière de l'impôt usité du joyeux avènement.

Je ne me suis pas annoncé comme l'historien du règne de Louis XVI ; je ne m'attache dans ces Mémoires, qu'à certains faits remarquables et qui ont fait époque. Je suis le plan que je me suis tracé pour la fin du règne précédent.

Voici le précis des faits que j'ai classés sous l'époque de ce nouveau règne. Renvoi des ministres de Louis XV ; intrigues du duc d'Aiguillon, pour se maintenir dans ses places ; son renvoi ; arrivée du comte de Maurepas à la cour ; nomination et organisation d'un nouveau ministère ; caractères des ministres qui l'ont composé ; disgrâce du chancelier Maupeou ; rétablissement du parlement de Paris ; arrivée du baron de Breteuil à Vienne ; suites de cette ambassade ; anecdote qui peint ce ministre au naturel ; changement dans le ministère ; le comte de Saint-Germain, ministre de la guerre ; sa conduite dans ce ministère ; ses réformes, son renvoi, son remplacement par le prince de Montbarey. Crédit de M. Turgot, ses opérations, ses vues, sa prépondérance, sa disgrâce ; M. de Maurepas, principal ministre ; guerre impolitique d'Amérique et ses suites ; procès singulier du comte de Broglie ; nomination du banquier Necker au ministère des finances ; son administration, ses folles prétentions, son renvoi ; translation de l'hôpital royal des Quinze-Vingts ; son ancien et nouveau régime ; débats entre le grand-aumônier de France et le parlement de Paris, pour cet objet ; M. Joly de Fleury au ministère des finances ; intrigue de l'abbé de Vermond pour donner à la reine le crédit dominant,

après la mort du comte de Maurepas; renvoi du prince de Montbarey; anecdote sur la nomination de son successeur le comte de Ségur; mort du comte de Maurepas; précis de sa vie; état du ministère, après la mort de M. de Maurepas; le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi et comment. Affaire de Hollande avec l'empereur Joseph II; création du comité des finances; le jeune d'Ormesson, contrôleur-général des finances, son renvoi; nomination de M. de Calonne pour le remplacer; son projet et ses motifs pour la convocation de l'assemblée des notables; prélude malheureux du rappel de M. Necker et des états-généraux.

Mais avant de me placer avec mon lecteur sur ce nouveau théâtre, je crois devoir reprendre le fil des négociations entamées à la cour de Vienne, pendant l'ambassade du prince Louis de Rohan, et de donner, comme une suite nécessaire, le tableau de la cour de Vienne, sous l'impératrice Marie-Thérèse et l'empereur Joseph II, celui du ministère et des relations politiques de cette même cour avec les principales cours de l'Europe. Cette digression est indispensable pour lier les commencemens du nouveau règne avec les dernières années du règne précédent.

Au départ du prince Louis de Rohan

pour Compiègne, où le nouveau roi tenoit sa cour, je restai à Vienne, chargé des affaires de France près le ministère autrichien. Je reçus en conséquence des instructions pour continuer les négociations, comme chargé de la correspondance politique avec notre ministère et l'ambassadeur du roi à Constantinople. Le prince Louis de Rohan apprit à son arrivée les plaintes de Marie-Thérèse, et les démarches déjà faites en son nom, par Marie-Antoinette, pour son rappel. Il eut une audience du roi; elle fut courte et ne dut pas le satisfaire : Louis XVI l'écouta quelques minutes, et lui dit ensuite brusquement : « Je vous ferai bientôt savoir mes volontés..... » Jamais il ne put obtenir une audience de la reine, et, sans vouloir le recevoir, elle lui fit demander la lettre que lui avoit remise pour elle sa mère, l'impératrice Marie-Thérèse. Ses parens ne lui dissimulèrent pas que les préventions du roi et de la reine contre lui, étoient très-fortes; ils lui conseillèrent de ne point faire de tentatives pour son retour à Vienne; qu'elles seroient à pure perte, et ne pourroient que donner plus de publicité à sa défaveur. Le nouveau ministre des affaires étrangères étoit encore à Stockholm, et celui qui faisoit l'*interim* n'avoit pas assez de crédit pour appuyer avec succès la demande du retour à Vienne du prince Louis,

se trouva dans cet état de perplexité et d'incertitude pendant plus de deux mois, et qui croyoit son honneur intéressé à retourner à son ambassade. Il crut devoir écrire au roi une lettre où il lui retraçoit sa situation avec des couleurs faites pour intéresser la sensibilité et la justice du monarque. Cette lettre demeura sans réponse; seulement Louis XVI dit à madame la comtesse de Marsan, cousine de l'ambassadeur, que l'ambassade de Vienne étoit destinée à un homme désiré par l'impératrice et désigné par la reine qu'il n'avoit pu refuser. Bientôt après on apprit que cet homme étoit le baron de Breteuil. A cette nouvelle, le prince Louis ne put plus douter de sa disgrâce complète et des désagrémens qu'il auroit à essuyer sous le nouveau règne. Cette nomination me fut annoncée par le ministre pour la notifier, au nom du roi, à leurs majestés impériales, et je continuai *par interim* d'être chargé des affaires de France, jusqu'à l'arrivée du nouvel ambassadeur.

Une lettre particulière et secrète, qui me fut remise par le courrier extraordinaire qu'on m'avoit dépêché, me recommandoit, au nom du roi, de ne rien épargner pour donner tous les quinze jours la suite des papiers importans dont j'avois découvert le dépôt; que S. M. y attachoit le plus grand prix; que cette continuation était le plus

grand service que je pusse rendre, et le plus décisif pour me mériter les grâces du roi. Cette lettre étoit du comte de Vergennes, arrivé de Suède pour prendre le timon du ministère des affaires étrangères. Jusque-là j'avois suspendu par prudence l'envoi de ces dépêches secrètes. L'homme masqué étoit toujours fidèle aux rendez-vous nocturnes ; ce qu'il me remettoit devenoit tous les jours plus curieux et d'une importance toujours croissante. Mes courriers partoient régulièrement tous les quinze jours, et je recevois les témoignages les plus flatteurs de la satisfaction du roi. Parmi ces précieuses découvertes, il s'en trouva de nature à ce que le ministre ne crut pas devoir prudemment en donner communication au roi, quoique ces singulières révélations fussent pour ce ministre de la plus grande utilité pour la direction de sa conduite avec la reine et l'ambassadeur impérial : qu'on en juge par le fait suivant. L'homme masqué me remit un jour copie de deux instructions secrètes envoyées au comte de Mercy, pour les remettre lui-même à la reine ; la première ostensible au roi ; la seconde pour la reine seule. Cette dernière contenoit des conseils sur le mode à prendre pour suppléer à l'inexpérience du roi, et à profiter de la facilité de son caractère pour influer dans le gouvernement sans

avoir l'air de s'en mêler. Cette leçon politique étoit donnée avec beaucoup d'art à Marie-Antoinette; on lui faisoit sentir que c'étoit la voie la plus sûre de se faire adorer des Français dont elle pourroit par-là faire le bonheur, et en même temps resserrer les liens qui unissoient les deux maisons d'Autriche et de Bourbon.

Un jour, étonné de toutes les nouvelles découvertes que me procuroit le zèle toujours croissant de l'homme masqué, et surpris de son profond silence pour obtenir de nouvelles sommes, je pris avec moi cinq cents ducats, et je lui dis que j'avois ordre de lui donner cette gratification : quelle fut sa réponse? « Monsieur, apprenez à me juger; car vous ne me connoîtrez jamais, » et la moindre recherche pour y parvenir » feroit tarir la source où vous puisez. D'après le rôle que je joue, je n'ai pas droit à » votre estime : je ne me dissimule pas ma » faute; mais je suis *un honnête criminel;* » j'avois impérieusement besoin de mille » ducats; il me les falloit sur-le-champ; » je n'ai pas trouvé d'autre moyen de me » les procurer : je tiendrai ma parole tant » que vous serez en place : mais je ne recevrai plus un denier. Toute autre tentative seroit inutile, et pourroit ralentir ma » bonne volonté. » J'ai rendu compte au

ministre de cette réponse; et de fait les comptes de l'ambassade n'ont pas fait mention de sommes plus fortes pour cet objet que les premiers mille ducats.

Quand, au mois d'août 1774, le baron de Breteuil fut nommé pour remplacer le prince Louis, mon *honnête criminel* me dit: « Attendez-vous à ne plus entendre parler » de moi dès que le nouvel ambassadeur » sera arrivé ici. Je connois la politique des » cours : vous recevrez sûrement l'ordre » de confier le fil de vos découvertes, et » tout sera mis en œuvre pour remonter à » la source : vous perdriez votre temps et » vos peines. Si d'indiscrètes perquisitions » pouvoient aboutir à me donner des in- » quiétudes, je sais le parti que j'aurois à » prendre : vous pourriez peut-être me né- » cessiter à une évasion qui rendroit à ja- » mais malheureux un homme qui vous a » rendu service; mais vous n'en feriez pas » moins tarir la source des avantages qui » cesseront à votre départ. » Une pareille déclaration justifie l'impossibilité où je me suis trouvé de remettre ce fil au baron de Breteuil, lorsqu'au mois de mars de l'année suivante je l'installai dans son ambassade. Il me remit lui-même une lettre particulière où le roi m'exhortoit et m'ordonnoit de tout révéler au nouvel ambassadeur:

mais comment le pouvois-je? J'aurai occasion de parler de la scène très-vive qui se passa lors de ma réponse négative.

Notre nouveau ministère désira de moi un mémoire détaillé qui lui fît bien connoître la cour de Vienne, le caractère des souverains, la politique de son ministère, l'état de son militaire, de ses finances et de sa population, et le tableau de ses relations avec les cours de Berlin, de Pétersbourg et de Constantinople. Ce mémoire fait et envoyé fut lu au conseil du roi, et y fut accueilli avec intérêt : c'est à lui que j'ai dû les marques particulières de bonté et de confiance dont m'honorèrent à mon retour messieurs les comtes de Maurepas, du Muy et de Vergennes. Ce travail m'a mis en état de donner à mon lecteur les connoissances qui peuvent intéresser sa curiosité sur cet objet.

La cour de Vienne n'a pas cette représentation brillante et fastueuse qui devroit, ce semble, annoncer la première puissance de l'Europe. Son palais simple et sans décoration d'architecture n'a rien qui dénote l'habitation d'un grand souverain. Un détachement de la garnison de Vienne en a la garde : quelques *Trabans*, placés aux portes de l'intérieur, sont chargés de veiller au bon ordre et à la police des appartemens. La garde-noble hongroise n'accom-

La cour Vienne.

pagne leurs majestés que quand elles veulent se montrer avec pompe pour quelques cérémonies d'éclat : cette garde, qui n'est pas nombreuse, est entretenue par les Etats de Hongrie; ses chevaux sont de la plus rare beauté, et ses habits de la plus grande richesse. Depuis le partage de la Pologne, on y a ajouté une garde-noble polonaise pour attirer la noblesse et lui faire aimer la dépendance.

La cour impériale n'étale sa magnificence que les jours de gala, qui sont devenus fort rares depuis la mort de l'empereur François I. Alors tout est fait pour frapper les regards et attirer l'admiration. Des parures et des habits où brillent l'or, la broderie et les diamans, caractérisent les personnes de la cour et la première noblesse titrée; la livrée même de la domesticité, dans ces jours d'apparat, est d'un luxe recherché. Les autres jours leurs majestés impériales et leurs augustes enfans vivent sans représentation dans leur intérieur comme une famille bourgeoise. L'état de leur maison est très-peu dispendieux; ils ont de grands-officiers tels que grand-maître, grand-chambellan, grand-écuyer, grand-échanson, grand-veneur, mais leurs fonctions se bornent aux jours de grande cérémonie.

mpératrice Thérèse.

Marie-Thérèse étoit l'âme qui donnoit alors le mouvement aux ressorts très-con-

pliqués de sa vaste monarchie. Cette princesse, à jamais célèbre, avoit immortalisé les commencemens de son règne orageux par une patience et une énergie qui avoient changé en triomphes ses premières défaites: au moment où la France avoit conjuré sa perte, où les armées de cette puissance avoient pénétré au sein de la Bohème, où les Français et les Bavarois, marchant de succès en succès, avoient fait proclamer l'électeur de Bavière empereur à Francfort et roi de Bohème à Prague, au moment où le roi de Prusse envahissoit la Silésie, au moment enfin où, dénuée de ressources, on la croyoit près de succomber sous les coups de ses ennemis victorieux, sa présence en Hongrie fut comme une digue à ce torrent qui avoit déjà pénétré jusque dans le centre de ses Etats. Cette femme forte et magnanime se présenta à Presbourg au milieu des magnats de Hongrie, tenant entre ses bras son fils Joseph, héritier des couronnes dont on la dépouilloit. Là, son air majestueux, ses paroles de feu qui retraçoient ses malheurs et l'énergie de son âme, sa confiance, son abandon au peuple hongrois, enflammèrent du plus noble enthousiasme les grands de ce royaume : tous, par un mouvement simultané, jurèrent, le sabre en main, d'épouser vivement sa querelle, et de mourir, s'il le falloit, *pour leur roi*, Ma-

rie-Thérèse. Ils tinrent parole. Dès ce moment, la reine de Hongrie, donnant à ce peuple brave et généreux l'impulsion de la victoire, chassa les armées françaises de ses pays héréditaires, les força de rentrer en France, fit abdiquer la couronne impériale à l'électeur de Bavière, et la plaça sur la tête de son mari, François de Lorraine, grand-duc de Toscane. Ainsi, après des sacrifices en Silésie et en Italie, pour hâter une paix si nécessaire au repos de l'Europe, elle ajouta sur sa tête la couronne impériale à celles de Hongrie et de Bohème dont avoit hérité de son père l'empereur Charles VI. La guerre de sept ans contre le grand Frédéric, roi de Prusse, après des alternatives de revers et de succès, ne fit que confirmer l'Europe dans les sentimens d'admiration que cette princesse avoit su mériter. Le désir qu'elle eut d'éteindre toute rivalité entre les maisons de Bourbon et d'Autriche fit éclore le traité d'alliance. Louis XV et Marie-Thérèse furent toujours très-occupés à resserrer les liens de la bonne amitié qui les unissoit. La mort subite de son époux à Inspruck l'avoit profondément affligée, sans la distraire un moment des soins qu'elle devoit à ses peuples.

Telle avoit paru et telle étoit toujours Marie-Thérèse lorsque j'étois à Vienne. Rien de plus glorieux que sa vie publique

jusqu'au malheureux partage de la Pologne: il sera nécessairement dans les annales du siècle une tache à sa mémoire. Sa vie privée étoit un mélange de vertus, de défauts et même de petitesses qui la replaceroient dans le rang des femmes ordinaires, si l'éclat de ses grandes qualités ne les eût rendus moins apparens. Nous l'avons vue quelquefois faire céder les sentimens d'une piété profonde et vraiment exemplaire à l'intérêt de son agrandissement. Sa curiosité trop inquiète sur les mœurs des personnes de sa cour et des premières maisons de sa capitale, l'inquisition journalière qu'elle exerçoit dans l'intérieur des ménages, faisoient naître souvent des dissensions, des antipathies qui en troubloient la paix.

De semblables tracasseries étoient indignes de sa grande âme. Elle avoit surtout le grand art de voiler son mécontentement sous les dehors du plus grand intérêt. Nous avons déjà fait remarquer de quelles marques d'attentions elle combloit le prince Louis de Rohan, et les égards dont aucun ambassadeur avant lui n'avoit été l'objet. Dans les repas de cour il étoit le seul ambassadeur admis à la table de l'empereur et des archiduchesses, et dans le même temps elle écrivoit à la Dauphine, sa fille, de ne rien épargner pour hâter son rappel. Cette dissimulation étoit si bien connue que ses

caresses étoient souvent regardées comme le prélude d'une disgrâce. Sortoit-elle de son intérieur pour vaquer aux affaires de son empire, elle étonnoit ses ministres par la pénétration de son esprit et sa facilité. Elle revenoit difficilement des préventions auxquelles elle se laissoit entraîner. Aussi résistoit-elle souvent à ses ministres qui lui proposoient l'avancement de ceux qui avoient publiquement bien mérité de l'Etat, mais dont la conduite privée lui avoit déplu. Avec un grand fonds de bonté et de justice, elle fut ainsi quelquefois outrée et injuste. Telle j'ai vu Marie-Thérèse; et l'équitable postérité la placera au premier rang des souverains qui ont illustré leur siècle; mais, dans le tableau brillant de ses magnanimes et rares qualités, se laisseront apercevoir quelques taches qui en obscurciront l'éclat. Sa mort fut un deuil pour l'Europe qui l'admiroit, et une véritable calamité pour son peuple qui l'adoroit. On pourroit graver sur sa tombe. *Ci-gît Marie-Thérèse, l'admiration de son siècle, et l'idole de son peuple.*

pereur Jo- Son fils, l'empereur Joseph II, se faisoit remarquer à Vienne par une grande popularité. Il n'aimoit ni le faste ni la représentation; son extérieur simple et son extrême sobriété formoient une suite du plan de vie militaire qu'il avoit adopté. On ne le voyoit

que vêtu de l'uniforme des régimens de l'empereur; son habit de gala étoit celui de feld-maréchal; il couchoit sur la paille, ne buvoit que de l'eau, ne mangeoit que du bœuf et du rôti; il ne soupoit point. Il vouloit se faire ainsi une constitution robuste et se préparer aux fatigues de la guerre pour laquelle il avoit un goût bien décidé. Il aimoit à se dépouiller de tout ce qui caractérisoit son auguste dignité pour ne paroître que comme simple particulier dans des sociétés privées; il savoit y répandre de l'intérêt par les charmes de sa conversation, et favorisoit les petites discussions, propres, disoit-il, à former l'esprit et le caractère par le choc et la combinaison des opinions opposées, d'où sortoient souvent les étincelles de la vérité. Il y accueilloit avec bonté les étrangers qui lui avoient été présentés. Ses questions annonçoient sa curiosité et le désir de s'instruire. J'avois le bonheur et l'honneur de me trouver deux ou trois fois la semaine à portée de causer familièrement avec ce prince. S'apercevoit-il que le respect mettoit des entraves à la familiarité qu'il provoquoit, il se hâtoit de dire :... « Souvenez-vous que » vous conversez avec Joseph et non avec » l'empereur... » Combien de fois je me suis promené tête à tête avec ce souverain populaire dans les jardins du Belvédère! Ce

Sa vie p

petit palais de campagne, dans un des faubourgs de Vienne, avoit été bâti par le prince Eugène qui y faisoit sa résidence ; la
a société du édère. situation en étoit très-agréable à l'œil ; dominant Vienne et tout son vallon, on y voyoit le cours du Danube, ses sinuosités et les belles îles qu'il forme dans une vaste plaine entrecoupée de bois et de villages. Le Belvédère appartenoit alors à Joseph II. Il y avoit donné pour la belle saison un appartement à la princesse de Kinsky, née princesse de Hohenzollern. La société habituelle du Belvédère, où j'étois admis avec bonté, étoit composée de l'élite des femmes du plus haut rang.

princesse de ky. La princesse de Kinsky étoit simple dans ses manières, affable sans prétention ; avec des connoissances acquises par la lecture dont elle étoit passionnée, elle étoit douée d'un grand bon sens.

a princesse les de Lich- ein. La princesse Charles de Lichtenstein, née princesse d'Ottingen, se distinguoit par sa rare beauté ; mais c'étoit là son moindre ornement : l'aménité de son esprit cultivé donnoit à la plus aimable physionomie toutes les grâces qui attirent les hommages du cœur en commandant les égards du respect.

comtesse Er- le Kaunitz. La comtesse Ernest de Kaunitz, sœur de la princesse Charles, ne brilloit pas par la figure, mais son esprit caustique, sans être

méchant, répandoit le plus grand intérêt dans ses entretiens ; on l'écoutoit avec plaisir; la contradiction aiguillonnoit son âme, alors un flux de paroles, toutes placées à propos, sembloient préluder au triomphe de son opinion.

La princesse de Clary, sœur de la princesse de Kinsky, plaisoit par la modestie de son maintien : un grand fonds de raison, avec beaucoup de complaisance et de douceur, formoit son caractère. La prin Clary.

La princesse Françoise de Lichtenstein, née comtesse de Steinberg, belle-sœur de la princesse Charles, avoit de la dignité dans son maintien : son air grave et sérieux tenoit plus à l'exigence des égards qu'elle croyoit être dus à son nom, qu'à son caractère bon et bienfaisant. La p Françoise tenstein.

En hommes, on ne voyoit dans cette société que l'empereur, le duc de Bragance, quelquefois le prince de Kaunitz, le maréchal de Lascy, le prince Louis de Rohan, et son secrétaire d'ambassade.

Le duc de Bragance, que la tyrannie du marquis de Pombal, premier ministre de Portugal, avoit forcé de s'expatrier, vivoit alors à Vienne, comblé des bontés de Marie-Thérèse et de Joseph II. Sa modestie, avec beaucoup d'esprit et de connoissances, une façon de penser noble et digne du trône Le duc gance.

où étoient assis les chefs de sa maison, le faisoient aimer et considérer.

Dans cette société du Belvédère, on ne parloit jamais politique ni affaires de l'Etat; mais chacun se livroit tout naturellement à la pente que faisoit naître ses opinions et les agrémens de la sociabilité : on passoit ainsi des après-dînées et des soirées très-agréables et très-intéressantes. Je saisissois avec empressement cette occasion précieuse d'étudier le caractère d'un souverain qui devoit jouer un si grand rôle sur le théâtre de l'Europe, et même de découvrir dans les élans de sa popularité de quoi préjuger sa conduite à venir. J'annonçois dès lors à ma cour, dans une dépêche particulière, que Joseph II chercheroit par les armes à se frayer une route vers la célébrité; que jaloux de la gloire militaire du roi de Prusse, il tenteroit de se mesurer avec lui et de se faire un nom en le combattant; qu'indifférent sur tous les cultes, il les favoriseroit tous; que sans rompre les liens de l'unité avec le saint Siége, il en limiteroit la puissance spirituelle dans ses Etats; que regardant tous les ordres religieux comme un repaire de fainéans (c'étoient ses propres expressions), il se hâteroit de les supprimer, et de s'approprier leurs biens; qu'il abaisseroit les grands pour se faire l'idole du peuple; que,

ie politi- oseph II.

par le même motif, il auroit dans ses armées plus d'égards pour le soldat que pour l'officier; que sans embrasser avec le coup d'œil du génie l'ensemble du gouvernement, il se noieroit dans les minutieux détails de l'administration; qu'il seroit entier et opiniâtre dans ses opinions; que dans son conseil ou à la tête de ses armées, il ne suivroit que ce qui seroit le résultat de ses idées combinées avec son amour-propre; qu'il étoit bien à craindre qu'on ne dît un jour de lui qu'il avoit été grand dans les petites choses et petit dans les grandes.

Ces conjectures ne se sont que trop vérifiées. Je viens d'analyser sa vie publique depuis qu'il s'est vu maître de la monarchie autrichienne jusqu'à sa mort si prématurée. Continuons les détails de sa vie privée.

Continu la vie pr Joseph II

Joseph II avoit tous les jours ses heures de travail et de délassement; il se vantoit de connoître peu les sciences et les belles-lettres : la science du gouvernement, disoit-il, est trop étendue et trop essentielle pour qu'un souverain puisse s'occuper d'autres objets. On ne lui connoissoit ni favori ni maîtresses affichées. Il étoit très-respectueux envers les femmes de la cour; mais deux fois veuf de bonne heure et d'un tempérament très-ardent, on savoit qu'il ne se passoit pas de femmes : il n'avoit pour s'en procurer ni agent ni confident. Il avoit ha-

bitué les yeux à le voir se promener seul et en habit gris. Son cœur ne connoissoit pas les attraits de l'amour et de la galanterie : il ne cherchoit uniquement que le plaisir des sens. On a cependant assuré qu'une dame Barbarigo, de Venise, avoit captivé son cœur.

Ses goûts, ses idées, ses opinions, son humeur ne sympathisoient pas avec ceux de sa mère : malgré son respect extérieur pour elle, il laissoit assez souvent transpirer son antipathie et son éloignement. Il se permettoit même quelquefois des plaisanteries sur ses défauts, et désapprouvoit surtout l'inquisition de Marie-Thérèse dans l'intérieur des familles : il disoit un jour à ce sujet : « Quand les portes et les fenêtres » sont fermées, la police n'a plus rien à » voir. » L'impératrice-reine l'instruisoit et le consultoit comme co-régent; mais sans lui laisser la moindre autorité. Cette dépendance et son peu d'influence lui causoient souvent de l'impatience et du dépit dans le tête-à-tête. Presque toujours en querelle avec sa mère, il avoit pris le parti de voyager dans ses Etats futurs, en Italie et en France, pour éviter les débats trop répétés, et pour secouer le joug de son inutilité à Vienne. Ne soyons plus étonnés s'il paroissoit attendre avec une sorte d'impatience les momens où sa volonté ne seroit plus

enchaînés. Aussi ce torrent si long-temps contenu, s'est-il débordé outre mesure à la mort de l'impératrice. Il a eu à la bouche une maxime qu'il partoit, non se connoître, comme d'un principe indubitable : elle peut expliquer les résolutions trop peu réfléchies qu'il prenoit souvent contre l'avis unanime de ses ministres ou de ses généraux. « Dans l'ordre général des » choses d'ici-bas, disoit-il, le souverain est » un métier : dès que la Providence m'a » créé et placé pour ce métier, elle doit » m'avoir donné tout ce qui est nécessaire » pour m'en bien acquitter. Il faut à un » souverain des bras auxiliaires ; mais sa » tête seule, dépôt de l'intelligence qui a » dû lui être donnée d'en haut, doit les » employer et les diriger. » C'est d'après un principe aussi erroné que, dans la guerre contre les Turcs, pour ne pas diminuer la gloire des triomphes qu'il se promettoit, il ne voulut point s'environner de ses plus habiles généraux ; que dédaignant les conseils et les représentations de ceux qu'il avoit appelés auprès de lui, il fit lui-même son plan de campagne. Aussi, à la tête de la plus brillante armée que l'Europe eût admirée depuis long-temps, nous l'avons vu échouer contre l'ignorante tactique des Turcs, et se trouver obligé de reculer ignominieusement devant un ennemi toujours

battu par des armées russes bien inférieures en nombre. La honte et les fatigues de cette désastreuse campagne ont fini par le conduire au tombeau; mais elle n'ébranla pas la fermeté de son âme. Il eut le noble courage de se rendre justice, et se fit remplacer dans le commandement de ses armées par le célèbre Lawdon, qu'il auroit dû prendre d'abord pour conseil et pour guide. Il lui écrivit ce billet : « Allez, mon cher Lawdon, » réparer mes sottises; je vous donne carte » blanche. » Ce trait seul décèle un grand homme. Joseph II auroit pu le devenir, si, plus docile aux conseils de l'expérience, ses bonnes qualités n'eussent pas été étouffées par une foule d'idées illusoires et de projets mal combinés.

Ses [illegible] contre la [illegible] et les [illegible]

Je ne dois pas omettre ici un événement qui le caractérise. A peine fut-il monté sur le trône, qu'il voulut se mêler des affaires de la religion, et régler lui-même le culte catholique. Par son ordre exprès, les cérémonies majestueuses de ce culte, qui impriment tant de respect et de vénération aux fidèles, furent supprimées dans les églises. C'étoit, disoit-il, ramener la liturgie à sa primitive simplicité. Il s'abaissa à des détails tellement minutieux, que ses re- [illegible] à allumer [illegible] et les messes [illegible]

l'attention du souverain d'un vaste empire? Il défendit aussi les controverses dans les chaires chrétiennes, ainsi que les panégyriques des saints dans les églises dédiées à Dieu sous leur invocation : l'enseignement des curés catholiques fut également, par son ordre, renfermé dans les limites de la morale commune à tous les cultes. Son génie réformateur ne s'arrêta qu'après avoir sapé les fondemens de tous les ordres religieux de sa domination; supprimé les maisons les plus riches, dont les biens furent vendus; établi une caisse de religion dont il disposoit à son gré; défendu aux évêques le recours au saint Siége pour les décisions même de discipline et de foi, et fait promulguer enfin, sur les mariages, des lois directement contraires à celles de l'Eglise : n'étoit-ce pas là, comme le dit l'Ecriture, mettre la faux dans le champ du père de famille pour le ravager? Le pape Pie VI renouvela ses remontrances paternelles sur des entreprises de cette nature; il ne fut point écouté. Joseph II prétendit avoir le droit de réformer dans ses Etats le code de la religion : c'étoit mettre la main à l'encensoir; c'étoit usurper le pouvoir spirituel et rompre l'unité de l'Eglise. Le souverain pontife sentit qu'user de la puissance des clefs contre un caractère de trempe, ce seroit exposer l'Egli-

schisme inévitable. Ne prenant alors conseil que de son zèle et de sa douleur, il se rendit à Vienne contre l'avis du sacré collége, dans l'espoir qu'une démarche de cet éclat ferait impression sur une âme égarée par de mauvais principes. L'empereur reçut
1782 Pie VI le saint Père avec tous les dehors du respect le plus profond; il fut au-devant de lui à quatre lieues de sa résidence, et lui fit rendre, sur son passage et à Vienne, les plus grands honneurs; mais, dès la première conférence secrète, Joseph II s'expliqua ainsi : « Très-saint père, je sais ce » qui amène ici votre sainteté; je n'ai point » voulu m'opposer à ce voyage, ni priver » mes Etats et ma capitale du bonheur de » posséder le vicaire de Jésus-Christ en terre; » mais, ferme dans mes principes, je ne » varierai jamais : ce que j'ai fait, j'ai cru » pouvoir et devoir le faire; toute tentative » pour faire changer cette invariable réso- » lution seroit inutile; je ne ferai pas un » pas rétrograde, et je supplie instamment » votre sainteté de ne plus avoir avec moi » de conférence sur cet objet : mes minis- » tres ont défense de s'en mêler. Pendant » le séjour que votre sainteté fera ici et » dans mes Etats, je donnerai à mes peu- » ples l'exemple du respect et des hommages » qui sont dus au chef visible de l'Eglise. » Le pape, dans le tête-à-tête, écouta sans

interrompre; aucune émotion ne parut sur son visage; sa bouche ne proféra ni murmure ni plainte; mais calme comme devoit l'être l'autorité divine dont il étoit revêtu, il répondit ainsi avec force et énergie.....

« Je ne frapperai point, dit-il, sur votre » cœur puisqu'il est d'airain; je ne ferai » point briller à vos yeux le flambeau de la » foi pour éclairer votre esprit, puisque vous » voulez vous complaire dans votre aveu- » glement; je n'userai point contre vous du » glaive spirituel qui va jusqu'à la division » de l'âme; cette âme est inflexible; je le » dis en gémissant, j'en abandonne la des- » tinée au Dieu dont vous méprisez les con- » seils. Si vous persévérez dans vos projets » destructeurs du culte et des lois de l'E- » glise, la main du Seigneur s'appesantira » sur vous; elle vous arrêtera au milieu de » votre carrière, creusera sous vos pas l'a- » bîme qui vous engloutira à la fleur de » l'âge, et mettra le terme au règne que » vous auriez pu rendre glorieux : cepen- » dant mes mains seront sans cesse élevées » vers le ciel pour votre résipiscence, et » si vous êtes enfin frappé de la foudre, » je demanderai que ce soit pour vous des- » siller les yeux et vous convertir.... (1) »

(1) Ne pourroit-on pas, avec la déférence convenable due à l'auteur, lui demander comment il a pu savoir et

Joseph écouta le saint Père avec le stoïcisme d'une âme préparée à tout plutôt qu'à l'abjuration de ses erreurs. Pie VI revint à Rome, le cœur navré d'une douleur dont il répandoit l'amertume devant le tombeau des saints apôtres : il écrivit de sa main tout ce qui s'étoit passé entre lui et l'empereur : il voulut que sa démarche et ses suites fussent consignées dans les annales de son pontificat. L'effet a suivi de près la prédiction; Joseph II a été moissonné à la fleur de l'âge : heureux si ses yeux dessillés ont reconnu la main qui le frappoit!
seph II. J'aime à le présumer; car sa mort l'honora plus que sa vie. La mort venoit l'enlever du trône dans le moment même où il pouvoit le plus en jouir. Il a vu les approches de sa fin sans effroi : sa résignation fut prompte et parfaite. Muni des sacremens

---

répéter les propres paroles d'un entretien, tenu dans le secret d'un tête-à-tête? Les faiseurs de romans savent, à point nommé, tout ce qu'ont dit leurs personnages dans leur intimité; mais il n'en va pas tout à fait ainsi dans l'histoire. L'imagination de l'écrivain n'a pas le droit d'inventer de belles phrases, qui probablement n'ont point été proférées. Le ton de prophétie, que l'on donne au pape, eût été fort offensant pour l'empereur Joseph. Nous ne sommes plus aux temps des Nathan et des David. Le pontife italien, malgré sa dignité suprême, n'eût pas eu la gaucherie de s'exprimer de la sorte.

(*Note de l'Editeur.*)

de l'Eglise, qu'il parut recevoir avec foi et piété, il écrivit encore à son armée quelques heures avant de mourir, pour lui faire ses derniers adieux et lui recommander la gloire de la monarchie autrichienne.

Tel fut l'empereur Joseph II; je l'ai peint comme la postérité le jugera.

Le ministère autrichien, sous Marie-Thérèse et Joseph II, jouissoit en Europe d'une réputation méritée par de grands succès. Le prince de Kaunitz tenoit les rênes de cette vaste monarchie pour toutes les relations extérieures, ainsi que pour le gouvernement civil du Milanais et des Pays-Bas; il avoit la dénomination de chancelier de cour et d'Etat. Le maréchal comte de Lascy, Irlandais d'origine, étoit président du conseil de guerre; il dirigeoit en cette qualité tous les mouvemens du militaire; il en avoit créé la tenue et la discipline, aujourd'hui la plus excellente de l'Europe. Le prince de Colloredo, comme vice-chancelier de l'Empire, ou agissant au nom de l'électeur de Mayence, chancelier né du Saint-Empire romain, embrassoit, avec l'aide de deux référendaires, toutes les affaires qui étoient du ressort du conseil aulique, et qui pouvoient avoir rapport aux électeurs, princes et Etats d'Empire : département immense qui exige moins les opérations du génie qui invente, que la science ingrate et en-

Ministl trichien.

nuyeuse des protocoles et des formalités. C'est un rouage nécessaire pour faire mouvoir la machine si compliquée des intérêts et des prétentions du corps germanique. Il ne faut pour cette place que du bon sens et
ince de de la patience, et le prince de Colloredo en
' étoit un modèle : il étoit doux, honnête, poli et très-obligeant. Le référendaire Leikam faisoit le travail que le prince approuvoit. Sa représentation étoit digne de sa place : il faisoit de sa fortune l'usage le plus honorable, et tous les ministres des cours étrangères n'avoient qu'à se louer des agrémens de sa maison. Le ministère de ce prince ne tenoit à la maison d'Autriche que par la couronne impériale : il étoit le ministre de l'empereur : c'étoit par son canal que sa majesté impériale faisoit connoître ses volontés à la diète de Ratisbonne et aux Etats de l'Empire.

La couronne impériale, dignité suprême, avoit un lustre qui rehaussoit l'éclat de la maison d'Autriche, augmentoit son influence sur le corps germanique, et lui donnoit le premier rang parmi les têtes couronnées de l'Europe : sans ajouter à ses forces physiques, elle donnoit à sa puissance politique une plus grande latitude et un plus grand ascendant.

A l'époque où j'étois à Vienne, le gouvernement de la monarchie autrichienne et sa

prépondérance dans la balance de l'Europe, rouloient principalement sur deux hommes comme sur deux pivots. Le prince de Kaunitz et le maréchal de Lascy : leur génie, inspiré par celui de Marie-Thérèse, imprimoit à ce gouvernement un grand mouvement, et lui attiroit la plus grande considération.

Le prince de Kaunitz, pendant long-temps le Nestor des ministres de l'Europe, en a passé pour l'aigle. Il est parvenu à quatre-vingt-onze ans, et est mort dans son poste en parcourant cette longue carrière en héros politique. Ses succès sur ce théâtre mobile, ses singularités et sa vie privée, doivent trouver place dans un tableau qui représente la cour de Vienne et son ministère. Sa physionomie froide et sévère n'étoit animée que par un coup d'œil vif et pénétrant. Il ne prodiguoit ni son estime ni son attachement, mais quand il vouloit marquer de la bienveillance ou de l'attention, il avoit au suprême degré le talent de donner le plus grand prix aux sentimens qu'il exprimoit. Les princes de l'Empire, les grands de Vienne, les ambassadeurs des cours étrangères tenoient à honneur d'en être favorablement accueillis; sa cour étoit habituellement plus nombreuse et plus suivie que celle des souverains. J'ai vu plusieurs fois l'empereur lui-même assister à

Le prin
Kaunitz.

la partie de billard qu'il faisoit toutes les après-dînées. L'impératrice contribuoit à ce concours par l'habitude de tout renvoyer à sa décision. Comme il étoit généralement connu pour être l'organe et la boussole de la souveraine et le canal de toutes les grâces, tous les regards se tournoient vers lui. Sa représentation avoit beaucoup de dignité: on ne l'abordoit qu'avec respect; il avoit l'art de gagner la confiance par la franchise et l'aménité de sa conversation; son laconisme et sa précision en parlant d'affaires importantes, ne tenoient pas de la sécheresse d'un négociateur humoriste qui veut ou abréger l'entretien, ou craint de compromettre son secret. C'étoit en lui la marche naturelle d'un esprit bien exercé, qui n'a que des idées nettes et un tact infaillible: il alloit droit au but, et ne connoissoit pas le verbiage diplomatique de ces phrases insignifiantes qui embarrassent plutôt l'objet principal d'une discussion qu'elles ne l'éclaircissent. Maître de ses mouvemens et de ses expressions, il ne disoit avec l'air de l'abandon et de la confiance que ce qu'il vouloit qu'on sût, et comme il lui convenoit qu'on le sût. Quand il disoit au prince Louis de Rohan, avant l'éveil du concert des trois cours pour le partage de la Pologne, que jamais l'impératrice ne souffriroit que l'équilibre fût rompu, il disoit

une vérité que l'événement a justifié ; mais alors il se flattoit que la pensée du prince ambassadeur se porteroit moins sur un partage proportionné pour conserver l'équilibre, que sur la détermination d'empêcher tout démembrement. Ajoutez à cet ensemble des conceptions vastes, une grande connoissance du cœur humain et des différentes passions qui peuvent le mouvoir, une étude approfondie des intérêts politiques des cours de l'Europe, l'art de manier les esprits pour les amener à ses vues, un travail facile, le talent de se former des coopérateurs capables de saisir ses pensées, les rendre et les résumer, et par-dessus tout, un caractère immobile qui va toujours à son but, en sachant faire tourner les obstacles au succès de ses opérations, tel étoit le prince de Kaunitz, jouant éminemment à Vienne le rôle de premier ministre. Un homme de cette trempe devoit avoir une grande supériorité sur les cabinets de l'Europe. Dès ses jeunes années, on le jugea propre à conduire le timon de l'Etat. Ses ambassades à Turin, à Versailles et au traité d'Aix-la-Chapelle, n'ont fait que donner un plus grand développement à son génie pour la politique. Arrivé à la tête du gouvernement autrichien, il s'y est acquis la réputation d'un ministre consommé dans l'art de

gouverner; toujours le même dans les revers comme dans les succès, aussi éloigné du découragement que de l'enthousiasme; il n'a jamais abusé dans la bonne fortune, ni désespéré dans la mauvaise; il a marché d'un pas égal vers son but, et y est arrivé couronné des mains de la sagesse, en assurant à la monarchie autrichienne une stabilité et une prééminence de gloire que les siècles à venir ne verront détruire qu'avec la chute des empires.

Les plus belles médailles ont toujours un revers. Ce grand homme avoit de grandes singularités et de grandes manies : il vouloit que pour lui le temps s'écoulât sans être obligé d'en mesurer les intervalles. Il n'avoit donc ni pendules ni montres; ses fantaisies régloient sa journée : couché tous les jours à minuit, il se faisoit lire les gazettes pour s'endormir; à son réveil il faisoit appeler ses premiers commis, et sans sortir de son lit, il écoutoit les dépêches et dictoit le sommaire des réponses à faire. Ce travail fini, il faisoit préparer une calèche pour aller à la promenade, ou des chevaux pour se rendre au manége; il avoit la prétention d'exceller à manier un cheval. On alloit le voir manœuvrer, et cette curiosité le flattoit beaucoup; ses promenades ou ses exercices étoient prolongés tant qu'il

n'éprouvoit ni ennui ni satiété, et sans calculer le temps qu'il y employoit. A son retour commençoit la toilette dont la longueur et les minutieux détails forment l'ombre du portrait que nous avons tracé de l'homme d'Etat. Sa toilette terminée, il demandoit à dîner, souvent à quatre, cinq ou six heures du soir. La compagnie invitée jouoit au salon, incertaine du moment de se mettre à table. A son apparition, le jeu finissoit, et les convives, dans une attitude respectueuse, se rendoient avec lui à la salle à manger. Sa table étoit toujours très-bien servie, malgré son extrême sobriété; il avoit ses mets à part, et tels qu'ils les croyoit convenir à son tempérament et à son estomac, lors même qu'il alloit dîner chez les autres. Personne ne sortoit de sa table sans avoir reçu des marques particulières de son attention. Avant la fin du dîner, eût-il à ses côtés les femmes du plus haut rang, il étaloit devant lui un petit miroir de poche, une boîte de cure-dents, et se nettoyoit la bouche et les dents. Une manie aussi contraire à la bienséance ne faisoit plus de sensation, on s'y étoit habitué. Le prince ne se gênoit pas davantage quand il avoit l'honneur de dîner chez l'impératrice à Schœnbrunn. Marie-Thérèse supportoit avec indulgence les petitesses

d'un ministre qui lui avoit rendu et lui rendoit encore les services les plus essentiels. Plus d'une fois il a manqué à l'heure fixée du dîner de la souveraine qui l'attendoit, et ne lui faisoit pas de reproches lors de son arrivée tardive. Cette tolérance, portée aussi loin, avoit fait soupçonner des affections qui n'auroient pu s'allier avec la haute piété de l'impératrice et la sévérité de ses mœurs; mais cette calomnie, dénuée de vraisemblance, n'a eu que peu de partisans. Les personnes les mieux instruites et les plus clairvoyantes, n'ont vu, dans d'aussi grands égards, qu'un excès de bonté et de complaisance pour les singularités si puériles et tellement hors de toute mesure qu'elles ne pouvoient plus être considérées comme un manque de respect. Ces détails pourront paroître minutieux et déplacés; mais dans ces Mémoires je peins l'homme privé comme l'homme public. Souvent les plus petites anecdotes forment le trait principal de la physionomie morale. N'en est-ce pas une assez curieuse que ce contraste des plus grandes qualités et des plus petites manies dans un homme qui a fixé pendant si longtemps sur lui les regards de toute l'Europe? J'ai regardé comme un devoir de ma place de bien faire connoître sous tous les rapports à ma cour un ministre aussi prépon-

dérant. J'insérai ce portrait dans mon Mémoire sur la cour de Vienne; il fut bien accueilli.

Le maréchal comte de Lascy, président du conseil de la guerre, réunissoit pour la partie militaire toute la confiance et toute l'autorité de l'impératrice-reine et de l'empereur; il a prouvé qu'il en étoit digne : le militaire autrichien doit à ce ministre son excellente tenue et son exacte et sévère discipline. Possédant à un degré supérieur l'esprit de détail et de l'économie, et connoissant sur cet objet le secret de ses forces, il a organisé les armées autrichiennes en homme supérieur à ce travail. La chaîne de subordination qu'il a établie pour unir le soldat et l'officier au général, met dans les mouvemens un ensemble et une célérité dont un chef habile peut tirer le plus grand parti. On lui doit le changement avantageux et économique opéré dans l'habillement et dans la qualité des armes. Il a su faire marcher sur la même ligne, tendre au même but, et animer du même esprit, les troupes de nations, de langage et de caractère absolument différens. Son code militaire respire, il est vrai, le despotisme; mais ce levier, dont le nom paroît si odieux, ne devient-il pas indispensable dans la pratique pour aplanir les obstacles et vaincre les résistances? Comment, sans ce moyen

Le maréchal comte de Lascy.

puissant, un seul homme pourroit-il se faire obéir de cent mille qui tous ont en main le droit de mort? Le maréchal de Lascy, véritablement grand homme dans le cabinet de la guerre, dans l'art des campemens, des marches et des contremarches, a donné des preuves de ce grand talent comme maréchal-général-des-logis de l'armée du maréchal de Daun. Il est auteur de ce plan de la bataille de Hochircken, en Lusace, où, par de savantes manœuvres, il parvint à surprendre le roi de Prusse dans son camp, et contribua ainsi à faire remporter à M. de Daun une victoire complète, le 16 d'octobre, le jour même de la fête de Marie-Thérèse. M. de Lascy seroit, je crois, déplacé un jour de bataille à la tête d'une grande armée. Bon pour le conseil et les dispositions, il n'est pas le même pour l'action: ce coup d'œil rapide qui embrasse l'ensemble de tant de mouvemens à diriger, cette activité personnelle qui saisit à propos le moment de la victoire, le maréchal de Lascy ne les eut jamais: talent précieux que possédoit éminemment l'immortel Lawdon. M. de Lascy auroit encore ajouté un degré de plus à la gloire de son ministère, s'il eût eu la sagesse de se rendre justice sur ce point, et n'eût pas constamment affiché sa jalousie déplacée de la grande supériorité de son heureux rival. Je ne lui ferai point

un crime de son antipathie pour les Français; rien de plus libre que le sentiment; mais je dois m'élever avec force contre ses injustes dédains à l'égard d'une nation qui a toujours forcé l'estime de ses ennemis par la supériorité de ses lumières, sa bravoure, et l'héroïsme de ses succès militaires. Le maréchal de Lascy, voulant donner des soins à sa santé, s'étoit fait remplacer dans le ministère de la guerre. Exempt des fatigues de tous les détails de la correspondance et de l'administration, il a conservé toute son influence et son autorité tant que Marie-Thérèse et Joseph II ont vécu. Sous Léopold et François II il a joui de la même autorité, et n'a rien perdu de sa considération; mais devenu octogénaire, il s'est absolument isolé de la cour et des affaires, pour vivre à quelques lieues de Vienne, dans une campagne délicieuse, où il reçoit honorablement ses intimes amis.

Deux hommes tels que Kaunitz et Lascy, étoient faits pour donner une grande impulsion au gouvernement qui leur étoit confié : s'ils ne s'aimoient pas, ils s'estimoient : le train des affaires n'a jamais souffert de leur mutuelle antipathie. Un jour l'impératrice-reine consultoit le prince de Kaunitz sur un objet de la plus grande importance : il étoit question de s'opposer, en Bohème et en Moravie, aux irruptions

subites du roi de Prusse, maître de la Silésie, sans que ce monarque entreprenant pût en prendre de l'ombrage; elle avoit jeté les yeux sur un ingénieur français très-renommé. Le prince de Kaunitz, trop grand pour écouter sa haine personnelle quand il s'agissoit du bien de l'État, prit la liberté de s'opposer avec force à ce projet, et proposa d'abandonner entièrement ce soin au maréchal de Lascy, qui avoit trop bien mérité de sa souveraine, disoit-il, par l'importance de ses services, pour donner à ce loyal serviteur le désagrément de voir dans son département un ingénieur militaire qui ne seroit pas de son choix. Le maréchal à qui l'impératrice raconta ce fait, s'empressa d'en témoigner sa sensibilité au prince de Kaunitz; celui-ci reprit en ce moment toute la hauteur de son caractère, et peu maître des sentimens qui le dominoient encore, il lui dit : « M. le maréchal, je sais toujours rendre justice à mon ennemi quand le bien du service le commande : ma façon de penser n'est pas changée; ma conduite sera toujours la même. »

ique de la
e Vienne.
ıcipes. »

La politique de la cour de Vienne a des principes fixes et invariables : son agrandissement en est l'unique but, mais elle a toujours plus compté sur les conquêtes de son cabinet que sur celles de ses armes. Le triomphe de sa politique est d'avoir étendu

sa domination et ses limites par des négociations et des traités, et dans les guerres qu'elle a soutenues, elle a eu plus en vue sa propre conservation ou le succès de ses négociations, que l'ambition d'obtenir la renommée d'une puissance conquérante. Ces principes servent de base dans tous les départemens de son gouvernement. On dit au ministre qui a la direction de chacun d'eux : Voilà les bornes qu'il ne vous est permis ni de déplacer ni de franchir ; toutes les opérations de votre ministère doivent concourir à en assurer la stabilité ; votre esprit, quelles que soient son étendue et ses lumières, ne doit jamais sortir du cercle qui vous est tracé. D'après un tel plan, le déplacement ou le renvoi d'un ministre est une chose aussi rare qu'inusitée à la cour de Vienne. Un ministre vieillit et meurt presque toujours à son poste. Son successeur a le temps de se former et de se bien pénétrer des mêmes principes de conduite qui l'ont dirigé lui-même. Il n'en est pas ainsi sous un roi foible ou inappliqué qui laisse flotter les rênes du gouvernement entre les mains de ses ministres qu'il ne dirige pas lui-même, ou qui ne sont point assujettis à des règles invariables. Les principes changent comme la volonté et les intérêts personnels de ces ministres ; déplacés par l'intrigue ou par les maîtresses, ils

ne se succèdent que pour renverser ce que le prédécesseur a édifié. Une telle instabilité de principes et d'agens, devient la source de cette multiplicité de ressorts dont les frottemens trop répétés embarrassent les mouvemens de la machine et finissent par la briser. La cour de Vienne, mieux conseillée dans ses intérêts, s'est fait une espèce de loi de la stabilité de ses ministres principaux; chez elle, la mort du ministre ne change rien à la marche de son département; le successeur peut n'avoir pas les talens de son devancier; mais la route est tracée; souvent même il n'a pas le choix des moyens déjà préparés, il n'a plus que le mérite de les employer convenablement.

Caractère de la cour de Vienne.

L'égoïsme est un des caractères particuliers de la politique de la cour de Vienne. Traités, démarches, liaisons, rapports, alliance, tout est subordonné à ses vues particulières d'intérêt personnel. Quand, sous Marie-Thérèse, ses liaisons intimes avec l'Angleterre et la Hollande ont tout à coup cessé, quoique ces puissances commerçantes et riches en numéraire suppléassent à l'épuisement facile de ses finances, la monarchie autrichienne, si féconde en hommes, n'a recherché notre alliance que parce qu'alors elle étoit instruite de l'ascendant que le roi de Prusse prenoit à Londres et à la Haye, et qu'il méditoit, avec

des troupes nombreuses et aguerries, de nouvelles conquêtes aux dépens de la maison d'Autriche. Dès lors il convenoit de s'étayer d'une autre puissance, dont les forces et les secours pussent la mettre en état, non-seulement de rendre inutiles les tentatives d'un ennemi redoutable, mais même de rentrer en possession de la Silésie qu'il avoit fallu lui céder lorsqu'il étoit notre allié. D'après ce système, Marie-Thérèse, conseillée par le prince de Kaunitz, qui voyoit l'Angleterre et la Hollande lui échapper, rechercha l'amitié et l'alliance de Louis XV. Que ne fit-elle pas pour parvenir à ce but? Elle ne craignoit point de s'avilir jusqu'à écrire non-seulement de sa propre main à la marquise de Pompadour, mais oser la qualifier de sa *cousine*, titre seulement accordé à la plus haute naissance ou aux premières fonctions de l'État. Tant d'avances et de prévenances amenèrent enfin le traité de Versailles dont tous les avantages sont pour la maison d'Autriche. L'intérêt politique de la France n'étoit point, comme nous l'avons déjà observé, de s'unir à son ancienne rivale. Cette vérité a été démontrée. L'abbé, depuis cardinal de Bernis, alors ministre des affaires étrangères, signa ce traité d'alliance : acte qui ne peut honorer ni sa politique ni son ministère. Ses lumières étoient trop étendues, et sa prévoyance trop

grande, pour n'en pas être persuadé; mais la lettre de l'impératrice-reine avoit subjugué et entraîné la volonté de la marquise qui avoit ajouté l'empire de notre ministère à celui de ses charmes. Il fallut, malgré les représentations presque unanimes du conseil d'état, enchaîner notre destinée à celle de la maison d'Autriche : nous en avons recueilli les fruits amers dans la guerre de sept ans. Le royaume s'est épuisé pour cette nouvelle alliée, et après de honteuses défaites, il a fallu recevoir la loi de l'Angleterre, auxiliaire du roi de Prusse; lui céder le Canada, et nous réduire à quelques comptoirs dans l'Inde. Avant cette alliance impolitique, la France avoit en Allemagne une influence qu'elle a entièrement perdue. Le roi de Prusse étoit notre véritable et naturel allié ; c'est ce que ce monarque disoit au duc de Nivernois, à Berlin.

est adroite nulée.

La cour de Vienne est aussi adroite que dissimulée. Lorsque Joseph II forma le projet d'échanger les Pays-Bas contre la Bavière, dont la contiguité avec l'Autriche auroit donné à sa dynastie de si formidables avantages contre les autres puissances, il prévit l'opposition du duc de Deux-Ponts, héritier présomptif de Théodore, électeur de Bavière, qui avoit donné son consentement à l'échange. La résistance hostile du roi de Prusse, qui ne souffriroit pas un si grand

accroissement de territoire en Allemagne en faveur d'une puissance rivale, ne lui parut pas douteuse. L'empereur s'adressa donc à nous pour favoriser l'exécution de ce plan, et requit, en vertu du traité d'alliance, les vingt-quatre mille hommes ou les huit millions qui s'y trouvoient stipulés. Louis XVI régnoit alors. La reine, qui calculoit moins les intérêts de la maison de Bourbon que ceux de sa propre famille, vouloit qu'on accordât ce secours. Le roi paroissoit y consentir. Le comte de Vergennes, alors ministre des affaires étrangères, éclaira le comte de Maurepas sur les dangers et les suites de cette insidieuse réquisition ; il fit voir par les expressions mêmes du traité, que les effets de cette stipulation ne devoient avoir lieu qu'en cas d'agression ou d'irruption faite sur le territoire autrichien, et non pour seconder des conquêtes et des échanges auxquels nous ne devions pas consentir. Le comte de Maurepas fit donner en conséquence une réponse négative et motivée : ce fut de Marly, où je me trouvois alors, que partit le courrier pour annoncer cette résolution. La reine se plaignit amèrement, le ministère autrichien murmura ; mais le roi demeura immuable dans sa résolution. Joseph II, qui avoit un désir véhément de se mesurer avec le roi de Prusse, se trouva en état de mettre deux

grandes armées en campagne : Frédéric ne se fit pas attendre. L'armée commandée par l'empereur en personne et sous lui, par le maréchal de Lascy, étoit opposée à celle du roi de Prusse sur les frontières de la Bohème et de la Silésie. Le maréchal de Lawdon commandoit sur les frontières de la Bohème et de la Saxe, l'armée opposée au prince Henri, frère du roi de Prusse. L'empereur, secondé des conseils de Lascy et par la brillante activité du général comte de Wurmser, rendit inutiles toutes les attaques du roi de Prusse. Lawdon, par des chefs-d'œuvres de tactique militaire et de très-savantes manœuvres, fit échouer les projets du prince Henri et le força à la retraite. La paix de Teschen se fit par la médiation de la Russie et de la France. On y dépouilla la maison de Bavière des districts de Laubach et de Braunaw dans la haute Bavière, pour les incorporer à l'Autriche : par cette acquisition, celle-ci se trouve maîtresse de gorges et de défilés où elle s'est formé une barrière presque impénétrable. En échange la cour de Vienne a consenti que Frédéric réunît à sa couronne les margraviats d'Anspach et de Bareuth dont il étoit l'héritier éventuel; ce à quoi elle s'étoit jusqu'alors constamment opposée.

Quand Joseph II forma des prétentions dans le Brabant sur le territoire hollandais,

qu'il fit marcher une armée pour s'emparer de Lillo et menacer les états-généraux de pousser plus loin ses conquêtes, la cour de Vienne, toujours en vertu du traité d'alliance, nous fit les plus fortes insinuations pour la seconder. Les prétentions du monarque autrichien furent vivement appuyées par la reine. Le comte de Vergennes, toujours soutenu par le comte de Maurepas, lutta encore contre cette nouvelle ligue; mais il fallut, pour avoir la paix à la cour, faire des sacrifices d'argent. Il nous en coûta douze millions pour compléter les trente que l'empereur exigea des Hollandais, afin de se désister de ses prétentions.

Quand la cour de Vienne s'est concertée avec celles de Pétersbourg et de Berlin pour le démembrement de la Pologne, elle nous a très-adroitement caché toutes ses démarches : la confiance qu'elle devoit à son alliée s'est évanouie devant son intérêt personnel. Telle est la marche habituelle, tel est le but constant de sa politique, tel est l'usage qu'elle a fait et qu'elle fera toujours de notre alliance.

Militaire autrichien.

Le militaire autrichien doit aux génies de Lascy et de Lawdon, et surtout à ses longues guerres avec le grand Frédéric, cette juste renommée qui le met aujourd'hui au premier rang pour la tactique, la discipline et la bravoure. Le soldat autri-

chien et hongrois est brave, patient, et subordonné; il n'a l'impétuosité ni du Prussien ni du Français, mais, ferme et inébranlable dans le choc, s'il est forcé de plier, c'est en combattant : il ne se décourage pas; il revient à la charge jusqu'à ce qu'il soit écrasé ou vainqueur. Le roi de Prusse, à la fameuse bataille de Kolin ou de Chotznitz, en Bohème, revint sept fois à l'attaque. Il avoit enfoncé deux colonnes qui se rallièrent et se serrèrent sans abandonner le terrain; toute son impétuosité, tout ce que son génie put imaginer pour arracher la victoire dans cette journée décisive, vinrent échouer et se briser contre l'immobilité et contre ce qu'il appeloit, dans une de ses lettres à d'Alembert, la pesante valeur de l'armée autrichienne.

Depuis que Frédéric a fondé la puissance prussienne sur la tactique et la valeur de ses troupes, la maison d'Autriche s'est vue forcée de mettre sur pied des armées plus nombreuses et plus en état de lutter contre les inépuisables ressources et la supériorité du génie de son ennemi. Lascy, par ses conseils et ses combinaisons; Lawdon, par sa hardiesse et ses victoires, ont mis enfin une digue à ce torrent qui se débordoit sur le territoire autrichien. Le génie de Frédéric n'a créé qu'une milice très-redoutable pendant son règne, mais considérablement dé-

générée depuis son trépas. Celui de la maison d'Autriche, sous les grands hommes que nous venons de nommer, en a formé une qui acquiert tous les jours en connoissances et en renommée; elle peut aujourd'hui servir de modèle aux troupes les mieux disciplinées de l'Europe.

Le maré Lawdon.

Lawdon, l'âme et le héros de l'armée autrichienne tant qu'il a vécu, sera placé par la postérité au rang des plus grands généraux; son nom est immortel comme ses succès militaires. C'est en passant par tous les grades qu'il est parvenu au faîte des honneurs militaires. Avant d'être feld-maréchal, il avoit, par de brillantes manœuvres, fait lever au roi de Prusse le siége d'Olmutz, et évacuer la Moravie; il avoit pris d'assaut, en une seule nuit, la forteresse de Schweidnitz, en Silésie, où se trouvoient six mille hommes de garnison, avec une nombreuse artillerie. Il avoit dérobé sa marche au roi de Prusse qui n'étoit qu'à deux lieues avec sa grande armée. Ce monarque employa trente-deux jours de tranchées ouvertes pour la reprendre. Lawdon avoit décidé la victoire pour les Russes à la bataille de Francfort sur l'Oder, malgré tous les efforts du grand Frédéric; mais un fait militaire qui, selon Frédéric lui-même, comble de gloire le général Lawdon, c'est d'avoir, par la manœuvre la plus hardie,

attaqué avec seize mille hommes l'armée prussienne forte de quarante mille, pour se dégager d'un mauvais pas où tout autre que lui auroit posé les armes. Son attaque eut tout le succès désiré. Le maréchal de Daun, croyant avoir trouvé le moment d'écraser l'armée prussienne, détacha Lawdon par sa droite, avec seize mille hommes ; le général devoit marcher toute la nuit et tomber, sans que Frédéric sans doutât, sur le flanc et les derrières de l'armée prussienne au moment de l'attaque générale. Une trahison fit connoître ce plan au roi de Prusse : ce monarque laisse son camp tendu, et, par une marche paisible et silencieuse, va lui-même avec toute son armée pour tomber sur Lawdon : à la pointe du jour ce général se vit enveloppé par l'armée prussienne : au lieu de surprendre il fut surpris. Les quarante mille Prussiens, formant une double potence, le prenoient en face et sur ses deux flancs; il avoit derrière lui, pour seule issue, la petite rivière de Katzbach, qu'il venoit de passer; sa retraite paroissoit impossible ; il se décide sur-le-champ à attaquer lui-même le premier. Il forme sa petite armée en triangle dont la pointe formoit l'attaque et dont la base couvroit le Katzbach; il fond ainsi avec impétuosité sur une des ailes ennemies qu'il met en désordre. Pendant que les Prussiens, étonnés de cette

témérité, refluoient les uns sur les autres, l'artillerie de Lawdon repassoit le Katzbach; dès qu'il fut promptement en état d'en user, il fend son triangle, replie sa troupe de droite et de gauche à la faveur de ses batteries qui protégeoient cette manœuvre. Il perdit quatre mille hommes, mais il revint couvert de lauriers rejoindre la grande armée, sans avoir pu être entamé dans sa retraite. J'ai lu, dans une lettre du roi de Prusse au marquis d'Argens, le récit que ce monarque fait lui-même de cette action mémorable, et il disoit que cette journée mettoit Lawdon au-dessus de tous les généraux de son siècle. « Je l'ai battu, ajou-» toit-il, mais sa défaite et sa retraite sont » plus brillantes que ma victoire. »

Arrivé au grade de feld-maréchal et commandant en chef, Lawdon s'est montré supérieur aux plus grands tacticiens de l'Europe. Le prince Henri de Prusse s'est fait gloire de rendre hommage à ses talens, en avouant chez le prince de Condé, à Paris, au milieu d'une nombreuse assemblée de généraux français, que Lawdon, par ses marches savantes, avoit déconcerté tous ses projets, et l'avoit forcé d'évacuer les frontières de la Bohème.

Les armées turques avoient mis en fuite les armées impériales; Joseph II avoit été forcé à une retraite honteuse; les troupes

autrichiennes, exténuées par la fatigue et les maladies, étoient découragées; Lawdon paroît à leur tête et en fait une armée de héros qui brûlent du désir de réparer ses pertes. Cobourg, son élève, va battre par ses ordres le grand-visir en Moldavie, et lui, pour célébrer cette victoire de vingt mille Autrichiens et cinq mille Russes, contre quatre-vingt mille Musulmans, il prend d'assaut, en un seul jour, la ville de Belgrade, le boulevart du Turban contre la puissance autrichienne.

Les grands succès des armées impériales contre les Turcs, depuis l'apparition de Lawdon, avoient alarmé le Divan qui s'adressa à la cour de Berlin. Frédéric n'étoit plus; son neveu, Frédéric-Guillaume, lui avoit succédé; le sultan lui offrit des sommes considérables s'il vouloit forcer la cour de Vienne à faire la paix et à rendre Belgrade. Le comte de Hertzberg, ministre formé par le grand Frédéric, et imbu de sa politique, avoit alors à Berlin le crédit dominant; il fit accepter ses offres avec d'autant plus d'empressement qu'il croyoit de l'essence de la politique prussienne de mettre autant que possible des entraves aux progrès des armes autrichiennes. Le moment étoit favorable pour jouer ce rôle important : le Brabant révolté s'étoit rendu indépendant; la guerre avec les Turcs ab-

sorboit une grande partie des troupes autrichiennes. Le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, se hâta de porter une armée considérable en Silésie, menaçant de favoriser la révolte du Brabant, et de faire une puissante diversion en faveur du sultan, si on ne se déterminoit pas à faire la paix et à rendre Belgrade. Lawdon, dont le nom seul valait une armée, fut promptement envoyé sur les frontières de la Bohème et de la Silésie. Il plaça son camp près de Koënigratz, non loin de Schweidnitz, l'ancien théâtre de sa gloire; il y rassembla une armée de soixante mille hommes qui, sous un tel général, se croyoient invincibles. Ce prompt rassemblement ménagea des conférences à Reichenbach, en Silésie; les plénipotentiaires des deux cours s'y rendirent. Le comte de Hertzberg, qui avoit à cœur d'abaisser la hauteur du ministère autrichien, crut pouvoir, dans les circonstances, faire prendre à sa cour le ton d'une puissance qui se sent en état de donner la loi: il dicta impérieusement les conditions désirées par Constantinople. Joseph II n'étoit plus: son frère Léopold, qui lui avoit succédé, aussi inhabile dans le cabinet qu'il l'auroit été à la tête des armées, n'avoit ni énergie ni volonté: son timide conseil crut devoir céder à l'orage. Le prince de Kaunitz, près de sa fin, à l'âge de quatre-vingt-dix

ans, ne pouvoit plus conseiller ni agir. Le cabinet de Vienne se détermina à accepter les humiliantes conditions de Reichenbach, plutôt que de tenter le sort d'une bataille. Le foible Léopold préféra la honte d'une convention déshonorante aux risques d'une nouvelle guerre avec la Prusse; placé entre deux puissans ennemis, les Turcs et les Prussiens, l'indépendance des Pays-Bas, le mécontentement de la Hongrie, l'épuisement du trésor, cet ensemble alarmant causa à ce monarque un tel effroi qu'il souscrivit à tout. Il oublia que Lawdon pouvoit seul changer la face des affaires; son armée, échauffée par sa présence, demandoit à grands cris d'en venir aux mains avec les Prussiens : ce beau feu n'éclaira pas la cour de Vienne. Lawdon, déjà surchargé d'années, voyant qu'une timide pusillanimité alloit flétrir tous les lauriers qu'il venoit de cueillir, ne put survivre au rôle si peu glorieux qu'on faisoit jouer à son souverain. La mort dans ce moment lui parut un bienfait, il mourroit du moins au champ d'honneur : un souhait aussi magnanime fut accompli. Ce grand homme fut enlevé dans sa tente par une fièvre violente, au milieu des compagnons de ses triomphes. Cet illustre guerrier fut honoré des regrets de l'armée entière dont il étoit l'idole. Le camp retentit des cris de la douleur universelle,

et les troupes vinrent successivement arroser de leurs larmes la tombe du héros. Les enfans de son génie, ses élèves, ont soutenu, après sa mort, la réputation du militaire autrichien.

Le comte, depuis maréchal de Clairfayt, s'est immortalisé par sa retraite de la Belgique, retraite comparable à celle des dix mille; il l'a faite après la bataille de Jemmapes, pas à pas, avec seize mille hommes, en présence de l'impétueux et victorieux Dumourier qui en avoit quatre-vingt mille. Ses manœuvres pour dégager Mayence assiégée par l'armée de Pichegru, sa brillante victoire contre ce général patriote dont l'armée fut forcée dans des retranchemens regardés comme imprenables, l'ont mis au rang des grands généraux de ce siècle. Maréch Clairfayt.

Le prince de Hohenlohe, avec dix mille hommes, a protégé, pendant une guerre d'hiver, le duché de Luxembourg et l'électorat de Trèves contre l'armée de Beurnonville, forte de soixante mille hommes, qu'il a battus en détail et toujours fait reculer. Le pri Hohenlol

Le prince de Cobourg a balayé, en un mois, le Brabant, la Flandre et le pays de Liége, hérissés des armées de la Convention : ses pas n'ont été signalés que par des victoires. La bataille de Nervinde le rendit maître des Pays-Bas. La prise de Condé, Le pri Cobourg.

Valenciennes et du Quesnoy ont couronné la fin de cette brillante campagne.

Le général Devins.

Le général Devins, avec une poignée d'Autrichiens et de mauvaises troupes piémontaises, a empêché, pendant deux campagnes, deux armées françaises de pénétrer en Italie.

Ces quatre généraux s'étaient formés sous Lawdon : leurs talens et leurs succès ont imprimé aux armées autrichiennes, tant qu'elles ont été sous leurs ordres, un caractère de supériorité qui les faisoit regarder comme les meilleures troupes de l'Europe. Ils ne sont plus, et leur mort a laissé un vide irréparable, et dont on s'est grandement aperçu dans les dernières campagnes sur le Rhin et en Italie.

Les relations de la cour de Vienne avec les cours de l'Europe prennent pour chacune la teinte de son intérêt personnel : elle n'en a dans ce moment que de très indifférentes avec le Portugal et l'Espagne. Quand le roi Charles III vivoit, et que la cour de Madrid donnoit ses ordres à celles de Naples et de Parme, alors la cour de Vienne étoit intéressée à se ménager l'amitié du roi d'Espagne à cause de son influence en Italie. Les choses ont changé de face : Naples et Parme se sont rendus indépendans de l'Espagne. Les archiduchesses qui y règnent

L'Espagne. Le Portugal.

Parme.

ont su briser la lisière qui les attachoit au ministère espagnol. Ces deux cours se sont vouées à celle de Vienne. La reine de Naples a une grande influence dans le cabinet de son neveu, l'empereur François II, par sa fille l'impératrice. La gloire et la prospérité de la maison d'Autriche est devenue son unique boussole : c'est une passion enracinée dans le cœur de tous les enfans de Marie-Thérèse : une étroite alliance rend presque communs les intérêts de ces deux cours.

Le Danemarck n'a jamais fait un grand poids dans la balance politique des puissances européennes. Ce royaume, presque isolé de l'Europe, fait consister sa tranquillité dans une neutralité absolue pendant les guerres qui agitent les autres couronnes. Pour se préserver des entreprises de la Suède, le Danemarck se dévoue à la Russie qui prendroit sa défense en cas d'agression. La cour de Vienne n'a donc avec celle de Copenhague que les rapports ordinaires de couronne à couronne : elle y a néanmoins de l'influence comme cour impériale à cause des comtés de Demenhorste et d'Oldenbourg que le Danemarck possède en empire. Le Danem

La Suède, soit par son antipathie naturelle contre la Russie, soit par ses intimes La Suède

liaisons avec Constantinople, a, dans tous les temps, attiré l'attention du ministère autrichien. La Suède n'est pas riche, mais quand une grande puissance l'étaye par des subsides, elle peut avoir des flottes et une armée capable d'imposer à la Russie. Gustave III en a, de nos jours, donné des preuves, en se trouvant alternativement, ou à la tête de son armée victorieuse en Finlande, ou commandant avec succès sa flotte sur la Baltique. Le soldat suédois est brave, robuste, patient et docile; il se passionne pour la gloire de son pays : il a mérité les regards et l'admiration de l'Europe lorsqu'il marchoit à la victoire sous le grand Gustave, Charles XII et Tortentson. La maison d'Autriche a eu la Suède pour alliée dans la guerre de sept ans : ce ne fut point un allié heureux ; mais si elle n'en tire pas de secours efficaces, elle parvient du moins à lui persuader de n'être ni son ennemi ni l'auxiliaire de ses ennemis.

Quand la France suivoit avec fermeté le plan si bien tracé par le cardinal de Richelieu, en travaillant, d'après son système, à l'abaissement de la maison d'Autriche, celle-ci avoit persuadé aux puissances maritimes d'Angleterre et de Hollande, qu'il étoit de leur grand intérêt de s'unir très-étroitement avec elle pour mettre des bornes au

L'Angleterre et Hollande.

trop grand accroissement de la maison de Bourbon. Cette marche convenoit à sa constitution physique et politique. Elle peut mettre, en effet, très-aisément de nombreuses armées sur pied; mais elle n'a ni assez de numéraire ni assez de ressources financières pour la solde et l'entretien de ses troupes pendant un temps prolongé. Ces deux alliés y suppléoient par leur or, leurs richesses et même leurs troupes. Une telle union formoit une masse imposante qui soutenoit l'équilibre. Depuis notre traité d'alliance avec Vienne, l'Angleterre et la Hollande ont cru devoir s'unir au roi de Prusse, comme à un centre prépondérant capable de leur faire conserver leur influence sur le continent de l'Europe.

Depuis notre révolution la cour de Vienne s'est coalisée avec celle de Londres, qui, après avoir envoyé ou retiré ses troupes suivant les événemens, a constamment fourni des fonds considérables à l'empereur François II, lorsque ce monarque soutenoit seul le poids de la guerre contre les Français républicanisés. La paix de Campo-Formio a diminué les relations intimes de ces deux cours : Londres, mécontente, a cessé d'envoyer des fonds, et Pitt s'est plaint hautement de la manière peu loyale dont la maison d'Autriche s'est séparée de son alliée.

Le besoin mutuel de se réunir pour s'opposer aux scandaleux et effrayans progrès des Français, ramènera sans doute les anciennes liaisons.

Quant à la Hollande, elle est sous le joug du directoire français qui continue à y dicter ses volontés.

i de Sar- Dans l'ancien système, lorsque les maisons de Bourbon et d'Autriche se trouvoient en rivalité, la cour de Turin devenoit une puissance bien essentielle à ménager par la cour de Vienne. Le Piémont est la clef de l'Italie; les Alpes, dont le roi de Sardaigne domine les défilés, étoient, quand on pouvoit se maintenir dans son alliance, une barrière de difficile accès qui arrêtoit l'impétuosité française. Depuis le traité d'alliance ces ménagemens ont été négligés. Le ministère sarde, qui trouvoit toujours son intérêt à flotter entre les cours de Versailles et de Vienne, se décidant toujours pour celle qui lui faisoit plus d'avantages, n'est plus également recherché. Le voisinage du Milanais nécessitoit encore des égards et des rapprochemens réciproques; mais depuis que la Lombardie est devenue république Cisalpine, depuis que le Piémont est influencé par la puissance française, les relations entre Vienne et Turin ne pourroient se renouer qu'autant que la maison d'Autriche voudroit,

pour rentrer dans ses anciens domaines d'Italie, s'associer le roi de Sardaigne afin de chasser les Français d'Italie.

Vienne avoit des rapports très-suivis avec la république de Venise. Les ports de Trieste et de Fiume, sur le golfe Adriatique; le Milanais et le Mantouan, limitrophes des Etats de terre ferme vénitienne; enfin la position de cette république à l'égard de la cour Ottomane par la Dalmatie, donnoient nécessairement une activité suivie à ces relations. Cette silencieuse et rusée république, en cas de rupture entre Vienne et Constantinople, tâchoit de tenir la balance de la neutralité pour ne pas compromettre son commerce et les territoires qui avoisinent les provinces turques et les domaines autrichiens : elle trouvoit ainsi le secret de se faire ménager et rechercher par ces deux puissances ennemies; mais aujourd'hui Venise est rayée du tableau des Etats de l'Europe; le traité de Campo-Formio en a conféré la souveraineté à la maison d'Autriche, et les anciennes relations de cette très-ancienne république sont anéanties. Venise.

Depuis que le grand Frédéric a imprimé aux armées prussiennes un élan dont la puissance autrichienne a été ébranlée, en assurant à la Prusse la riche province de la Silésie, la cour de Berlin est pour celle de Vienne un point de mire sur lequel ses re- La Prusse.

gards sont sans cesse fixés. Ces deux cours, malgré les liens passagers qui les ont unies pour le partage de la Pologne et pour la coalition contre les Français, ne cesseront d'être rivales; toujours elles s'observeront avec les yeux de la défiance et de la jalousie, toujours elles seront les points de ralliement vers lesquels se porteront les princes et Etats d'Empire; toujours l'une aura pour base de son système politique d'empêcher l'agrandissement de l'autre : on les a justement comparées à deux dogues qui se fixent sans cesse, prêts à se mordre et à s'entre-déchirer. Tant que la puissance prussienne résidoit dans le nombre et l'activité de ses troupes, la maison d'Autriche a dû croire que sa masse finiroit par l'emporter sur cette puissance purement militaire; mais depuis que la monarchie prussienne s'est accrue par l'acquisition de territoires considérables en Pologne; depuis que, maîtresse de la navigation de la Vistule, de Thorn et de Dantzick, elle est devenue une grande puissance territoriale et commerciale, la cour de Vienne a senti que, pour lutter avec avantage contre cet ennemi naturel, il falloit se faire des alliés puissans; ce qui avoit déterminé Joseph II à ne rien épargner
a Russie. pour se lier très-étroitement avec la Russie, et il y avoit réussi sous Catherine II par ses excessives complaisances et son dévouement

absolu. Quand cette impératrice, après avoir fait la conquête de la Crimée et s'être emparé d'Oczakof, voulut se montrer dans toute sa gloire à ses nouveaux sujets, Joseph II se rendit près d'elle afin d'ajouter à l'éclat de sa cour. A cette époque, toutes les attentions de la cour de Vienne se concentroient sur celles de Versailles et de Pétersbourg, avec lesquelles il existoit des traités d'alliance. Placée entre ces deux grands alliés, cette cour contenoit le Turc par la Russie, et la Prusse par la France, et les bons offices de la Russie. Si le Turc l'attaque, la Russie lui donne trente mille hommes de troupes auxiliaires; si la Prusse veut tenter quelque invasion, la France tient à sa disposition vingt-quatre mille hommes ou huit millions.

Aujourd'hui Catherine II n'est plus; la royauté est abolie en France, et la maison de Bourbon n'a plus ni royaume, ni autorité, ni influence; la maison d'Autriche redouble alors de soins et d'attentions pour maintenir dans ses intérêts le nouvel empereur de Russie, Paul I^er^. Le goût et le penchant de ce prince sembloient le porter vers la cour de Berlin; mais le voisinage du Turc, ennemi naturel de la Russie, les insinuations de la cour de Londres, dont l'ascendant dans le cabinet de Pétersbourg est prépondérant, ont fait envisager au nou-

veau czar l'alliance de la maison d'Autriche comme un moyen d'assurer à la Russie ses nouvelles conquêtes et de consolider la tranquillité de son empire. Ces rapports intimes entre les deux cours impériales ont préparé le chef-d'œuvre de la politique de Pitt. Tandis que le gouvernement français, par des paix partielles, cherchoit à isoler l'Angleterre pour réunir toutes ses forces contre cet intraitable ennemi de sa puissance colossale, Pitt, du fond de son cabinet, formoit cette coalition formidable faite pour étonner l'Europe, cette coalition où nous voyons les Anglais, les Portugais, les Russes, les Napolitains et les Turcs réunir leurs armées, leurs flottes et leurs moyens pour arrêter les progrès toujours croissans de la licence française. Les événemens du moment (octobre 1798) semblent annoncer la prochaine accession des Autrichiens à la masse déjà imposante de cette coalition.

tinople. Constantinople a toujours été regardée comme la résidence de l'ennemi naturel et politique de la maison d'Autriche. Le Turc a toujours été pour elle un voisin inquiet et redoutable. Des hordes de Musulmans ont souvent franchi le Danube, soit pour favoriser la révolte et l'insurrection des Hongrois mécontens, soit pour porter le fer et la flamme jusqu'aux portes de Vienne, après avoir dévasté la basse Hongrie. Le

Turc jouit encore du fruit de ses victoires par la possession de Belgrade, ville importante sur le Danube, clef de la Hongrie et de la Bulgarie. Jamais la cour de Vienne n'a eu assez d'avantages sur les Turcs pour pouvoir, à la paix, conserver cette importante forteresse, qui, mettant la Hongrie à l'abri des incursions du Turc, donneroit à l'armée autrichienne la facilité de pénétrer sur son territoire. Belgrade avoit été prise d'assaut par le célèbre Lawdon, après l'humiliante retraite de Joseph II ; mais il a fallu la rendre aux conférences de Reichenbach, d'après les instances réitérées du roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, dont les forces considérables commandoient ce sacrifice. Avant notre traité d'alliance, le Turc étoit, dans la main du roi de France, un ennemi puissant toujours prêt à attaquer la maison d'Autriche lorsqu'il nous convenoit d'opérer cette diversion, ce qui l'obligeoit à tenir sans cesse une grande armée sur les frontières de la Turquie : telle étoit déjà la politique de François Ier., lorsqu'il se disposoit à déclarer la guerre à son rival Charles-Quint.

D'après notre union avec la cour de Vienne, la politique du divan a changé : les trésors du sérail lui ont acquis un nouvel allié, afin de tenir en respect l'armée

autrichienne ; c'est la Prusse, intéressée à empêcher l'agrandissement de sa rivale.

La maison d'Autriche, faisant aujourd'hui cause commune avec la Russie, l'ennemie habituelle du Turc, ne peut se dispenser d'avoir constamment un cordon considérable de troupes sur les frontières qui avoisinent les États du grand-seigneur.

En cas de guerre avec la Russie, les sultans prodiguent l'or et l'argent à la Suède pour inquiéter les frontières de Russie et empêcher le czar de porter toutes ses forces contre les armées ottomanes, et la Prusse est généreusement soudoyée pour surveiller les Autrichiens, et rendre inutiles les secours que la maison d'Autriche doit à la Russie, son alliée. Tel étoit l'état des choses; mais depuis que la Prusse est très-politiquement intéressée à ménager la Russie, à cause de ses nouvelles possessions en Pologne, il est à croire que le cabinet de Berlin n'oseroit plus se coaliser avec Constantinople pour former des obstacles aux vues hostiles de Pétersbourg et de Vienne, qui pourroient tôt ou tard l'en faire repentir.

Autrefois la maison d'Autriche trouvoit de grandes ressources contre la Porte Ottomane dans la bravoure polonaise ; mais cette nation démembrée est aujourd'hui sous le joug de la Russie, de la Prusse et de

l'Autriche, qui s'en sont partagé le territoire. La Pologne n'est plus; la loi du plus fort en a fait des provinces russes, prussiennes et autrichiennes. L'acquisition de l'Etat de Venise et de la Dalmatie vénitienne, donne à la maison d'Autriche un grand avantage sur Constantinople, en cas de rupture, et dans le système actuel, le grand-seigneur est moins à craindre que jamais pour la cour de Vienne.

Cette longue digression sur la cour de Vienne ne peut paroître déplacée dans des Mémoires qui doivent servir à l'histoire de la fin du dix-huitième siècle : elle fera connoître au lecteur la marche de la politique d'une des plus grandes cours de l'Europe, et le portrait des grands hommes qui lui ont donné de la célébrité. On a tâché de réunir dans ce tableau tout ce qui peut servir à donner une idée de la puissance de la maison d'Autriche.

Retournons maintenant à la cour du jeune roi Louis XVI, pour y être témoin des changemens qui s'y sont opérés. Le premier pas de ce monarque dans la carrière qui s'ouvroit devant lui, fut le renvoi des ministres de son prédécesseur : odieux, les uns au public, d'autres à la reine, tous entachés de l'opprobre de s'être dévoués à la favorite, vile et méprisable par sa vie licencieuse avant son arrivée à la cour. Le

Louis XV

Le ren
anciens mi

seul chancelier Maupeou fut conservé, ainsi que M. Bertin, ministre nul et insignifiant, tenant par *interim* le portefeuille des affaires étrangères.

Le cri de la France entière, écrasée sous l'administration despotique et dilapidatrice de l'abbé Terray, contrôleur-général, demandoit le renvoi de ce ministre : Louis n'hésita pas : une disgrâce aussi bien méritée causa une joie universelle. Le peuple maudissoit l'abbé Terray, et le roi savoit que la destination principale des impôts dont le royaume avoit été surchargé, étoit affectée aux dépenses de la du Barry et à l'entretien du Parc-aux-Cerfs, repaire scandaleux où de jeunes beautés étoient renfermées, souvent contre leur volonté, pour servir aux plaisirs honteux d'un monarque blasé dont il falloit raviver les sens amortis.

ue du duc
lon pour
rver.

Le ministère de la guerre et des affaires étrangères étoit entre les mains du duc d'Aiguillon ; la reine sollicita vivement son renvoi, et, dans un moment où le roi lui marquoit sa confiance et sa tendresse, elle osa indiquer le duc de Choiseuil pour le remplacer. Cette insinuation déplut souverainement, et Marie-Antoinette n'insista pas ; mais la disgrâce de M. d'Aiguillon lui fut promise. Ce ministre, qui ne pouvoit ignorer les sentimens de la reine, se flatta encore de pouvoir se maintenir dans son mi-

nistère ; et, pour y parvenir, il eut recours à l'intrigue. Le roi, pour guider sa jeunesse et son inexpérience, avoit besoin des conseils d'un homme sur la sagesse et l'expérience de qui il pût compter. M. d'Aiguillon, prévoyant qu'il succomberoit tôt ou tard sous les coups que lui porteroit la reine, crut qu'un moyen sûr de s'étayer, étoit de faire appeler au conseil du roi le comte de Maurepas, ancien ministre, son parent, intéressé par conséquent à le faire conserver : il sentit plus que jamais la nécessité de ce rappel, lorsqu'il apprit par de fidèles émissaires que Louis XVI paroissoit porté à donner sa confiance au chancelier Maupeou.

Un pareil événement déconcertoit ses vues ; le chancelier, arrivé à ce degré de faveur, ôtoit au duc l'espoir du crédit dominant ; au lieu que l'âge avancé, la parenté et le caractère insinuant du comte de Maurepas sembloient lui préparer les voies pour atteindre le but vers lequel se dirigeoient tous ses vœux. Qu'imagina-t-il ? Madame Adélaïde, tante du roi, avoit un grand ascendant sur l'esprit de son neveu, dans ces premiers mouvemens où l'on avoit inspiré à ce jeune monarque beaucoup de défiance contre les ministres de Louis XV. La duchesse de Narbonne, dame d'honneur de madame Adélaïde, disposoit absolument de

la volonté de sa maîtresse : ce fut à elle que le duc d'Aiguillon s'adressa pour assurer le succès de son intrigue : il lui persuada qu'elle ne pouvoit rien faire de mieux pour ses propres intérêts, pour ceux de madame Adélaïde et pour le plus grand bien du jeune prince, que de contribuer à faire appeler le comte de Maurepas, l'homme le plus propre, à raison de son âge et son expérience, à guider les premiers pas du jeune roi, et à le former dans l'art de régner avec sagesse : que lui et son parent sentiroient le prix de cet important service, et trouveroient le moyen de lui en témoigner leur reconnoissance. La dame d'honneur, flattée d'une ouverture qui lui faisoit entrevoir pour elle et ses enfans un avenir avantageux, promit ses bons offices; elle n'eut pas de peine à persuader madame Adélaïde. L'occasion fut promptement saisie : Louis XVI arrivoit au trône dénué des connoissances qui pouvoient diriger ses premières démarches. Né avec trop de timidité et de défiance, il ne savoit à qui s'adresser pour éclairer et guider son inexpérience. Il confia ses inquiétudes à sa tante. Inspirée par sa dame d'honneur, madame Adélaïde n'eut pas de peine à faire agréer le comte de Maurepas : il fut incontinent après appelé à Choisy, où le roi, lors de la mort de Louis XV, s'étoit retiré avec sa

cour. Le comte de Maurepas achevoit sa longue carrière dans une honorable retraite, au milieu d'une société d'amis choisis, et ne s'attendoit guère à la marque éclatante de confiance de nos jeunes souverains. Son parent ne lui laissa pas ignorer la part qu'il avoit eue à cette haute faveur. Charmé du succès de son intrigue, il s'attendoit à en recueillir les fruits, et déjà sembloit ne douter plus de sa conservation; mais la reine qui, comme nous l'avons dit, n'avoit pu faire rappeler le duc de Choiseuil, eut le crédit de faire renvoyer le duc d'Aiguillon. Louis XVI n'a malheureusement jamais eu de volonté prononcée; mais son âme, naturellement inclinée vers la bonté et la vertu, avoit horreur de tout ce qui porte l'empreinte du vice. Dès qu'on eut mis sous les yeux du roi les preuves non équivoques des liaisons plus que suspectes de ce ministre avec la comtesse du Barry, et surtout des ressorts qu'il avoit mis en œuvre pour la procurer à Louis XV, ce monarque n'hésita pas à prononcer sa disgrâce, avec défense de paroître à la cour. Le comte de Maurepas, à qui la reine avoit parlé de ses griefs contre M. d'Aiguillon, ne fit aucune représentation; et lorsque le roi lui fit part des motifs du renvoi du ministre, il sentit que ce seroit lutter inutilement contre les justes préventions du roi et de la reine :

Arrivée de Maurpa

Renvoi d'Aiguillon

d'ailleurs M. de Maurepas, qui connoissoit mieux que personne le caractère de son parent, n'étoit nullement tenté de le laisser sur un théâtre où son ambition auroit voulu jouer le premier rôle. C'est ainsi que se termina le succès de la petite intrigue de ce duc; il perdit à la fois deux places trop au-dessus de ses talens et de ses forces morales, quoiqu'il eût cependant de l'esprit et des connoissances. La comtesse du Barry, qui, de sa protégée, étoit devenue sa protectrice, fut, aussitôt après la mort de Louis XV, recluse au monastère de Pont-les-Dames en Brie, à dix lieues de Paris: elle en sortit six mois après, avec une pension de soixante mille livres, que lui fit Louis XVI, par considération pour la mémoire de son aïeul qui la lui recommandoit dans un écrit de sa main trouvé dans son portefeuille. Elle alla fixer sa demeure dans son superbe pavillon de Lucienne, près de Marly, où les arts, le luxe et le goût avoient prodigué leur magnificence et leurs richesses. Comme elle n'avoit que de la beauté et très-peu d'esprit, elle a paru s'y consoler de sa grandeur passée, en vivant d'abord avec le comte de Seymour, Anglais, et ensuite avec le duc de Brissac, qui, de gouverneur de Paris, duc et pair de France, et capitaine des Cent-Suisses de la garde du roi, étoit devenu, par le

mtesse du

choix de Louis XVI, capitaine de la nouvelle garde constitutionnelle du roi.

La comtesse du Barry a terminé ses jours sous la hache révolutionnaire, par ordre de la convention nationale.

Louis XVI, en congédiant les anciens ministres, chercha à s'environner d'hommes capables et bien famés, qui, assurés de la voix du peuple, fussent plus propres à seconder les désirs du jeune monarque pour la gloire de la France et le bonheur de ses sujets.

Le nouveau ministère fut composé du chancelier Maupeou, conservé; du comte de Maurepas, conseiller du roi; de M. Bertin, conservé; du comte de Muy, lieutenant-général des armées du roi, ministre de la guerre; du comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères; de M. de Sartines, ministre de la marine; du duc de la Vrillière, conservé ministre de la cour et de l'intérieur, et de M. Turgot, contrôleur-général.

Ce choix eut l'applaudissement général. Cet heureux début fit augurer un gouvernement où l'on verroit la bonté, la justice et l'économie marcher de concert pour la plus grande prospérité du royaume.

Le chancelier Maupeou, occupé à consolider son ouvrage, avoit espéré gagner le crédit dominant sous le nouveau règne. Le roi lui témoignoit bonté et confiance; mais

Le chanc
Maupeou.

sa confiance se bornoit au département de la justice. L'arrivée et le rôle du comte de Maurepas déconcerta ses vues sans décourager son zèle pour rétablir l'autorité royale sur des bases solides. Son ambition, exempte de cette effervescence qui perd tout, mesuroit sa conduite sur le caractère du jeune roi qu'il étudioit avec soin : il ne montroit ni curiosité ni empressement pour s'immiscer dans les affaires qui n'étoient pas de son ressort : il avoit pour M. de Maurepas les égards qu'on doit à un vieillard aimable qui joignoit l'expérience à un esprit fin et délié. Le roi le consulta avant de nommer au ministère des finances : il étoit censé connoître les talens des maîtres des requêtes devenus intendans. M. Turgot, intendant de Limoges, fut indiqué par M. de Maupeou qui le présenta comme bon administrateur, ami du peuple. D'après ce témoignage, M. Turgot fut nommé contrôleur-général.

comte de epas.

Le comte de Maurepas, devenu conseil du roi, n'avoit point encore acquis, à l'époque que je retrace, cette grande influence qui l'a rendu depuis le principal ministre : son âge, son désintéressement, son expérience consommée du train de la cour dont il avoit été autrefois le ministre, imprimoient au caractère de son esprit léger et badin, cette teinte d'intérêt qui l'avoit fait juger par Louis XVI l'homme le plus digne

de sa confiance. Jouissant par lui-même d'un revenu considérable, sans enfans, n'ayant que des parens riches et décorés, non-seulement il prit la résolution de ne jamais solliciter de grâces pour eux, mais il ne voulut pour lui-même ni département ni traitement, ni distinctions. Par cette conduite, il prouvoit au jeune monarque que s'il rentroit, à son âge, dans la carrière des affaires, il ne s'y déterminoit que pour se dévouer à son service, sans considération d'aucun intérêt personnel : c'est par ces degrés, comme nous le verrons, que son adroite politique parvint insensiblement au sommet du pouvoir. Il n'eut pas d'abord l'ambition de tout envahir; trop de précipitation l'auroit peut-être fait échouer : ni le chancelier Maupeou, ni le comte du Muy, ni M. Turgot ne se seroient prêtés à une telle prétention; et si elle avoit été manifestée, il est probable qu'alors ils l'auroient repoussée avec succès. La haute dignité de chancelier de France, la première de l'Etat, ne pouvoit s'abaisser que devant l'autorité royale : le comte du Muy, sans être ambitieux, n'auroit jamais consenti à exécuter d'autre volonté que celle du roi. M. Turgot, enfin, qui se regardoit comme un génie pour l'administration des finances, n'auroit jamais courbé son caractère fier et indépendant jusqu'à soumettre les opérations de

son département à la décision suprême d'un vieillard qui l'auroit exigée. Tant que ces trois hommes furent en place, le comte de Maurepas eut l'air de se tenir à l'écart pour tout ce qui pouvoit être du ressort de leurs ministères : nous verrons comment dans la suite tout lui fut subordonné, sans qu'il ait paru faire un pas pour s'emparer de tous les pouvoirs et devenir le ministre de tous les départemens.

M. Bertin. M. Bertin fut sous le nouveau règne ce qu'il avoit été sous le précédent, un ministre sans conséquence, dont le petit ministère ne faisoit ombrage à personne : c'étoit dans le ministère un rouage parfaitement inutile. Il étoit le suppléant né des ministres absens ou déplacés ; son département consistoit dans les loteries, les haras, les mines, les manufactures, et dans l'entretien des relations établies avec des savans envoyés aux Indes, à la Chine et dans le Nouveau-Monde pour perfectionner les arts et l'astronomie.

Le comte du Muy, militaire instruit et vertueux, avoit été l'ami de cœur et le confident du Dauphin, père du roi : cette seule intimité est un éloge complet. Le Dauphin avoit l'esprit juste et pénétrant ; un homme honoré de sa confiance étoit à coup sûr un homme probe et capable. Louis avoit trouvé dans les papiers de son père, des

notes et des renseignemens qui lui avoient inspiré pour le comte du Muy autant de vénération que de confiance; aussi le nomma-t-il, de son propre mouvement, ministre de la guerre. On étoit bien sûr que sous ce ministre les sollicitations des femmes et la faveur ne l'emporteroient jamais sur le mérite, les services et les talens : rigide et ferme, mais toujours juste, le comte du Muy n'avoit pour objet que l'honneur du militaire français, la gloire du roi et le bien de l'Etat. Il ne connoissoit pas d'autre ambition. Incapable par principe d'ourdir aucune intrigue pour s'élever sur les débris d'aucun autre ministre, ou pour chercher à s'emparer exclusivement de la confiance du roi, il ne mettoit la faux dans le champ de personne : malgré son assiduité au travail, il trouvoit son département assez vaste pour occuper tous ses momens, et jamais il n'auroit consenti à cumuler deux ministères. Un tel ministre honoroit le ministère.

Le comte de Vergennes dut sa nomination au ministère des affaires étrangères, à sa bonne réputation et à ses succès dans son ambassade de Suède : on sait que ce fut par la sagesse et l'énergie de ses conseils que Gustave III fit à Stockholm cette mémorable révolution qui l'a couvert de gloire. M. de Vergennes, fils d'un président à mortier au parlement de Dijon, avoit,

Le com
Vergennes

dès sa jeunesse, été élevé dans la diplomatie par son oncle, M. de Chavigny, négociateur aussi habile qu'estimé; il joignoit à un esprit juste, des intentions droites, une connoissance approfondie des cabinets de l'Europe, et un grand zèle pour faire respecter le nom, la politique et la jeunesse du roi dans les cours étrangères. Ses démarches, guidées par une longue expérience, étoient sages et mesurées : sa probité étoit connue; mais sa pénétration n'avoit pas cette étendue que donne le génie pour placer à propos les combinaisons du cabinet au-dessus du niveau des événemens qu'il faut savoir faire naître pour atteindre le but qu'on se propose : son esprit, trop timide et trop circonspect, n'étoit pas capable de ces grands élans qui commandent l'admiration et entraînent avec eux l'opinion publique : on ne l'a vu cheminer que terre à terre, faisant quelquefois de faux pas, mais jamais de chutes dangereuses. Les courtisans, qui se permettent d'exercer leur censure sur les ministres qui ne sont pas de leur bord, lui refusoient de la dignité dans son maintien avec les ambassadeurs; ils trouvoient sa manière de traiter franche et loyale, à la vérité, mais par trop bourgeoise. Quand on est l'organe, l'interprète et le représentant d'un grand roi, quand on stipule les intérêts d'une

grande nation, on doit, sans emprunter les échasses de la médiocrité, avoir toujours l'attitude de la grandeur. On a aussi reproché au comte de Vergennes d'avoir été trop occupé de l'élévation et de la fortune de sa famille : son frère aîné, président à mortier au parlement de Dijon, fait ambassadeur en Suisse, ensuite à Venise, étoit un honnête homme, mais sans caractère et sans aucun talent. Son neveu, fait intendant des finances, n'avoit pas même la médiocrité de la routine. Son beau-frère, frère de sa femme, fait ministre plénipotentiaire près du Cercle de Westphalie, avoit des mœurs douces et très-peu d'instruction. Il profita même d'un moment de faveur pour placer son fils aîné dans les rangs de la première noblesse, en le faisant nommer capitaine des Gardes de la Porte. On a été même jusqu'à prétendre que quelquefois il avoit fait servir la politique du cabinet à son agrandissement et à sa fortune. Une terre titrée de douze mille livres de rentes sur la frontière du Luxembourg, donnée pour son second fils par la cour de Vienne, peut avoir été le prétexte de bruits répandus par la malignité pour jeter sur sa réputation un vernis défavorable : mais ne peut-on pas, sans être sujet au blâme, accepter, avec la permission du roi, pour services rendus, une pareille marque de bonté d'une puis-

sance aussi généreuse que la maison d'Autriche? Le comte de Vergennes étoit à peine installé dans son nouveau ministère, qu'une cabale ennemie de ses vertus et de ses talens, fit des tentatives pour lui faire ôter sa place. Cette trame tient à une anecdote faite pour intéresser.

Le comte de Vergennes, ambassadeur de France à Constantinople, et en même temps consul de toutes les Echelles du Levant, avoit été épris des charmes naissans d'une jeune Grecque sans fortune : ne pouvant alors décemment en faire sa femme, elle devint sa maîtresse. Il en eut deux fils, enfans de l'amour. Les qualités précieuses qui attiroient à la jeune Grecque l'estime de tous ceux qui la connoissoient, ne firent qu'accroître la passion du comte : sa tendresse pour les deux enfans qu'il en avoit eus redoubloit encore son intérêt pour la mère. Le comte de Vergennes, loin d'être libertin, avoit au contraire des principes ; sa conscience ne cessoit de lui reprocher ce commerce illicite. La perspective de laisser après lui deux enfans illégitimes troubloit sa tendre affection pour eux et sa probité : maître d'une fortune aussi légitime que considérable, il crut voir son bonheur dans un lien consacré par la religion et le devoir; il épousa madame de Vergennes et ne s'en est jamais repenti. Tous ces faits une fois

connus à Versailles, on chercha à dissuader la reine de se laisser présenter la comtesse de Vergennes, et l'humiliation de ce défaut de présentation devoit nécessairement empêcher le comte de Vergennes de continuer ses fonctions à la cour. Le prince de Kaunitz daigna m'en faire la confidence à Vienne : ce que j'eus l'honneur de lui dire, et ce qu'il connoissoit déjà des qualités estimables de ce ministre, lui inspira un grand intérêt. C'étoit à ses conseils mâles et prudens, me dit ce prince, que la grande âme de Gustave III devoit le noble élan qui mit en un seul jour sous sa dépendance ce sénat dominateur qui vouloit et étoit près de lui donner des fers. L'impératrice Marie-Thérèse, consultée par sa fille Marie-Antoinette, et bien instruite par le prince de Kaunitz, engagea la reine à ne pas donner un tel désagrément au ministre dont les services pouvoient être si utiles à l'Etat. Je me hâtai d'en informer M. de Vergennes; la cabale fut déjouée et madame de Vergennes présentée. Le nouveau ministre des affaires étrangères put alors se livrer tout entier à ses fonctions. M. de Vergennes, sans être courtisan, avoit pour M. de Maurepas beaucoup de déférence et d'égards; il croyoit les devoir à son expérience, à son âge, et enfin à la confiance dont le roi l'honoroit.

M. de Sartines étoit lieutenant-général M. de Sar

de police à Paris lorsqu'il fut appelé par Louis XVI au ministère de la marine ; il dut son élévation, non à des connoissances particulières en marine, dont très-probablement il n'avoit pas même les premiers élémens, mais à ses succès constans dans le département de la police. Quelques plaisans s'amusèrent alors aux dépens du nouveau ministre, en assurant que les bateaux de la Seine, dont il avoit l'inspection, l'avoient heureusement conduit sur les vaisseaux du roi, afin d'en diriger les mouvemens et la destination.

Homme rare et supérieur dans la place qu'il occupoit à Paris, il n'a fait que végéter tristement dans le ministère de la marine ; ce n'étoit pas faute de zèle et d'application : on dit que toutes les carrières sont propres au génie quand on le met à portée de se développer. Je ne sais si M. de Sartines avoit du génie ; mais il n'en a paru aucune étincelle dans les opérations de son ministère ; il a enseveli dans les bureaux de la marine la gloire qu'il s'étoit acquise dans le département de la police.

Lorsque j'étois chargé des affaires de France à Vienne, pendant l'absence du prince Louis de Rohan, j'y ai été témoin d'un trait extraordinaire qui est la preuve complète des grands talens de M. de Sartines pour la police. Il étoit très-intéres-

sant, pour le ministère autrichien, de découvrir un homme dont la cour de Vienne avoit à se plaindre, et qui, faute d'être contenu, pouvoit lui causer de grands embarras. D'après des renseignemens sollicités de toutes parts, le prince de Kaunitz apprit que ce quidam résidoit déguisé à Paris. Ce ministre m'en parla; me fit connoître toute l'importance que l'impératrice mettoit à ce qu'on s'assurât de cet homme; on m'en donna le signalement, que j'envoyai au ministre des affaires étrangères; celui-ci le remit à M. de Sartines, avec ordre de ne rien épargner pour obtenir le succès de ses recherches. Trois grands mois se passèrent en perquisitions; on ne découvrit que des traces de son passage très-rapide à Paris, et de son embarquement sur la Méditerranée pour se rendre, disoit-on, en Egypte. Je transmis ces renseignemens au ministère autrichien qui n'en parut pas content. On nous avoit tant vanté la police de Paris, me dit le prince de Kaunitz; mais je vois bien qu'elle n'est pas meilleure là qu'ailleurs; nous sommes sûrs que l'homme que nous réclamons est encore à Paris. Je fis passer textuellement ces expressions à notre ministre; elles furent communiquées à M. de Sartines. Peiné à l'excès du jugement que portoit de lui un des plus grands ministres de l'Europe, son amour-propre offensé lui

fit trouver les moyens d'atteindre enfin l'homme si vivement désiré. Quels furent ses moyens? je les ignore. Déjà quelques mois s'étoient écoulés, et je croyois cet objet entièrement oublié, lorsqu'un de nos courriers m'apporta le renseignement donné par M. de Sartines, qui annonçoit que l'homme en question étoit dans un des faubourgs de Vienne, appelé Léopold-Stadt; qu'il y demeuroit depuis près de trois mois chez un marchand turc, habillé à la turque, avec un emplâtre noir sur l'un des yeux: ce renseignement étoit exact: l'homme fut trouvé et saisi. Le prince de Kaunitz, revenu de ses préventions, exalta publiquement les rares talens de M. de Sartines, et lui fit faire des remercîmens au nom de l'impératrice: il disoit souvent que les rouages d'une machine aussi merveilleuse devoient être des chefs-d'œuvres.

ic de la Le duc de la Vrillière, nommé d'abord le comte de Saint-Florentin, avoit vieilli dans le ministère de la cour, de Paris et de l'intérieur; on l'appeloit le petit ministre à cause de sa petite taille; ou le ministre aux lettres de cachet, parce qu'elles partoient de ses bureaux. Ces bureaux, sous son ministère, avoient la réputation de vendre les lettres de cachet et les places dépendantes de son département: sa maîtresse, madame Sabbatin, depuis comtesse de Lan-

geac, avoit, disoit-on, une espèce de bureau ouvert où se déposoient des sommes exigées pour telle ou telle grâce, pour telle ou telle place : Louis XV, qui ne l'ignoroit pas, laissoit, par foiblesse, subsister ce scandale. Ce ministre ne fut pas déplacé par Louis XVI, par égard pour M. de Maurepas dont il étoit le proche parent : son âge et sa mauvaise santé faisoient présumer qu'il ne tarderoit pas à quitter le ministère.

M. Turgot, maître des requêtes et intendant de Limoges quand on lui confia le ministère des finances, fut indiqué au roi par le chancelier Maupeou comme l'homme le plus propre à consoler les Français de la désastrueuse administration de l'abbé Terray. On parloit avec éloge de tout ce qu'il faisoit dans son intendance pour l'utilité de la province et le bonheur du peuple. On disoit assez communément des intendans qu'ils étoient des oppresseurs et des sangsues : M. Turgot n'étoit ni l'un ni l'autre : son âme sensible et compatissante sembloit n'être occupée qu'à soulager, par des travaux utiles, la classe la plus indigente de son intendance. Il y donna une grande valeur aux haras, qui sont, pour le Limousin, une source de richesses, à cause de l'excellente qualité des chevaux qu'on en tire. Ce fut une désolation générale quand on apprit qu'il alloit quitter la province dont il étoit

M. Turgot.

appelé le père. On ne s'en consola que par l'espoir de le voir maintenir, augmenter et protéger, comme contrôleur-général des finances, les établissemens qu'il avoit créés par humanité pour le bien du peuple. Son esprit cultivé et avide de connoissances, avoit approfondi, dans de fréquentes méditations, la science de l'économie politique. Les philosophes économistes le vantoient comme un homme d'un génie supérieur; leurs vœux furent comblés quand ils le virent à la tête des finances ; ils l'entourèrent et se dévouèrent entièrement à lui : son cabinet et ses bureaux se transformèrent en ateliers où les économistes forgeoient leur système et leurs spéculations. Ses flatteurs lui persuadèrent que devenu l'aigle de la finance, il auroit la gloire d'en être le réparateur : son imagination, frappée de ces grandes vues, s'exaltoit tous les jours de plus en plus par les insinuations et les éloges de ses coopérateurs. « Je crois véritablement, disoit-il un jour à l'un de ses intimes, que je suis né pour régénérer la France. » Son amour-propre et son ambition tendoient de concert au même but, celui de se faire un grand nom en faisant triompher le système qu'il vouloit propager. Quand l'effervescence de l'enthousiasme domine une âme de cette trempe, il est bien à craindre que l'explosion d'un semblable volcan ne cause

de grands ravages : nous verrons quelle a été sa conduite dans le ministère, et quels en ont été les résultats. Tel étoit le caractère de chacun des ministres dont Louis XVI s'étoit entouré à son avènement au trône.

Près de quatre ans s'étoient écoulés depuis la grande opération du chancelier Maupeou; le nouveau parlement de Paris commençoit à prendre quelque faveur; des pairs y avoient siégé; d'anciens et célèbres avocats y avoient reparu; les provinces éloignées regardoient les conseils supérieurs comme un véritable bienfait; des négociations secrètes près d'anciens magistrats, las de leur inutilité, faisoient espérer qu'ils reviendroient étayer de leurs noms révérés au barreau le nouvel édifice de la magistrature française. Le roi n'avoit qu'à dire : « Je veux irrévocablement la stabilité de ce nouveau système », tout étoit dit, le chancelier triomphoit, et le foyer de résistance, sans cesse entretenu dans les chambres du parlement contre l'autorité royale, eût été éteint à jamais; l'ancien parlement de Paris rétabli, en reprenant ses anciens erremens, n'auroit pas provoqué les états-généraux; l'assemblée nationale n'auroit jamais existé; la religion seroit encore florissante, et le trône, aujourd'hui renversé, brilleroit encore de tout son éclat. Mais Louis XVI, jeune et sans expérience, n'avoit qu'un seul

Disgrâ chancelier peou.

désir, celui de rendre son peuple heureux. On lui persuada que le murmure étoit général ; que le rétablissement de l'ancienne magistrature immortaliseroit les commencemens de son règne ; qu'on attendoit ce bienfait de son équité ; qu'on prendroit des précautions sages et des mesures fermes, afin que dorénavant le parlement se tînt dans les bornes de la dépendance et de la subordination dont il s'étoit écarté. Ces insinuations, répétées par M. de Maurepas qui ne sembloit être animé que de la gloire du roi et du bien de l'Etat, et par le contrôleur-général Turgot, qu'on appeloit l'*ami du peuple*, firent sur l'esprit et le cœur du monarque l'impression désirée. On admit dans le comité secret où se traitoit cette grande affaire, en présence du roi, le conseiller d'Etat Joly de Fleury, dont la réputation étoit bien au-dessus des talens qu'on lui supposoit, ainsi qu'on en a eu de tristes preuves lorsqu'il succéda à M. Necker. Si ce magistrat avoit eu le bon esprit de ne point sortir de la sphère de conseiller d'Etat, on l'auroit toujours regardé comme un homme essentiel, quoiqu'il ne fût qu'un esprit rétréci et routinier. Ce fut lui qui, de concert avec son frère, président à mortier, et avec quelques membres de l'ancien parlement, rédigea l'édit de rappel.

y de Fleu-
eiller d'É-

Les personnes qui entraînoient ainsi le

roi, et abusoient de son inexpérience, avoient moins consulté le bien de l'Etat que les avantages qu'ils devoient en retirer personnellement. Le comte de Maurepas s'acheminoit vers la suprématie ministérielle en se débarrassant du chancelier Maupeou, et en mettant à sa place un homme entièrement dévoué à ses volontés. M. Turgot, qui vouloit donner de la célébrité à son nom et à son ministère, se persuadoit qu'un service de cette importance lui feroit trouver dans le parlement rétabli de grandes facilités pour les grandes opérations de finances qu'il projetoit. Assurément le parlement Maupeou n'y auroit pas mis d'obstacles; mais comme cette nouvelle cour n'étoit pas encore assez accréditée pour donner l'exemple aux autres parlemens du royaume, tous bien déterminés à faire échouer, autant qu'ils le pourroient, et en haine du chancelier, les édits du gouvernement soumis à leur enregistrement, M. Turgot crut s'illustrer et mériter la confiance de toute l'ancienne magistrature en lui faisant rendre son crédit et son premier éclat. Le roi seul étoit de bonne foi, et ne voyoit, dans ce nouvel ordre de choses, dont il ne prévoyoit pas les suites fâcheuses, que le contentement et les actions de grâces de son peuple qu'on lui représentoit sans cesse demandant le retour du parlement à

grands cris. Il consentit donc à sacrifier le chancelier Maupeou, laissa la nomination de son successeur au comte de Maurepas, et adopta l'édit de rappel qui lui fut présenté par M. Turgot.

Louis, à qui le secret avoit été demandé, ne le trahit pas, mais son visage n'étoit point fait à la dissimulation. Malgré sa brusquerie naturelle et trop de pente à l'impatience, comme il n'avoit jamais eu d'éloignement pour M. de Maupeou, il le recevoit toujours avec la même bonté, mais avec un air peiné et embarrassé. Le chancelier s'en aperçut. Son esprit pénétrant ne parvint pas positivement à éventer la mine prête à éclater; mais il s'en douta, et crut au-dessous de sa dignité de s'en expliquer avec les deux ministres dont les conférences avoient déjà sourdement transpiré; car l'ambition cédoit dans les circonstances à la hauteur de son caractère. Considérant néanmoins qu'il manqueroit à son devoir en n'éclairant pas sa majesté sur les piéges qui lui étoient tendus, M. de Maupeou fit un mémoire court, mais supérieurement motivé, et le remit lui-même au roi, en lui adressant ce peu de mots : « Sire, voilà » le court exposé de ma conduite et des » causes qui l'ont nécessitée; l'autorité » royale étoit sans cesse compromise; il » falloit lui rendre son énergie : je désire,

» pour le bonheur de votre majesté et celui » de ses peuples, qu'elle en soit convaincue. »

Louis lut le mémoire : son âme ébranlée se trouva dans la plus grande perplexité. Incertain du parti qu'il devoit prendre, il fit appeler près de lui son ancien sous-précepteur, à qui, dès son enfance, il avoit confié ses plus secrètes pensées : c'étoit l'abbé de Radonvilliers, conseiller d'Etat. La vie régulière, la prudence, l'esprit cultivé, l'application au travail de cet homme estimable et généralement estimé, l'avoient fait admettre dans les conseils du roi après l'éducation des Enfans de France. Le roi lui communiqua le plan projeté pour le rappel du parlement de Paris, et lui fit lire aussi le mémoire du chancelier, puis lui demanda son avis. A quoi tiennent les plus grands événemens? Si l'abbé de Radonvilliers, usant de la liberté que lui donnoit la confiance du roi, avoit penché pour le chancelier; si, réfléchissant avec son bon esprit sur les inconvéniens de la nouvelle secousse prête à éclater; si, plus prévoyant, moins timide ou moins courtisan, il n'eût pas craint de se compromettre en faisant pencher la balance pour le maintien de l'ordre de choses établi, M. de Maupeou devenoit le ministre dominant, et son heureux système auroit prévalu pour la sûreté du roi et la tranquillité du royaume. Mais

L'abbé donvillier

Ce fut l'empereur Joseph qui m'apprit cette disgrâce, dans les premiers jours de septembre; la cour étoit à Laxembourg, maison impériale à quatre lieues de Vienne; les ministres des cours étrangères s'y étoient rendus à un jour indiqué; l'empereur me prit à part et me dit : « Il vient de nous ar-» river un courrier qui nous apprend le ren-» voi et l'exil du chancelier Maupeou : il » me semble, ajouta ce prince, que ce n'é-» toit pas au roi à le publier; car il avoit » bien affermi son autorité. » Cette façon de penser fut générale à la cour de Vienne et parmi les ministres étrangers.

ıe de Mi- garde des

Le roi, après le départ du chancelier, donna les sceaux à M. Hue de Miroménil, premier président du parlement de Normandie, le plus violent de tous les parlemens du royaume. Il fut dit dans le temps que ce magistrat devoit cette place à la comtesse de Maurepas, qu'il avoit amusée en jouant la comédie à Pont-Chartrain, et à M. de Maurepas, qui ne vouloit plus admettre dans le ministère que des volontés souples et dépendantes de la sienne : ainsi s'énonçoient à la cour ceux qui n'étoient point les partisans du ministère actuel. M. de Miroménil a certainement eu pour M. de Maurepas tous les égards qu'exigeoient son âge et la reconnoissance : peut-on le blâmer de s'être toujours concerté

avec cet ancien ministre pour maintenir dans la magistrature l'esprit de justice et de paix qu'il y a sagement entretenu? Son caractère, tourné à la plaisanterie, avoit de l'analogie avec celui du comte de Maurepas; mais il a toujours fait parler le roi avec dignité quand les parlemens lui adressoient des remontrances. Il avoit l'esprit juste et le travail facile : j'ai été à portée d'en juger dans mes fréquens entretiens avec lui lors de la grande affaire des Quinze-Vingts et du fameux procès du collier. Il n'étoit peut-être pas toujours au niveau de sa place, qui auroit exigé plus d'énergie et d'élévation; s'il n'a pas illustré son ministère par aucun fait mémorable, il n'y a point opéré de ces secousses violentes qui ont occasionné des orages sous son prédécesseur, comme sous son successeur de Lamoignon.

Rappel blissemen lement de

Dès que M. de Miroménil eut pris les rênes du ministère de la justice, les membres du parlement de Paris, exilés dans les différentes villes du royaume, furent rappelés; leur réinstallation se fit avec la plus grande pompe par le nouveau garde des sceaux. Le parlement Maupeou redevint grand conseil comme auparavant; les conseils supérieurs furent supprimés; le nom de Maupeou, imprimé sur le front de tous ceux qui avoient secondé ses opérations, devint une tache que rien ne put effacer.

Ainsi croula tout à coup cet édifice élevé par un homme d'un génie mâle pour mettre le sceptre et la couronne de nos rois à l'abri des atteintes parlementaires. La malheureuse catastrophe par laquelle la monarchie française a été anéantie, est la plus éloquente apologie de son ouvrage, dont, cependant, je ne suis ni le défenseur ni le détracteur. J'ai peint l'homme et j'ai jugé le magistrat par ses œuvres et les suites de sa disgrâce. Il y avoit certainement des vices dans la formation des nouveaux tribunaux; ils ne furent pas composés de manière à inspirer la confiance et la considération générales, il faut bien en convenir; mais le temps auroit successivement réparé ce défaut; la justice se seroit rendue sans interruption et à moins de frais pour les parties intéressées : alors, en prenant pour l'enregistrement de l'impôt un mode par lequel l'autorité du souverain avec les intérêts du peuple eussent été sagement combinés, on auroit évité les trop grands inconvéniens dont l'invincible résistance des cours souveraines, qui prétendoient ne pouvoir obtempérer, a été l'affligeant résultat : telle a été la première cause de nos malheurs.

Le rétablissement du parlement de Paris ramena la joie et l'abondance dans la capitale : le roi goûtoit un bonheur sans mélange d'y avoir contribué par sa clémence :

notre ministère en paroissoit d'autant plus affermi. J'attendois la fin de ma mission, lorsque j'appris que le nouvel ambassadeur ne se rendroit à Vienne que dans cinq ou six mois, et qu'en conséquence j'y continuerois mes fonctions de chargé des affaires de France.

La prolongation de ma mission me procura de nouvelles instructions pour la direction des affaires que je devois traiter avec le ministère autrichien, et pour mes relations avec notre ambassadeur à Constantinople. La nature et l'importance de ces négociations avoient de quoi exciter toute mon émulation par la grande confiance dont j'étois honoré. L'intérêt que j'avois eu le bonheur d'inspirer au prince de Kaunitz, et surtout les découvertes secrètes dont j'envoyois le résultat tous les quinze jours avec exactitude, avoient sans doute fait présumer à notre ministère que je me trouvois à portée de traiter avec succès les objets que l'on confioit à mon zèle. Dans cette position, il m'étoit très-essentiel de connoître ce qui se passoit dans notre ministère et à la cour de nos jeunes souverains, pour donner à ma conduite la direction convenable, déterminer le ton de mes dépêches, et ne point faire de fautes en terminant ma carrière diplomatique. Ma correspondance particulière avec le prince

Louis de Rohan me donna sur ces objets les renseignemens les plus instructifs et les plus détaillés. Il me prévint du crédit dominant que prenoit M. de Maurepas, du peu d'énergie qu'il découvroit dans le caractère du comte de Vergennes, de la vacillation et de l'instabilité de la volonté toujours foible du roi, de l'éloignement bien caractérisé de la reine pour lui, prince de Rohan, de ses tentatives inutiles et réitérées pour obtenir une audience de cette princesse, afin de l'éclairer sur les causes de ses préventions. Il étoit instruit de la sensation fâcheuse qu'avoit produite la lettre secrète si indiscrètement confiée à madame du Barry par M. d'Aiguillon : ce prince s'étendoit surtout, dans sa correspondance, sur ce qu'il y avoit à craindre pour lui et pour moi, de la haine que lui avoit vouée hautement le baron de Breteuil, fortement protégé par la reine. Cette crainte n'étoit pas dans le prince Louis un manque de courage : dans aucun temps il ne se montra pusillanime. Le baron de Breteuil n'avoit pas personnellement de quoi lui imposer : mais on craignoit avec raison l'audace sans frein, les sourdes intrigues d'un homme qui, pour perdre un ennemi, ne se feroit aucun scrupule d'employer la vile ressource du mensonge. Ces connoissances me furent très-utiles pour me maintenir à Vienne

dans une position convenable, et pour mettre dans ma correspondance avec le ministre, la mesure et les nuances propres aux circonstances.

Malgré les agrémens dont je jouissois à Vienne ; malgré les témoignages continuels de satisfaction que me transmettoit le comte de Vergennes, je soupirois après le moment où je rentrerois dans les fonctions de mon état. La carrière diplomatique n'avoit pour moi d'autres attraits que la satisfaction d'avoir rempli mon devoir ; mon goût particulier ne m'y portoit pas ; une pente naturelle me ramenoit au contraire à l'état que j'avois embrassé par principe et par inclination : j'appris enfin que bientôt mes vœux seroient exaucés.

Arrivée ron de B Vienne.

Enfin le nouvel ambassadeur que m'avoit annoncé M. de Vergennes, arriva à Vienne vers la fin de février 1775. Dès que j'eus été informé de son départ de France, je quittai l'hôtel de France, pour ne pas m'y trouver dans sa dépendance, bien déterminé à ne rester à Vienne que le temps nécessaire pour l'installer et le mettre au fait des négociations commencées. Son début avec moi fut très-honnête. Il se plaignit en termes flatteurs de mon trop grand empressement à quitter son hôtel, en m'assurant qu'il lui auroit été plus agréable d'y conférer avec moi, etc. Je fis alors tout ce que mon devoir

exigeoit, soit pour sa présentation et son installation à la cour, soit pour ses visites aux ministres et aux personnes en place; je lui donnai ensuite avec loyauté tous les renseignemens propres à diriger ses premiers pas; je lui indiquai les sources où je puisois les connoissances que je me procurois sur l'intérieur de l'impératrice, de l'empereur, et des principaux ministres; je lui parlai avec détail du caractère des souverains, des affections, pour ou contre nous, tant des ministres autrichiens que des ambassadeurs et envoyés des puissances étrangères avec qui il seroit dans le cas d'avoir des relations; je l'instruisis des liaisons secrètes des ambassadeurs de Russie et d'Angleterre pour diminuer notre influence dans le cabinet de Vienne, de la marche tortueuse et obscure du ministre de Prusse pour tâcher de tenir le fil de nos négociations particulières avec le ministère autrichien, des avantages qu'on pouvoit retirer de nos rapports avec les ambassadeurs d'Espagne, de Naples et de Suède, de la réserve qu'il convenoit d'avoir avec ceux de Venise et de Danemarck : on lui avoit remis à Versailles une copie du mémoire que j'avois envoyé à la cour sur tout ce qui pouvoit faire connoître avec précision la puissance, les forces, la politique et les relations de la maison d'Autriche. Je croyois avoir ainsi rempli ma tâ-

che; mais je devois m'attendre à un assaut violent, et je m'y étois préparé. M. l'ambassadeur m'avoit remis à son arrivée une lettre particulière du comte de Vergennes, où le roi me recommandoit très-spécialement de mettre M. de Breteuil au fait des moyens que j'employois avec tant de succès pour procurer à sa majesté les secrets du cabinet de Vienne, la correspondance secrète du roi de Prusse avec les agens non connus de sa confiance à Vienne et à Paris, ainsi que le fil des autres découvertes dont il étoit si important d'avoir la suite : ce fut plusieurs jours après son arrivée que, dans une dernière conférence, M. de Breteuil me parla du contenu de cette lettre, dont il étoit instruit. « Je m'attends, me dit-il » avec ce ton qui appelle l'effusion de la » confiance, que vous couronnerez les ren- » seignemens intéressans que vous m'avez » donnés jusqu'ici, par ceux qui doivent » ajouter le plus grand prix à ma mission. » Ma réponse fut prompte : « Je ne le pouvois » pas; son arrivée avoit tari cette source si » féconde et si avantageuse : comment, en » effet, pouvoir retrouver un homme que » je n'avois vu que de nuit, qui ne me par- » loit que masqué, qui m'avoit prévenu » que toute tentative pour le connoître » le ramener seroit en pure perte et même » dangereuse? » J'étois de bonne foi; mi

cette réponse fut prise pour une défaite. Le baron de Breteuil, se voyant trompé dans son attente, prit le ton de la menace; il se déchaîna d'une manière peu décente contre le prince Louis de Rohan, en me disant « que j'avois épousé sa haine; que c'étoit » sûrement par ses insinuations que je le » privois du plus beau fleuron de l'ambas- » sade..... *Je saurai un jour m'en venger,* » ajouta-t-il en colère; *je serai son ministre,* » *et je lui ferai sentir le poids de mon auto-* » *rité.* » Je ne fais que répéter ici textuellement les expressions soulignées. Auroit-on pu soupçonner alors le baron de Breteuil doué du don de prophétie? Nous en verrons cependant l'accomplissement lors du fameux procès du collier. Revenant à moi, il me dit « qu'il alloit se plaindre au roi » directement, et que je m'exposois infail- » liblement à encourir les effets du mé- » contentement de sa majesté. »

L'impétueuse colère de M. l'ambassadeur ne fit qu'ajouter à ma sérénité. Alors, sans sortir ni des bornes ni des égards que je devois à son caractère, je lui dis avec fermeté : « Qu'à mon arrivée à la cour, je ne » dissimulerois rien de la scène qui venoit » de se passer; que je ne devois compte » qu'au roi et à son ministre de la mission » qui m'avoit été confiée; que plein de res- » pect pour la recommandation qui m'étoit

» faite au nom de sa majesté, je ferois con-
» noître à Versailles les motifs qui me met-
» toient dans l'impossibilité absolue d'y
» déférer; que quant au prince Louis de
» Rohan, je le croyois placé à une distance
» trop haute pour que les traits de M. l'am-
» bassadeur pussent l'atteindre (combien
» je m'abusois alors)! que quant à moi je le
» priois d'être bien persuadé qu'un homme
» qui n'a connu que ses devoirs est tou-
» jours au-dessus de la crainte. » Le baron de Breteuil sentit bien qu'il avoit dépassé le cercle des égards qu'il se devoit à lui-même; car, dès qu'il ne me vit plus reparoître à l'hôtel de France, il vint lui-même me chercher. Je pouvois alors lui être encore utile. J'oubliai donc son emportement et m'empressai de faire ce qu'il désiroit.

Rien ne me retenant plus à Vienne, je préparai mon départ; mais avant de parler de ce qui m'arriva à ce départ et à mon arrivée à Versailles, je crois devoir insérer ici une anecdote qui m'est personnelle, et qui peint au naturel le baron de Breteuil.

La scène qui s'est passée à Vienne entre cet ambassadeur et moi, mes fréquens rapports avec lui lorsqu'il est parvenu au ministère, la résistance ferme et modérée que j'ai souvent opposée à la violence de son caractère et à son humeur altière, lui ont laissé de moi un souvenir ineffaçable

En 1794, dix-neuf ans après ma sortie de Vienne, huit ans après ma retraite en Lorraine, et deux ans après ma déportation dans le Brisgaw, M. de Breteuil, qui paroît ne m'avoir pas perdu de vue, est venu de Bruxelles, où il résidoit alors, troubler la tranquillité de ma solitude, par une démarche qu'on ne peut attribuer qu'à une animosité implacable. On ne diffame point les hommes qu'on peint par leurs actions; eux seuls se donnent en spectacle. Le baron de Breteuil va donc se peindre lui-même dans un écrit remis par lui au ministre de l'empereur, lorsque ce prince étoit à Bruxelles.

Note remise par le baron de Breteuil au ministre de l'empereur, à Bruxelles.

« Je viens d'apprendre que l'abbé Georgel, qui fut avec le prince Louis, aujourd'hui cardinal de Rohan, dans son ambassade de Vienne; qui partagea depuis la disgrâce de ce prélat dans la malheureuse affaire du collier; qui ensuite fut tantôt bien, tantôt médiocrement, parfois mal avec le cardinal, est dans ce moment à Fribourg en Brisgaw, y écrivant une histoire des menées et intrigues qui privèrent le prince Louis de l'ambassade de Vienne. M. l'abbé Georgel dira de grands menson-

ges, et versera tout le fiel de la calomnie sur les articles où il parlera du baron de Breteuil ; mais il y a lieu de croire qu'il a encore un autre objet, celui d'élever une statue au cardinal de Rohan, aux dépens de notre infortunée reine. Il ne seroit pas impossible que cet *écrivassier*, cherchant à servir la haine des entours des princes contre le baron de Breteuil, n'espérât que sa satire ne discréditât un homme que feu leurs majestés honoroient spécialement de leurs bontés. Je crois que vous sentirez qu'il seroit aussi convenable que possible d'empêcher, sans aucun véritable abus d'autorité, M. l'abbé Georgel de continuer cet ouvrage, et de lui ôter les moyens de le faire imprimer dans les conjonctures. Si j'ai été mal informé, si M. Georgel rend l'emploi de ses loisirs aussi respectable que l'est celui de M. le cardinal depuis la révolution, la certitude qu'on se sera procurée de la bonne conduite du sieur Georgel ne tournera qu'à son avantage. »

Voilà donc M. de Breteuil peint par lui-même ! voilà sa manière quand l'intérêt personnel va chercher dans les replis de son cœur haineux et vindicatif le venin qu'il veut darder contre ceux qu'il présume d voir l'attaquer ! voilà comme il a l'art lier sa cause, quand il la croit mauvai avec celle d'une tête auguste qui, comm

dant un respect profond, peut couvrir de son nom des inculpations qui ne pourroient être dévoilées sans déshonneur dans l'opinion publique. Craignant sans doute de ne pas exciter personnellement assez d'intérêt, il cherche à le stimuler en s'étayant de la mémoire de la feue reine qu'il prétend ainsi défendre ! Voilà comme il ose, sans scrupule, dénigrer celui qui a des droits à son estime, et prêter à un homme qui n'a pas démérité, des intentions d'une malignité aussi perverse. Avant de calomnier aussi hardiment, avant de porter plainte et de requérir l'autorité du ministre d'un souverain qui me donnoit asile, la probité et l'humanité exigeoient des informations préalables : cette marche, si conforme à l'équité, ne convenoit pas à celui qui n'a jamais été qu'un despote lorsqu'il a eu l'autorité en main.

La note du baron du Breteuil fut envoyée à son excellence M. le baron de Sumerau, chef de l'administration de l'Autriche antérieure, par le ministre de l'empereur François II. Il est à présumer que j'ai eu le bonheur, depuis mon séjour dans le Brisgaw, de lui inspirer estime et confiance; car il n'a pas hésité à m'envoyer et à m'abandonner l'original de cette note odieuse, et de m'adresser une lettre honorable datée du 24 avril 1794.

Je m'empressai d'y répondre dès le lendemain, de réfuter victorieusement les inculpations calomnieuses du baron de Breteuil, et de repousser avec horreur les insinuations perfides de mes intentions de publier des mémoires contre la feue reine de France.

Ma réponse, comme je le désirais, fut envoyée à Bruxelles, et remise par le ministre impérial au baron de Breteuil; j'en fis donner copie au cardinal de Rohan : j'avois très à cœur que l'un et l'autre fussent informés de mes sentimens actuels. Le cardinal, dans une lettre à un tiers, en date du 7 mai, s'exprimoit ainsi sur cette réponse : « J'ai lu avec grande satisfaction la » réponse de M. l'abbé Georgel, parce qu'elle » est parfaitement bien faite et aussi bien » écrite que bien pensée : faites-moi le plai- » sir de le lui dire de ma part. » Malgré que cette anecdote me soit personnelle, je n'ai pas dû la passer sous silence dans des mémoires où j'aurai souvent l'occasion de mettre en scène le baron de Breteuil.

Toutes les affaires qui, depuis l'arrivée du nouvel ambassadeur, me retenoient à Vienne étant terminées, j'annonçai mo départ au prince de Kaunitz qui, apr m'avoir constamment honoré de ses bont particulières, voulut encore m'en donn une preuve bien honorable avant d-

congé. M. l'ambassadeur avoit à son premier dîner de cérémonie tous les ministres, tous les ambassadeurs et tous les grands de la cour et de la ville : le prince de Kaunitz saisit ce moment pour me remettre, en présence de cette assemblée, le riche présent que daignoient me faire leurs majestés impériales et royales, et le témoignage par écrit de leur satisfaction et de leur auguste bienveillance. Après quoi il me prit à part et me dit : « Sa majesté l'empereur et sa ma» jesté l'impératrice-reine, voulant donner » à votre cour une preuve non équivoque » de l'estime que leur a inspirée, pendant » votre mission, la conduite sage et pru» dente que vous avez tenue, m'ont auto» risé de vous confier une commission se» crète dont ils n'ont pas voulu charger » leur ambassadeur, afin que vous en soyez » le porteur : la nature de cette commis» sion est faite pour vous procurer un ac» cueil favorable. » Il étoit question d'une démarche faite avec succès à Pétersbourg, près de la czarine, d'après le désir qu'en avoit marqué notre ministère : la dépêche y relative me fut donc remise. Le prince termina l'entretien par un trait de pinceau qui achève le portrait de M. de Breteuil. Le dîner de cérémonie et d'apparat de cet ambassadeur, annoncé à tous les convives pour trois heures, n'avoit eu lieu qu'à quatre

heures et demie, parce que le prince de Kaunitz n'étoit arrivé qu'à cette heure. M. de Breteuil, formalisé de ce retard auquel il n'avoit pas cru devoir s'attendre, et persuadé d'ailleurs que la magnificence et la délicatesse des mets en avoient souffert, ne put s'empêcher de faire paroître de l'humeur. Le prince de Kaunitz, qui l'avoit très-bien remarqué, me dit en particulier: « M. l'ambassadeur paroît avoir beaucoup » d'humeur; il voudroit faire le petit Choi- » seuil, il en a bien l'audace, mais il n'en » a pas l'esprit. »

J'arrivai à Versailles au mois d'avril 1775: j'y déposai les papiers de l'ambassade. Je m'acquittai de l'honorable commission dont j'avois été chargé : j'eus lieu d'être très-satisfait de l'accueil dont je fus honoré. Interpellé sur les découvertes secrètes dont je n'avois pas donné le fil à l'ambassadeur, je m'expliquai avec franchise et vérité sur l'impossibilité où je m'étois trouvé de substituer M. de Breteuil à ma place. J'ai donné par écrit le précis de ce que m'avoit dit l'honnête criminel pour être remis au roi. Peu de jours après, le comte de Vergennes me remit une lettre officielle où le roi, satisfait de ma conduite, de mon zèle et d mes services, m'accordoit une gratificatic et ensuite un traitement annuel sur les faires étrangères, avec la promesse d'u

grâce plus considérable et plus analogue à mon état actuel; ce qui a eu lieu à ma grande satisfaction. Le comte de Maurepas me marqua beaucoup de bonté et d'intérêt; mon mémoire sur la cour de Vienne lui avoit plu. Cet intéressant vieillard m'admit souvent dans son cabinet, et la confiance dont il m'honoroit étoit généralement connue. A l'époque de mon retour, M. de Maurepas ne faisoit pas encore les fonctions de principal ministre; les ministres n'étoient point encore assujettis à ne travailler avec le roi qu'en sa présence. Le garde des sceaux, le comte de Vergennes, M. de Sartines et le duc de la Vrillière le regardoient seulement comme le guide et le conseil du roi, et par une simple déférence lui communiquoient leurs projets et leur travail avant de les porter à la décision du monarque. Mais le comte du Muy, fait maréchal de France, d'une piété exemplaire et d'une probité sévère, n'étoit pas d'un caractère à soumettre les opérations de son ministère à d'autres qu'au roi: il jouissoit alors de tout le crédit de sa place. M. Turgot rendoit bien hommage à la vieillesse de M. de Maurepas; mais, voulant être le maître dans son département, et avoir seul la gloire d'en être le réformateur, il ne présentoit qu'au roi et au conseil assemblé ses plans et ses systèmes.

u de notre
e à mon
Vienne.

Bientôt de nouveaux ministres parurent sur la scène. Le duc de la Vrillière cessa de vivre et ne fut point regretté. Le maréchal du Muy, au grand regret de tous ceux qui aimoient le roi et l'Etat, succomba sous le lithotome du célèbre frère Côme, dans l'opération de la pierre qui fut extraite, mais l'inflammation de la plaie produisit la gangrène; alors il n'y eut plus d'espoir de guérison. M. du Muy vit la mort s'approcher avec le calme de la vertu, et mourut en héros chrétien. Chat dans le tère.

M. Turgot, qui se voyoit en faveur, proposa au roi M. de Malesherbes, son ami, pour remplacer M. le duc de la Vrillière, et M. le comte de Saint-Germain pour succéder au maréchal du Muy. Le roi consulta M. de Maurepas, qui répondit qu'on pouvoit les essayer; que le premier étoit un grand magistrat, et que le second, malgré son inconstance et les travers de son amour-propre, avoit développé de grands talens militaires : le roi les nomma. M. de Malesherbes, fils du chancelier Lamoignon de Blancménil, étoit alors premier président de la cour des aides de Paris. Il avoit pour lui le suffrage de la magistrature qu'il honoroit par ses talens et ses lumières, et surtout la voix du peuple qui avoit la plus haute idée de son incorruptible probité et de son désintéressement. On eut de la peine M. de herbes.

à vaincre sa résistance : il ne céda qu'aux instances de l'amitié. « Ma sauvagerie, di-» soit-il, et ma passion pour les études si-» lencieuses, seront très-déplacées à la » cour. J'y ferai à coup sûr des gaucheries » qui m'exposeront au ridicule des courti-» sans. » Aussi le jour qu'il a pu briser la chaîne qui le retenoit dans ce séjour d'intrigues, fut pour lui un jour de triomphe. Pendant le peu de temps qu'il fut ministre de la cour, de Paris et de l'intérieur, il laissa une si forte impression de sa droiture et de son éloquence naturelle dans l'esprit de Louis XVI, que cet infortuné monarque a voulu l'avoir pour défenseur devant cette assemblée de régicides qui l'a condamné à l'échafaud.

omte de ermain. L'arrivée du comte de Saint-Germain au ministère de la guerre est une de ces aventures singulières faites pour piquer la curiosité. Le comte de Saint-Germain, d'abord jésuite, en avoit quitté l'habit très-jeune encore, entraîné par son goût dans la carrière des armes. En déposant l'habit monastique il alla s'engager dans un régiment de dragons, afin que son père ne mît pas d'obstacles à ce changement d'état : son père l'en retira ; mais sa passion pour le métier des armes ne fit que s'accroître par la résistance de ses parens. Pour s'en affranchir il s'expatria et passa au service de l'électeur

Palatin. Il servit ensuite sous le prince Eugène, fit sous lui plusieurs campagnes contre les Turcs, et s'y distingua. A la mort de l'empereur Charles VI il revint en France; mais sa destinée étoit de ne se fixer nulle part. Cet esprit, toujours inquiet, toujours persuadé qu'on ne rendoit pas assez de justice à son mérite, étoit néanmoins parvenu, par des succès militaires, aux premiers grades. Il étoit lieutenant-général, grand'-croix de l'ordre de Saint-Louis. Le bâton de maréchal de France ne lui auroit pas échappé s'il avoit su contenir son humeur, et mettre des bornes à ses prétentions. Il commandoit l'aile gauche de l'armée de Contades à la bataille de Minden. Ses habiles manœuvres, avant cette action, pour contenir la garnison de Hameln, lui avoient concilié l'estime et la considération dues à ses talens militaires. Après cette bataille, M. de Saint-Germain, mécontent de la cour et du ministre de la guerre, crut se venger de l'un et de l'autre en quittant brusquement notre armée pour un service étranger. Il négocia très-secrètement sa désertion avec le roi de Danemarck : sa réputation lui fit obtenir les conditions les plus avantageuses; le bâton de maréchal, le cordon bleu de l'Eléphant, et soixante mille liv de traitement, furent le prix de son i visme, auquel il eut le ridicule d'aje

le dédain et l'ingratitude en renvoyant le cordon rouge, et la démission de son grade.

Une conduite aussi peu respectueuse que répréhensible de la part d'un sujet envers son roi, méritoit la dégradation et l'infamie : on crut que le silence du mépris seroit une punition plus humiliante pour cet esprit superbe. Les caractères de cette trempe sont partout les mêmes. Devenu bientôt odieux au militaire danois, et insupportable à la cour de Copenhague, on fut charmé de s'en débarrasser en lui laissant, avec le grade de maréchal, son cordon bleu et son traitement. Précipité de la hauteur où il avoit été subitement élevé, et sans asile, il lui fallut s'abaisser et demander, en suppliant, à cette même cour qu'il avoit bravée, la permission de se concentrer dans un petit village de l'Alsace. La pitié fit place au ressentiment; sa demande lui fut accordée. M. Dubois, ancien major du régiment de M. de Saint-Germain, et dont l'avancement étoit l'ouvrage, avoit pour sœur madame du Gravier, veuve d'un capitaine du régiment de Picardie, qui habitoit une petite campagne dans la Haute-Alsace : ce fut là que le comte de Saint-Germain vint déposer son bâton de maréchal et son orgueil. Le major Dubois, retiré du service avec le grade et le traitement de lieutenant-colonel, traînoit avec déplai-

sance son inutilité à Paris, et passoit ses soirées dans la rue de Varennes, chez madame Blondel, veuve d'un employé dans les affaires étrangères, et mère du maître des requêtes de ce nom. M. Turgot venoit souvent s'y délasser de ses travaux. Le major Dubois, toujours passionné pour son bienfaiteur, le comte de Saint-Germain, gémissoit de voir, disoit-il, d'aussi grands talens enfouis : il ne cessoit d'en parler, et toujours avec enthousiasme. M. Turgot, dont la vive imagination se laissoit entraîner aux choses extraordinaires, s'enflamma aussi pour le maréchal danois : en le plaçant au département de la guerre il crut faire un coup d'Etat. Il présentoit un double intérêt à son ambition de succéder à M. de Maurepas dans la confiance du roi ; d'abord de mieux caractériser son crédit par cette nomination inattendue, et ensuite de réunir à son département la finance de la guerre : il s'étoit persuadé que M. de Saint-Germain, très-étranger à cette partie, ne s'opposeroit pas à ce démembrement. Il devenoit donc urgent de s'entendre avec le comte de Maurepas, qui, depuis la mort du maréchal du Muy, avançoit à grands pas vers la suprématie ministérielle. La proposition du contrôleur-général lui parut d'abord une extravagance ; mais la réflexion lui fit apercevoir que ce choix, et les suites qu'il pour-

roit avoir, serviroient un jour à éclairer le roi sur les idées romanesques de M. Turgot: il répondit : « Proposez-le au roi ; on peut » en essayer. » Ce piége caché d'un vieux courtisan, qui avoit une profonde expérience des intrigues de la cour, ne fut point aperçu. Un mémoire rédigé avec art, où, sans dissimuler les torts graves du comte de Saint-Germain, ses talens militaires étoient exagérés, fut remis au roi par M. Turgot : ce mémoire produisit l'effet qu'on s'en étoit promis. M. de Maurepas, consulté, répondit que cette nomination paroîtroit sans doute fort extraordinaire; mais que si M. Turgot en espéroit de grands avantages, il ne voyoit aucun danger à en essayer. Cette manière adroite de repousser la responsabilité de l'événement étoit le grand art de cet ancien ministre. Le comte de Saint-Germain fut donc appelé au ministère de la guerre.

La cour étoit à Fontainebleau ; j'y étois aussi. Le major Dubois avoit dans ce moment avec lui un frère, chanoine de Saint-Pierre-le-Vieux de Strasbourg ; et pour que tout fût marqué au coin de la singularité, l'abbé Dubois fut choisi par M. Turgot, pour aller en Alsace annoncer cette nomination à M. de Saint-Germain. Il trouva ce vieux général, la serpette en main, taillant les arbres de son jardin. Ce moderne

Cincinnatus, si différent de l'ancien sous tous les rapports, reçut cette nouvelle comme un homme qui vient de s'éveiller après un rêve agréable; il ne sait s'il dort ou s'il veille, et si ce qu'on lui annonce est une illusion ou une réalité. La lettre du roi leva tous les doutes, et les élans de sa joie firent oublier au héros du jour les chagrins qui avoient jusqu'alors empoisonné son humiliante solitude. On ne lui laissa pas ignorer qu'il devoit son élévation à M. Turgot; celui-ci, comme il en étoit convenu, se trouva au débarquement du nouveau ministre à Fontainebleau. Après avoir recueilli les épanchemens de la gratitude de sa créature, il lui proposa le projet de séparer la finance et l'administration des provinces, du ministère de la guerre, afin que M. de Saint-Germain pût se livrer tout entier à la partie militaire. Le moment étoit favorable pour tout obtenir : cet arrangement fut convenu.

Cette nomination, tenue secrète jusqu'à l'apparition de ce revenant, paroissoit une nouvelle encore incroyable le jour même de son arrivée; enfin, on le vit traverser la grande cour de Fontainebleau accompagné du ministre de la cour et de M. Turgot, pour aller chez le roi. La présentation fut remarquable : le nouveau ministre, avec la décoration de l'ordre de l'Eléphant, qu'il

avoit obtenu la permission de porter, y parut avec l'attitude d'un extrême repentir et d'une vive reconnoissance. Le roi lui dit avec dignité : « M. de Saint-Germain, on » m'a persuadé que vos talens pouvoient » m'être utiles ; cette persuasion m'a fait » oublier vos torts. Répondez à l'attente » qu'on a de vous. Je vous rends votre an- » cien grade et l'ordre de Saint-Louis, en » vous autorisant à garder celui dont je » vous vois décoré. » Un respectueux saisissement et des larmes tinrent lieu de réponse : c'étoit l'éloquence de la sensibilité, et elle fut universellement applaudie.

Après les premiers jours écoulés dans les félicitations, le comte de Saint-Germain s'enferma avec ses premiers commis pour se mettre au courant du travail. Celui des finances et celui de l'administration des provinces militaires, déjà informés du projet de démembrement proposé par M. Turgot, firent sentir au nouveau ministre qu'un tel démembrement alloit porter le coup le plus funeste à son département ; que ses opérations se trouveroient sans cesse entravées par le contrôleur-général, à la volonté duquel il se trouveroit sans cesse assujetti ; qu'il seroit accusé par ses successeurs d'avoir dégradé ce poste important, et d'en avoir sacrifié le principal ressort. Convaincu de ces vérités incontestables, le

comte de Saint-Germain ne voulut plus souscrire aux conventions précédemment arrêtées. Il y eut des pourparlers et des débats avec M. Turgot, en présence de M. de Maurepas, dont cette mésintelligence fut loin d'exciter le mécontentement. Enfin les choses restèrent sur le même pied, et c'est ce qui accéléra la chute du nouveau ministre. En effet, le tableau de la situation financière du département de la guerre qui lui fut présenté, le détermina à débuter par une réforme d'éclat, afin de se procurer des fonds assez considérables pour donner à l'armée du roi toute la force dont elle étoit susceptible. La réforme projetée fut présentée sous des dehors si séduisans, l'économie qu'elle présentoit se trouvoit tellement conforme aux vœux du roi, qu'elle n'éprouva d'abord aucune opposition de la part de ceux qui avoient le plus d'intérêt de s'y opposer. Une résistance combinée auroit fait échouer le projet, et fait tomber son auteur dans le plus grand discrédit; mais on parvint à les désunir, et même à en séduire quelques-uns par l'appât d'un plus grand avantage personnel.

Les premiers coups devoient tomber principalement sur la maison militaire du roi, par la suppression des grenadiers à cheval, des deux compagnies de mousquetaires, des gendarmes de la garde, des chevau-

légers de la garde, et de la gendarmerie. Une nouvelle et plus économique constitution des quatre compagnies des gardes-du-corps faisoit partie du nouveau projet. Le roi, séduit par la réduction considérable des dépenses offertes par ce plan, renonça sans peine à l'éclat dont ces corps véritablement majestueux environnoient le trône, et personne n'eut le courage de lui faire observer qu'ils en étoient encore plus le rempart et le soutien. Ce monarque infortuné ne l'a que trop cruellement éprouvé. Si, lors des états-généraux, la maison militaire du roi, composée de l'élite de la noblesse française, eût encore existé, jamais les scènes sanglantes des 5 et 6 octobre 1789 n'auroient eu lieu; jamais une populace, ameutée contre Louis XVI, et conduite par La Fayette, n'auroit amené avec violence à Paris le descendant de tant de rois; jamais le fils de Saint-Louis n'auroit eu un échafaud pour lit de mort. Mais les quatre capitaines des gardes-du-corps, au lieu de se coaliser pour le maintien de leurs prérogatives, et surtout pour l'intérêt du roi, qu'ils avoient le beau privilége de défendre les premiers, se divisèrent entre eux, et se laissèrent entraîner par l'appât d'un plus grand intérêt personnel. Les commandans des gendarmes et des chevau-légers de la garde, du rang le plus élevé, l'un par sa

naissance illustre, l'autre par sa dignité de duc et pair, n'eurent pas le courage de s'opposer aux réformes vraiment désastreuses de ce ministre énergumène; et qui oseroit le croire, si le fait n'étoit consacré par l'histoire? Ils regardèrent comme un bienfait qu'on leur laissât cinquante hommes à chacun, comme un noyau qui pourroit être un jour augmenté et qui leur conservoit leur titre. Les mousquetaires et les grenadiers à cheval, malgré leur titre brillant de bravoure, et leurs services signalés, furent impitoyablement supprimés sans la moindre réclamation de la part de ceux qui les commandoient. Le maréchal de Castries, à la tête de la gendarmerie, lutta seul contre ce torrent dévastateur, et, par son énergie, il sauva de la destruction cet ancien corps, dont l'origine remonte à la fondation de la monarchie. Ce triomphe enhardit les militaires intimidés : on se permit enfin des observations trop tardives, sans doute, mais qui mirent enfin à découvert la foiblesse des conceptions de cette tête mal organisée.

M. de Maurepas, bon observateur, prévit dès lors que le règne de M. de Saint-Germain ne seroit pas long : il lui prépara, sans que celui-ci s'en doutât, un successeur totalement dans sa dépendance. Il eût été à désirer que le choix du principal ministre fût tombé sur un homme d'une conduite

moins équivoque, et qui eût au moins quelque apparence de talent. Mais le comte, depuis prince de Montbarrey, étoit le parent de madame de Maurepas ; madame de Montbarrey, née comtesse de Nesle, femme aussi spirituelle qu'intrigante, persuada que son mari avoit la capacité suffisante ; que d'ailleurs on pouvoit être assuré qu'il n'auroit d'autres volontés que celles de M. de Maurepas. M. de Montbarrey, loin d'être riche, avoit des dettes : c'est avec de pareils titres qu'il fut agréé comme directeur de la guerre, premier échelon au moyen duquel il devoit arriver là où l'on n'auroit jamais osé le placer d'abord. Toute subalterne qu'étoit cette place, les militaires s'accordèrent unanimement à la regarder comme une faveur déplacée.

Le prince de Montbarrey.

Les réformes de M. de Saint-Germain n'eurent pas plutôt été effectuées que l'on s'aperçut que le but en avoit été manqué, même sous le rapport de l'économie. La réforme entière des mousquetaires avoit paru offrir de grandes ressources par la vente des hôtels et terrains qui en dépendoient. Déjà des compagnies de spéculateurs, qu'on appeloit à Paris les *bâtisseurs de rues*, avoient fait des soumissions considérables ; mais ces bâtimens et leurs dépendances n'appartenoient point à l'Etat ; ils étoient la propriété des mousquetaires. Cette propriété

fut si bien établie qu'il n'y eut pas moyen de s'en emparer. L'ignorance de faits si essentiels à connoître jeta du discrédit sur le travail du ministre de la guerre ; d'autres bévues aussi graves furent également découvertes : alors le cri de l'opinion publique pour le renvoi du ministre se fit entendre de tous côtés.

Le roi, fatigué des clameurs élevées de toutes parts contre un homme qui jamais n'auroit dû sortir de l'obscurité à laquelle il avoit été condamné, et surtout du mauvais effet que produisoient ses opérations mal combinées, lui fit, par le conseil de M. de Maurepas, demander sa démission ; mais ce prince eut la générosité de lui donner pour retraite l'hôtel que le duc de Choiseuil avoit fait arranger à l'Arsenal pour son frère, l'archevêque de Cambrai. M. de Saint-Germain y a vécu et y est mort sans considération ; car le ministre avoit fait oublier entièrement le guerrier.

Renvoi d
Saint-Ge

Ce renvoi fit arriver le comte de Montbarrey au ministère de la guerre, à la grande surprise de ceux qui le connoissoient ; d'inspecteur, il se trouvoit actuellement directeur : peut-être qu'avec de bons sous-ordres pourroit-il diriger en chef le département de la guerre ; on pourroit du moins le présumer à raison du travail antérieur dont il avoit été chargé.

M. de Maurepas, bien convaincu de la médiocrité de son parent, bien au fait de tous ses vices, hésitoit de le proposer au roi; mais les instances réitérées de madame de Maurepas parvinrent à vaincre sa répugnance, et M. de Montbarrey fut enfin nommé.

Aidé par les lumières de très-bons premiers commis, le ministre obtint d'abord des succès dans cette nouvelle carrière. Pour se faire des partisans, il fit créer six régimens de chasseurs à cheval et autant de chevau-légers. Les états-majors de ces nouveaux corps furent très-brigués, et les militaires favorisés ne tarissoient point sur l'éloge du nouveau ministre.

Madame de Maurepas, sollicitée par madame de Montbarrey, saisit ce moment pour faire demander à la cour d'Espagne, en faveur du nouveau ministre de la guerre, *la grandesse*, et en même temps à l'empereur d'Allemagne le titre de *prince du Saint-Empire*. Outre ces décorations, M. de Montbarrey fut fait ministre d'Etat, et obtint pour lui, pour son fils et son petit-fils, la propriété du superbe hôtel qu'il fit bâtir à l'Arsenal avec les fonds de son département. Il parvint aussi à se faire donner la survivance du grand bailliage de Haguenau en Basse-Alsace, fief masculin d'un revenu de quatre-vingt mille livres de rente. Ce fief

avoit été précédemment possédé par le duc de Choiseuil, qui, sans postérité, en fit donner la survivance à son frère, le maréchal de Stainville, qui n'avoit pas d'enfans mâles.

M. de Montbarrey trouva le moyen, par M. de Maurepas, de s'en faire donner la survivance, dans le moment même où la reine avoit promis de la demander pour un Choiseuil qui avoit épousé la fille aînée du maréchal de Stainville. Déjà la reine, mécontente des démarches du ministre de la guerre, avoit obtenu la révocation de cette survivance en faveur de celui-ci; mais l'enregistrement de ses provisions au conseil souverain d'Alsace, et que le premier président, le baron de Spon, s'étoit hâté de faire effectuer pour faire sa cour à M. de Maurepas, devint en faveur de M. de Montbarrey un titre devant lequel l'autorité du roi se trouvoit paralysée.

Dès ce moment, le comte de Montbarrey devint odieux à la reine, qui ne manqua pas l'occasion de faire retirer le ministère à un homme qu'elle n'estimoit pas, et qui venoit, pour son intérêt personnel, de faire échouer les démarches publiques et vives de cette princesse en faveur d'une maison qu'elle protégeoit ouvertement.

Pendant que M. de Saint-Germain enlevoit à notre état militaire sa force et sa considération, M. Turgot, croyant ferme- Crédit d got.

ment marcher à grands pas vers la dictature ministérielle, couroit à sa perte. Après avoir introduit MM. de Saint-Germain et de Malesherbes dans le ministère, il ne douta plus de sa prépondérance. Sa confiance en lui-même égaloit son excessive vanité. Il voulut faire l'essai de ses forces par la publication d'édits bursaux et de plans d'administration qui furent adoptés par le conseil du roi ; mais il trouva dans le parlement, sur le suffrage duquel il comptoit, comme ayant été un des plus ardens promoteurs de son rappel, une résistance à laquelle il étoit loin de s'attendre.

Irrité de cette ingratitude, il chercha à humilier le parlement par des lits de justice tenus à Versailles dans le plus grand appareil ; mais ces coups d'autorité, loin d'augmenter son crédit, n'avoient d'autre effet que de le miner insensiblement.

Le parlement, par l'organe de son premier président, et les gens du roi par celui de M. Séguier, premier avocat-général, firent, dans ces séances solennelles, des discours d'une liberté mâle et d'une vérité tellement frappante, que le roi, dont le bien et le soulagement du peuple ont toujours été la passion dominante, en fut vivement ému. Cette émotion d'un bon roi n'échappa pas à l'attention d'une magistrature clairvoyante.

M. de Maurepas et le garde-des-sceaux qui lui étoit entièrement dévoué, sans compromettre néanmoins l'autorité du jeune roi par des confidences déplacées, ne paroissoient pas fâchés que le parlement devînât ce qu'il pouvoit oser. Le parlement, fort de ses propres conjectures, se crut autorisé à prendre les arrêtés les plus vigoureux contre les innovations du ministre économiste. Les pamphlets et les chansons ne cessoient de verser le ridicule sur toutes les opérations de M. Turgot. Bientôt la disette du pain à Paris et dans les environs, et qui en fut les suites, donna lieu tout à coup à une émeute très-inquiétante. Un grand rassemblement de ce peuple affamé se porta à Versailles : l'on se hâta de fermer les grilles du château. L'alarme fut rapidement semée dans la famille royale, qui ne croyoit pas le roi en sûreté. Les ministres se rendirent sans délai dans le cabinet de sa majesté. Le capitaine des gardes de service proposa de conduire secrètement sa majesté à Choisy et de là à Fontainebleau, pour avoir le temps de rassembler des troupes : un conseil moins timide, beaucoup plus sage et plus réfléchi, fut suivi, c'étoit celui d'ouvrir les grilles et de dire au peuple que le roi, touché de ses peines, avoit entendu ses cris; qu'il s'en retournât paisiblement à ses travaux; que des ordres sévères alloient être donnés pour

que le pain ne manquât plus. A ces mots, toute la multitude répondit par le cri de *vive le roi!* et l'orage fut dissipé. Mais M. Turgot saisit cette occasion pour s'emparer de la police de Paris, et avoir une armée à ses ordres : il fit en même temps renvoyer le lieutenant de police, M. le Noir, et le chevalier du Guet, et leur substitua deux de ses créatures. M. Albert, maître des requêtes, fut mis à la police; et le major Dubois fut nommé
échal de commandant du guet : le major de Biron, capitaine des gardes-françaises, fut nommé général de l'armée de l'intérieur : les pamphlets, dont la cour et la ville étoient inondés, le qualifièrent le général *de la farine*. Ce vieillard respectable, à qui les gardes-françaises étoient redevables et de leur excellente discipline et de leur bonne renommée, ne méritoit pas ce désagrément. On l'a vu avec déplaisir se plier aux volontés de M. Turgot. Il étoit inconvenant à un maréchal de France de faire, sous les ordres d'un contrôleur-général, la guerre aux accapareurs de blé et aux marchands de farine. On fit donc venir des troupes ; elles furent réparties à dix lieues à la ronde de Versailles et de Paris, pour empêcher les accaparemens et favoriser les charrois et les transports des blés à Paris.

Toutes ces mesures exagérées n'eurent aucun des résultats qu'on s'en étoit pro-

mis ; elles hâtèrent la chute du contrôleur-général, qui, le matin même de sa disgrâce, se croyoit plus stable que jamais dans sa place.

Le roi, vivement alarmé de ces mouvemens convulsifs qui se faisoient sentir aussi près de sa personne, toujours ému des grandes vérités qu'il avoit entendues aux lits de justice, et sans cesse présens à sa pensée, se rendit de son propre mouvement, et par une porte secrète de communication, chez M. de Maurepas, auquel il ouvrit son cœur en lui manifestant toutes ses inquiétudes.

Jusqu'alors celui-ci n'avoit jamais laissé apercevoir sa façon de penser sur M. Turgot. Pour parvenir avec certitude à abattre ce colosse qui vouloit dominer sur tout, il ne falloit pas le frapper à demi, il falloit surtout ne pas exciter le soupçon de jalousie et d'animosité. Aussi le vieux et rusé ministre reçut-il avec le sang-froid et l'astuce d'Ulysse cet épanchement, si flatteur pour lui, du cœur du roi.

« Je suis charmé, dit-il au roi, que votre » majesté ait, comme moi, les yeux dessillés. M. Turgot est jugé par ses œuvres : c'est un fou dont la tête romanesque court après les moulins à vent. » — Il faut donc, reprit le monarque, se » hâter de le renvoyer. — Sire, le plus tôt

» sera le mieux. » — A l'instant M. Bertin, ministre suppléant, fut mandé, et la lettre de renvoi fut expédiée et portée sans délai à M. Turgot en ce moment à Versailles. Quel coup de massue pour cet homme à si hautes prétentions ! Il écrivit au roi : la lettre fut renvoyée sans avoir été ouverte; il fallut se résoudre à obéir et aller cacher dans l'obscurité le chagrin de cette disgrâce éclatante.

Le même jour, M. de Malesherbes donna sa démission. Le roi, plein d'estime pour ce magistrat, ne vouloit pas la recevoir. Pressé par les vives et continuelles instances de M. de Malesherbes, le monarque consentit à sa retraite, en lui donnant les témoignages de la plus rare bienveillance. En acceptant le ministère, M. de Malesherbes n'avoit cédé qu'à son ancienne amitié pour M. Turgot; le même sentiment le porta à partager la disgrâce de son ami; mais il fut assez dédommagé du chagrin qu'il en ressentit, par son retour à une liberté après laquelle il n'avoit cessé de soupirer.

e Maurepas, ipal minis-

Ici commence ce qu'on peut appeler le règne du comte de Maurepas, que je ne veux ni exalter, ni déprimer : la vérité repousse l'adulation, la reconnoissance s'interdit la censure et le blâme; mais je dois au lecteur le narré des faits caractéristi-

ques de cette époque et de ce ministère, et lui laisser le soin de juger ce mentor de Louis XVI.

La mort du maréchal du Muy, le renvoi de MM. Turgot et de Saint-Germain, la retraite de M. de Malesherbes donnoient nécessairement toute l'influence du ministère à celui que le monarque avoit pris pour conseil et pour guide, et concentroient en lui l'autorité. Le prince ne voulant plus être exposé, ni aux systèmes, ni aux surprises de ses ministres, sentit (car il étoit rempli de bon sens) qu'il falloit un centre commun, et qu'une seule main dirigeât tous les ressorts du ministère; il pria donc le comte de Maurepas de se charger de cette tâche. Ce fardeau n'est plus compatible avec mon âge, répondit M. de Maurepas ; mais je me suis dévoué tout entier à votre majesté ; elle peut disposer de moi. Dès ce moment tous les ministres eurent ordre de se concerter avec M. de Maurepas, et furent avertis qu'ils ne travailleroient plus avec le roi qu'en la présence du comte. Le choix des nouveaux ministres lui fut déféré. C'étoit bien là être premier ministre ; mais il ne voulut point du titre dont il faisoit toutes les fonctions. Cette suprématie d'autorité le flattoit certainement, mais il en dédaigna les honneurs. Par ce désintéressement il assuroit à son crédit et à la confiance du roi

plus de stabilité. M. de Malesherbes fut remplacé par M. Amelot, intendant de Bourgogne, et M. Turgot par M. de Clugny, intendant de Guienne.

M. Amelot. M. Amelot, reconnu comme incapable, ne dut le ministère qu'au crédit de sa mère, amie de tous les temps de M. de Maurepas, et devenue comtesse d'Amezaya par son second mariage avec un gentilhomme espagnol, sans fortune, d'abord chambellan du feu roi de Pologne, puis maréchal-de-camp au service de France; mais on lui adjoignit M. Robinet, qui, sous le nom modeste de premier commis, dirigeoit tout le ministère, et servoit aussi, dans les audiences publiques et particulières, de guide au ministre qui, du moins, sentoit son insuffisance et avoit le mérite de ne rien décider par lui-même; son refrain, passé en proverbe, étoit : « Voyez M. Robinet qui m'en rendra » compte. » Voilà comme l'intérêt de l'Etat cède toujours à des affections particulières.

M. de Clugny. M. de Clugny, fils d'un conseiller au parlement de Dijon, jouissoit de la réputation d'un grand travailleur et d'un homme instruit; il étoit considéré à Bordeaux où son administration devenoit très-épineuse avec un parlement cauteleux et entreprenant: mais jusqu'alors il n'avoit rien fait qui pût lui faire présumer de profondes connoissances en finances. Sa correspondance avec

le ministère de la justice, fit présumer au garde-des-sceaux de Miroménil, qu'il pourroit, à raison de son caractère souple et docile, convenir à M. de Maurepas; il fut proposé et accepté. A en juger par son début, on seroit tenté de croire qu'il se seroit probablement perdu dans ce labyrinthe dont il ne seroit jamais sorti par l'impuissance d'en saisir le fil; mais une mort prématurée l'a empêché de faire l'épreuve de ses connoissances et de ses forces.

Tel étoit alors l'état du ministère français; tous ces ministres, sans exception, étoient les subordonnés de M. de Maurepas, et lui soumettoient leur travail. Louis XVI, plus rassuré par ce nouvel arrangement, se livra tout entier aux conseils du mentor qu'il s'étoit donné; on discutoit le travail de chacun des départemens dans le cabinet de M. de Maurepas avant de le présenter au roi: chaque affaire étoit analysée et accompagnée de mémoires rédigés pour l'instruction du monarque. Les réunions des ministres étoient fréquentes; il en résultoit un ensemble qui auroit produit le plus grand bien, s'il y avoit eu plus de lumières et d'énergie: à l'exception du comte de Vergennes, le seul des ministres capable d'opérer par lui-même, le travail des autres ministres n'étoit que l'ouvrage des premiers commis; aussi étoit-ce le règne de la bu-

avoient ordre d'annoncer les plus favorables dispositions pour l'entretien de l'harmonie et de la bonne intelligence.

Dolus an virtus quis in hoste requirat?

Maxime, digne de Machiavel, à peine excusable envers un ennemi contre lequel on est en guerre ouverte. Mais préparer des armes meurtrières contre un rival, en silence et sous les dehors d'une franche amitié, est un véritable crime de lèse-humanité; c'est un attentat à la morale publique! Telle n'auroit pas été la politique de Louis XII.

On favorisa, on fomenta de cette manière la révolte de Boston; on chercha à en propager l'incendie, avec promesse de se montrer en force quand l'embrasement seroit général.

i de Beau- s. Caron de Beaumarchais fut un des agens secrets dont notre ministère crut devoir se servir pour fournir aux Américains les objets de première nécessité, dont ils s'étoient privés par leur scission avec l'Angleterre. Cet homme, fameux par son procès contre le banquier Kornmann, ses mémoires contre le parlement Maupeou, et sa pièce de Figaro, n'étoit pas étranger à l'art de s'enrichir. Il s'offrit comme intermédiaire entre la France qui vouloit paroître demeurer

impassible et les provinces révoltées. Il parvint à persuader à M. de Maurepas et à M. de Vergennes, qu'il feroit parvenir aux insurgens des vaisseaux chargés de tout ce qui pourroit entretenir et étendre la révolte. Ses offres furent acceptées.

Muni de l'autorisation de notre gouvernement, cet armateur, d'une espèce nouvelle, se procura bientôt les fonds nécessaires pour réaliser ses offres. Sa mission fut remplie avec le plus grand secret, et couronnée d'un succès complet. Les bâtimens de transports furent escortés par des vaisseaux armés en guerre, construits par ses ordres, et revendus ensuite par lui à notre marine militaire. La neutralité apparente de la France favorisoit ces expéditions clandestines.

Les Anglais ne tardèrent pas à ouvrir les yeux. Les plaintes de la cour de Londres furent portées à Versailles par milord Stormont, son ambassadeur. On conçoit aisément qu'un désaveu public en fut la réponse, puisque la dissimulation nous étoit encore nécessaire : on disoit que ces manœuvres de corsaires, entreprises, sans doute, par un amour excessif d'un gain considérable, compromettoient le gouvernement français ; que des ordres sévères seroient donnés pour en empêcher le progrès. On adressa, en conséquence, à toutes les admi-

nistrations des ports de France, la défense de laisser partir aucune expédition de denrées et de draps, dont la prohibition venoit d'être faite par le ministère anglais.

Beaumarchais, qui trouvoit dans cette clandestinité un profit immense, auroit bien voulu que notre cour continuât à demeurer *neutre*. Le comte de Maurepas ne le désiroit pas moins; il craignoit de troubler son repos et celui de l'Etat par une guerre dont les résultats étoient incalculables; mais le cabinet de Madrid ne pensoit pas de même : il nous pressoit vivement de faire notre déclaration. Il vouloit agir en même temps de vive force en Europe et en Amérique par la réunion de nos flottes et de nos forces combinées. Il pensoit que de tels efforts, bien dirigés, devoient faire pencher la balance en faveur de la maison de Bourbon. Les cris des Américains, par l'organe d'Adams et du célèbre Francklin, députés des insurgens à Paris, devinrent en même temps si pressans, qu'il étoit bien difficile de différer plus long-temps les secours promis.

On déclara donc la guerre par un manifeste où étoient rassemblés tous nos griefs contre l'Angleterre. Le comte d'Estaing, vice-amiral, partit du port de Toulon avec douze vaisseaux de ligne et des frégates pour voler au secours des Américains. Le comte

omte d'Es-

de Rochambeau ayant sous lui le baron et le comte de Vioménil, fut nommé commandant de l'armée de terre embarquée pour seconder les insurgens. Bientôt les mers d'Europe et d'Amérique furent couvertes de flottes françaises, espagnoles et anglaises. Le comte d'Estaing battit l'amiral Byron et s'empara de la Grenade, île anglaise, pour aller ensuite échouer, par sa faute, à Savannah, dans la Caroline méridionale. Le comte d'Estaing avoit de l'audace, de la bravoure, mais de médiocres talens pour conduire une grande opération militaire. Cet homme, trop prôné, fut un mélange de hauteur et de bassesse. On a pu le juger lors de l'assemblée nationale, à Versailles. Ce n'étoit qu'un rodomont, pétri d'orgueil, qui ne pardonnoit pas à la cour de ne l'avoir pas fait maréchal de France. Sa mauvaise manœuvre de Savannah a pu servir de thermomètre à sa réputation militaire. Notre victoire d'Ouessant, sous le commandement du comte d'Orvilliers, vice-amiral, n'eut aucune suite heureuse. La Manche vit ensuite quatre-vingts vaisseaux de ligne français et espagnols donner inutilement la chasse à trente-cinq vaisseaux anglais qui ne furent ni atteints ni dispersés. Les ports d'Angleterre demeurèrent intacts. Le rassemblement d'une armée nombreuse sur les côtes de la Normandie, sous les ordres

du maréchal de Broglie, pour favoriser les opérations de cette formidable flotte, ne fut qu'une vaine et dispendieuse parade. L'amiral espagnol Solano manqua la Jamaïque. Le général de Bouillé, ne prenant conseil que de son zèle et de sa bravoure, partit de la Martinique où il commandoit et s'empara de l'île de Saint-Christophe. Les généraux de Rochambeau et de Vioménil, par une marche savante le long de la rivière du Nord, secondés par une de nos escadres entrée dans la Delaware par la baie de Chesapeack, forcèrent l'armée anglaise, de concert avec Washington qui commandoit les insurgens, à mettre bas les armes, et à se rendre prisonnière de guerre à Charles-Town. L'amiral Rodney remporta sur la flotte du comte de Grasse, vice-amiral, une victoire signalée, où nous perdîmes entre autres vaisseaux celui la Ville de Paris, vaisseau amiral de cent dix canons, sur lequel le comte de Grasse fut fait prisonnier. Je n'ai voulu tracer ici que rapidement les événemens les plus remarquables de la guerre d'Amérique dont je ne prétends point faire ici l'histoire.

Enfin la fermeté du congrès de Philadelphie, les brillans succès du brave Washington et de nos troupes auxiliaires furent si imposans, si soutenus et si décisifs, que l'Angleterre se vit obligée de recon-

noître la souveraineté et l'indépendance des treize provinces qui s'étoient séparées de sa domination.

La guerre d'Amérique donna naissance à un procès très-extraordinaire au parlement de Paris; procès dont la singularité attira les regards de la cour, de la capitale, du royaume entier, et même des cours de l'Europe, celui que m'intenta le comte de Broglie. Cet événement mérite une place dans ces mémoires; mais comme je ne veux occuper le lecteur de ma personne que le moins possible, j'en abrégerai les détails, bien connus par les mémoires imprimés de part et d'autre : je n'en présenterai ici que l'ensemble et le résultat.

Pro de B

Pour favoriser nos succès en Amérique, notre ministère se détermina, de concert avec l'Espagne, à couvrir la Manche d'une flotte très-considérable, destinée à combattre celles qui sortiroient des ports de l'Angleterre, afin d'empêcher de la part de cette puissance tout convoi et transport en Amérique. Cette flotte devoit aussi, en cas de succès, bloquer et détruire les principaux ports d'Angleterre. En conséquence, on rassembla à grands frais sur les côtes de Normandie une armée de soixante mille hommes. Cette armée devoit être transportée sur les côtes d'Angleterre, si une victoire navale pouvoit favoriser une des-

cente : on espéroit, par une diversion aussi hardie, terminer en Europe la guerre dispendieuse d'Amérique. Le commandement de cette armée fut donné au maréchal de Broglie, qui demanda son frère le comte de Broglie pour maréchal-général-des-logis ; mais cette demande fut refusée, et le marquis de Lambert, ami des Broglie, nommé. Les instances du maréchal, les tentatives du comte furent inutiles pour faire changer cette disposition : le roi fut inébranlable. Le comte de Broglie, aussi peiné qu'humilié, se douta qu'un refus si opiniâtre ne pouvoit venir que de l'antipathie du comte de Maurepas contre lui ; mais comment s'en procurer la preuve ? Informé que j'avois un accès facile chez ce principal ministre, il me fit sonder par trois ou quatre personnes qui lui étoient dévouées et que je croyois aussi pouvoir compter parmi mes amis : ces personnes, qui ont figuré dans les plaidoieries et dans mes mémoires, et dont par égard je tairai le nom, vinrent, sous le masque de l'amitié et de la confiance, me faire part de l'amertume que ce refus répandoit sur la vie du comte de Broglie. Pourquoi, me disoit l'un, ne saisiriez-vous pas un moment favorable, afin de faire sentir au comte de Maurepas, qui vous écoute avec bonté, que la séparation des deux frères ne peut produire qu'un

très-mauvais effet? Qu'au contraire leur réunion donneroit nécessairement à cette grande opération l'ensemble et l'impulsion qui décident les grands succès? Le maréchal, me disoit un autre, n'a pas mérité une pareille mortification. Pourquoi empoisonner, par un chagrin aussi sensible, l'honneur du commandement, et en affoiblir peut-être les principaux ressorts? M. de Maurepas, ajoutoit un troisième, n'aime pas le comte de Broglie; mais ses talens militaires devoient faire cesser l'antipathie, quand il s'agit de la gloire du roi et du salut de l'Etat.

Ces entretiens avoient eu lieu en tête à tête avec des personnes qui s'étoient succédées; je ne devois point m'en défier, et j'avoue que je n'aperçus point le piége qui pouvoit m'être tendu. Cependant, quelque réservées que fussent mes réponses, relativement surtout à mes liaisons avec M. de Maurepas, je m'exprimai peut-être avec trop d'abandon sur les torts reprochés au comte de Broglie, et dont j'avois été instruit par des voies particulières, *motifs probables*, disois-je, *du refus persévérant qu'il éprouve*. C'étoit là mon opinion particulière, d'après plusieurs *ouï-dire*.

Les entretiens particuliers où, dans la chaleur de la conversation, j'ai pu prononcer le nom de Maurepas sans l'avoir

compromis, en répondant aux questions qui m'étoient adressées, furent le prétexte du procès singulier que M. le comte de Broglie finit par m'intenter, après avoir fait présenter au roi, par son frère le maréchal, un mémoire où j'étois nominativement accusé d'avoir dit : *Que je tenois de M. de Maurepas les motifs qui lui avoient fait refuser la place de maréchal-général-des-logis de l'armée.* Ce mémoire fut remis par le roi au principal ministre, qui, connoissant ma discrétion et ma prudence, me fit appeler dans son cabinet. Il me donna communication du mémoire : après l'avoir lu avec beaucoup d'attention, j'avouai avec franchise ce qui avoit été dit dans les entretiens particuliers que j'avois eus contre mon gré au sujet du comte de Broglie, et je fis connoître à M. de Maurepas la source de ces *ouï-dire* qu'on prétendoit lui attribuer d'après mes insinuations. Je me justifiai complétement dans l'esprit du ministre, qui eut la bonté de me dire : « Ce n'est pas » à vous, c'est à moi qu'ils en veulent. »

J'avois effectivement été informé par M. de Maurepas de la nomination du maréchal avant qu'elle fût connue, et de l'exclusion donnée à son frère, pour la place de maréchal-général-des-logis ; de ce qui fut dit à cette occasion sur le caractère du comte de Broglie, et sur le danger de lui

confier tous les détails de l'armée, à raison de son ascendant sur l'esprit du maréchal; mais jamais je n'en ai rien révélé à qui que ce soit. Ce que je m'étois permis dans le secret de l'amitié n'y avoit point de rapport et provenoit d'une autre source. Le comte de Maurepas fut pleinement convaincu de mon innocence; sa confiance en moi et sa bienveillance n'en furent point altérées. Le comte de Broglie, instruit que son mémoire avoit été remis par le roi à M. de Maurepas, et persuadé d'avoir causé à ce ministre de l'inquiétude et de l'embarras, lui demanda une audience particulière : elle ne fut pas longue; dès qu'il parut, le ministre lui dit : « Votre mémoire, » monsieur, est un tissu d'invraisemblances, d'inexactitudes, d'altérations et » d'*ouï-dire*. La personne que vous inculpez ne m'a pas cité; les amis que vous lui » avez envoyés ne vous ont pas fait un rapport exact; ce qui a été dit de vous dans » des entretiens secrets et en tête à tête » prend sa source dans des *ouï-dire* de » M. de L...., qui les a fait circuler, et qui » a eu l'air d'en faire la confidence à l'abbé » Georgel, et celui-ci les a répétés aux » personnes de qui vous les tenez.... » Cette explication, précédée et suivie de toutes les nuances d'une politesse froide, décon-

certa le comte de Broglie, qui se retira très-mécontent, et méditant son plan d'attaque.

M. de L...., cité d'après moi par M. de Maurepas, étoit alors en Normandie ; le comte de Broglie lui dépêcha sur-le-champ, par un courrier, une lettre insidieuse qui demandoit une réponse prompte.

M. de L...., craignant de se compromettre, et cherchant à ménager les deux partis, répondit avec assez d'art et d'esprit pour ne pas tout avouer ni tout nier. Au reçu de cette lettre, le comte m'en écrivit une pour me dire, que M. de L.... n'avouant pas ce que j'avois cherché à persuader au comte de Maurepas, je m'exposois à un procès criminel, comme calomniateur, si je ne lui révélois franchement de qui je tenois les motifs qui l'avoient fait exclure de la place de maréchal-général-des-logis ; il en adressa en même temps une copie à M. de Maurepas. Ma réponse ne se fit point attendre ; je la communiquai d'abord au ministre, qui daigna l'approuver. Je m'y expliquai loyalement, mais sans crainte ; je demandai même un rendez-vous, pour chercher à calmer l'effervescence d'une tête qui paroissoit vouloir un éclat. La bonté de ma cause, et surtout les égards dus au principal ministre, qu'on vouloit mettre en scène, me prescrivoient une semblable démarche :

l'entrevue eut lieu, et fut très-vive de la part du comte, dont l'agitation étoit extrême; ses yeux étincelans de colère ne m'en imposèrent pas; je fus calme et je parlai avec fermeté. J'annonçai que s'il falloit essuyer l'éclat d'un procès, je ne m'y soustrairois pas; que bien certainement les titres disparoîtroient devant la justice, que notre combat auroit lieu d'homme à homme à armes égales. Cependant, pour tâcher d'apaiser cet esprit bouillant, j'offris de signer une déclaration par laquelle « *J'attesterois* » *que jamais je n'avois rien dit ni rien fait qui* » *pût démentir les sentimens de respect et de* » *considération dus à MM. de Broglie.* » Elle fut acceptée et remise : devois-je m'attendre qu'un acte aussi libre et aussi loyal alloit servir de base au procès criminel qu'on se proposoit dès lors de m'intenter? Effectivement, la lettre de M. de L...., ma réponse au comte de Broglie, ma déclaration, le *dire* et le *oui-dire* des trois personnes qui étoient venues causer familièrement et tête à tête avec moi, devinrent entre les mains de mon adversaire, un corps de délit grave, et la base d'une plainte criminelle, dans laquelle on annonçoit des preuves à l'appui des faits cités. On donnoit avec adresse à entendre que, du libre cours laissé à cette plainte, il devoit nécessairement résulter des désagrémens pour le ministre, dont le

nom se trouvoit compromis, à raison de la révélation des secrets du cabinet. Le comte de Broglie, et Target, son avocat, ne doutoient nullement que M. de Maurepas, effrayé des suites de l'affaire, ne cherchât à l'assoupir, et ne fît enfin obtenir la place si vivement réclamée.

D'après ce plan, la plainte fut envoyée au premier ministre avec une lettre où le comte de Broglie consentoit à renoncer à ses poursuites, si le ministre le désiroit; la marche de l'intrigue ne pouvoit faire aucune illusion. Le but de cet envoi et le piége qu'on avoit préparé, furent d'abord aperçus. Je fus appelé par M. de Maurepas qui me fit lire la plainte, et ne cessa de m'observer pendant tout le temps de cette lecture : « Eh bien! me dit-il, voulez-vous que » j'arrête le cours de cette diatribe? » Fort de mon innocence, et puisant mon courage dans mon indignation, je m'écriai avec sensibilité : « Ah! M. le comte, vous me perdez » si vous assoupissez cette affaire, laissez-» moi me présenter aux tribunaux : ce sera, » comme je l'ai dit à mon adversaire, un » combat d'homme à homme, et je me sens » la force de terrasser mon ennemi....» Cet élan plut beaucoup à mon protecteur. « Je » vous ai bien deviné, me dit-il alors, di-» sez ma réponse. » Elle étoit laconique... « J'ai lu, monsieur, la plainte que vous

» avez bien voulu me communiquer ; vous » êtes bien le maître de lui donner toute la » suite et toute la publicité que vous croi- » rez utiles à vos intérêts... » Je sortis ému des bontés de M. de Maurepas, et bien-disposé à repousser avec courage les traits de mon ennemi. Les avocats Target et Elie de Beaumont, rédacteurs de la plainte, voyant qu'elle n'avoit pas produit l'effet désiré, furent d'avis du désistement. Ils firent d'inutiles observations pour persuader au comte que le succès même de l'affaire ne pouvoit aboutir qu'à lui aliéner de plus en plus le ministère, et à l'empêcher d'obtenir le bâton de maréchal de France, qui seroit bientôt, peut-être, le prix de ses services : « Il me faut une victime, répondit-il, et je la trouve. » Dumourier, admirateur et enthousiaste du comte de Broglie, avoit raison de dire de lui : Qu'il se laissoit sans cesse aveugler par l'ambition, l'intérêt ou la colère ; les troupes, ajoute-t-il, ne l'aimoient pas. Du reste, poursuit-il, brave, austère dans ses mœurs, bon mari, bon père, bon frère, bon ami, bon citoyen.... (*Vie de Dumourier, liv.* 1, *chap.* 7, *p.* 170, 171.) Il n'est pas étonnant que les conseils de la raison n'aient aucun pouvoir sur un tel caractère. Cependant, ses deux avocats obtinrent que les poursuites fussent différées ; que dans tous les cas, il se rendît

maître de la procédure, pour ne lui laisser que le cours qui conviendroit aux circonstances... Trois mois d'inaction me firent croire que l'irascibilité de mon adversaire avoit sans doute cédé à de prudentes considérations. Cette erreur de ma part ne fut pas de plus longue durée; le comte de Broglie crut son honneur intéressé à ne pas se placer en de-çà des menaces dont il avoit fait un si grand étalage dans son entretien et ses lettres à M. de Maurepas. J'appris que la plainte avoit été remise à un commissaire au Châtelet; que, de loin en loin, et pour essayer si on causeroit de l'effroi, on faisoit entendre comme témoins les personnes avec lesquelles on présumoit que j'avois pu m'entretenir du comte de Broglie.

J'en attendis tranquillement le résultat. Ce fut un décret d'*assigné pour être ouï*, décerné par le Châtelet, qui me fut signifié. D'après les conseils de mon procureur Desjobert, qui m'avoit été donné par M. de Maurepas, je me décidai à comparoître en justice, avec réserve de tous mes droits. C'étoit le moyen assuré de bien connoître le plan d'attaque, afin de préparer mes défenses avec avantage. Il avoit été remis à M. le lieutenant-criminel une longue série de questions si artistement, et j'ose le dire, si méchamment rédigées et disposées, qu'il devenoit presque impossible de sortir de ce

labyrinthe sans tomber dans de fréquentes contradictions, et sans donner ouverture à un décret d'ajournement personnel.

Un tel décret, en portant atteinte à ma réputation, m'auroit rendu pendant sa durée inhabile à l'exercice de toute fonction publique. J'ai su par l'avocat Target que tel avoit été le but de mon adversaire qui n'auroit pas été au delà jusqu'à ce que des circonstances plus favorables lui offrissent l'occasion certaine d'une vengeance plus éclatante. Desjobert l'avoit prévu et m'avoit indiqué toute la marche à suivre dès la première question. Le lieutenant-criminel, M. Bachois de Villefort, eut l'honnêteté de m'avertir que les questions à faire étoient nombreuses. Dès la première question, d'après l'avis de mon conseil, je dictai et je développai pendant plus de deux heures, et sans interruption, la chaîne des faits et des *ouï-dire* avec l'exposé de ma conduite envers mon accusateur et les personnes qui avoient cru devoir lui révéler les entretiens qu'elles n'avoient dus qu'à ma confiance en elles. Je trouvai donc par-là le moyen de répondre à toutes les questions insidieuses sans craindre de me contredire ou de me compromettre. A l'égard des autres questions, je n'eus plus qu'à dire simplement : répondu par tel numéro. Cette manière inattendue de procéder ne parut pas déplaire

au magistrat; il sourit en disant : « *Voilà* » *qui est fort adroit.* » Pendant la rédaction de ma première réponse que j'annonçai devoir être longue, nous demeurâmes seuls, le commis-greffier et moi : je saisis ce moment pour prendre avec lui des arrangemens afin d'avoir une copie de la plainte, des questions, de mes réponses et des dépositions de témoins. Muni de toutes les pièces, et usant de la réserve de mes droits et au grand étonnement du comte de Broglie qui en fut déconcerté, j'interjetai appel au parlement, grand'chambre et tournelle assemblées, du décret de *soit ouï* qui ne pouvoit plus être un mystère, et pouvoit d'ailleurs, par l'ascendant des de Broglie, être converti par le Châtelet en un décret d'ajournement personnel. Il importoit à mon honneur et à mon repos de donner à ce singulier procès la plus grande publicité, afin de faire disparoître la disproportion du rang des parties, et faire balancer par le poids de l'opinion publique, le crédit de mon adversaire. La signification de mon appel au parlement faite au Châtelet et au comte de Broglie, fut pour cet homme fier et impétueux un coup de massue; il se repentit alors, mais trop tard, (le duc de Guines, son beau-frère, en est convenu depuis), de n'avoir pas suivi les conseils de son frère le maréchal qui n'a jamais voulu se mêler

de cette affaire, et de n'avoir pas déféré aux sages observations de MM. Target et Elie de Beaumont, il sentit qu'en le citant devant le premier tribunal du royaume au milieu du concours d'un nombreux auditoire, je ne pouvois m'être porté à un tel éclat que de l'aveu du principal ministre, bien convaincu de la bonté de ma cause. Mais tout inquiet et perplexe qu'il fût, il n'y avoit plus moyen de reculer; l'affaire fut engagée. Tronçon-Ducoudray, jeune avocat qui donnoit les plus belles espérances, fut chargé de la plaidoierie d'après le refus de Target dont il étoit l'élève. On s'arrachoit les mémoires qui parurent. Je travaillai moi-même à celui des faits, qui eut du succès; la colère de mon adversaire ne connut plus de bornes à la lecture des articles, où provoqué par ses odieuses et calomnieuses imputations, je me trouvai dans la nécessité de dévoiler ses intrigues secrètes en soulevant un coin du rideau; et, sans le nommer, je me contentai de faire le portrait d'un intrigant tellement ressemblant qu'il ne put s'y méconnoître. Il en porta ses plaintes au roi; sur les instances de la reine, sa majesté daigna donner un billet de sa main, dans lequel elle assuroit *que le comte de Broglie, honoré de la confiance du feu roi, s'étoit toujours comporté en agent fidèle et non en intrigant...* Cette cédule royale

devint un trophée entre les mains de mon ennemi ; il ne douta pas qu'elle ne fût le prélude de sa victoire ; il la fit colporter chez tous les juges par le duc de Guines qui assuroit en même temps être autorisé de la part de la reine à faire connoître l'intérêt particulier que sa majesté portoit au comte de Broglie. Cette démarche peu réfléchie ne devoit me porter aucun préjudice : l'intégrité des juges en fut même offensée, la cédule royale ne changeoit rien à l'état de la cause, et le nom de la reine, imprudemment compromis, n'avoit aucun pouvoir pour empêcher la justice de protéger l'innocence.

Six grandes audiences où siégeoient avec appareil quarante-deux juges en présence d'un auditoire composé de ce que la cour et Paris avoient de plus illustre, l'élite de la haute noblesse, les ambassadeurs qui crurent en devoir rendre compte à leur cour, enfin le concours d'un peuple nombreux, furent terminées par un jugement solennel, où, sur les conclusions des gens du roi, et à l'unanimité des suffrages, je remportai la victoire la plus décisive. Par l'arrêt, je fus déchargé de l'accusation qui m'avoit été intentée par le comte de Broglie. Ses mémoires furent déclarés calomnieux et supprimés : il fut condamné en réparation à vingt livres de dommages et intérêts applicables aux prisonniers de la Concier-

gerie, et à tous les dépens avec l'impression et l'affiche de l'arrêt : plusieurs juges opinoient même à ce qu'il lui fût enjoint d'être plus circonspect à l'avenir : cet avis, ouvert par M. Pasquier, doyen du parlement, entraînoit déjà les suffrages, lorsque l'un des conseillers, M. Lefèvre d'Amecourt, fit observer que cette injonction deviendroit une tache pour le nom de Broglie ; qu'elle rejailliroit sur le maréchal dont les services signalés lui méritoient de ne pas partager un tel désagrément.

M. de B avocat.

Mon jeune défenseur, M. de Bonnières, déploya dans ses plaidoyers et ses répliques imprimés un talent qui le rangea de ce moment parmi les plus célèbres avocats du barreau. M. le comte d'Artois et le duc d'Orléans le prirent pour leur conseil et leur avocat; il s'identifia avec ma cause; sa sensibilité et son éloquence enlevèrent les applaudissemens et les suffrages. Jamais le temps ne détruira la reconnoissance que mon cœur lui a vouée.

M. Ségu cat-géné

M. l'avocat-général Séguier, de l'aveu de tous ses admirateurs, se surpassa dans cette cause extraordinaire; il fraya à son éloquence naturelle des routes nouvelles et inconnues, afin de traiter, disoit-il, un sujet qui avoit dû étonner le barreau par son étrange singularité : c'étoit Cicéron entraînant les suffrages du sénat et du

peuple romain. Ce discours fut imprimé et très-répandu ; c'est une des productions les plus brillantes sorties de la plume de cet illustre magistrat.

Linguet. Linguet, dans ses annales politiques, a traité ce sujet avec son style caustique et mordant ; les singulières démarches du comte de Broglie y sont tour à tour attaquées avec les armes de la raison et couvertes d'un ridicule à jamais ineffaçable.

Si le gain de ce procès fut un triomphe pour moi, il fut pour M. le comte de Maurepas et pour la maison de Rohan, qui s'étoit regardée comme attaquée dans ma personne, un jour de félicitations ; et combien je suis redevable au comte de Broglie de tous les témoignages de bonté et d'intérêt qui me furent alors prodigués de toutes parts !

La guerre d'Amérique avoit nécessité d'excessives dépenses sans aucun résultat avantageux ; les fausses spéculations de notre politique n'avoient pas eu le moindre succès : des provinces et des sujets avoient, il est vrai, été enlevés à notre rivale ; mais elle avoit dans sa marine, dans sa banque et dans son commerce des ressources que nous n'avions pas. Des impôts successifs et très-onéreux avoient écrasé le peuple et tari le trésor royal ; nos finances se trouvoient dans une véritable détresse. La place

de contrôleur-général paroissoit désormais une tâche impossible à bien remplir. Depuis l'avènement du roi à la couronne, sa seule autorité n'avoit été employée par ceux qui l'avoient occupée que pour pressurer les contribuables. L'abbé Terray et M. Turgot avoient fait connoître ce qu'on pouvoit attendre d'eux. M. de Clugny n'avoit eu que le temps de montrer son incapacité. Arriva enfin l'époque funeste où le comte de Maurepas crut faire un effort de génie en divisant le département trop étendu des finances. La partie administrative fut donnée à M. Taboureau, conseiller d'Etat, et la direction du trésor royal au banquier Necker, Génevois, établi à Paris. Cette organisation défectueuse ne pouvoit exister longtemps. M. Necker entravoit à dessein les fonctions de son collègue : son titre de directeur du trésor royal, travaillant directement avec le roi en présence de M. de Maurepas, ne suffisoit pas à l'homme qui se croyoit né pour gouverner un empire : fier de prétentions qu'il prenoit pour du génie, il avoit formé le projet de s'emparer insensiblement de la confiance du roi et de régner sous son nom. M. Taboureau, arrêté à chaque pas, et se voyant dans l'impossibilité de faire marcher son administration, demanda sa retraite; de son côté, M. Necker démontra, dans un mémoire

très-séduisant, les inconvéniens inévitables résultant de la séparation des fonctions d'une place qui ne pouvoit être bien administrée que par une seule personne : la conclusion très-adroite de ce mémoire étoit l'offre de sa démission.

Necker avoit bien prévu et avoit triomphé d'avance de l'embarras extrême de M. de Maurepas : placement de deux millions sur l'Etat, refus d'appointemens considérables, premier travail annonçant qu'il seroit fait face à toutes les dépenses sans recourir à de nouveaux impôts ; que de motifs pour se laisser entraîner ! quelle perspective séduisante !

La guerre d'Amérique duroit encore ; mais comment faire ? M. Necker étoit protestant ; on ne pouvoit le nommer contrôleur-général sans l'assujettir à la formule du serment de catholicité à prêter à la chambre des comptes. La détresse, l'embarras et le besoin firent recourir à des formes jusqu'alors inusitées : M. Necker fut nommé directeur général des finances, ayant sous lui deux contrôleurs des actes pour signer ce qui devoit passer sous les yeux de la chambre des comptes. Ce nouveau système d'administration m'autorise à donner ici quelques détails sur la vie d'un homme devenu l'arbitre et le destructeur de la monarchie.

banquier
r arrive au
ère des fi-
s

De Genève, où il est né, M. Necker vint à Paris ; il y fut d'abord chez le banquier Thélusson comme teneur de livres ; son exactitude et son intelligence lui méritèrent bientôt la confiance de cette maison, comme commis principal et ensuite associé. Il amassa dans la banque des richesses considérables, puisque son actif, sans aucune dette, étoit de trois millions lorsqu'il s'avisa de vouloir être homme d'Etat. Dès qu'il eut conçu ce projet, il chercha comment il pourroit franchir l'intervalle immense existant entre sa maison de banque et le ministère des finances d'un royaume où il étoit étranger et peu connu. Il comprit qu'il falloit se faire une réputation par quelques productions hardies, et afficher du talent pour l'administration des finances ; puis se faire des prôneurs. Devenu un des forts actionnaires à la compagnie des Indes, il y développa, dans des discours soignés, des connoissances qui commencèrent à fixer sur lui l'attention des administrateurs. Tous les vendredis de chaque semaine, il donnoit un dîner et un souper splendides où se trouvoient habituellement beaucoup de gens de lettres qui en sortoient aussi enthousiasmés de l'esprit philosophique de leur hôte que de sa bonne chère. Madame Necker, bien stylée dans le jargon de la philosophie du jour, étoit l'héroïne de ce cercle savar

L'académie française avoit proposé pour sujet du prix d'éloquence l'éloge de Colbert: M. Necker, l'un des concurrens, triompha de tous ses rivaux et obtint le prix : son discours, vivement applaudi à la séance publique de l'académie, répandu avec profusion, exalté par les prôneurs, fit tout l'effet qu'il s'en étoit promis : le nom de Necker fut mis en avant et avec avantage : on désira dans le public le voir en place.

Le jeune Masson, connu dans la société sous le nom de marquis de Pezay, étoit le fils d'un marchand de fer de Versailles, qui s'étoit enrichi dans les bâtimens du roi. Il avoit eu l'art de s'introduire chez M. de Maurepas et de s'en faire bien accueillir. Necker le sut, le circonvint et s'en fit un ami. Cent mille écus promis à M. de Pezay, s'il parvenoit à déterminer le principal ministre à placer le banquier dans la haute administration, firent découvrir à celui-ci les grands talens et le génie supérieur de son nouvel ami.

Comment le marquis de Pezay avoit-il pu s'introduire chez M. de Maurepas? D'abord il avoit obtenu de M. le prince de Condé une place de capitaine de dragons, par l'entremise de la marquise de Cassini, femme active et intrigante, qui étoit admise dans la société du prince ; puis l'acquisition du marquisat de Pezay lui avoit suggéré

l'idée toute simple de prendre le titre de marquis, sans autres formalités. On commença par en rire, et il avoit le bon esprit d'en rire lui-même; et l'on finit par s'habituer à cette ridicule métamorphose. Devenu capitaine de dragons, il avoit été présenté dans la société de madame de Maurepas par la princesse de Montbarrey, à qui la chronique scandaleuse l'attribuoit pour amant. Quelques voyages faits avec fruit, quelques succès littéraires, le talent de s'énoncer avec grâce, d'écrire avec intérêt de petits vers à sentimens portés à propos à la toilette de certaines dames à la mode, lui avoient donné de la vogue. Il avoit aussi traduit Catulle sans savoir le latin, et d'après une vieille traduction gauloise; il envoya cette traduction à Voltaire qui lui répondit : « C'est là l'évangile des hommes agréables, et vous êtes de cette communion. » Cette petite lettre d'un grand homme fut le principal titre littéraire du marquis de Pezay. Quelques mémoires sur la marine, dont il avoit fait une étude particulière, le firent admettre dans le cabinet de M. de Maurepas, dont il obtint la confiance. Il mit tous ses soins pour faire partager au ministre son enthousiasme pour M. Necker. La mort du contrôleur-général de Clugny vint à propos pour le succès de cette négociation. L'embarras de M. de

Maurepas pour le remplacer donna plus de poids aux vives insinuations de M. de Pezay. L'analyse du mémoire de M. Necker, dont nous avons déjà parlé, fut mise sous les yeux du roi par M. de Maurepas. Nous en avons également fait connoître le résultat qui donna gain de cause à M. de Pezay. Mais le titre de directeur-général, et le travail avec le roi en présence de M. de Maurepas, ne satisfaisoient pas l'ambition de M. Necker; il vouloit être le maître absolu de l'administration entière des finances, dont la partie purement administrative avoit été confiée à M. Taboureau, avec le titre de contrôleur-général des finances : le premier pas étoit fait et le conduisoit à son but.

Ce nouvel ordre de choses avoit été arrêté à Fontainebleau dans le cabinet du principal ministre. Il avoit été tenu secret. On ne s'en doutoit point encore à la cour lorsque j'y arrivai pour proposer M. l'Attaignant de Bainville comme successeur de M. de Clugny : j'avois avec moi le tableau des moyens et des ressources actuelles de ce prétendant pour faire face aux dépenses sans imposer de nouvelles charges au peuple. Ces plans étoient séduisans au premier coup d'œil ; mais je crois que, mieux approfondis, ils n'auroient pas soutenu la discussion : j'y avois peu de confiance; mais

je me présentois au nom de celui qui m'avoit député, et que je n'avois pu refuser. Je n'eus pas le temps de remettre ce tableau, et j'appris que M. de Clugny venoit d'être remplacé, par qui et comment : en m'annonçant cette nouvelle avec une grande satisfaction, on me recommanda le secret. Le lendemain, cette nomination rendue publique produisit la même sensation que toutes les choses extraordinaires.

M. Taboureau n'étoit point un génie et n'avoit point le courage de se roidir contre les obstacles : du bon sens, l'amour du travail et des vertus lui tenoient lieu de talens. Il ne fut pas long-temps à s'apercevoir qu'il ne seroit que le premier commis de son collègue; que l'argent étant le nerf de l'administration, comme il est le mobile de tout, il seroit continuellement dans la dépendance du trésor royal, qui ne lui étoit plus subordonné; et de fait, les bonnes opérations de son premier coopérateur, M. Delisle, homme de mérite et d'une grande expérience, étoient sans cesse contrariées par le nouveau directeur. M. Taboureau, mécontent de sa place parce qu'il n'y pouvoit faire le bien, sentit que son collègue ne cherchoit qu'à lui donner des dégoûts; il fatigua M. de Maurepas de ses plaintes, et l'informa de sa résolution de donner sa démission. Déjà M. Necker

M. Tabou

avoit fait dans le public toute la sensation qu'il avoit voulu produire; il étoit de toutes parts prôné comme l'ami du peuple. Bien convaincu qu'il étoit nécessaire; assuré des dispositions de M. Taboureau, il adressa au roi un mémoire qu'il eut bien soin de faire répandre dans le public avec profusion. Dans ce mémoire il s'efforçoit de prouver l'impossibilité de réaliser ses plans s'il ne joignoit à ses attributions actuelles la partie administrative; que sa qualité de protestant ne permettant pas sa nomination au contrôle général, il supplioit le roi d'agréer sa démission.

Si l'ange tutélaire de la France avoit bien voulu alors suggérer au roi et à M. de Maurepas la volonté d'accepter cette démission, la France ne seroit pas aujourd'hui dans le deuil et le chaos; mais le charlatanisme du Génevois fascinoit les yeux du roi et de son mentor. M. de Pezay, d'après l'enthousiasme que son intérêt personnel lui conseilloit si puissamment d'exciter, exagéra la perte qu'on alloit faire; il proposa le plan concerté avec M. Necker, de nommer celui-ci directeur-général des finances, ayant sous lui deux maîtres des comptes pour le contrôle des actes, de rendre ses comptes directement au roi qui les feroit ensuite vérifier par sa chambre des comptes: par cet arrangement le ser-

ment à faire devant cette cour étoit éludé, et la même main se saisissoit ainsi de la totalité du ministère des finances. Cette forme inusitée, aussi étrangère qu'opposée à nos lois, parut préférable au renvoi de l'homme soutenu par l'opinion publique, regardé comme possédant seul les moyens de faire face aux dépenses sans de nouveaux impôts pendant la guerre dispendieuse de l'Amérique. Ce plan accepté, le banquier Necker fut proclamé directeur-général des finances. Quoique arrivé à cette hauteur, l'ambition du nouveau directeur ne fut pas encore satisfaite; il voyoit encore des intervalles à franchir pour arriver au faîte de l'autorité sous un jeune roi qu'il se flattoit de gouverner un jour à son gré. Une excessive confiance en ses propres talens lui persuada aisément qu'il parviendroit à vaincre toutes les résistances. Afin de se concilier l'amour du peuple, il attaqua les fermiers-généraux et les traitans, fit de grandes réformes à la cour, et continua ses emprunts. Il n'ignoroit pas qu'une semblable ressource est tôt ou tard la ruine des Etats; mais il sauvoit pour un moment le nom si odieux *d'impôts;* il parloit à l'imagination d'où naît l'enthousiasme, et couvroit la raison du voile du charlatanisme pour détourner l'attention de ses opérations ruineuses. Après avoir créé trois grandes com-

pagnies dont il circonscrivit les profits, il en fit des régies intéressées; la régie des fermes générales, la régie des traites et gabelles, la régie des domaines et bois, et les subordonna à l'inspection des maîtres des requêtes chargés de lui en rendre compte. De cette manière il s'environnoit de la magistrature de la cour, et la soudoyoit afin de donner plus de lustre et de considération à son ministère. Les intendans n'étoient pas aimés dans les provinces, il limita leurs fonctions, et attribua l'administration, dont ils étoient auparavant les commissaires départis, à des assemblées provinciales où le tiers-état avoit la double représentation. Ces grandes innovations canonisées par des prôneurs à gages, célébroient à l'envi le nom de Necker, et en portoient la célébrité jusque dans les coins les plus reculés du royaume. L'habitant des campagnes qui se croyoit l'objet de la sollicitude de ce ministre populaire, le bénissoit comme son appui. M. Necker voulut consolider ce grand effet, et en faire pour l'adoption de ses vues ultérieures un moyen irrésistible et décisif. Il composa le *compte rendu au roi de son administration*, avec le tableau des changemens qu'il avoit cru devoir opérer pour le soulagement du peuple.

Le comte de Maurepas qui avoit d'abord approuvé le plan et la marche de cet ou-

vrage uniquement comme instruction secrète pour le roi, s'opposa vivement à sa publicité; mais M. Necker, déjà moins docile aux conseils du ministre, suivant lui l'obstacle le plus puissant à son élévation, insista avec tant d'opiniâtreté sur la nécessité de cette publicité, absolument nécessaire, disoit-il, au succès de ses opérations ultérieures, qu'enfin il l'emporta. Le compte rendu au roi fut imprimé à l'Imprimerie royale : on se l'arrachoit; c'étoit la folie du jour, les félicitations arrivoient de toutes parts. L'auteur, enorgueilli de ce triomphe éclatant, croyoit toucher au moment de voir ses vœux secrets exaucés, lorsque des critiques, aussi mordantes que bien rédigées, vinrent mettre un terme à ce délire. Le compte rendu fut analysé, dépecé, censuré, déchiré, vilipendé. Ces ouvrages polémiques, parfaitement écrits, firent une grande sensation. M. Necker s'en plaignit amèrement; il vouloit que l'autorité en fît rechercher et punir les auteurs; mais M. de Maurepas, trop au fait du manége de l'intrigue, pour n'avoir pas pénétré les vues secrètes du directeur-général, voyoit avec une satisfaction qu'il dissimuloit cependant à dessein, le succès d'une petite guerre qu'on savoit, dans le public, ne lui être pas désagréable. *Tu l'as voulu, George-Dandin,* disoit-il dans l'intimité de son intérieur,

et demandant avec ironie à chacun de ses amis : *Avez-vous lu le Compte-Bleu ?* Ce compte rendu, imprimé, orné de vignettes avec tous les attributs du génie de la finance qui triomphe des traitans et des abus, étoit couvert d'un papier bleu. Cette plaisanterie de société réussit. Le compte rendu ne fut plus appelé que le *Compte-Bleu*.

M. Necker, humilié de voir d'audacieux pamphlétaires chercher à renverser l'autel que son excessif amour-propre s'étoit élevé à lui-même, demanda que le roi interposât son autorité pour arrêter le cours de tant d'écrits et de pamphlets capables, suivant lui, de discréditer son ministère. « Si ce ne » sont que des satires, lui répondit M. de » Maurepas, elles tomberont bientôt dans » le mépris et dans l'oubli; mais si l'on vous » dit des vérités, pourquoi vous êtes-vous » exposé à les entendre? »

Il fut obligé de boire ce calice d'amertume, et prit sur lui de dissimuler son ressentiment, pendant qu'il préparoit en silence les moyens de s'affranchir du joug de M. de Maurepas en le faisant renvoyer, et de se rendre indépendant dans son ministère, et même d'usurper le crédit dominant. Telle est la marche d'un cœur ambitieux : moins il se manifeste, plus on doit appréhender l'explosion de sa haine et l'effet de ses calculs.

L'ingratitude n'arrêta jamais un ambitieux; elle va caractériser dorénavant toutes les démarches de M. Necker, de celui qui devoit tout ce qu'il étoit à l'homme dont il méditoit la ruine. D'abord il employa l'astuce pour inspirer le dégoût des affaires au principal ministre. Les dépenses de la marine devenoient tous les jours plus excessives : le directeur-général, sous le spécieux prétexte de mettre plus d'ordre et d'économie dans cette dépense, vouloit assujettir le ministre de la marine à des formalités qui subordonnoient ce département à celui de la finance. M. de Sartines ne voulut pas plier sous ce joug; mais il n'étoit pas de force à lutter contre un pareil adversaire : avec du zèle, de l'esprit, et de bonnes intentions, il n'avoit ni assez d'instruction, ni assez d'énergie. M. Necker le peignit au roi et à M. de Maurepas comme un homme au-dessous de sa place; le laisser plus long-temps à la tête d'un département qui, dans les circonstances, donnoit le mouvement à tous les autres, ce seroit, disoit-il, évidemment compromettre le service du roi. Le roi ne tenoit essentiellement qu'à M. de Maurepas, et montroit beaucoup d'indifférence sur le choix des autres ministres. Ce principal ministre, qui avoit eu dans sa jeunesse le département de la marine, convenoit de l'insuffisance de M. de

Sartines, et n'étoit pas éloigné de lui donner un successeur. Le marquis de Pezay, secondé par son ami Necker, avoit osé porter ses vues jusque sur ce département; mais il avoit échoué et en étoit mort de douleur dans une campagne près de Paris. M. Necker, averti à temps, s'y rendit très-promptement, afin de retirer toutes ses lettres où se trouvoient le secret de son nouveau plan d'élévation.

Le directeur-général ne fut pas fort affligé de la mort d'un homme complice de ses intrigues, et instruit de ses vues ultérieures. Plus libre alors, il mit tout en œuvre pour faire arriver au ministère deux hommes bien marquans qui lui étoient entièrement dévoués, et qui, par la hauteur de leur caractère, ne seroient pas d'humeur à devenir les esclaves du principal ministre. Ces deux hommes étoient les maréchaux de Beauvau et de Castries; il destinoit le département de la guerre au premier, et celui de la marine au second. Il avoit déjà proposé M. de Castries pour la marine à M. de Maurepas qui ne l'avoit pas repoussé. Retenu à Paris par la goutte, ce ministre n'avoit pu, comme de coutume, assister au travail que M. Necker fit seul avec le roi. Il s'empressa de saisir cette occasion favorable pour présenter à sa majesté un tableau de ce qu'il appeloit les déprédations de la marine, tellement

effrayant, qu'il fit si bien sentir la nécessité d'une bonne intelligence entre le ministre de ce département et celui des finances, que le roi lui dit : « Eh bien, qui placer là ? » M. Necker nomma le maréchal de Castries. « En avez-vous parlé à M. de Maurepas? » reprit le roi. — Oui, sire; le comte n'y est pas contraire. — Eh bien, je le nomme, dit Louis XVI. » La reine, qui protégeoit le maréchal et étoit informée de toutes ces démarches, arriva au moment même. M. Necker fit part à sa majesté de la nomination que venoit de faire le roi; elle en parut enchantée, et sur-le-champ elle dépêcha un courrier à M. de Castries pour la lui annoncer. Le roi l'écrivit lui-même sur-le-champ à M. de Maurepas par un billet de sa main. On peut juger de l'extrême surprise de ce ministre; il vit clairement jusqu'où pouvoit se porter l'audace du directeur-général pour tromper le roi. « Nous avons un nouveau mi» nistre de la marine de la façon de M. Nec» ker, me dit M. de Maurepas qui m'avoit fait » appeler pour une affaire à laquelle j'étois » personnellement intéressé; c'est le maré» chal de Castries; c'est un bon militaire; » mais je ne le crois pas un bon marin. Le » roi a été entraîné : c'est chose faite; on peut » en essayer. » C'étoit sa phrase favorite.

M. Necker, à son retour de Versailles, se rendit chez le comte de Maurepas pour

lui rendre compte de ce qui s'étoit passé au travail : la réponse fut : « Le roi vient de m'en instruire lui-même ; je désire qu'il ait fait un bon choix. » Après un moment de silence, le vieillard ajouta : « Vous êtes sû- » rement fatigué du travail et de la route, » et moi je le suis de la goutte ; je crois que » nous avons besoin tous deux de repos. » Ce laconisme ne déplut pas au directeur-général fort embarrassé de son rôle. Il se hâta d'aller s'en dédommager dans son intérieur, où il trouva les maréchaux de Castries et de Beauvau. Les épanchemens de la joie commune sur un aussi grand succès, sont faciles à deviner ; mais dès le lendemain le comte de Maurepas se rendit à Versailles. Il ne dissimula pas au roi qu'il y avoit eu trop de précipitation de la part de sa majesté dans le travail de la veille, beaucoup trop d'audace et de présomption de la part du directeur-général ; il fit pressentir que M. Necker ne s'arrêteroit pas à ce premier succès ; que, successivement et sous les mêmes prétextes, il proposeroit d'autres remplacemens ; que déjà il pensoit au maréchal de Beauvau pour le ministère de la guerre, et que lui, comte de Maurepas, seroit bientôt obligé de se retirer à Pont-Chartrain. Le roi, frappé de ces observations, se mit en colère : il falloit, disoit-il, ne point admettre le maré-

chal de Castries, et chasser M. Necker qui l'avoit trompé en lui disant que la nomination de M. de Castries avoit été proposée à lui M. de Maurepas. Content de l'effet qu'il avoit produit, le ministre chercha à calmer le roi. M. de Castries, ajouta-t-il, a été nommé par votre majesté, et ne mérite pas d'essuyer le désagrément d'être renvoyé avant que son savoir-faire ait été éprouvé. Quant au directeur-général, le moment n'est pas opportun; on a besoin du crédit qu'il a su faire naître; il faut s'en servir pour les finances et s'en défier pour tout le reste.

Dès ce moment, le roi conçut pour le directeur-général un éloignement que souvent il ne pouvoit dissimuler. M. Necker, averti par la reine de la colère du roi et de son mécontentement, devint plus circonspect en apparence; il reçut silencieusement les reproches sur le dernier travail, et songeant qu'il lui falloit encore louvoyer pour arriver plus sûrement à ses fins, il montra plus d'égards à son bienfaiteur qui n'en fut pas la dupe. Cependant M. Necker jouissoit de la reconnoissance du maréchal de Castries, et de l'opinion générale sur l'augmentation de son crédit; le comte de Maurepas ne changea rien à sa manière d'être et d'agir; il engagea même le roi à montrer moins de froid et d'antipathie au moment

du travail, parce qu'il ne falloit pas entraver les opérations qui alimentoient le trésor royal; mais il prévoyoit que l'amour-propre le porteroit à des excès qui ouvriroient les yeux du public, et qui décideroient mieux sa chute et sa disgrâce. M. Necker s'aperçut bien qu'il marchoit sur un brasier couvert de cendres; mais n'attribuant les dispositions peu favorables du roi à son égard, qu'aux insinuations journalières du ministre principal, mécontent de la nomination du maréchal de Castries, faite sans sa participation, il espéra arriver plus sûrement à son but par une autre voie, puisqu'il n'étoit pas parvenu à l'éloigner par des désagrémens.

Au moment d'une grande opération de finances au succès de laquelle on attachoit la plus haute importance, M. Necker croyant ses torts oubliés ou dissimulés, à raison du besoin qu'on avoit de lui, fit une tentative concertée avec ses dévoués, et qui, communiquée à la reine, n'en fut pas désapprouvée. Dans un mémoire bien écrit, il s'efforçoit de démontrer au roi que, dans les circonstances, le bien du service exigeoit que sa majesté donnât au directeur-général des finances une marque signalée de satisfaction capable d'entraîner l'opinion publique, et d'assurer à la grande opération projetée un succès décisif. Ses en-

nemis, par des calomnies trop protégées, avoient, disoit-il, déjà essayé et quelquefois réussi à aliéner la confiance, seule boussole du crédit public; une grâce extraordinaire déconcerteroit leur mauvaise volonté et ramèneroit l'unanimité des suffrages en faveur de ses opérations : il supplioit en conséquence le roi de lui accorder le titre de ministre d'Etat, avec entrée, séance et voix délibérative dans tous les conseils du roi; il demandoit en outre, toutes les semaines, un travail particulier où seul avec sa majesté, il pourroit l'instruire à fond *des choses et des personnes* qui pouvoient influer sur le gouvernement. M. Necker remit ce mémoire au comte de Maurepas, le priant d'en peser les motifs et l'ensemble avec attention avant de le présenter au roi. Le principal ministre me l'a avoué lui-même; jamais il n'auroit imaginé que la tête du directeur-général pût s'exalter jusqu'à ce point d'une effervescence délirante. Il auroit fallu être aveugle pour ne pas voir que ce mémoire, d'ailleurs très-séduisant, ne tendoit qu'à donner à M. Necker une prééminence dans le ministère, et un travail de confiance avec le monarque, ce qui décidoit, par le fait, l'inutilité et le renvoi du conseil de sa majesté de M. de Maurepas, qui, sans avoir l'air de s'apercevoir de ce qui lui étoit personnel, s'occupa d'abord,

d'assez bonne foi, de ramener cet homme égaré, par l'intime conviction qu'on ne pouvoit plus se passer de lui; il tâcha de lui faire sentir l'impossibilité absolue de revêtir un protestant du titre de ministre d'Etat, sans fouler aux pieds des lois aussi anciennes que la monarchie; il lui fit entrevoir qu'on pouvoit y suppléer en le faisant appeler au conseil d'Etat, afin d'y proposer et y discuter lui-même les affaires de son département, et créer des comités de ministres où il assisteroit, afin d'y concerter les mouvemens et les démarches nécessaires au bien du service en général. Quant au travail isolé et secret avec le roi, pour y parler des *choses et des personnes*, c'est, lui dit M. de Maurepas, une voie trop assurée de prépondérance et de domination dans le ministère, et qui finiroit par mettre tous les autres ministres dans votre dépendance; je présume trop bien de votre bon esprit pour croire que telles sont vos vues.

Ces remontrances, pleines de sagesse, prononcées sans fiel et sans humeur avec le ton de l'intérêt et de la bonhomie, firent sur cet homme vain un effet bien extraordinaire : il les jugea un accès de timidité, une appréhension de ses propres succès. Fier de la protection particulière dont la reine l'honoroit, il crut pouvoir tout oser;

il insista donc avec opiniâtreté sur la remise du mémoire ; il se répandit en protestations de loyauté que le travail secret n'auroit aucun rapport à la personne de M. de Maurepas, à qui le travail seroit toujours communiqué d'avance ; mais que cette marque éclatante de confiance rejailliroit nécessairement sur les opérations de la finance.

Tant d'orgueil et d'obstination lassèrent enfin la patience du principal ministre qui auroit franchement désiré, dans le moment actuel, ne pas donner de nouvelles secousses à l'administration des finances. « Eh bien, monsieur, lui dit-il alors, puis» que vous ne voulez pas écouter mes con» seils, présentez vous-même au roi votre » mémoire à l'issue de votre premier tra» vail. »

La cour étoit alors à Marly ; le travail eut lieu dès le lendemain. La séance finie, M. de Maurepas dit au roi : « Sire, M. le directeur-général a un mémoire à remettre à votre majesté. » Le roi le prit, et l'on se sépara. Le conseil d'Etat se tint à la suite du travail : Louis l'abrégea, et fit entrer M. de Maurepas dans son cabinet pour lire le mémoire. Ce prince, qui avoit le sens droit et le cœur excellent, en fut indigné : « L'ingrat ! s'écria-t-il, me parler tête à tête » *des choses et des personnes*... Quelles sont » donc ses vues ? Je veux que cet homme

» soit chassé : faites-lui savoir mes volon-
» tés, et que jamais il ne se présente de-
» vant moi. » Ce mouvement, flatteur pour M. de Maurepas, ne fut pas repoussé : ce ministre crut qu'il étoit temps enfin de mettre une digue au torrent qui menaçoit de se déborder de toutes parts.

M. Necker ayant fait demander le lendemain au roi, par la reine, si sa majesté avoit des ordres à lui donner, Louis répondit que M. de Maurepas les lui feroit savoir. Cette réponse, transmise par l'abbé de Vermond, lecteur de la reine, ne parut pas de bon augure au directeur-général. Il se rendit avec inquiétude chez le principal ministre : « Le roi, lui dit-il en entrant, m'a fait savoir par la reine que vous êtes dépositaire de sa réponse à mon mémoire.... — Oui, monsieur, et elle est très-courte : *Sa majesté n'a plus besoin de vos services...* » Ce coup inattendu terrassa l'orgueil de cet homme qui ne se croyoit l'égal de personne. Il balbutia quelques mots qui ne furent pas même entendus, et fut tellement troublé, que, ne pouvant trouver la manière d'ouvrir la porte, il fallut sonner un valet de chambre à qui M. de Maurepas dit : « Conduisez M. Necker... » J'appris cette catastrophe dans la minute ; j'étois alors avec le comte de Vergennes, à qui un valet de chambre de M. de Maurepas venoit l'an-

noncer. Les ministres, qui tous, excepté le maréchal de Castries, avoient à se plaindre du ton de supériorité de M. Necker avec eux, apprirent cette nouvelle avec la plus grande joie, et se rendirent chez le principal ministre pour l'en féliciter : ils y furent informés de tous les détails que je viens de rapporter.

Il n'en fut pas de même à Paris et dans les provinces. A Paris, M. Necker fut regretté du peuple, qui le regardoit comme son protecteur et son appui, de quelques grands qu'il ménageoit, de la magistrature, à qui il épargnoit les coups d'autorité trop fréquens sous ses prédécesseurs; mais les chefs des différentes administrations, qui traînoient avec un secret dépit le joug qu'il leur avoit imposé, s'en réjouirent. Dans les provinces, cette disgrâce fut presqu'un deuil public; il avoit la réputation d'être l'ennemi des impôts, des intendans et des traitans; cette réputation, propagée par ses partisans et prouvée par des faits, faisoit voler son nom de bouche en bouche; son portrait avoit été répandu avec profusion : le villageois l'avoit placé dans sa chaumière, et le montroit à ses enfans comme celui de l'ami du peuple. Voulant à tout prix, lorsqu'il étoit en place, se mettre à l'abri des intrigues de cour, et se faire un rempart de l'enthousiasme qu'il

M. Necker

avoit su exciter, il avoit frappé sans ménagement sur toutes les sangsues de l'Etat, ou sur tous ceux qui s'enrichissoient scandaleusement aux dépens du fisc. En diminuant la trop grande influence des intendans, il avoit popularisé le gouvernement par la création des états provinciaux, et par la double représentation du tiers-état; les anciennes administrations des fermes, des traites et gabelles, des domaines, des postes, du roulage, furent détruites, leurs baux résiliés : tout fut rétabli sous de nouvelles formes plus avantageuses au peuple, du moins en apparence. C'est ainsi que M. Necker s'est fait une réputation colossale, et s'est emparé de l'opinion publique. Les emprunts, dans lesquels se retrouvoit sans cesse l'esprit du banquier, n'étoient, au vrai, que des spéculations purement mercantiles au profit de quelques maisons de banque privilégiées, dans lesquelles M. Necker étoit intéressé comme y ayant placé ses fonds.

A tous ces faits, dont l'enchaînement ne pouvoit être interrompu, j'ajouterai une anecdote qui m'a mis à portée de bien juger que cet homme si pénétrant, disoit-on, manquoit souvent de tact et de connoissances pour tirer le meilleur parti possible des sources où l'on pouvoit trouver une augmentation de revenus : j'en ai pu juger

moi-même lorsqu'il fut question de renouveler le bail de la caisse de Poissy. Cette caisse est une preuve de la singularité des moyens imaginés par le génie fiscal pour alimenter le trésor royal. Le gouvernement afferme le droit exclusif d'avoir une caisse ouverte aux marchés de Sceaux et de Poissy, destinée à prêter aux bouchers l'argent nécessaire pour payer comptant l'achat des bestiaux destinés à l'approvisionnement de Paris et de Versailles. L'intérêt de ce prêt est fixé par le prince proportionnellement au crédit accordé.

Une compagnie favorisée par M. Hamelin, premier commis de M. Necker, avoit obtenu ce bail pour quatre cent mille livres payables annuellement, avec la condition de verser sur-le-champ au trésor royal huit cent mille livres à un et demi pour cent d'intérêt, remboursables par cent mille livres sur les huit dernières années d'un bail de douze ans. La compagnie étoit formée, la parole du directeur-général donnée, le travail à faire avec le roi déjà convenu avec M. de Maurepas, lorsqu'un calculateur, parlant de ce nouveau bail à M. le prince Louis, depuis cardinal de Rohan, l'assura que le roi y perdoit considérablement; qu'il offroit une compagnie solvable qui feroit sa soumission pour six cent mille livres annuelles, avec un versement actuel

Ma perplexité, je l'avoue, fut extrême : je voyois, et le juste mécontentement de M. de Maurepas qui, sur la foi de mon exposé et de ma conviction, avoit arrêté le travail, et surtout la morgue triomphante de M. Necker, qui se plaindroit avec raison des entraves que j'avois osé mettre à son opération. Mon ange tutélaire amena chez moi dans ce moment même un homme qui venoit me demander un service ; c'étoit l'homme de confiance, le premier commis du trésorier de l'extraordinaire des guerres, grand calculateur, qui, avec un esprit juste, avoit le travail facile, et jouissoit d'une bonne réputation. Je lui confiai mon embarras : il me demanda le mémoire et, le plus tôt possible, le relevé des dix dernières années des marchés de Sceaux et de Poissy, qui devoit se trouver au bureau du fermier-général ayant le département de Paris. C'étoit M. de Mazières, homme très-obligeant et que je connoissois. Dès le soir même j'eus ce relevé, que je portai à mon nouveau calculateur, M. de Brodelet. Son travail ne fut pas long; dès le mercredi soir il vint m'assurer que l'affaire étoit bonne, qu'on pouvoit, en remplissant les offres faites, encore retirer dix à douze pour cent de ses fonds : qu'en conséquence il s'offroit à former promptement une compagnie solvable et à trouver les deux millions pro-

mis pour les verser au trésor royal. On jugera facilement par la position fâcheuse où je me trouvois, combien cette annonce me fut agréable. Je me présentai donc le jeudi à l'heure indiquée chez M. le directeur-général, ma soumission en poche : je le trouvai avec son premier commis, Hamelin, appelé sans doute pour jouir de mon embarras : en effet, informés qu'ils étoient de la défection de ma première compagnie, ils ne s'attendoient guère que dans un si court espace de temps, j'eusse eu la possibilité d'en former une autre en état de fournir sur-le-champ une somme de deux millions. M. Necker, en me voyant, s'empressa de me dire avec un ton plein d'ironie : « Eh bien! monsieur, vous disposez-» vous à aller vous-même annoncer à M. le » comte de Maurepas jusqu'à quel point » vous avez compromis sa confiance en » vous? Votre compagnie vous a manqué : » cela devoit être; ses propositions étoient » trop exagérées. — Oui, monsieur, répon-» dis-je, cette compagnie m'a manqué, » parce qu'on a débauché Cerf-Berr et Korn-» mann; mais, au sortir de votre cabinet, » je me dispose à me rendre chez M. le » comte de Maurepas, pour l'informer que » j'ai trouvé une autre compagnie également solvable; que par elle j'augmente » annuellement d'un tiers le bail de Poissy,

de deux millions au trésor royal à un et demi pour cent, remboursables par deux cent mille livres sur les dix dernières années du bail de douze ans. Le prince Louis se croyant assuré de la vérité et de la solidité de ces nouvelles offres, me fit aboucher avec les auteurs du projet et les chefs de la nouvelle compagnie. Je leur demandai un mémoire motivé; il me parut décisif. Le comte de Maurepas m'avoit parlé du nouveau bail prêt à se passer comme d'une opération de M. Necker; je crus devoir me hâter de l'informer du contraire, et mériter ainsi de plus en plus sa confiance, en l'instruisant des offres de la compagnie protégée par le prince Louis de Rohan. Cet avertissement fut bien accueilli, et le travail que le directeur-général devoit présenter le jour même fut suspendu. Un billet de M. Necker pour me rendre chez lui me parvint à l'instant. Je fus exact à l'heure indiquée. En m'abordant, M. Necker ne put dissimuler sa mauvaise humeur. ... « Je » ne devois pas m'attendre, me dit-il, que » des propositions aussi exagérées que » celles que vous avez faites à M. le comte » de Maurepas, suspendroient une opéra- » tion que j'avois examinée sous tous ses » points de vue; ce ministre désire que je » vous écoute : parlez; je suis sûr d'avance » qu'on a trompé M. le prince Louis ainsi

» que vous. » Ce ton, qui partoit d'un grand fonds d'amour-propre, ne m'imposa point; croyant être sûr de mon fait, je répondis par le simple exposé des propositions consignées dans le mémoire que je mis sous ses yeux : je lui nommai les chefs de la nouvelle compagnie; les noms de Cerf-Berr, juif millionnaire, et de Kornmann, banquier accrédité, le frappèrent : « Je ne puis, » me dit-il alors, hésiter à accepter des » offres aussi avantageuses; mais trouvez » bon que je doute encore de leur solidité » et de leur accomplissement : c'est aujour- » d'hui lundi, revenez jeudi m'apporter la » soumission signée. » Le premier commis Hamelin me succéda dans le cabinet du directeur-général; c'étoit lui qui protégeoit la compagnie à laquelle devoit être substituée celle que je proposois.

De retour chez moi, je me hâtai de faire savoir le succès de ma mission à l'auteur du projet, et je le pressai de faire signer la soumission convenue. Quelle fut ma surprise quand le lendemain mardi, il vint m'annoncer que les deux plus riches soumissionnaires Cerf-Berr et Kornmann, gagnés par le premier commis Hamelin pour se réunir à la première compagnie, ne vouloient plus être de la seconde; que les autres associés, effrayés de cette défection, ne croyoient plus devoir hasarder leurs fonds!

» et que je fais verser deux millions au tré-
» sor royal : je vais de ce pas lui en re-
» mettre la soumission signée. » Ce moment fut un vrai coup de théâtre. Le directeur-général dévoroit des yeux cet écrit ; prenant ensuite un air moins caustique et moins roide, il me félicita même sur le succès de ma négociation : le commis Hamelin faisoit de vains efforts pour dissimuler son dépit ; il saisit un prétexte pour sortir : je dois dire cependant, qu'après le départ d'Hamelin, le reste de cette séance se passa, de la part de M. Necker, avec les meilleurs procédés ; il me demanda en quoi il pourroit m'obliger. Je lui répondis franchement qu'il combleroit mes vœux, si, pour unique récompense de mon zèle, il vouloit bien, en faveur d'une compagnie naissante, digne de tout son intérêt, porter à trois pour cent la rente des deux millions qui, aux termes de la soumission, ne devoit être que d'un et demi ; que cette marque de bienveillance donneroit à la nouvelle compagnie une émulation profitable à l'intérêt de l'Etat. M. Necker m'accorda avec beaucoup de grâces cette augmentation, que je n'avois pas été chargé de solliciter. La compagnie, qui étoit loin de s'y attendre, m'offrit un sol d'intérêt sans fonds, comme un témoignage de sa reconnoissance. Les deux millions furent portés au trésor royal

au jour fixé, et le bail fut passé pour douze ans aux conditions convenues.

Ainsi se termina cette petite négociation.

Transl l'hôpital Quinze-V

La translation de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, du centre de Paris à l'hôtel des mousquetaires du faubourg Saint-Antoine, les causes de cette translation, l'ancien et le nouveau régime de cet hôpital, les débats du grand-aumônier de France avec le parlement de Paris à cette occasion, ont eu lieu sous l'administration de M. Necker, qui y a contribué : ils méritent d'être consignés dans les annales du règne de Louis XVI.

L'hôpital royal des Quinze-Vingts, fondé par S. Louis pour trois cents aveugles, occupoit, près du Palais-Royal, au centre de Paris, un terrain précieux et considérable; le grand-aumônier de France en étoit le supérieur spirituel et temporel; une communauté de douze ecclésiastiques exerçoit, sous sa juridiction, le spirituel; l'administration du temporel étoit composée de magistrats du parlement, de la chambre des comptes et du Châtelet, et de vingt-quatre aveugles et voyans qu'on appeloit *frères aveugles* et *frères voyans* : les frères voyans étoient les maris des femmes aveugles reçues à l'hôpital; leur nombre pouvoit s'élever jusqu'à vingt : ces *frères voyans* étoient destinés à conduire les aveugles à la quête

et à veiller aux soins domestiques de l'hôpital. Cette domesticité avoit à sa tête deux hommes choisis parmi les *frères voyans*, lorsqu'il s'en trouvoit d'assez capables, ou bien nommés par le grand-aumônier et l'administration : l'un, surnommé maître des Quinze-Vingts, étoit le supérieur domestique des frères et sœurs; les fonctions de l'autre, appelé ministre des Quinze-Vingts, étoient de suppléer le maître, et de payer aux ecclésiastiques et aux frères leur traitement. Toutes les affaires administratives se traitoient dans les chapitres, (c'est ainsi que l'assemblée étoit désignée), où se trouvoient le maître, le ministre et les vingt-quatre frères aveugles et voyans choisis par les trois cents pour les représenter : de ces vingt-quatre, huit avoient le titre de jurés qui leur donnoit séance et voix délibérative après le maître et le ministre. Les chapitres étoient présidés par le grand-aumônier quand il jugeoit à propos de s'y trouver, et en son absence par son vicaire-général : c'étoit ordinairement un conseiller clerc du parlement.

Depuis nombre d'années les trois cents aveugles n'étoient pas au complet; les administrateurs, peu soigneux de remplir les vues du fondateur, ne pourvoyoient pas même convenablement aux besoins de ceux qui, en moindre nombre, représentoient

les trois cents; on ne leur donnoit que le logement et un très-modique traitement en argent. La quête dans les églises de Paris y suppléoit; le droit de quête dans ces églises se mettoit à l'enchère au chapitre; le plus offrant étoit patenté pour telle ou telle église : le prix de l'enchère tournoit au profit de l'hôpital et le surplus appartenoit aux quêteurs : ce droit de quête, ainsi que celui d'avoir des troncs dans toutes les églises du royaume, datoient de la fondation; le résidu des économies provenant des revenus qui s'étoient considérablement accrus, avoit été successivement employé en acquisitions et à la construction d'une quantité de bâtimens dont les loyers s'élevoient à de très-fortes sommes. L'enclos des Quinze-Vingts formoit, au milieu de Paris, un monument remarquable par la multiplicité et la beauté de ses édifices. Cet enclos jouissoit de la franchise; il s'y faisoit un commerce d'étoffes de soie et de toiles indiennes aussi actif que florissant : l'église seule, bâtie du temps de saint Louis, tomboit de vétusté; mais déjà une somme de quatre cent mille livres, provenant des loteries de piété, étoit en dépôt pour la reconstruire. Tel étoit l'état de l'hôpital royal des Quinze-Vingts, lorsque le prince Louis de Rohan, coadjuteur de Strasbourg, fut fait grand-aumônier de France à la mort du cardinal

de la Roche-Aymon. Cette place éminente, la première de l'état ecclésiastique à la cour et dans le royaume, avoit déjà, peu d'années auparavant, été remplie par les cardinaux de Rohan et de Soubise, parens du prince Louis. Les Quinze-Vingts firent éclater leur satisfaction en se voyant pour supérieur un prince d'un nom qu'ils avoient en vénération. A peine le grand-aumônier eut-il pris connoissance des affaires de cette maison, qu'il conçut un plan digne de l'élévation de son âme et de son amour pour l'humanité souffrante. En voici la courte analyse : supprimer la mendicité des Quinze-Vingts dont les revenus actuels ne permettoient plus ce spectacle si peu décent dans les églises ; augmenter considérablement le bien-être des trois cents aveugles de la fondation primitive ; créer des pensions alimentaires pour trois cents autres pauvres aveugles des provinces ; établir douze places ou pensions de trois cents livres pour de pauvres gentilshommes aveugles, et autant pour douze ecclésiastiques affligés de la perte de la vue ; établir dans l'intérieur de l'enclos des ateliers où les aveugles et leurs enfans pourroient travailler à leur profit.

L'exécution d'un plan si avantageux exigeoit une opération sujette à de très-grandes difficultés ; mais une volonté ferme, excitée et dirigée par la certitude du plus

grand bien, sait aplanir tous les obstacles. Il falloit, 1°. vendre cet enclos que les administrations précédentes s'étoient plu à embellir, et transférer les Quinze-Vingts dans un local plus spacieux et plus salubre; 2°. obtenir le consentement du roi et surtout le concours des administrateurs actuels, jaloux de régner sur un établissement renommé qui étoit leur ouvrage; 3°. il falloit enfin des lettres patentes enregistrées au parlement où les administrateurs actuels avoient une grande influence. Mais, avant tout, un acte capitulaire étoit indispensable pour autoriser cette métamorphose inattendue. Tous ces obstacles disparurent devant l'énergie et l'éloquence persuasive que le grand-aumônier développa dans cette épineuse négociation. Assuré d'une compagnie solvable qui offroit six millions de l'enclos des Quinze-Vingts, il dit au chapitre et à l'administration... : « Si je trouve les moyens d'augmenter vos » revenus de plus de cinquante mille écus, » de quadrupler le traitement des frères » aveugles et voyans de l'hôpital des Quinze-» Vingts, de leur procurer en outre des » moyens faciles d'améliorer leur sort et » celui de leurs enfans, d'étendre le bien-» fait de la fondation sur les aveugles des » provinces, de vous donner un emplace-» ment plus vaste, plus sain, où chacun

» aura un logement plus commode, puis-je » compter sur votre concours pour l'exécu- » tion d'un projet qui deviendra une épo- » que mémorable pour l'administration ac- » tuelle? » Un pareil exposé entraîna tous les suffrages, et le plan rédigé d'après ces données obtint le consentement du roi. Mais comme l'emprunt des six millions devoit se faire à Gênes, M. Necker craignit qu'une somme aussi forte ne fût préjudiciable à celui qu'il se proposoit de faire lui-même dans la même ville pour le compte du trésor royal : il avertit le grand-aumônier des difficultés qu'il pourroit rencontrer, à moins cependant qu'on ne voulût verser les six millions au trésor royal qui seroit chargé, par une convention expresse, revêtue de lettres patentes, d'en payer la rente aux Quinze-Vingts, à cinq pour cent, sans aucune retenue.

Placer une somme aussi considérable sur le roi devenoit une source d'inquiétudes pour l'administration des Quinze-Vingts qui devoit craindre ou des retards ou des cessations de payement dans des temps de crise ou de guerre. Pour dissiper ces inquiétudes, il fut convenu avec le gouvernement que, par lettres patentes enregistrées au parlement de Paris qui en seroit le protecteur et le garant, cette rente seroit affectée à perpétuité avec délégation sur les entrées

et les fermes royales de Paris, sans qu'en aucun cas elle pût jamais être diminuée, retardée ou suspendue. Ces obstacles vaincus, et ces précautions prises, la vente de l'enclos des Quinze-Vingts se fit avec l'autorisation du roi, du consentement du chapitre et de l'administration, pour six millions payables à des époques très-rapprochées. Mais dans un travail du grand-aumônier avec le directeur-général, il fut arrêté qu'on ne verseroit que cinq millions au trésor royal, à cinq pour cent; ce qui faisoit deux cent cinquante mille livres de rente; que le sixième million seroit versé au trésor de l'hôtel royal des Quinze-Vingts, pour être employé à l'achat du nouvel emplacement, aux frais des nouvelles constructions, de la translation et des nouveaux établissemens. L'hôtel royal des mousquetaires du faubourg Saint-Antoine fut acquis moyennant la somme de quatre cent mille livres.

Tous ces arrangemens, sanctionnés par le roi, furent consolidés par des lettres patentes vérifiées et enregistrées au parlement de Paris. Le grand-aumônier obtint encore du roi, avec le concours de M. Necker et de M. Bertin, ministre des loteries, que les quatre cent mille livres en dépôt dans la caisse des loteries de piété, pour servir à la bâtisse de l'église des Quinze-

Vingts, seroient successivement reversées dans la caisse des Quinze-Vingts, ou qu'elle seroit prise en compensation et comme payement de l'acquisition de l'hôtel des mousquetaires noirs. Je dois faire remarquer que la caisse du trésor des Quinze-Vingts est à trois clefs, et que, pour y puiser, il faut un acte capitulaire; que l'ouverture ne s'en fait qu'en présence du grand-aumônier ou de son représentant, du maître des Quinze-Vingts, et du trésorier, dépositaires chacun d'une clef.

Jusque-là tout marchoit de concert. Le nouveau plan, connu par les lettres patentes, et un arrêt du conseil d'Etat imprimé, avoit l'approbation universelle. Le prince en ressentoit une vive satisfaction; il n'a jamais été plus heureux que quand il a pu concourir à alléger le sort des infortunés privés de la lumière, et qui ne pouvoient contempler les merveilles de cet univers dont ils adoroient pourtant l'auteur tous les jours.

Comme vicaire-général de la grande-aumônerie, je fus chargé par le prince, obligé de faire un voyage, de suivre les opérations indispensables et définitives de la translation. J'eus à traiter avec l'archevêque de Paris pour la juridiction du spirituel, avec les administrateurs pour la conduite des nouvelles constructions dans

le nouvel enclos, enfin avec les ministres des finances et des loteries pour la remise successive des fonds nécessaires pendant cet intervalle. Toutes les difficultés pour la juridiction spirituelle furent aplanies; les droits épiscopaux, attribués par les papes au grand-aumônier de France dans l'enclos des Quinze-Vingts et à la chapelle du roi, étoient une distraction de la juridiction de l'archevêché de Paris : cette prérogative, contraire au droit commun, pouvoit, en cette occasion, devenir un foyer de difficultés. M. de Beaumont, dont le nom sera toujours révéré, ne me dissimula pas que ces prérogatives n'auroient jamais dû exister, mais que, sans les approuver, il ne vouloit pas en gêner l'exercice. Mais pour allier l'impartialité et la justice avec ce qu'il devoit aux droits de son siége, il établit à Conflans des conférences où la matière fut sagement discutée en présence de son conseil. Je plaidai la cause de la grande-aumônerie, et lui celle de sa juridiction archiépiscopale : d'un commun accord les prétentions mutuelles furent réglées, une transaction amiable fixa les limites des unes comme des autres. Dans le même temps les administrateurs secondèrent mes démarches et ma surveillance afin de hâter les apprêts pour les constructions nouvelles et la translation. J'eus

à me louer des facilités que je trouvois dans mon travail avec MM. Necker et Bertin, pour la remise des fonds ; mais au retour du grand-aumônier, la mésintelligence commença à s'introduire dans l'administration. Le prince grand-aumônier crut pouvoir tenir dans son hôtel les chapitres que la multiplicité des affaires rendoit beaucoup plus fréquens : l'altération de sa santé l'y avoit déterminé. Les administrateurs en murmurèrent, et firent des représentations sur cette innovation ; ils prétendirent que ces assemblées ne pouvoient être légales que dans la salle même du chapitre. Le grand-aumônier, qui ne s'y voyoit pas obligé par aucun statut particulier, se persuada qu'on vouloit lui dicter une loi. Il continua donc de les indiquer à son hôtel, et d'y tenir le chapitre. Les administrateurs cessèrent de s'y rendre : première cause de mécontentement. L'hôpital royal des Quinze-Vingts avoit un architecte titré et payé de ses deniers. Cet homme, trop bien logé dans l'ancien enclos, vit avec peine la translation qui le frustroit de la bâtisse de l'église dont le devis se portoit à un million ; pour s'en dédommager, il présenta, pour les nouvelles constructions à faire, un devis dont les estimations étoient exagérées. Le grand-aumônier ne crut pas devoir adopter ce

devis, quoiqu'il fût approuvé par l'administration. Un architecte plus désintéressé présenta une soumission inférieure de presque moitié aux prix proposés, en remplissant cependant exactement les conditions du devis. Cette soumission fut communiquée à l'architecte des Quinze-Vingts, qui s'en trouva offensé : soutenu par les administrateurs, il persista dans ses premières estimations. Le grand-aumônier, ne se croyant nullement obligé d'enrichir cet architecte aux dépens des pauvres aveugles, usa du droit de sa place et lui donna un successeur contre le vœu des administrateurs, et malgré leurs réclamations : deuxième cause de mécontentement. Ce coup d'autorité décida la scission : les administrateurs donnèrent une démission motivée sur les causes que je viens d'énoncer. Cette démission fut faite par-devant notaire, et remise au grand-aumônier avec une lettre détaillée, où ces messieurs annonçoient que le mode actuel de l'administration des Quinze-Vingts devenoit incompatible avec leurs qualités de magistrats, puisqu'on décidoit les objets majeurs de l'administration sans leur concours et leurs suffrages. Le prince, loin de s'attendre à une semblable défection, fit d'inutiles tentatives pour ramener ces magistrats qui demeurèrent inflexibles. Après qu'il en eut

été rendu compte au roi, et en attendant qu'une nouvelle administration pût être formée, je fus nommé vicaire-général et administrateur des Quinze-Vingts; un directeur-général, résidant à l'hôtel, devoit, sous mes ordres, être chargé de toutes les parties intérieures et extérieures de l'administration. Ce directeur-général avoit séance et voix délibérative au chapitre, immédiatement après les administrateurs. Le maître et le ministre des Quinze-Vingts qui prétendirent qu'il ne pouvoit y avoir d'intermédiaires entre eux et les administrateurs, s'opposèrent en conséquence à cette nomination faite par le grand-aumônier sur *un bon du roi;* ils firent signifier leur protestation au chapitre des Quinze-Vingts : première cause des grands débats du grand-aumônier avec le parlement. Ces deux hommes et l'architecte furent les instrumens dont les anciens administrateurs se servirent pour entraver la nouvelle administration, et mettre des bornes, disoient-ils, à l'autorité despotique du grand-aumônier. Près d'un an s'écoula dans cet état de choses; mais pendant ce temps, la translation des Quinze-Vingts à l'hôtel des mousquetaires noirs du faubourg Saint-Antoine s'opéra avec ordre et tranquillité. Les trois cents aveugles, à l'exception de quelques mutins, partisans du maître et

du ministre, bénissoient la main bienfaisante qui avoit amélioré leur sort sous tous les rapports. Une infirmerie qui n'avoit jamais existé fut établie, afin de leur prodiguer tous les secours de l'art et de la charité la plus éclairée. Sous le régime précédent, les malades étoient envoyés à l'Hôtel-Dieu. Les pensions réparties sur les aveugles des provinces, provoquoient de toutes parts les témoignages d'une profonde sensibilité et d'une vive reconnoissance. Tout prospéroit sous ce nouveau régime pour le spirituel comme pour le temporel. Le prince Louis de Rohan, devenu cardinal de Guéméné, proposa au roi de nommer, par arrêt de son conseil, et sur sa présentation, une nouvelle administration composée d'un conseiller d'Etat ecclésiastique, de trois maîtres des requêtes, du vicaire-général de la grande-aumônerie, d'un notable de Paris, et du directeur-général. Un arrêt du conseil imprimé, où étoit inséré en entier le nouveau plan du grand-aumônier, consacra et légalisa cette nouvelle administration. Cet arrêt fut enregistré au chapitre des Quinze-Vingts : les sujets proposés furent agréés, mais trois des nouveaux administrateurs, le conseiller d'Etat et deux maîtres des requêtes qui avoient d'abord accepté, se retirèrent au moment de l'installation, entraînés, sans doute,

par les insinuations des anciens administrateurs qui voyoient avec peine la prospérité toujours croissante d'un établissement qu'ils n'avoient abandonné que par un amour-propre mal entendu. Cette nouvelle défection, fruit de la crainte et de la pusillanimité, ne fit que redoubler le zèle de ceux d'un caractère plus ferme, qui préférèrent, à toute autre considération, le bonheur d'être gratuitement utiles à l'humanité souffrante; ils se firent un honneur d'obéir au souverain qui venoit de leur confier la direction du patrimoine des pauvres aveugles. Tel étoit le résultat heureux des soins vigilans du cardinal, lorsqu'un jeune conseiller de la première chambre des enquêtes, avide de célébrité, dénonça aux chambres assemblées la nouvelle administration des Quinze-Vingts : ce magistrat, né avec beaucoup d'esprit et d'éloquence, crut digne de lui d'attaquer une réforme honorée des suffrages de la nation, et sanctionnée par le conseil du roi. Le premier parlement du royaume, aux prises avec le grand-aumônier de France et le conseil du roi, lui parut un spectacle capable d'attirer sur lui tous les regards. Sa dénonciation, appuyée sur les motifs qui avoient déterminé la démission des anciens administrateurs, et rédigée d'après les plaintes calomnieuses du maître, du ministre et de

l'architecte des Quinze-Vingts, dont la conduite avoit été mise à un trop grand jour, fit une forte sensation sur les chambres assemblées. Le parlement, frappé du tableau qu'on lui avoit présenté, se crut obligé de porter au pied du trône les plus fortes remontrances, qui furent rédigées avec chaleur par le magistrat dénonciateur. Le grand-aumônier et son grand-vicaire y étoient accusés de despotisme et d'abus d'autorité; elles faisoient naître des soupçons graves sur l'emploi des fonds, et présentoient la nouvelle administration comme l'effet du renversement des principes et des lois en vertu desquels ce bel établissement avoit été fondé. Ces remontrances, écrites avec cet art qui sait exciter l'intérêt, furent bientôt imprimées et répandues avec profusion dans tout le royaume. Le roi, qui n'avoit approuvé qu'avec connoissance de cause le plan et les moyens d'exécution présentés par le grand-aumônier, ne prit aucune impression défavorable, à raison de cette diatribe où se trouvoient accumulées sans ménagement les inculpations les plus graves. Il fut aisé de lui faire connoître les causes de ce déchaînement. Ce monarque vouloit dès ce moment interdire au parlement la connoissance d'une administration royale dont il s'étoit réservé la direction. Le grand-au-

mônier sentit qu'un coup d'autorité pourroit perdre son administration dans l'opinion publique ; il demanda et obtint la communication des remontrances pour y répondre. Je fus chargé de ce travail important : cette réponse, article par article, lue au conseil d'Etat et appuyée de pièces justificatives, obtint un tel succès, que le roi n'hésita pas à faire savoir par écrit au parlement « qu'on avoit surpris le zèle et » la religion des chambres assemblées ; que » les inculpations consignées dans leurs re» montrances étoient un tissu, et de ca» lomnies, et d'assertions démenties par » les preuves incontestables qu'il avoit sous » les yeux ; que la conduite et les opéra» tions de son grand-aumônier étoient en » tout conformes à ses ordres et à sa vo» lonté ; qu'en conséquence il imposoit si» lence à son parlement, et lui défendoit » de s'immiscer dorénavant dans l'admi» nistration de l'hôpital royal des Quinze» Vingts, dont sa majesté se réservoit la » connoissance et la direction person» nelle... » Cette réponse honorable et décisive fut consacrée dans un arrêt du conseil, que le grand-aumônier fut autorisé à rendre public, et à faire enregistrer au chapitre des Quinze-Vingts.

L'amour-propre offensé du jeune magistrat, qui avoit imprudemment entraîné sa

compagnie, lui suggéra l'idée de justifier les premières remontrances par de nouveaux faits, que lui fournirent les trois personnages subalternes dont nous avons parlé. Le parlement, à sa sollicitation, fit d'itératives représentations, dont le style fut, il est vrai, plus modéré; mais les nouveaux faits allégués n'étant pas appuyés de preuves plus satisfaisantes que les premières, le roi persista dans sa première réponse, et le parlement crut devoir garder désormais le silence.

J'estimois les talens du jeune magistrat qui avoit fait la dénonciation et provoqué les fausses démarches du parlement. On ne pouvoit plus attribuer à la crainte mon désir de l'éclairer sur cette affaire importante. Je me rendis donc chez lui : une conférence où la matière fut traitée à fond, le fit changer d'opinion. Dans un compte aux chambres assemblées, il rendit lui-même hommage au nouveau régime des Quinze-Vingts, qu'il n'avoit peut-être pas assez approfondi; frappé des abus qui lui avoient été dénoncés, il n'avoit peut-être pas apporté à leur examen toute la réflexion convenable, et les avoit dénoncés trop légèrement. Mieux instruit, et totalement détrompé, il n'a point hésité à se rétracter : ce qui fait l'éloge de son bon esprit et de la droiture de ses intentions. Ce magistrat, c'est l'infor- M. d'Esp

tuné M. Duval d'Esprémenil, après avoir, soit au Châtelet, soit au parlement, parcouru avec distinction la carrière de la magistrature; après avoir opposé autant qu'il étoit en lui la force de son caractère, la fermeté de ses principes et l'étendue de ses connoissances aux maximes immorales destructives de l'autel et du trône, professées à l'assemblée nationale, dont il étoit membre; après s'être héroïquement montré l'ennemi des factions qui vouloient tout renverser et tout détruire, toujours fidèle à la religion et à son roi, il a été assassiné, en plein jour, à Paris, par des assassins soudoyés et sûrs de l'impunité, à qui il suffisoit de désigner les victimes (1). Cette grande affaire des Quinze-Vingts qu'on croyoit terminée, fut reprise dans un moment qu'on crut favorable. Après la mort de M. de Maurepas, le baron de Breteuil étoit devenu ministre de la cour et de Paris; c'étoit le plus acharné des ennemis du cardinal, grand-aumônier, détenu alors à la Bastille pour la malheureuse affaire du collier. Les démarches à faire dans ce fameux procès, et la surveillance qu'il exigeoit, m'avoient été confiées par le cardinal et les princes de sa maison : les succès dus à mon zèle déplurent à ce ministre vindicatif, qui crut devoir

(1) M. d'Esprémenil a péri sur l'échafaud révolutionnaire, le même jour que Thouret et Le Chapelier.

m'éloigner sous un prétexte quelconque; je fus exilé à Mortagne, au Perche. Dans ces circonstances affligeantes, le maître et le ministre des Quinze-Vingts, destitués, sur un *bon du roi*, par le grand-aumônier, présentèrent contre cette destitution un mémoire qui fut accueilli par le baron de Breteuil. Ce ministre présenta de nouveau au conseil du roi toute l'affaire des Quinze-Vingts, et sous un aspect tout à fait défavorable au cardinal de Rohan (on l'appeloit ainsi depuis la mort de son oncle). C'étoit une affaire examinée et jugée. Le garde-des-sceaux, de Miromesnil, auroit pu, en le disant, arrêter ce rapport. Il eût fait un acte de justice; d'ailleurs il avoit les formes en sa faveur. Mais le baron de Breteuil imposoit par son audace et son ton tranchant: le garde-des-sceaux, soit par la crainte de lutter contre ce caractère indomptable, soit par l'envie de servir le cardinal en lui assurant un second triomphe, laissa un libre cours à cette affaire; mais, sur sa proposition, il fut décidé que le rapport de M. de Breteuil seroit communiqué à l'administration actuelle des Quinze-Vingts. Cette administration, pendant la captivité du grand-aumônier et l'exil de son grand-vicaire, étoit dirigée par M. de Tolozan, maître des requêtes, et par M. le Coulteux

Tolozan. du Molay, banquier fort estimé. M. de Tolozan avoit une réputation de probité qui inspiroit une confiance générale : son caractère étoit doux et prévenant dans la société, mais devenoit inflexible quand il falloit combattre l'injustice : quoique versé dans la belle littérature et doué de toutes les connoissances relatives à son état, il dédaignoit dans ses écrits les ornemens du style, pour n'y faire valoir que la force et la gravité de la raison, et le maintien de la loi. Comme administrateur, M. Tolozan entreprit l'apologie du nouveau régime des Quinze-Vingts, et de tous les changemens opérés par le grand-aumônier. Il fit au rapport du baron de Breteuil une réponse qu'il fut autorisé, en sa qualité de maître des requêtes, à venir lire lui-même au conseil, présidé par le roi en personne. La sensation que fit cette réponse, fut si forte qu'elle entraîna tous les suffrages, et que le baron de Breteuil fut lui-même obligé de conclure en faveur de la nouvelle administration. Cette victoire complète consolida un établissement qui devoit son entière régénération aux vues bienfaisantes du cardinal, et à son énergie pour le rétablir et lui donner de la stabilité.

de Flenistre des Le renvoi de M. Necker fit remettre l'administration des finances à un homme qui

avoit plus de réputation que de talent. M. Joly de Fleury, frère du procureur-général et du président à mortier du parlement de Paris, étoit à cette époque conseiller d'Etat ordinaire très-estimé. Ses avis aux conseils du roi étoient sagement et savamment motivés; il passoit non pour l'aigle du conseil, car il n'avoit ni élévation ni énergie, mais comme bien instruit dans la science aride des lois et des formes; et sous ce rapport il y exerçoit une grande influence. L'esprit d'ordre qui se faisoit remarquer dans son travail et sa conduite le fit juger capable d'administrer les finances de l'Etat. L'offre que lui fit M. de Maurepas de cette place flatta son amour-propre; mais comme il avoit mieux que personne la conscience de son inexpérience pour tenir les rênes d'un département aussi orageux, il refusa le titre de contrôleur-général, et ne voulut se charger du portefeuille et du travail que jusqu'au moment où un homme en état de remplir au gré du roi une place aussi épineuse, auroit été trouvé. Les coopérateurs que M. Joly de Fleury s'associa pour le guider dans ce dédale, n'avoient aucune des qualités nécessaires pour donner le mouvement à cette vaste machine. Aussi, tant que M. de Maurepas vécut, le ministre par *interim* et ses collaborateurs se contentèrent de diriger le travail des bureaux.

nes pour la reine domi-

La santé de M. de Maurepas devenoit de jour en jour plus chancelante; les accès de goutte auxquels il étoit sujet devenoient plus fréquens; il ne pouvoit se livrer aux affaires de l'Etat que de loin en loin. Déjà ceux qui prévoyoient les changemens dont sa mort seroit la cause, commençoient à concevoir de vives alarmes : les ministres eux-mêmes s'occupoient sérieusement des moyens de se conserver en place. En qui le roi mettroit-il sa confiance, après avoir perdu le seul homme qui l'avoit obtenue?

Enfin le moment décisif alloit bientôt arriver où l'on procureroit à la reine une influence dans le gouvernement malgré la répugnance inspirée au roi pour l'empêcher d'être initiée dans les affaires et les secrets de l'Etat. Ceux qui approchoient de plus près cette princesse ne cessoient de l'exhorter à ne point laisser échapper une occasion aussi favorable. Le meilleur moyen, suivant eux, étoit d'avoir des ministres qui lui fussent absolument et entièrement dévoués; que lorsque le ministère se trouveroit composé de ses créatures, elle régneroit souverainement et sans contradiction. Une pareille perspective étoit bien faite pour entraîner une jeune reine, à qui l'on avoit persuadé que son époux n'avoit ni assez d'expérience ni une volonté assez ferme pour gouverner lui-même. Ces conseils lui parurent dictés

par un dévouement désintéressé à sa personne, et par un grand zèle pour sa gloire, et non par l'ambition démesurée de ceux qui vouloient, sous son nom, s'emparer du pouvoir.

L'abbé de Vermond, lecteur de la reine, étoit l'instrument dont se servoit une cabale cachée pour remettre, à la mort de M. de Maurepas, et sans que le roi s'en doutât, l'action du gouvernement entre les mains de la reine. Cet abbé, frère de l'accoucheur de la reine, portoit son caractère sur sa figure, avec des yeux perçans, sombre et sauvage. Il étoit d'une grande ténacité dans son opinion, mais sans ambition apparente; il dédaignoit les honneurs pour mieux consolider l'ascendant de son crédit sur l'esprit de la reine qui lui avoit donné toute sa confiance; possesseur de deux riches abbayes, il avoit renoncé à l'épiscopat; mais il s'étoit fait donner les entrées chez le roi. Il se montroit rarement, et sembloit ne vivre et n'agir que comme dévoué à la reine dans tout ce qui pouvoit intéresser cette princesse. Je l'ai connu particulièrement; il me témoignoit de l'intérêt et même de l'amitié. L'abbé de Vermond.

L'abbé de Vermond étoit docteur de Sorbonne et bibliothécaire au collége Mazarin, lorsque le duc de Choiseuil demanda à l'archevêque de Toulouse un ecclésiastique qui

eût du caractère et les principes du grand monde, pour aller perfectionner à Vienne l'éducation française de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette, désignée comme épouse future du dauphin. Cet archevêque, déshonoré depuis par son incapacité, comme principal ministre, par son apostasie comme cardinal de Loménie, par son serment et par sa mort tragique comme archevêque de Sens, indiqua l'abbé de Vermond. L'abbé de Vermond, envoyé à Vienne comme un homme en qui on pouvoit mettre toute confiance, trouva de grandes facilités pour s'emparer de l'esprit de Marie-Antoinette. Dès cette époque, cette princesse contracta l'habitude de faire l'abbé de Vermond confident et arbitre de toutes ses pensées; et jusqu'au moment de la révolution, il n'a cessé de jouir du même ascendant. Il n'est pas étonnant que cette jeune reine, vive, aimable, entraînant tous les cœurs par les charmes de son caractère, et par une physionomie brillante à la fois du double éclat de la grandeur et de la bonté, se laissât gouverner par un tel guide.

Tous les ministres, comme nous l'avons vu, étoient absolument aux ordres du comte de Maurepas et dans sa dépendance : le seul maréchal de Castries, ministre de la marine, sans s'écarter des formes extérieures qu'il étoit obligé de garder envers le mentor

du roi, marquoit publiquement son extrême déférence pour les volontés de la reine en tout ce qui concernoit son département. Les autres ministres ne manquoient en rien au respect et aux égards dus à l'épouse du souverain ; mais ils croyoient ne devoir point, sans ordre du roi, lui confier ou subordonner à sa volonté un travail et des opérations dont le secret n'appartenoit qu'au roi et à son principal ministre. Quand la reine désiroit quelque chose du ressort d'un département ministériel, elle ne s'adressoit que très-rarement au roi, à qui l'on avoit trop fortement inculqué le principe qu'il ne falloit donner aucune influence aux femmes dans le gouvernement. Alors la reine faisoit part de son désir au ministre lui-même, qui promettoit de proposer au roi la chose demandée par la reine, et quelquefois même exposoit les raisons qui en motivoient le refus. Cette dépendance des ministres parut une indécence à l'abbé de Vermond : suivant lui, les désirs de la reine devoient être des ordres et non de simples recommandations subordonnées à la bonne ou mauvaise volonté d'un ministre. Cette morale politique étoit trop séduisante et trop commode pour n'être pas du goût de la reine, habituée aux adorations d'une cour dont elle faisoit le principal ornement. Elle l'adopta, et alors ses serviteurs dévoués ne

tardèrent pas de tout mettre en œuvre pour lui procurer l'influence principale dans le gouvernement.

Le prince de Montbarrey.

Le prince de Montbarrey, ministre de la guerre, croyant son incapacité à l'abri de toute atteinte sous l'égide du comte de Maurepas, dont il n'étoit que le premier commis, laissoit aux chefs de ses bureaux avec tout le travail de sa place, ce qu'elle pouvoit avoir de pénible et de désagréable, pour ne s'occuper que de ses plaisirs et de sa fortune. Nous en avons déjà fait connoître l'origine. Il avoit en outre marié sa fille avec le prince héréditaire de Nassau-Sarbruck, en lui faisant assigner pour dot les trois millions que réclamoit le prince régnant comme une dette de la dernière guerre : rien de plus équivoque que cette dette; mais elle fut légitimée à raison de ce mariage honorable pour la famille de Montbarrey : ce fut l'ouvrage de la comtesse de Maurepas, flattée de voir une de ses parentes l'épouse d'un prince souverain. Tant d'honneurs et de richesses persuadèrent au prince de Montbarrey qu'il pouvoit impunément prodiguer les grâces de son département. Les promotions, les récompenses militaires, les grades dans les régimens servirent à payer ses plaisirs.

La publicité de cette conduite indécente devint pour la reine un motif bien légitime

d'exciter le mépris du roi contre l'auteur de tant d'abus. Louis XVI en porta ses plaintes à M. de Maurepas, qui réprimanda vivement le prince de Montbarrey, et le menaça d'une disgrâce prochaine s'il ne mettoit un terme à ce scandale. Mais une âme commune, blasée par la débauche, est-elle vraiment capable d'un retour sincère à la vertu? Le scandale ne cessa pas; la fille entretenue qui le subjuguoit, à laquelle le ministre ne savoit rien refuser, continua le commerce des places et des grâces militaires, qui lui procuroit des sommes considérables. La reine, bien informée de ce trafic honteux, fit mander un jour ce ministre, et lui dit : « Monsieur, je sais que tel régiment est vacant; je le demande pour M***. Vous voudrez bien le proposer au roi dans votre premier travail. » Ce laconisme et ce ton de dignité auroient dû servir au ministre d'avertissement, et lui faire sentir le danger de ne pas avoir les plus grands égards pour cette auguste recommandation. Mais les plaisirs et les honneurs, quand ils sont excessifs, fascinent presque toujours les yeux de celui qui en est l'objet, et l'empêchent d'apercevoir l'abîme qu'il creuse sous ses pas.

La préférence refusée par les ministres aux protégés de la reine, quand les formes et les égards dus à la souveraine étoient

observés, ne formoit pas un motif suffisant de déplaire au roi ou au principal ministre. Le prince de Montbarrey en avoit fait l'expérience. Aussi, dans son travail, il n'hésita pas de placer au premier rang le protégé de sa maîtresse qui l'avoit exigé, parce qu'elle avoit besoin d'argent. Celui de la reine ne fut placé qu'en seconde ligne. Le roi convaincu que le travail de ses ministres étoit concerté avec M. de Maurepas, toujours présent lors de la signature, s'étoit habitué à mettre *son bon* sans examen: le nom de la reine, souvent présenté, ne faisoit plus de sensation. Le prince de Montbarrey, abusé par le passé, ne prévit pas que le triomphe indécent d'une courtisane sur la reine de France seroit la cause de sa chute. La reine fut informée par qui son protégé avoit été supplanté, et à quelles conditions. Après en avoir acquis la certitude, elle porta au roi les preuves matérielles du trafic que le ministre de la guerre faisoit des grâces militaires.

envoi du prince Montbarrey.

Louis XVI, aussi bon qu'il étoit foible, avoit le cœur pur et l'âme droite: tout ce qui étoit contraire à la probité le révoltoit. Aussi son indignation fut-elle à son comble. M. de Maurepas, mandé sur le champ, ne put s'empêcher de partager les sentimens du roi et de la reine, et le prompt renvoi du ministre fut décidé.

Ce renvoi indispensable donna cependant du dégoût au comte de Maurepas; toute secousse dans le ministère ou dans le gouvernement étoit un vrai tourment pour son âme, amie de la paix et du repos; aussi quand le roi le consulta sur le successeur du prince de Montbarrey, il parut très-peu disposé à désigner quelqu'un, afin, disoit-il, de n'être responsable de ses faits et gestes. Pressé néanmoins par Louis XVI, il indiqua le comte de Puységur, lieutenant-général des armées, et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis: il ajouta qu'il lui croyoit des connoissances militaires et du talent; mais il n'engagea pas le roi à le nommer.

Pendant ce temps, le parti de la reine(1) s'agitoit pour assurer à cette princesse une influence prépondérante dans le gouvernement; la nomination d'un ministre de la

(1) M. l'abbé Georgel, vicaire-général de Strasbourg et de la grande-aumônerie, créature dévouée de la maison et du cardinal de Rohan, ne s'exprimoit avec aussi peu de ménagement sur les personnes honorées de la confiance de la reine, et qu'elle admettoit dans son intimité, qu'à raison de sa haine prononcée contre tous ceux qu'il imaginoit être les ennemis de son protecteur et les siens propres: le caractère bien connu de la reine ne permet pas de supposer qu'elle eût du goût pour les intrigues, et qu'elle voulût passer pour être à la tête d'un parti.

(*Note de l'Editeur.*)

guerre de son choix, y étoit un acheminement puissant.

Parmi les personnes admises dans l'intimité de la reine, se trouvoit le comte de Bezenval, surnommé le Suisse de Cythère, grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Sans cesse occupé de donner à sa majesté les preuves du plus entier dévouement, il crut pouvoir lui proposer pour le ministère de la guerre le comte de Ségur, lieutenant-général, homme capable, disoit-il, décoré du premier ordre de l'Etat (celui du Saint-Esprit), ministre dont le portefeuille ne contiendroit jamais que le résultat des désirs de la souveraine. Ce choix fut agréé: dès le soir même le comte de Ségur fut proposé au roi. Louis XVI chérissoit la reine; si quelquefois il repoussoit avec dureté les demandes de son épouse, c'étoit l'effet d'un premier mouvement qu'il ne pouvoit réprimer, et qui provenoit d'une éducation négligée et d'un caractère que l'on n'avoit pas dompté dans les premières années de sa jeunesse : on pourroit ajouter que ses brusqueries avoient également pour cause la défiance de ses propres moyens. Cependant on savoit généralement que Louis XVI, dans beaucoup d'occasions, aimoit à donner à son illustre compagne les témoignages de la plus vive tendresse.

La demande du ministère de la guerre pour M. de Ségur fut donc accordée avec d'autant plus de plaisir et de promptitude, que les noms de *Ségur* et de *Puységur* se confondant dans l'esprit du roi, il imagina, dans le premier moment, que le ministre proposé par la reine étoit celui indiqué par M. de Maurepas. « Je le veux bien, dit » Louis XVI; M. de Maurepas m'en a déjà » parlé. »

La reine, satisfaite, mande à l'instant le comte de Ségur, le présente elle-même au roi qui lui dit : « Allez remercier M. de » Maurepas qui m'a parlé de vous. »

Le nouveau ministre se rend chez le comte de Maurepas pour lui exprimer toute sa reconnoissance de la grâce signalée dont le roi venoit de l'honorer. « C'est à vous, mon- » sieur le comte, ajouta-t-il, que j'en suis » redevable. »

Le ministre principal, étonné de cette nomination inattendue dont le roi ne l'avoit pas encore entretenu, répondit à M. de Ségur avec sécheresse : « Je désire, mon- » sieur, que le roi soit content du choix » qu'il vient de faire, mais je vous assure » que je n'y ai aucune part. »

Le résultat de cette entrevue, dont M. de Ségur vint bien vite rendre compte à la reine, donna beaucoup d'inquiétude au parti qui triomphoit déjà.

Le comte de Maurepas se crut supplanté; et, dans un premier mouvement, il écrivit au roi « qu'il prioit sa majesté, puisque ses » services n'étoient plus jugés utiles, de » trouver bon qu'il se retirât à Pont-Char- » train pour soigner sa santé et y terminer » ses jours avec tranquillité. » Il donna en même temps les ordres de tout disposer pour son départ.

M. de Maurepas m'appela chez lui pour me rendre des papiers dont il avoit désiré la communication; après qu'il me les eut remis, il me fit, avec sa bienveillance ordinaire, le récit de ce qui venoit d'arriver, et me dit qu'il avoit pris la résolution de se retirer à Pont-Chartrain. J'étois occupé à la combattre avec chaleur, lorsqu'on vint le chercher de la part du roi.

L'appartement de M. de Maurepas étoit le même qu'avoit occupé madame du Barry; il communiquoit à celui du roi par un escalier dérobé. Le ministre descendit sur-le-champ, et trouva le roi et la reine réunis, qui l'accueillirent avec la plus grande bonté, et lui témoignèrent l'un et l'autre combien ils étoient affectés d'un événement qui l'affligeoit au point de vouloir les abandonner. Leurs majestés daignèrent l'assurer que jamais elles n'avoient eu l'intention de lui causer un pareil désagrément. « J'ai cru, » ajouta le roi, que vous m'aviez indiqué

» le comte de Ségur. — Non, sire, répon-
» dit M. de Maurepas; c'étoit le comte de
» Puységur. — Eh bien! reprit aussitôt sa
» majesté, M. de Ségur n'est pas encore ins-
» tallé, je vais révoquer sa nomination. »
La reine ajouta avec cette grâce qui lui étoit toute particulière : « Je serois la première
» à solliciter cette révocation, si la retraite
» d'un homme en qui le roi a mis si juste-
» ment sa confiance, devoit en être la suite. »
M. de Maurepas, touché de tant de déférence, crut devoir ne pas se laisser vaincre en générosité : il représenta au roi que « cette nomination étant connue et faite
» sur la demande de la reine, il étoit de la
» dignité royale de la maintenir; que les
» bontés actuelles de leurs majestés le dé-
» dommageoient amplement de cette mé-
» prise, qui lui avoit effectivement fait
» croire qu'il n'étoit plus digne de leur con-
» fiance; qu'on pouvoit faire l'essai des ta-
» lens du comte de Ségur, et qu'il le secon-
» deroit de son mieux par respect pour le
» choix du roi et la protection de la reine. »

Leurs majestés, charmées de ce résultat, ordonnèrent au nouveau ministre de retourner chez M. de Maurepas le remercier, et de ne rien faire sans ses conseils et son aveu. Ainsi se termina cette crise dont le parti de la reine craignoit l'issue. Mais les

craintes firent place à l'espoir que faisoit naître un début si heureux, et qui sembloit le prélude de la grande influence dont on vouloit investir cette princesse.

Je ne dois me permettre aucune réflexion sur cette anecdote; plus elle est extraordinaire, plus le respect m'impose silence. Je m'abstiendrai également de toutes remarques sur les opérations du nouveau ministre, qui, trouvant peu de ressources en lui-même, se servit de l'esprit et du travail d'autrui. Il changea notre constitution militaire; il exigea des preuves de noblesse pour être officier : système vicieux, fait pour éteindre l'émulation et enfouir le talent. Le comte de Ségur soumit son portefeuille aux volontés de sa bienfaitrice, et obtint le bâton de maréchal de France; enfin, après avoir quitté le ministère, seul de tous les maréchaux, il prêta le serment constitutionnel prescrit par l'assemblée nationale.

La reine, très-satisfaite du succès de cette première tentative, sembla redoubler de bontés et d'attentions pour M. et madame de Maurepas. La haute faveur de ce principal ministre reçut donc un nouvel éclat d'un événement qui paroissoit d'abord l'avoir obscurcie. Marie-Antoinette voulant habituer le roi à ne plus la regarder comme

étrangère aux affaires du gouvernement, ne demandoit plus rien sans avoir consulté M. de Maurepas, s'en rapportant absolument à ce qu'il jugeroit le plus convenable. Ce sensible vieillard, touché d'une si grande déférence, se faisoit un plaisir et même un devoir de seconder en tout les désirs de la reine. Cette princesse arrivoit de temps en temps chez le roi lorsque M. de Maurepas y travailloit; elle y proposoit ce qui avoit déjà été convenu avec ce ministre : celui-ci appuyoit la demande, et le roi accordoit. Le crédit de la reine, bien conseillée, jetoit ainsi de profondes racines : il faut avouer que cette nouvelle manière de se conduire étoit la plus adroite et la mieux combinée avec le caractère du roi et les circonstances.

Mort de Maur

Tel étoit l'état des choses à la cour, lorsque tout à coup une forte attaque de goutte fit craindre pour les jours du comte de Maurepas. Le roi et la reine donnèrent publiquement des marques d'une vive sensibilité, et témoignèrent à cet homme respectable l'intérêt le plus flatteur. Les médecins de la cour espérant peu des secours de leur art, on fit venir de Paris le médecin Barthés, docteur de Montpellier : une belle figure, un ton tranchant, une éloquente loquacité, du charlatanisme paré des hors de la science et de l'expérience,

Le méd thés.

noient à ce médecin une grande vogue à Paris, surtout parmi les femmes, qui le surnommoient le nouvel Hippocrate. Sa présence fit disparoître les autres médecins, qui refusèrent de consulter avec un homme qui ne cessoit de décrier hautement leurs méthodes. Maître du champ de bataille, Barthés trouva les moyens de procurer un mieux sensible au malade, et de faire renaître l'espérance. Le bulletin de la maladie, mis par ordre du roi dans la gazette de la cour, donnoit tous les jours un nouvel éclat à la réputation de ce docteur moderne, lorsqu'une crise inattendue fit empirer le mal. Les ministres de la religion furent appelés : le malade vit les approches de la mort sans trouble et sans inquiétude. M. de Maurepas finissoit sa carrière au lit d'honneur. Sa mort fut aussi paisible que sa vie ministérielle ; car la guerre d'Amérique, entreprise sous son ministère, n'avoit point troublé la tranquillité intérieure du royaume : elle avoit à la vérité épuisé nos finances et ruiné notre marine ; mais nos frontières avoient été à l'abri des incursions ennemies, et de ces horribles fléaux qui portent la dévastation et la mort au milieu des peuples.

Le comte de Maurepas, fils du chancelier de Pont-Chartrain, avoit, à juste titre,

la réputation d'un homme aimable et de beaucoup d'esprit, de cet esprit qui se faisoit remarquer dans la société par de fines plaisanteries et un peu de causticité. Des couplets satiriques contre madame de Châteauroux, maîtresse de Louis XV, le firent exiler à Bourges, lors de son premier ministère : ce n'étoit pas méchanceté, son âme y étoit absolument étrangère ; il ne s'est jamais permis de déchirer qui que ce fût. Jamais il ne fit usage de l'autorité pour nuire ; mais ce genre de satire qui porte à rire sans porter atteinte à la réputation, étoit fort de son goût. D'un abord prévenant et facile, il écoutoit sans impatience ceux mêmes qui ne pouvoient que l'ennuyer. Il étoit trop jeune quand, à vingt-huit ans, il fit l'essai de ses talens dans le ministère de la cour et de Paris, et dans celui de la marine. Il a passé le milieu de sa vie dans le repos, vivant au sein de sa famille et de ses amis dont il faisoit le charme ; ce n'est que vers le déclin de l'âge, lorsque son esprit, sans être baissé, n'avoit plus l'activité nécessaire, qu'il se vit appelé à la tête d'un grand empire pour en diriger les rênes. Il devint ainsi le guide et le mentor d'un jeune roi, naturellement bon, facile, n'ayant de passion dominante que pour faire le bonheur de son peuple ; mais

sans caractère, sans expérience, sans volonté, se livrant sans examen au dernier venu, lorsqu'il avoit l'art de lui persuader que la route indiquée conduisoit au but désiré. Le roi pleura le comte de Maurepas, et le regretta sincèrement : il voulut que tous les ministres et les grands de la cour assistassent au service solennel et à l'oraison funèbre, prononcée à la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris.

le baron de uil, minis-

Cette mort fit changer l'état du ministère. M. Amelot, qui avoit le département de la cour et de Paris et de plusieurs provinces, fut remplacé par le baron de Breteuil, qui vivoit dans l'inaction depuis que le marquis de Noailles lui avoit succédé dans l'ambassade de Vienne. Cet ex-ambassadeur s'agitoit en tous sens pour arriver au ministère : il avoit toujours espéré y parvenir par le crédit de la reine qu'il avoit eu le bonheur d'intéresser. Cette princesse étoit bien sûre de trouver en lui un homme entièrement dévoué à ses volontés. Cependant ce fut la duchesse de Polignac, à qui la reine ne savoit rien refuser, qui sollicita pour lui la place de M. Amelot. Pour déterminer la favorite, cet homme adroit promit de marier sa petite-fille, mademoiselle de Matignon, extrêmement riche, au jeune de Polignac, fils de la duchesse :

cette perspective avantageuse entraîna toutes les volontés qui pouvoient concourir à sa nomination. J'ai déjà exquissé quelques traits du caractère de ce nouveau ministre; mais j'aurai occasion de le peindre avec toutes ses nuances, lorsque je parlerai du fameux procès du collier, dans lequel il fut un des principaux acteurs. Il appartient à la postérité de bien connoître un des grands moteurs de ce malheureux événement, qui seroit une tache à la mémoire de Louis XVI et de Marie-Antoinette, si leur religion n'avoit été surprise et leur jeunesse complétement égarée.

Dès que le baron de Breteuil se vit bien ancré dans sa place; quand il eut persuadé à la reine que les volontés de sa majesté guidoient toutes ses démarches; quand il eut habitué le roi à son travail et à ce ton brusque, assez conforme à celui du monarque, il fit agir sa fille, la comtesse de Matignon, pour rompre le mariage précédemment convenu. La comtesse de Matignon, vive, sémillante, devenue veuve dans l'âge de l'adolescence, passoit à Paris et à la cour pour tenir le sceptre de la mode : les femmes les plus élégantes la prenoient pour modèle. Haute, haineuse, exigeante, elle avoit le caractère et le ton tranchant de son père. Les grâces et la rare beauté de la duchesse de Polignac lui sembloient

La comtesse de Matignon.

porter atteinte à ses prétentions, et blessoient son amour-propre. Il ne lui fut donc pas difficile de se brouiller avec cette favorite; puis elle rompit d'autorité le mariage arrêté par son père : l'un et l'autre trouvèrent plus avantageux de marier mademoiselle de Matignon avec le fils aîné du duc de Montmorency, qu'un nom plus illustre et une fortune plus considérable devoient faire préférer. Le baron de Breteuil avoit pris ses précautions pour qu'un pareil éclat n'entraînât pas son renvoi : le baron se plaignit vivement lui-même de sa fille, lorsque la reine lui témoigna son mécontentement d'une semblable conduite : suivant une convention secrète avec sa fille, il devoit jouer pendant quelque temps le rôle d'un père compromis et offensé. C'est ainsi qu'il trouva l'art de faire retomber tout le blâme de son manque de parole sur l'opiniâtreté de sa fille, dont il n'avoit pu, disoit-il, arracher le consentement, ni dompter l'antipathie contre la duchesse de Polignac. Personne à la cour ne fut dupe de ce stratagème; mais la reine qui ne vouloit pas se priver d'un ministre esclave de ses volontés, aima mieux croire aux apparences que d'approfondir cette intrigue.

Etat du ministère après la mort de M. de Maurepas.

La reine marchoit à grands pas vers la suprématie du pouvoir : déjà trois ministres se trouvoient à ses ordres, ceux de la

cour, de la guerre et de la marine : les trois autres, ceux de la justice, des affaires étrangères et des finances, avoient bien pour cette princesse tous les égards du respect, mais non ceux d'un abandon absolu et d'un aveugle dévouement. Sans scission ni mésintelligence trop marquées, il s'éleva ainsi deux partis à la cour et dans le ministère, celui du roi et celui de la reine. Il n'y avoit par conséquent plus d'union et de confiance entre les ministres; il n'existoit plus de point de ralliement; le travail des départemens n'étoit plus concerté ni subordonné; il ne portoit plus que l'empreinte de la volonté particulière du ministre devenu l'arbitre absolu des opérations de son département.

Marie-Antoinette, souvent influencée par l'ambassadeur impérial et par le ministère autrichien, avoit, pour ainsi dire, un département à part. Le roi sembloit s'habituer enfin à lui entendre parler des affaires d'Etat; et même elle obtenoit quelquefois de Louis XVI, à l'insu du ministre, des choses dont le résultat pouvoit compromettre le ministre ou le roi lui-même. L'affaire de Hollande avec son frère, l'empereur Joseph II, en est une preuve.

Affaire de Hollande avec Joseph II.

Joseph avoit formé des prétentions sur quelques parties du territoire de la Flandre hollandaise. Il y avoit eu de légères hos

tilités, des troupes impériales s'étoient emparé de Lillo. La Hollande seule n'étoit pas en état de résister à l'empereur, qui faisoit passer quarante mille hommes dans le Brabant pour s'emparer de vive force de ce qu'il croyoit devoir lui appartenir. La Hollande réclama les bons offices de Louis XVI. Le comte de Vergennes fit aisément comprendre au roi qu'il étoit de sa gloire et de son intérêt de ne pas laisser entamer ainsi la frontière hollandaise; que bien loin de seconder l'empereur dans ses prétentions, comme il l'avoit fait demander par son ambassadeur, le comte de Mercy, il convenoit, au contraire, de l'engager à se désister. Ce fut d'après cette détermination que M. de Vergennes fut autorisé de parler à la cour de Vienne, au comte de Mercy et aux Etats-Généraux : il s'en acquitta avec le zèle qui l'a toujours animé pour la gloire du roi. Les tentatives réitérées et très-pressantes de Joseph II, vinrent en conséquence échouer contre la fermeté du ministre de Louis XVI. Les Hollandais se sentant soutenus, parurent se déterminer à la défensive. L'empereur, qui croyoit réussir par la menace et la terreur, se vit tout à coup arrêté dans l'exécution de son projet. Il eut alors recours aux bons offices de sa sœur qui l'aimoit beaucoup : elle ne vit dans la dé-

marche que demandoit son frère, qu'un service essentiel à lui rendre, sans penser qu'elle pouvoit nuire à notre considération et à la bonne intelligence qu'il nous convenoit d'entretenir avec la Hollande. Joseph engageoit sa sœur à traiter directement avec le roi, en lui remettant la lettre pleine d'amitié et de cordialité qu'il lui écrivoit à ce sujet. Le moment favorable fut saisi; la reine obtint de la main du roi une réponse telle que son frère pouvoit la désirer. Louis ne vit point d'inconvéniens à promettre à son beau-frère son concours pour décider les Hollandais à lui donner satisfaction : on en fit un mystère au comte de Vergennes. Ce ministre continuoit d'agir d'après ses premiers ordres. L'empereur, muni des assurances que lui donnoit le roi, fit prendre à son envoyé à la Haye un ton plus impératif. Le comte de Mercy, dans une conférence qu'il eut avec M. de Vergennes, se plaignit vivement, de la part de son maître, de ce qu'il s'écartoit des ordres qu'il avoit dû recevoir conformément aux assurances positives données par Louis XVI lui-même à Joseph II. Le ministre des affaires étrangères, étonné de ces reproches, plus étonné encore de ce qu'il apprenoit de la Haye et du ton menaçant qu'y prenoit l'envoyé de l'empereur, fut trouver le roi. Ce

monarque, très-embarrassé, lui fit l'aveu sincère de ce qui s'étoit passé, et lui communiqua la réponse qu'il avoit faite d'après les instances de la reine. La force et la justesse des raisons alléguées par le ministre, pour improuver la démarche clandestine dans laquelle on l'avoit entraîné, firent sur un esprit aussi droit tout l'effet désiré : il fut résolu que M. de Vergennes iroit trouver la reine, et lui développeroit les motifs qui obligeoient le roi à revenir sur ses pas. C'est dans cette audience que le comte de Vergennes trouvant Marie-Antoinette inaccessible aux raisons puissantes qui devoient la ramener à une démarche rétrograde convenue avec le roi, osa lui dire avec une respectueuse liberté : « Madame, j'ai offert ma » démission au roi; je ne puis concourir à » une négociation qui déshonoreroit la po- » litique de sa majesté. Je supplie votre » majesté de ne point oublier que le roi, » le dauphin et la France doivent lui être » aujourd'hui plus chers que l'agrandisse- » ment de la maison d'Autriche, au détri- » ment de notre honneur et de notre consi- » dération personnelle. » Cette liberté ne déplut pas. Le devoir l'emporta sur les affections de la reine; elle engagea M. de Vergennes à trouver un moyen pour tout concilier sans compromettre personne. Ce

ministre proposa un dédommagement pécuniaire. L'empereur demanda trente millions. Les Hollandais s'obstinèrent à n'en vouloir donner que dix-huit. M. de Vergennes, sur les instances de la reine, décida le roi à payer les douze autres. Ce trait de complaisance ou de foiblesse a été reproché à ce ministre; mais le roi étoit compromis : sa réponse furtive à l'empereur lui coûta ces douze millions. Ce sont ces fonds qui, voiturés dans le Luxembourg, ont fait dans le temps calomnier la reine. On avoit fait répandre le bruit qu'elle épuisoit le trésor royal pour faire passer des sommes considérables à son frère.

Cette anecdote, que je tiens de M. de Vergennes lui-même, peint mieux que toutes les réflexions possibles l'état de la cour et de notre ministère à cette époque.

Le département des finances se ressentoit du peu de capacité du ministre dirigeant. M. Joly de Fleury, qui avoit la conscience de son insuffisance, mais qui tenoit à sa place à cause de la considération et de la fortune dont elle étoit accompagnée, imagina un nouveau système pour s'y maintenir; mais ne voulant point être seul le garant des opérations toujours onéreuses que nécessitoient les besoins de l'Etat, et prenant pour prétexte l'instruction du roi dans cette par-

tie essentielle de l'administration, il fit créer un comité particulier des finances qui avoit lieu dans le cabinet de sa majesté, suivant une convention antécédente. Le garde-des-sceaux et le comte de Vergennes y furent appelés, et ce dernier avec le titre lucratif de chef du comité des finances, dont le contrôleur-général étoit le rapporteur. On nomma pour secrétaire M. Coster, premier commis du contrôle général, homme d'esprit et d'ordre avec beaucoup de connoissances et un travail facile, mais qui avoit la maladie de prendre pour du génie l'impulsion d'un amour-propre qui se croit en état de tout entreprendre. Cette nouvelle tentative n'eut qu'un succès médiocre; elle fut cause des murmures et du mécontentement des autres ministres qui en étoient exclus. Ils se représentèrent ce comité comme un triumvirat qui finiroit par s'emparer de tous les pouvoirs et se trouver en opposition habituelle avec les ministres du parti de la reine. Ainsi s'éleva dans le sein même de notre ministère une guerre intestine : chaque parti cherchoit à gagner du terrain. M. Joly de Fleury ne pouvant plus surmonter les dégoûts qu'on lui faisoit sans cesse éprouver, songea à sa retraite, qu'il eut le bon esprit de préparer lui-même. Il se fit donner un bon traitement et autoriser à

désigner son successeur. Cette retraite et l'incapacité de celui qu'il choisit pour le remplacer, affoiblit encore le parti qui tenoit pour l'autorité exclusive du roi. M. Joly de Fleury, en quittant le ministère des finances, stipula, pour ainsi dire, les intérêts de sa considération personnelle et de son amour-propre. Un homme de génie ou de grande expérience auroit fait un contraste trop frappant avec sa médiocrité. Ce mot explique comment ce magistrat, qui ne manquoit ni d'esprit ni de prévoyance, et encore moins de zèle pour l'Etat, s'est déterminé à placer au ministère des finances un homme de trente-deux ans, qui ne devoit ses places de conseiller d'Etat, d'intendant des finances et le travail de Saint-Cyr avec le roi, qu'à son nom et à la mémoire des services de son père, qui avoit occupé ces mêmes places avec la plus grande distinction. C'est le jeune d'Ormesson. S'il avoit consulté son oncle, premier président au parlement de Paris, place que celui-ci honoroit par ses vertus et son antique simplicité, il n'auroit jamais quitté ces fonctions honorables et permanentes que d'habiles coopérateurs remplissoient sous son nom, et au moyen desquels il auroit pu, avec l'âge et le temps, n'être pas au-dessous de la réputation de son père. Mais il s'empressa d'accepter une

Le je
messon
leur-gé

place qui flattoit son amour-propre, sans songer aux talens et aux connoissances nécessaires pour en soutenir le poids avec dignité pour sa personne, et avec utilité pour l'Etat. Sur la présentation de M. Joly de Fleury, il fut nommé contrôleur-général, au grand étonnement de la cour, de Paris, des provinces, et surtout des trois ministres du parti de la reine à qui on n'avoit point confié le secret de cette nomination : il avoit suffi, pour réussir, de le faire agréer aux deux ministres, membres du comité secret des finances.

Les deux ministres coalisés n'hésitèrent point à adopter un arrangement qui les rendoit maîtres absolus des finances de l'Etat, et leur donnoit nécessairement un avantage immense sur leurs collègues, par la facilité de toujours faire pencher la balance de leur côté. Il ne fut pas difficile à des hommes connus comme bien intentionnés, de donner ces motifs d'intérêt personnel pour une preuve de leur zèle pour le bien public. Le nouveau contrôleur-général, trop au-dessous de son travail, fut obligé de donner sa confiance à ses premiers commis ; et M. Coster, secrétaire du comité des finances, y eut la principale part. Cet employé supérieur, qui avoit beaucoup d'esprit, d'adresse et de facilité dans le travail, entre-

tenoit toujours des relations avec M. Necker sous les ordres duquel il s'étoit trouvé : il ne lui fut donc pas difficile de faire adopter les plans qu'il combinoit avec l'ex-directeur-général des finances. Le garde-des-sceaux et le ministre des affaires étrangères, trop occupés des détails de leurs départemens, ne pouvoient point examiner à fond les plans proposés. Se croyant assurés de la fidélité et des connoissances du secrétaire, ils s'en rapportoient à son zèle et à ses lumières; ils se contentoient seulement d'arrêter quelquefois sa marche trop audacieuse. M. Coster devint ainsi le premier mobile du contrôle général, et le mentor de l'ordonnateur principal. M. Necker crut voir dans le nouvel ordre des choses un acheminement à son retour; il en conservoit l'espérance, et pour entretenir le public dans l'opinion que lui seul étoit en état de bien conduire et de rétablir nos finances, il avoit, dans sa retraite de Saint-Ouen, près Paris, composé un livre sur les finances du royaume, où son amour-propre, levant le masque de l'incognito, ne craignoit pas, après un grand étalage de principes et de calculs, de s'annoncer comme le seul capable de conduire ce char si difficile à bien diriger dans les circonstances. Quelles qu'aient été les vues de M. Coster, ou de faire rappeler M. Nec-

ker, ou de chercher à persuader qu'il étoit lui-même capable de diriger le département des finances, il est certain qu'il étoit le maître du portefeuille, et qu'il y portoit cet esprit d'innovation qui avoit caractérisé l'administration du banquier génevois. Visant à la célébrité, il forma le plan de détruire la ferme générale : ce projet, rédigé avec les couleurs les plus séduisantes, et présenté sous le point de vue d'utilité publique, toujours favorablement accueilli du roi, fut discuté au comité et sur le point d'être adopté. La révélation du secret fut un tocsin d'alarme, non-seulement parmi les fermiers-généraux, mais encore à la cour parmi les personnes intéressées.

M. de Calonne, instruit de ce plan, fit un mémoire très-bien écrit, pour en faire connoître le danger et les inconvéniens. La duchesse de Polignac, dont le dessein étoit de porter M. de Calonne au ministère des finances, obtint pour celui-ci une audience particulière de la reine. Dans cette audience il développa, avec toutes les grâces d'une éloquence douce et entraînante, des vérités tellement frappantes sur l'abîme que l'on creusoit tous les jours dans le département des finances, et sur la manière d'y remédier, que cette princesse, charmée de trouver un homme aimable d'un aussi

grand talent, s'empressa de communiquer au roi son enthousiasme. M. de Calonne, en homme adroit qui a bien reconnu son terrain, s'étoit ouvert avec l'abandon de la confiance au garde-des-sceaux, et à M. de Vergennes, trop clairvoyant pour ne pas désespérer de l'impéritie du jeune d'Ormesson, et se défier des hautes prétentions de celui qui prétendoit le diriger : aussi commençoient-ils à se lasser de l'un et de l'autre. Le roi vit M. de Calonne, l'écouta avec intérêt, et après avoir consulté MM. de Miroménil et de Vergennes, il n'hésita pas à renvoyer M. d'Ormesson six mois après sa nomination, pour donner le contrôle général à M. de Calonne.

M. de C contrôleu ral.

Le renvoi de M. d'Ormesson fut immédiatement suivi de celui de son guide : cependant le nouveau contrôleur-général, par esprit de justice, fit donner à M. Coster un traitement annuel de quinze mille livres. Ses égaremens en finances étoient sans doute l'effet de son zèle trop ardent et de son ambition peu mesurée.

M. de Calonne avoit de trop essentielles obligations à la reine, pour ne pas être absolument à ses ordres ; aussi tout le cours de son administration a-t-il été marqué par une reconnoissance qui ne s'est pas démentie et le plus entier dévouement. Un

coup d'œil rapide et pénétrant, jeté sur ses collègues dans le ministère, lui fit juger qu'il n'avoit rien à attendre de l'esprit borné des deux maréchaux-ministres, braves et bons militaires, mais très-médiocres administrateurs; que le caractère brusque et tranchant du baron de Breteuil ne sympathiseroit jamais avec le sien; que les seuls dont les conseils pourroient lui être utiles, étoient le garde-des-sceaux et le comte de Vergennes; il se lia donc plus particulièrement avec ces deux derniers, sans pourtant omettre envers les autres aucun des procédés qui pourroient entretenir la bonne harmonie pour le bien du service. Le comité particulier des finances fut supprimé de concert avec ceux qui le composoient. Charmés d'ailleurs de la déférence et de la confiance du contrôleur-général, qui n'entreprenoit rien sans les consulter, les premiers temps du ministère de M. de Calonne furent plus consacrés en apparence aux témoignages de sa reconnoissance pour la profusion des grâces, qu'à signaler ses talens pour la finance. Il avoit fait voir cependant, soit dans son travail avec le roi, soit dans les conférences qu'occasionnent ses relations d'affaires et d'intérêt, une aisance, une aménité qui lui gagnoient les suffrages de ceux mêmes dont

les demandes ne pouvoient être accueillies. Des idées claires, un jugement sain, caractérisoient ses décisions. Homme aimable dans la société, il savoit allier son goût pour les plaisirs avec le travail et les méditations profondes du cabinet; et tandis que ses ennemis l'accusoient de légèreté et de dissipation, tandis que sa conduite et ses opérations se trouvoient exposées à leur censure et à leurs sarcasmes, son génie créateur concevoit un plan qui auroit sauvé la France, si la jalousie, la prévention, l'esprit d'intérêt et de parti ne s'étoient réunis pour le faire échouer. M. de Calonne soumit ce plan à la censure du garde-des-sceaux et du comte de Vergennes avant de le proposer au roi. Muni de leur approbation, il lui fut aisé de le faire adopter par le monarque, qui en fut si émerveillé, qu'il lui promit d'en appuyer l'exécution de toute son autorité. M. de Calonne voulut éviter la résistance des parlemens, dont il n'étoit pas aimé : les fonctions de procureur-général qu'il avoit exercées par ordre du roi dans une commission établie en Bretagne, pour juger le procureur-général de la Chalotais, prisonnier au fort du Taureau, l'avoient rendu odieux à la magistrature. Il demanda au roi et obtint la convocation d'une assemblée des notables du royaume

pour examiner le plan, le discuter et en favoriser l'exécution. Les princes du sang se trouvèrent à la tête des députés choisis dans le haut clergé, l'ancienne noblesse, le conseil d'Etat, les maîtres des requêtes, les parlemens et les maires des principales villes du royaume. Une réunion de forces et de lumières aussi imposante lui parut le moyen le plus efficace pour entraîner, à l'aide de suffrages aussi illustres, le vœu, sinon unanime, du moins de la grande majorité de la portion éclairée de la nation: il se flattoit d'en avoir l'unanimité ou la plus grande pluralité. Il s'agissoit de combler un déficit annuel de plus de cent cinquante millions; de rétablir le niveau entre la recette et la dépense; d'acquitter successivement la dette immense de l'Etat, sans fouler le peuple par de nouveaux impôts ajoutés aux précédens qui accabloient toujours de leur poids immense la classe des citoyens les moins aisés : plan ingénieux, dont la vaste conception ne pouvoit être que le résultat des combinaisons les mieux calculées.

Le début brillant de cette auguste assemblée si glorieux pour M. de Calonne, le travail de ses bureaux présidés par les frères du roi et les princes du sang, sa malheureuse issue qui fit échouer les projets du

contrôleur-général, le renvoi de ce ministre qui, après quelques épreuves, contraignit au rappel desastreux de M. Necker, et provoqua la convocation des états-généraux, serviront d'introduction au récit des causes, des progrès et des suites de la révolution.

FIN DU PREMIER VOLUME.

Stanford University Libraries
3 6105 012 561 804

CECIL H. GREEN LIBRARY
STANFORD UNIVERSITY LIBRARIES
STANFORD, CALIFORNIA 94305-6004
(650) 723-1493
grncirc@sulmail.stanford.edu
All books are subject to recall.

DATE DUE

JUN 10 2000

6661 62 1999